# John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
153.1
v.1

John Adams 1780

# TRADUCTION
## COMPLETTE
## *DE*
# TACITE.

TOME PREMIER.

*Vie d'Agricola & Mœurs des Germains.*

# TRADUCTION COMPLETTE DE TACITE.

TOME PREMIER.

*Vie d'Agricola & Mœurs des Germains.*

*A PARIS,*

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

M. DCC. LXXIX.

*Avec Approbation & Privilége du Roi.*

Adams
153.1
v.1

# *AVERTISSEMENT.*

Comme l'Édition du Regne de Tibere, par M. de la B. eſt entiérement épuiſée, & que je me ſuis fait un plan différent du ſien, dans les volumes que j'avois deſtinés à y ſervir de ſuite, j'ai cru pouvoir riſquer une nouvelle Traduction de ce commencement des Annales de Tacite. Mon intention n'eſt ni de lutter contre le célebre Académicien, ni de réformer ſon Ouvrage. Malgré les défauts qu'on y a pu reprendre (& quel Ouvrage eſt exempt de défauts), j'ai pris le parti de le copier en pluſieurs endroits, me trouvant dans l'impoſſibilité de faire mieux; mais j'ai été réduit plus ſouvent encore à l'abandonner, parce qu'il n'a pas cru devoir rendre la brièveté de ſon Auteur. C'eſt ce qu'il déclare lui-même en termes équivalens, pages 38, 39 & 40 de ſa Préface. Si j'ai atteint le

but que je me ſuis propoſé, mon travail, quoiqu'inférieur au ſien à bien des égards, ſera plus propre à donner une idée du ſtile, & quelquefois même des penſées de Tacite. Au ſurplus, c'eſt au Public à redemander le Tibere de M. de la B., ſi l'on juge que le nombre des exemplaires déja répandus, n'eſt pas ſuffiſant.

A MONSEIGNEUR

*LE MARQUIS*

# D'ARGENSON,

*MINISTRE D'ÉTAT.*

MONSEIGNEUR,

*L'OUVRAGE que je vous présente, vous appartient à plus d'un titre. Entrepris par votre conseil, exécuté sous vos yeux, c'est un fruit de la solitude charmante, où dans une société d'amis, dont*

*vous faites les délices, vous retracez les vertus d'Agricola. Daignez l'accepter comme un hommage que je rends à l'amitié dont vous m'honorez, & comme la preuve de mon attachement à votre illuſtre Maiſon. Je ſuis avec un profond reſpect,*

*MONSEIGNEUR,*

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

DE LA BLETERIE.

# AVERTISSEMENT
## *DE L'ÉDITEUR*

LORSQU'UNE Traduction a été portée à une certaine perfection par une main habile, il n'eſt pas mal-aiſé d'y faire quelques corrections que l'Auteur n'auroit pas déſavouées lui-même, & de s'approprier le tout, en le déguiſant, à la faveur de quelques légers changemens. Mais, outre que cette eſpece de plagiat nous paroît au-deſſous d'un homme de Lettres, *la Vie d'Agricola, & les Mœurs des Germains* ont acquis à M. de la Bleterie une réputation ſi juſtement méritée, que le Public s'indigneroit à juſte titre de voir reparoître ces deux Ouvrages ſous un autre nom.

Il n'en eſt pas tout-à-fait de même des ſix Livres du regne de Tibere. Tout le monde avoue que l'illuſtre Académicien, dans l'intention de ſe rendre plus énergique, s'y eſt permis une quantité d'expreſ-

sions & de tournures, que proscrit la majesté de l'Histoire. Ainsi, comme l'édition qui s'en est faite au Louvre est épuisée, nous avons cru devoir y substituer une traduction que nous pouvons dire presque nouvelle.

Voici les Ouvrages compris dans la présente édition.

La Vie de Tacite.
La Vie d'Agricola.
Les mœurs des Germains.

*Par M. de la Bleterie.*

Les six premiers Livres des Annales, Ouvrage refait presque à neuf.
Le reste des Annales.
L'Histoire.

*Par le P. Dotteville de l'Oratoire.*

Il y a inséré des supplémens dont le fonds est tiré, en grande partie, de la magnifique édition de Tacite, par le P. Brotier. En sorte qu'on a de suite les regnes de Tibere, de Caïus, de Claude, de Néron, de Galba, d'Othon, de Vitellius, & le commencement du regne de Ves-

# VIE DE TACITE,

## *POUR SERVIR* DE PRÉFACE *A SES OUVRAGES.*

CAIUS CORNELIUS TACITUS naquit dans les premieres années de Néron (*a*),

(*a*) Pline le jeune nous apprend qu'il étoit à peu près du même âge que Tacite. Or Pline avoit dix-sept ans accomplis, il étoit dans sa dix-huitieme année (*agebam duodeviceſimum annum*) lorſque ſon oncle périt par l'éruption du Véſuve, arrivée au mois de Novembre, l'an de J. C. 79. Par conſéquent Pline étoit né en 61 ou 62, c'eſt-à-dire, dans la ſeptieme ou huitieme année de Néron. Lorſqu'à l'âge de dix-neuf ans il plaida ſa premiere cauſe, Tacite avoit déjà de la réputation au Barreau; d'où l'on peut conclure que Tacite étoit plus âgé que Pline au moins de quatre à cinq ans, & qu'il doit être né vers l'an 54 ou 55.

c'eſt-à-dire vers le milieu du premier ſiecle de Jeſus-Chriſt. On ignore le lieu de ſa naiſſance. Dans ſes écrits il ſe donne pour Romain : mais en conclure qu'il vit le jour à Rome, ce ſeroit raiſonner comme le Pere Hardouin, qui veut enlever Pline le Naturaliſte à la Ville de Veronne, parce que celui-ci, parlant de la nation, des loix & des coutumes romaines, dit nos uſages, notre nation, nos loix. Tout Citoyen Romain parloit de la ſorte, & dans un ſens avoit Rome pour patrie, fût-il né ſur les bords du Danube ou de l'Euphrate, ne fût-il même Citoyen que d'adoption.

Le nom de *Cornélius* ne ſauroit non plus faire preuve que Tacite appartînt à la Maiſon *Cornélia*, diviſée en deux branches principales, l'une patricienne, l'autre plébeïenne, toutes deux fécondes en perſonnages diſtingués. Sous le gouvernement impérial, les noms de famille les plus illuſtres étoient donnés, ce ſemble, arbitrairement, & ne prouvoient rien en faveur de ceux qui les portoient. Du temps même de la République, les Eſclaves recevoient avec la liberté le nom de leurs Maîtres; & l'Etranger, quand il devenoit Citoyen, ſe décoroit, pour l'ordinaire, de celui de ſon protecteur :

ſource intariſſable de plus de confuſion encore, que n'en ſauroient cauſer parmi nous les noms des grandes terres quelquefois traînées par des hommes nouveaux. Le nom de *Cornélius* ne devoit pas être rare, puiſque dix mille eſclaves affranchis par Sylla le Dictateur, l'avoient pris tout-à-la-fois.

On ſuppoſe avec quelque vraiſemblance, que notre Hiſtorien étoit fils de *Cornélius Tacitus*, Procurateur, c'eſt-à-dire Intendant de la Belgique, contemporain de Pline le Naturaliſte, & le même ſans doute qu'une inſcription trouvée au pays de Juliers, nomme *Cornélius Vérus Tacitus*. Ce Chevalier Romain étoit deſtiné, s'il fut pere de Tacite, à donner au monde des prodiges de plus d'une eſpece : car il eut un autre fils, qui, ſelon le rapport de Pline, témoin oculaire, dans l'eſpace de trois ans crut de trois coudées, ſans que ſon eſprit ſe développât, & qui mourut bientôt d'une contraction de nerfs (*a*).

Natur. Hiſt. VII. 15.

Nous ne ſavons aucune particularité

(*a*) Quelques-uns ont cru que le pere de cet enfant monſtrueux étoit Tacite l'Hiſtorien. Mais cette opinion n'eſt pas ſoutenable. Bayle la réfute invinciblement dans ſon Dictionnaire (à l'article TACITE).

touchant l'éducation de Tacite : mais à juger de la culture par les fruits, il fut mieux élevé que ne l'étoit en ce temps-là le plus grand nombre de Romains. Les pères livroient leurs enfans avec une sécurité qui ne pouvoit être excusée que par la mode, à de prétendus hommes de lettres, presque tous Grecs de naissance ou d'origine. On sait combien la Nation Grecque étoit alors corrompue, superficielle, adroite à flatter les penchans de ceux qu'elle vouloit dominer; ennemie des Romains au fond du cœur, tandis qu'elle rampoit devant eux. Des maîtres de cette espece inspiroient à leurs élevés le goût d'une littérature frivole, d'une fausse politesse, des spectacles & des plaisirs, du manege & de l'intrigue. Ils infectoient ainsi la source des mœurs nationales, & faisoient, à ce qui restoit encore de vertu, des brêches que la philosophie d'Epicure n'élargissoit que trop, & que celle des Stoïciens ne réparoit qu'imparfaitement. L'enfance de Tacite eut peut-être l'avantage de tomber en de meilleurs mains. Peut-être que la force d'un heureux naturel, & le pouvoir des exemples domestiques résisterent aux impressions de l'éducation courante, & suppléerent à ce qu'elle avoit eu de défec-

tueux. On reconnoît dans les Ouvrages de Tacite, non-seulement un génie supérieur soigneusement cultivé, mais encore une ame vraie, forte, désintéressée, un Patriote, un Romain. Il n'arrive pas toujours que les Auteurs se peignent dans leurs écrits. Quelques-uns, ainsi que Salluste, sont éloquens contre leurs propres désordres. Mais Tacite ne dément point ses Livres par ses actions; & la preuve qu'il vécut & pensa comme il écrivoit, c'est que Pline le jeune, ce Citoyen d'une probité si délicate, le regarda comme un autre lui-même, & fit autant de cas de ses vertus que de ses talens.

Les études des Romains étoient plus bornées que ne sont les nôtres. Jamais ils ne se livrerent aux spéculations métaphysiques, non plus qu'aux sciences exactes. Tout cela leur paroissoit trop appliquant, trop capable d'absorber l'homme entier, de l'enlever à la vie active, & de le distraire des devoirs de Citoyen. La physique même n'eut aucun attrait pour eux. Ils se croyoient faits pour conquérir le Monde, & non pas pour l'étudier. De toutes les langues étrangeres, le grec fut la seule dont ils crurent avoir besoin.

Quant à ce genre de littérature, qui s'occupe des débris de l'antiquité, dans

le deſſein de l'éclaircir & de la connoître, ils le négligerent totalement. S'ils recherchèrent quelques antiques, ce fut pour les faire ſervir au luxe, & pour repaître une ſtérile vanité. Je ne parle point des arts. Rome les accueillit par air; mais elle les mépriſa toujours par principe. Les Artiſtes ne furent à ſes yeux que des manœuvres & des eſclaves: & tandis qu'elle les payoit largement, elle ne put, ou ne voulut leur accorder la récompenſe la plus flatteuſe pour le génie, la ſeule qui puiſſe l'échauffer & le perfectionner, je veux dire une eſtime éclairée, une admiration fondée ſur le diſcernement.

On trouve à la vérité chez les Romains des hommes, pour ainſi dire, univerſels, dont l'eſprit & le goût s'étendirent à tout ce qu'on pouvoit ſavoir de leur temps. Mais un Cicéron, un Varron, un Nigidius Figulus, un Pline l'ancien & quelques autres, ſont des phénomènes ſinguliers, & des exceptions rares, qui ne tirent point à conſéquence.

L'ancien gouvernement avoit accoutumé les Romains à n'eſtimer, outre la ſcience de la guerre, que le talent de la parole & la connoiſſance des loix: moyens ſuffiſans pour un Républicain de devenir homme d'Etat, & d'acquérir une grande

autorité parmi ſes concitoyens. Depuis qu'Auguſte, en mettant la République ſur le pied d'une Monarchie, eut donné aux Romains, le loiſir d'être ſavans, la nation ne laiſſa pas de conſerver à peu-près les mêmes idées, toujours entretenues par les reſtes du gouvernement ancien, qui ſubſiſtoient ſous le nouveau. L'éloquence & la juriſprudence attiroient encore la conſidération, le crédit, les richeſſes. Elles ouvroient l'entrée du Sénat : elles conduiſoient aux honneurs. Ainſi les autres études leur étoient ſubordonnées. On n'étudioit communément que ce qui pouvoit y avoir rapport, c'eſt-à-dire ſa propre langue & celle des Grecs, la poéſie, la dialectique & l'hiſtoire.

L'eſprit de Tacite étoit de la même trempe que celui des grands hommes dont j'ai fait mention. S'il n'embraſſa pas comme eux toutes les ſciences de la Grèce, du moins il excella dans les genres que je viens d'indiquer. Dire qu'il ſavoit parfaitement le latin, ce ſeroit lui faire injure, ſi certains puriſtes excluſifs, &, ſur leur parole, des Littérateurs ſubalternes ne lui refuſoient une place entre les Ecrivains de la bonne latinité. Il lut avec application les Auteurs Grecs

entr'autres Thucydide, dont on lui reproche d'avoir imité jusqu'aux défauts.

Une de ses lettres, qui s'est conservée parmi celles de Pline le jeune, nous apprend qu'il composoit des poëmes dans un âge assez avancé. Mais indépendamment d'un témoignage si positif, la chaleur & quelquefois la cadence de sa prose décele un Poëte rompu dans le métier des bons vers, forcé de se tenir en garde contre ceux qui veulent naître sous sa plume. A la justesse de ses raisonnemens on reconnoît qu'il dut briller dans l'étude de la dialectique, où personne ne réussit mieux que celui qui n'a pas besoin de l'apprendre. Il puisa vraisemblablement sa morale à l'école des Stoïciens. Les éloges qu'il leur donne ne permettent pas d'en douter, non-plus que l'élévation de ses sentimens & le goût décidé pour la vertu qui regne dans ses écrits. Il paroit avoir possédé ce que connoissoient d'histoire ancienne les Grecs & les Romains; nations concentrées dans l'estime d'elles-mêmes & trop d'accord à négliger les antiquités des autres peuples. Sur-tout il se rendit très-profond dans la connoissance des usages, des loix, du droit public & de la politique de sa nation. Mais il s'attacha plus

particuliérement à l'éloquence. On a lieu de croire qu'il fut disciple du célebre Quintilien, dont l'école ouverte pendant vingt années prépara l'heureuse révolution qu'éprouverent les lettres au tems de Trajan ; siecle inférieur à celui d'Auguste, mais en soi très estimable, & dont les siecles suivans n'approcherent pas.

Tacite entra dans le monde au commencement du regne de Vespasien. La République, après avoir essuyé successivement la méchanceté réfléchie de Tibere, les fureurs de Caligula, l'imbécillité de Claude & les horreurs de Néron, étoit enfin gouvernée par un Prince sage, assez habile pour guérir les maux de l'Etat, assez instruit des principes du gouvernement romain, pour ne se regarder que comme le premier magistrat d'une ville libre ; trop économe sans doute : mais ne connoissant plus le prix de l'argent dès qu'il s'agissoit d'encourager le mérite & la vertu. L'air de la liberté que Tacite respira dans les années de sa jeunesse les plus décisives, donna du ressort à une ame comme la sienne. Il devint un homme de génie. Peut-être n'eût-il jamais été qu'un homme d'esprit, s'il les avoit passées sous Néron.

Les Romains d'une certaine distinc-

tion, ceux mêmes qui se destinoient à parvenir aux emplois par la route de l'éloquence, servoient quelques années en qualité de volontaires avant que de se montrer au barreau Leur famille les confioit à des Généraux d'armée, à des Commandans de légion, qui leur donnoient la table & le logement, ne les perdoient point de vue, les instruisoient des principes, leur conféroient quelquefois un grade honoraire, & pour mettre à l'épreuve leur courage & leur intelligence les employoient comme Aides de-camp. Cette formalité rendoit hommage aux mœurs primitives. Originairement tout Romain étoit soldat. Ainsi depuis même que les armes & l'éloquence firent comme deux professions séparées, elles ne furent jamais censées l'être. Un Candidat n'auroit osé demander au peuple du tems de l'ancienne République, au sénat sous les Empereurs, la moindre Magistrature, sans avoir porté les armes pour la patrie. Cicéron les avoit portées sous Sylla. Pline le jeune servit en orient, & nous pouvons assurer que Tacite se conforma comme eux à l'usage. Je me souviens d'avoir entendu dire à un habile Militaire versé dans la lecture des anciens Auteurs, que Tacite parle toujours de guerre très-

pertinemment, au lieu que Tite-Live, admirable à tant d'autres égards, paroît ignorer cette partie jusqu'à défigurer Polybe, lorsqu'il le traduit. C'est que Tite-Live, qui se borna toujours à l'état d'homme de lettres, n'avoit pas eu besoin de servir, & que Tacite, aspirant aux dignités, fit nécessairement quelques campagnes pour s'en ouvrir le chemin.

Revenu de l'armée, il se distingua bientôt au barreau. Pline le jeune, qui plaida la premiere fois à dix-neuf ans, fut si frappé des succès de Tacite un peu plus âgé que lui, qu'il se seroit estimé très-heureux de pouvoir le suivre de loin. Le Consulat, regardé dans un sens, même par les Empereurs, comme la premiere place de la République, étoit toujours le terme que se prepoſoit l'ambition d'un Romain. Il falloit passer comme autrefois par les autres magistratures. L'Empereur nommoit assez souvent les Consuls. La préture & les grades inférieurs étoient à la disposition du Sénat, devenu depuis Tibere représentatif de la nation & dépositaire de ses droits. Mais en vertu d'une concession spéciale faite aux Empereurs, les Candidats expressément recommandés par le Prince, devoient être préférés; de sorte qu'on di-

soit d'un homme qui demandoit une grace avec hauteur, un bienfait à titre de dette : *il demande comme un Candidat de César.*

Le premier pas dans la carriere des honneurs avoit été la questure. Mais depuis Auguste il étoit nécessaire pour l'exercer d'avoir rempli les fonctions du *Vigintivirat.* On comprenoit sous ce nom les emplois de vingt Officiers chargés respectivement de la monnoie, du soin des prisons & de l'exécution des criminels, des rues & du jugement de quelques affaires. Personne ne pouvoit être exempt de ces emplois, sans obtenir une dispense du Sénat. Tibère la demanda pour Drusus, fils de Germanicus. C'est au moins de ce préalable à la questure, & probablement de la questure même, que parle Tacite, quand il dit qu'il fut redevable du commencement de sa fortune à l'Empereur Vespasien (*a*) Ce Prince se connoissoit en hommes. Il méritoit de protéger Tacite, & Tacite de l'avoir pour protecteur. Nous ignorons en quel endroit il exerça la questure : mais cette place lui donna certainement

Dion. LIV.

Tacit. annal. III, 29.

(a) *Dignitatem nostram à Vespasiano inchoatam, à Tito auctam, à Domitiano longiùs provectam non abnuerim.* Tacit. Hist. I. 1.

entrée au Sénat. On pouvoit alors être Questeur à vingt-cinq ans commencés, & Sénateur à ving-cinq ans accomplis. Les loix annales avoient été mitigées par l'usage ou par de nouvelles loix.

L'estime universelle dont Tacite jouissoit déjà, lui valut un établissement avantageux. Agricola, que ses services militaires venoient d'élever au Consulat & au rang des Patriciens, & que la voix publique nommoit au gouvernement de la Grande-Bretagne, l'une des plus importantes provinces du département impérial, lui donna sa fille en mariage. V. Agr. n. 9. Si elle ressembloit à sa mere Domitia, Tacite dut couler des jours heureux. Je crois sentir en effet que les louanges dont il comble la mere, sont l'éloge indirect de la fille, & qu'il veut nous apprendre son propre bonheur, en peignant celui d'Agricola.

La mort de Vespasien, arrivée l'an de J. C. 79, ne traversa point le cours de la fortune de Tacite. Sous le meilleur des Princes, sous Titus, le vrai mérite n'avoit ni peur, ni besoin de l'intrigue & de la cabale. D'ailleurs l'éclat des victoires qu'Agricola remportoit dans la Bretagne, rejailliſſoit vivement sur un gendre capable d'être quelque jour au

Sénat ce que le beau-pere étoit à l'armée.
Dion LXVI. Titus couronné de nouveaux lauriers par ce conquérant, prit, selon la coutume, le titre d'*Imperator*, ou Général victorieux. Pouvoit-il ne pas s'intéresser à l'avancement de Tacite? Aussi l'appuya-t-il (*a*) dans la demande, soit de l'édilité, soit du tribunat du peuple. Un Plébéïen, comme Tacite, pouvoit remplir l'un ou l'autre de ces emplois. Il obtint l'un des deux, & je présume que ce fut le tribunat. Les Patriciens ne pouvant exercer cette magistrature plébéïenne, étoient comme en possession de l'édilité.

Titus ne régna que deux ans. Domitien, son indigne frere, & peut-être son meurtrier, choisit Tibere pour modele, & fut tyran par système. Sombre, défiant, vindicatif, sanguinaire, connoissant le bien, préférant le mal, il rendoit intérieurement justice aux qualités éminentes, & en étoit effrayé; il faisoit cas des vertus & les punissoit. Du temps de Vespasien & de Titus, pour masquer son ambition, il avoit joué l'amour des Lettres jusqu'à devenir Auteur; & même après les avoir abandonnées, il portoit bassement envie à ceux

(a) *Dignitatem nostram... à Tito auctam.*

qui les cultivoient. Les Poëtes seuls trouverent grace auprès de lui. Seroit-ce qu'ayant acquis en ce genre quelque supériorité, il croyoit les avoir effacés d'avance, & ne les estimoit pas assez pour les haïr ? Du reste implacable ennemi de son pere & de son frere, il détestoit tout ce qu'ils avoient aimé.

Sous ce regne, Tacite avoit contre lui ses qualités personnelles, l'estime des deux derniers Empereurs, & l'alliance d'Agricola, que Domitien ne laissa pas longtemps à la tête des Légions Britanniques, & dont le retour, quoiqu'honorable, étoit une disgrace fondée sur la jalousie & sur la peur. Cependant on ne doit pas juger absolument de tout ce regne pas l'affreux tableau qu'en trace notre Historien dans la chaleur de la haine publique encore récente. Il est fait d'après les trois ou quatre dernieres années de Domitien, dont la tyrannie n'augmenta que par degrés, comme l'Auteur le reconnoît. Pendant l'espace de dix ou douze années, la persécution contre le mérite ne fut pas générale. Il perçoit même quelquefois, pourvu qu'il évitât de se montrer d'une façon trop brillante. V Agric. 44 & 45.

J'imagine que Tacite, dans une espérance assez incertaine de la préture, con-

tinua de partager son temps entre les fonctions de Sénateur, les exercices du Barreau, la solitude de son cabinet & la conversation d'un petit nombre d'amis, au milieu desquels il retrouvoit la liberté bannie du Sénat, des places publiques & de tous les lieux où l'on pouvoit être entendu par les délateurs.

Le talent de la poésie lui devoit être de quelque ressource. C'étoit celui que Domitien pardonnoit le plus. Si Tacite fut Auteur de je ne sais quel Ouvrage sur la plaisanterie (*a*), cité par Fulgentius Planciadès, Ecrivain du cinquieme siecle, il le composa sous le même regne, & sans doute vers la fin, à l'exemple de Pline le Naturaliste, qui, dans les dernieres années de Néron, publia deux Livres de grammaire, parce que la tyrannie avoit rendu dangereux tout genre d'écrire plus libre & plus élevé.

Tacite n'étoit pas de ces Républicains intraitables, qui, sans distinguer la nouvelle République de l'ancienne, imitateurs déplacés des Favonius & des Catons, blessoient les meilleurs Princes, & mettoient en fureur les Tyrans. S'il haïssoit le despotisme, il respectoit le Gouvernement

(a) *Facetiarum Libri.*

établi par les loix. Sa juſte & profonde vénération pour les Thraſéas & les Helvides, ne lui faiſoit pas approuver leurs indiſcrétions. Une vertu plus ſouple & mieux aſſortie aux conjonctures, étoit, ſelon lui, capable d'adoucir les tyrans mêmes, ſur-tout quand ils n'avoient point encore jetté le maſque. Il ne croyoit pas impoſſible qu'un homme d'honneur, tenant un ſage milieu entre la baſſeſſe qui ſe proſtitue, & la roideur inflexible qui ne connoît aucuns égards, fît ſon chemin, ſervît la Patrie, vécût pour elle, au lieu de ſe perdre inutilement. V. Agric. 42.

Soit habileté, ſoit bonheur, Tacite obtint la Préture ſous Domitien, qu'il compte parmi les Princes qui contribuerent à ſa fortune. Quand le Tyran, pour toute faveur, ſe ſeroit contenté de ne point mettre d'obſtacle à des prétentions légitimes, Tacite auroit dû lui en ſavoir gré. Un Prince de ce caractere, lorſqu'il ne faiſoit point de mal, paſſoit pour faire du bien, & ſembloit donner ce qu'il n'ôtoit pas. Tacite fut Préteur la huitieme année de Domitien, 841 de la fondation de Rome, 88 de l'ère chrétienne; année mémorable par les jeux ſéculaires que fit célébrer ce Prince, Conſul pour la quatorzieme fois. Tacit. Annal. XI. 11.

Tacite eut part à la célébration de ces jeux, en qualité de Préteur & de Membre du College des *Quindécimvirs*. On appelloit ainſi les Officiers qui gardoient les Livres Sibyllins, Livres précieux à la ſuperſtition comme à la politique, puiſqu'ils renfermoient, diſoit-on, les deſtinées de l'Empire, & les moyens d'appaiſer la colere des Dieux, quand elle ſe manifeſtoit par des prodiges ou par des calamités. Les Quindécimvirs avoient ſeuls le privilege de conſulter au beſoin cet auguſte dépôt. Ils ne pouvoient y jetter les yeux ſans un ordre ſpécial; mais leur rapport étoit reçu ſans examen : on faiſoit aveuglément ce qu'ils preſcrivoient. Nous ne pouvons dire ſi ce fut par le choix de Titus, de Domitien, ou du College même, que Tacite parvint à ce ſacerdoce, qui donnoit une grande conſidération, & ne finiſſoit qu'avec la vie. Comme les jeux ſéculaires étoient une inſtitution religieuſe, faite pour obéir aux oracles Sibyllins, les préparatifs & l'exécution de ces longues & curieuſes cérémonies rouloient principalement ſur les Quindécimvirs. Tacite parlant des jeux ſéculaires de Claude, nous apprend qu'à ceux de Domitien il remplit les fonctions de ſon miniſtere avec tout le ſoin poſſible,

ble, & renvoie, pour le détail, à un endroit de son Histoire que nous n'avons plus.

L'année suivante il sortit de Rome avec sa femme, & leur absence dura plusieurs années. Quelques-uns, pour grossir le nombre des illustres persécutés, ou sur une raison de convenance, tirée des vertus de Tacite, & de l'injustice de Domitien, prétendent que ce Prince l'exila. D'autres aiment mieux qu'il se soit exilé lui-même, pour n'être pas témoin des malheurs de sa Patrie. Je saisirois avidement l'une ou l'autre de ces conjectures, si j'écrivois un Roman. Mais Tacite n'avoit personnellement qu'à se louer de Domitien; il a le courage & l'équité d'en convenir. Pour ce qui est de l'exil volontaire, un Sénateur ne pouvoit s'absenter de Rome, ni même du Sénat, sans raisons légitimes & approuvées. La prudence permettoit-elle à Tacite de hasarder une démarche que le premier délateur auroit dénoncée comme une censure de la conduite du Prince & de son administration? Je crois, avec plus de vraisemblance, que Tacite, au sortir de la Préture, eut quelque Gouvernement. Ce ne fut pas un de ceux qui dépendoient du Sénat, places annuelles,

& qu'on n'obtenoit, depuis Auguſte, que pluſieurs années après le Conſulat ou la Préture ; mais une des Provinces Impériales, qu'on pouvoit gouverner en ſortant de charge, & tant qu'il plaiſoit à l'Empereur. Les vertus & les talens n'étoient pas encore tout-à-fait un titre d'excluſion dans la neuvieme année de Domitien, ni long-temps depuis. Nous voyons en effet que dans la douzieme, Trajan fut choiſi pour commander les Légions de la Baſſe Germanie.

V. Agric. 45. Tacite & ſa femme étoient hors de Rome depuis plus de quatre ans, lorſqu'ils apprirent la mort d'Agricola. Ce coup imprévu leur fut d'autant plus ſenſible, qu'ils n'eurent pas ſeulement la triſte conſolation de recueillir les derniers ſoupirs du meilleur des peres, & de lui rendre les devoirs de la piété filiale. Pour comble d'affliction, il leur revenoit de toutes parts que l'Empereur ne trouvant point de prétexte pour ſe défaire de ce grand homme, avoit eu recours au poiſon. La douleur eſt ſouvent trop crédule. Cependant elle ne fit pas oublier à Tacite que la renommée calomnie quelquefois les Tyrans mêmes. Auſſi, par un trait d'impartialité propre à confondre les critiques injuſtes qui le taxent de noirceur,

il déclare, dans l'éloge de ſon beau-pere, qu'il n'oſe garantir le fait. Mais ſi la mort d'Agricola ne fut pas un des crimes de Domitien, du moins elle fut comme l'époque de ſes plus horribles cruautés. Alors parut à viſage découvert cette tyrannie impudente & conſommée, qui, pendant le cours de trois ans entiers, ne ceſſa de ravager la capitale & les provinces, juſqu'à faire regretter Néron. Rien n'approche de l'idée qu'en donne Tacite dans la Vie d'Agricola, ſi ce n'eſt la peinture énergique, mais plus abrégée, qu'il en fait au commencement de ſon Hiſtoire. » On voyoit les iſles déſer- Tacit. Hiſt. I. 2.
» tes peuplées d'exilés, & bientôt après
» teintes du ſang de ces malheureux;
» Rome livrée à des fureurs plus bar-
» bares; la naiſſance, les richeſſes, la
» fuite & la recherche des honneurs
» devenues des crimes; les vertus, des
» arrêts de mort. La fortune des déla-
» teurs indignoit autant que les forfaits
» dont elle étoit le prix. Les uns, parés
» des dépouilles de leurs victimes, déshо-
» noroient le Conſulat & les Sacerdoces:
» d'autres, parvenus aux emplois de con-
» fiance, ou régnant dans l'intérieur du
» Palais, également déteſtés & terribles,
» diſpoſoient de tout à leur gré. On ſu-

» bornoit les Eſclaves contre leurs Maî-
» tres, les Affranchis contre leurs Pa-
» trons, les amis pour perdre ceux qui
» n'avoient point d'ennemis. »

Tel étoit, ou commençoit d'être l'état de Rome, lorſque Tacite y retourna. Je préſume qu'il ne fut pas mal reçu de Domitien, à qui les dernieres volontés d'Agricola pouvoient inſpirer quelque reconnoiſſance paſſagere. Agricola venoit de laiſſer à l'Empereur le tiers de ſes biens : ſage précaution de la tendreſſe paternelle & conjugale, qui compoſoit avec ce brigand, pour l'empêcher de ravir les deux autres tiers à une épouſe, à une fille tendrement chéries, & pour acheter, s'il étoit poſſible, la ſûreté d'un gendre, que ſa réputation expoſoit à mille dangers. Domitien avoit paru s'attendrir ſur la mort d'Agricola ; & par orgueil, il avoit regardé ce legs comme une preuve d'eſtime & d'attachement. Mais ce n'etoit-là pour Tacite qu'une foible ſauve-garde, peu capable de le raſſurer contre un Tyran toujours agité de ſoupçons, toujours dévoré de jalouſie ; qui ne gardoit plus de meſures, & qui, ſur la moindre délation, ou ſimplement par caprice, paſſoit tout d'un coup des tranſports de l'amitié, à

V. Agric.

la fureur de la haine. Tacite tenoit un rang considérable dans le Sénat ; & c'étoit principalement sur les Sénateurs que Domitien exerçoit ses barbaries. Tantôt ce monstre employoit le poignard ou le poison ; tantôt las d'assassiner, & pour commettre aussi des crimes en regle, il dénonçoit au Sénat l'homme de bien qu'il vouloit faire périr. Il environnoit de Soldats le lieu de l'assemblée. Après avoir écouté, pour la forme, les défenses de l'Accusé, il demandoit les avis. Le premier opinant parloit seul, & toujours contre sa propre pensée. Les autres, tremblans, éperdus, baissant la tête & les yeux, sembloient acquiescer ; & l'innocence étoit condamnée avec cette apparente unanimité, que produit l'esclavage complet, & qui souvent est la marque de l'improbation générale. Plin. Panégyr.

Tacite donne assez à entendre qu'il eut la foiblesse de céder au torrent (*a*), & de prendre quelque part aux fautes de son corps. Mais dans un temps si affreux, c'étoit une sorte d'héroïsme de n'avoir que de la foiblesse. C'étoit risquer beau- V. Agric. 45.

(a) *Mox nostræ duxere Helvidium in carcerem manus, nos Maurici rusticique visus, nos innocenti sanguine senecio perfudit.*

coup, & renoncer pour le moins à toute
Plin. Pa- espérance d'avancement. Ce que Pline le
negyr. jeune dit de sa propre situation, doit s'appliquer à celle de son ami. » Si je pa-
» rus avancer dans les honneurs sous un
» Prince très-dissimulé, qui n'avoit point
» encore fait éclater sa haine contre les
» gens de bien, je m'arrêtai dès qu'il se
» montra sans déguisement. Après avoir
» connu quelle étoit la voie la plus courte
» pour arriver aux dignités, je préférai
» la plus longue, & j'étois au nombre
» de ceux qui gémissoient dans l'amer-
» tume & dans la frayeur. » On peut juger que c'étoit principalement avec Tacite qu'il partageoit sa douleur, ses alarmes, & l'attente d'un avenir plus heureux.

Domitien fut tué dans son Palais, le dix-huit de Septembre, l'an de J. C. quatre-vingt-seize. Sous Nerva, Prince Citoyen, fait pour être aimé, quand il n'auroit pas eu l'avantage de succéder à un Tyran, la vertu rentra dans ses droits, & les places furent offertes aux sujets dignes de les occuper. Tacite parvint au Consulat dès l'année quatre-vingt-dix-sept. Cependant on ne trouve point son nom dans les Fastes, parce qu'il ne fut pas Consul ordinaire. Le Consulat ne se

donnoit pas alors pour une année entiere ; & communément l'Empereur même ne le prenoit que pour quelques mois. Ceux qui entroient en Charge au commencement de Janvier, & dont les noms servoient de date dans tout l'Empire, étoient appellés Consuls ordinaires ; les autres, Consuls subrogés. L'année où Tacite exerça cette Magistrature, eut pour Consuls ordinaires, Nerva lui-même, & l'illustre Verginius Rufus. Ce fut une singularité très-intéressante de voir élevés ensemble à la dignité suprême de l'ancienne République, l'un & l'autre pour la troisieme fois, deux vénérables vieillards, dont l'un venoit d'accepter l'Empire à regret, & l'autre, depuis trente ans jouissoit de la gloire éclatante, mais dangereuse de l'avoir refusé.

Les funérailles du même Verginius, qui mourut dans le cours de cette année, illustrerent le Consulat de Tacite, & donnerent aux Romains le plus mémorable spectacle qu'ils eussent vu depuis long-temps. Elles se firent aux dépens du trésor public. Tacite, Consul alors, parut dans la tribune ; &, sur ce théâtre de l'éloquence républicaine, où depuis Auguste les Magistrats montoient rarement, il prononça l'Oraison funebre. » La for- Plin. Epist. II. 2.

» tune, toujours fidele à Verginius, dit » Pline le jeune, gardoit, pour derniere » grace, un tel Orateur à de telles ver- » tus. » Il s'agissoit d'un Citoyen supérieur aux places qu'il avoit remplies, & même à celle qu'il avoit constamment refusée ; d'un héros dont la modestie & le courage résisterent aux Légions de Germanie, obstinées à le proclamer Empereur avant & après la mort de Néron ; & qui, durant la guerre civile, sollicité par d'autres Légions, avoit bravé plus de périls pour éviter la puissance souveraine, que l'ambition n'en affronte pour l'obtenir. Honoré des bons Empereurs, souffert des mauvais, enfoncé dans une retraite, d'où il ne sortoit que pour des devoirs indispensables, il s'occupa de Littérature, & tâcha de faire oublier des vertus que la Poésie & l'Histoire avoient célébrées de son vivant : enfin rappellé sur la scène par Nerva, son ami, Verginius mourut dans sa quatre-vingt-quatrieme année, au comble de la réputation où peut arriver un mortel, & des honneurs que pouvoit espérer un particulier qui n'avoit pas voulu être Souverain. Quelle carriere pour l'éloquence de Tacite ; & de Tacite donnant l'essor à son génie sous l'empire de Nerva !

La même année, ce Prince ayant

adopté Trajan, qui commandoit les Légions de la Baſſe Germanie, le fit nommer par le Sénat ſon Collegue & ſon ſucceſſeur, & mourut au commencement de l'année ſuivante, d'autant plus cher aux Romains, qu'un tel choix étoit la preuve qu'il avoit craint d'être regretté. Ce fut dans l'intervalle des trois mois qui s'écoulerent entre ces deux événemens, que Tacite (*a*) compoſa la vie de ſon beau-pere. Tant que dura la tyrannie, il n'auroit pu traiter un pareil ſujet, ſans le manquer, ou ſans ſe perdre. Libre enfin de toute contrainte, ſa plume traça ce portrait avec la force dont elle étoit ſeule capable. La mémoire de Domitien, flétrie par un jugement national, ne méritoit aucuns égards; & les vertus d'Agricola reſſembloient à celles des Princes qui gouvernoient alors. Ce grand homme, ſon Hiſtorien, les deux Empereurs avoient tous couru les mêmes riſques ſous le regne du Tyran: & cette ſociété de périls avoit dû reſſerrer des liaiſons formées par une eſtime mutuelle entre des Citoyens vertueux, de même rang, & à portée de ſe connoître. Nous

(*a*) Voyez la remarque quatrieme ſur la vie d'Agricola.

V. Agric. 44. lisons dans Tacite qu'Agricola desiroit & prédisoit l'élévation de Trajan. Ainsi l'on peut assurer que l'Ouvrage fut également applaudi du Public & des Puissances. On y trouve la fleur de tous les genres de beautés que Tacite a répandues dans ses autres écrits. C'est un chef-d'œuvre qui satisfait tout à la fois le jugement & l'esprit, l'imagination & le cœur. On a raison de le proposer comme un modele d'éloge historique. Les louanges n'ont rien d'outré ni de vague. Elles naissent des faits mêmes. Tout attache, tout instruit. Le Lecteur aime Agricola, l'admire, se passionne pour lui, l'accompagne dans ses expéditions, partage sa disgrace, & profite de ses exemples. L'intérêt va toujours croissant; & quand il semble ne pouvoir plus croître, des morceaux pathétiques & sublimes mettent l'ame hors d'elle-même, & ne lui laissent la faculté de sentir, que pour détester le Tyran, & pour s'attendrir sans foiblesse sur la destinée du héros.

Après avoir élevé ce monument à la gloire de son beau-pere, Tacite écrivit son Ouvrage sur les Germains, dans le cours de l'année quatre-vingt-dix-huit. C'étoit désormais la seule Nation de l'Occident capable d'inquiéter les

Romains. Elle les avoit insultés pendant tout le regne de Domitien, qui se contentoit de triompher au lieu de vaincre, & dont les Lieutenans, par politique, n'osoient faire leur devoir qu'à demi. Lorsqu'il mourut, rien n'étoit plus essentiel que de pourvoir solidement à la sureté des frontieres, & de raccoutumer les Barbares à respecter le nom Romain. Aussi Trajan, qui avoit appris à Cologne la nouvelle de son association, ne se hâta pas, même après la mort de Nerva, de retourner en Italie. Il passa plus d'un an, soit à rétablir la discipline dans les armées qui gardoient le Danube & le Rhin, soit à réparer les forts que Drusus & les anciens Généraux avoient construits dans le pays ennemi. Les Légions, assurées de la victoire sous le conduite de Trajan, demandoient qu'il les menât contre les Barbares. Ceux-ci tâchoient de le désarmer par les plus humbles soumissions. Mais ce Prince, qui toute sa vie n'eut que trop d'amour pour la guerre, pouvoit aisément succomber à la tentation d'une conquête.

On conçoit que l'absence du nouvel Empereur, impatiemment attendu dans la capitale, y faisoit beaucoup parler des Germains. Ce fut peut-être ce qui déter-

mina Tacite à donner une description de leur pays, de leurs mœurs & de leurs usages. Il l'eût moins abrégée, s'il avoit prévu que la Nation à demi-sauvage, qu'il décrivoit alors, démembreroit un jour l'Empire Romain; que le sang & le Gouvernement Germaniques prévaudroient dans la meilleure partie de l'Europe, & que tous les Peuples, formés du mêlange des vainqueurs & des vaincus, regarderoient cette relation de la Germanie comme l'Histoire de leur Patrie ancienne, &, si j'ose m'exprimer ainsi, comme les archives de leurs loix, de leur droit public, de leur premiere constitution.

L'Ouvrage dont il s'agit est court, sans être superficiel. Dans un petit nombre de pages il renferme plus de morale, de politique & de vues, plus de substance & de suc, que souvent on n'en pourroit exprimer de plusieurs énormes volumes. Ce n'est point une de ces descriptions simplement agréables, qui ne font que glisser sur l'ame, & lui laissent sa tranquillité. C'est une peinture mâle comme le sujet, pleine de vie, de sentimens & de traits de feu qui vont au cœur. On se croit en Germanie; on se familiarise avec ces prétendus Barbares;

on leur pardonne leurs défauts & presque leurs vices, en faveur de leurs vertus ; & toute compensation faite, dans certains accès d'enthousiasme, on voudroit être Germain.

Reste à savoir si cette peinture est fidele. Les Romains n'étoient pas curieux de connoître à fonds les Peuples étrangers ; & Tacite, en parlant des Juifs dans son Histoire, a prouvé qu'il avoit à cet égard toute l'indifférence romaine. Un des objets qu'il se propose, en peignant les mœurs des Germains, est de censurer indirectement celles de la Nation. En apparence occupé de la Germanie, jamais il ne perd Rome de vue. Il seroit fâché que ses Lecteurs ne fissent point le parallele qu'il a dans l'esprit, & qui certainement est la clé de son Ouvrage. On pourroit donc soupçonner Tacite d'avoir traité cette matiere avec peu d'exactitude, & sur-tout d'avoir embelli les Barbares, pour mieux faire sentir aux Romains leur propre difformité. Mais ce que d'autres Auteurs nous apprennent des Germains, donne lieu de croire, qu'en général, & sauf quelques exceptions, le tableau de Tacite est d'après nature : & d'ailleurs il est si bien peint, qu'on l'admireroit encore, quand il ne seroit pas ressemblant.

Tac. t. Hist. V. 2. & seqq.

Ces deux Ouvrages annonçoient que Tacite, dont l'éloquence faiſoit l'admiration du Sénat & du Barreau, ſavoit également prendre le ton de l'Hiſtoire. Loiſir, talens, liberté, rien ne lui manquoit pour réuſſir en ce genre. Sa fortune étoit ſolidement établie, & ſon ambition ſatisfaite. Il avoit achevé la carriere des honneurs. Le titre de Conſulaire lui donnoit une place diſtinguée dans le Conſeil public de ſa Nation. Homme d'Etat, Orateur, Philoſophe, toujours environné d'une foule de Savans (*a*) qui le conſultoient comme leur oracle, il avoit pour-lors environ 45 ans : âge où l'eſprit a toute la maturité dont il eſt capable ; où l'imagination encore vive ſe laiſſe dominer par le jugement ; où la raiſon, perfectionnée par l'uſage du monde, réunit les avantages de la jeuneſſe & de la vieilleſſe, ſans en avoir les défauts : enfin Tacite vivoit ſous Trajan & ſous les loix. Tems heureux, s'écrie-t-il, où nous pouvons penſer librement (*b*), & dire librement notre penſée !

(a) *Copia Studioſorum quæ ad te ex admiratione ingenii tui convenit.* Plin. Ep. *IV.* 11.

(b) *Rarâ temporum felicitate, ubi ſentire quæ velis, & quæ ſentias dicere licet.* Hiſt. L. 1.

Aussi profita-t-il des premiers instans d'une liberté si précieuse & si rare, pour entreprendre l'Histoire Romaine, depuis la mort de Néron, jusqu'à celle de Domitien. C'est cet Ouvrage que l'Auteur annonce dans le préambule de la Vie d'Agricola, comme une image de la servitude passée, & comme une preuve de la félicité présente. Il comprenoit vingt-huit années très-fertiles en événemens. Révolutions de toute espece, guerres civiles, guerres étrangeres, trois fantômes d'Empereurs, qui ne montent sur le trône, que pour en tomber avec fracas; deux grands Princes, dont l'un sait allier, avec le pouvoir suprême, la modestie d'un simple Citoyen; mais, contraint, par le désordre des finances, de charger les Peuples, & trop gouverné par un ami auquel il devoit l'Empire, n'est pas aimé comme il méritoit de l'être; l'autre, vicieux & redouté du Public, avant que d'être Empereur, devient les délices du genre humain, à qui bientôt il est enlevé, peut-être par le crime d'un frere; une tyrannie longue & sanglante, des forfaits atroces; au milieu d'une corruption presque universelle, des traits héroïques de vertu: enfin le Tyran massacré par ses domestiques:

dans ce même espace de tems, l'Italie frappée d'horribles fléaux, des Villes englouties ou renversées, Rome en proie aux incendies, le Capitole réduit en cendres par des Romains; c'étoit-là le sujet que Tacite avoit à traiter.

Non-seulement contemporain, mais encore spectateur attentif & intelligent, quelquefois acteur, il connoissoit par lui-même un grand nombre des personnages principaux : il avoit été dans le point de vue nécessaire, pour bien voir, & pour juger sainement. Dès qu'il eut formé le projet d'écrire, il prit soin de consulter ceux dont les lumieres lui pouvoient être de quelques secours. La Lettre où Pline le jeune détaille la mort de son oncle Pline l'ancien, est une réponse à Tacite, qui vouloit s'instruire exactement de ce fait, à dessein de l'inférer dans son Histoire.

Plin. Epist. VI. 15.

Comme on étoit convaincu qu'elle passeroit à la postérité, on s'empressoit de lui fournir des Mémoires, & peut-être plus qu'il n'en desiroit. Pline, dans une autre Lettre, le conjure de ne pas oublier une action courageuse qu'il s'applaudit d'avoir faite sous le regne de Domitien. » J'ai, dit-il, un pressentiment, » & mon pressentiment ne me trompe

Plin. Epist. VII. 33.

» pas, que votre Hiſtoire ſera immor-
» telle. C'eſt, je l'avoue ingénument, ce
» qui redouble ma paſſion d'y trouver
» une place. Si nous avons coutume de
» prendre tant de ſoin que notre portrait
» ſoit de la main d'un excellent Ar-
» tiſte, pouvons-nous trop ſouhaiter
» qu'un pinceau comme le vôtre daigne
» peindre nos actions, & leur donner
» du relief? Je vous indique donc un
» fait, qui ne ſauroit échapper à votre
» attention, parce qu'il eſt dans les re-
» giſtres publics: mais je ne laiſſe pas de
» vous l'indiquer, afin que vous ſoyez
» perſuadé quel plaiſir j'aurai, ſi cette
» action . . . qui . . . fut favorablement
» regardée, reçoit de votre eſprit & de
» votre approbation un nouveau luſtre.....
» Je ne demande pourtant pas que vous
» exagériez. Je ſais que l'Hiſtoire ne doit
» jamais s'écarter de la vérité, & que
» la vérité honore aſſez les bonnes ac-
» tions. « Cette Lettre eſt d'un ton plus modeſte, que celle où Cicéron ſupplie Luccéius de farder ſon Conſulat, & de violer, en faveur de l'amitié, les loix de l'Hiſtoire. L'orgueil de Pline étoit plus adroit; & je doute que Tacite eût été d'humeur à ſervir la vanité de ſes amis, aux dépens de la ſincérité.

Cicér. Ep. ad amic. V. 12.

Nous n'avons aujourd'hui que les quatre premiers Livres de ſon Hiſtoire, avec le commencement du cinquieme. Cependant elle devoit en contenir un grand nombre, puiſque ces Livres, échappés du naufrage, ne renferment pas deux ans entiers, & que pluſieurs des autres vingt-ſix années, qu'embraſſoit le plan de l'Auteur, n'étoient ni moins riches, ni moins abondantes. Il voulut que cet Ouvrage portât le titre d'*Hiſtoires*, parce que le mot grec adopté par les Latins, ſignifie proprement, & ſelon la rigueur étymologique, le récit des faits, que celui qui les raconte a ſus, ou pu ſavoir par lui-même. Or la narration de Tacite commençoit au temps, où, déjà ſorti de l'enfance, il avoit été capable de réfléchir, & de prendre part aux événemens.

Tacite, en s'appliquant à écrire l'Hiſtoire, ne renonça point au Barreau. Les Conſulaires mêmes ne croyoient pas que la fonction d'Avocat, fût au-deſſous d'eux : & quoique la forme de Gouvernement introduite par Auguſte, eût reſſerré le talent de la parole dans des bornes plus étroites, néanmoins il ſe préſentoit aſſez ſouvent des affaires dignes des Hortenſius & des Cicérons, parce que les procès criminels étoient plaidés, &

que parmi les Gouverneurs de Provinces, on ne trouvoit que trop de Verrès.

Comme dans les causes de ce genre, il s'agissoit & de peuples désolés, qui se plaignoient d'avoir souffert des injustices criantes, & de Sénateurs du premier ordre menacés de perdre leurs biens, leur dignité, leur état, l'éloquence pouvoit y déployer toutes ses richesses, tonner, foudroyer, attendrir, tirer des larmes. Outre l'importance des objets, la majesté du Tribunal animoit puissamment les Orateurs. Sous le Gouvernement des Césars, la connoissance de ces sortes d'affaires appartenoit au Sénat.

L'an de J. C. quatre-vingt-dix-neuf, troisieme de Trajan, Marius Priscus, ci-devant Proconsul d'Afrique, fut accusé de concussion par les habitans de cette province. Le Sénat leur nomma Pline & Tacite pour Avocats. Tacite, plus ancien, & déjà Consulaire, auroit dû, ce semble, être nommé avant lui : mais Pline avoit été demandé par les Africains, & ce fut apparemment l'unique raison qui lui fit donner le premier rôle. La cause de Priscus étoit si désespérée, qu'au lieu de penser à se défendre, il offroit de subir les peines portées par la Loi, c'est-à-dire, de perdre le rang de Séna- Plin. Epist. II. 11.

teur, & de reſtituer ce qu'il avoit pris. En conſéquence, il demandoit qu'on lui donnât des Commiſſaires, pour régler la ſomme qu'il devoit rendre. Pline & Tacite ſe crurent obligés de remontrer au Sénat, que les crimes en queſtion étoient d'une énormité qui ne permettoit pas de civiliſer l'affaire. On accuſoit Priſcus d'avoir vendu la condamnation, & même la vie des innocens. Le Sénat le renvoya devant des Commiſſaires, pour ce qui regardoit la concuſſion : mais quant aux autres délits, il s'en réſerva la connoiſſance, & remit le jugement à la prochaine aſſemblée.

Plin. Ibid. Elle ſe tint au mois de Janvier de la quatrieme année de Trajan, & fut également auguſte & nombreuſe. L'Empereur y préſida. Il étoit alors Conſul pour la troiſieme fois. Je n'entrerai point dans le détail des trois ſéances conſécutives qu'occupa cette grande affaire, & qui furent prolongées juſqu'à la nuit. D'un côté, Pline & Tacite; de l'autre, Salvius Libéralis & Catius Fronto, très-célebres Orateurs, mirent en œuvre tous les reſſorts de l'indignation & de la pitié. Pline, dans la premiere ſéance, parla cinq heures de ſuite avec tant de feu, que Trajan, inquiet pour ſa ſanté, le

fit avertir pluſieurs fois de ſonger à la délicateſſe de ſa complexion. Le lendemain, Tacite, en répliquant à Fronto, fit éclater ce grand, ce ſublime (a) qui caractériſoit tous ſes diſcours. La troiſieme & derniere ſéance décida du ſort de Priſcus, qui fut condamné à porter au tréſor public les ſommes qu'il avoit reçues pour prix du ſang innocent, & banni de Rome & de l'Italie à perpétuité : tant les Loix étoient indulgentes pour les Citoyens Romains. Au reſte, le Sénatus-Conſulte couvrit de gloire Pline & Tacite. On y déclaroit que l'un & l'autre avoient rempli dignement leur miniſtere & l'attente du Sénat.

Ils étoient en poſſeſſion de l'eſtime du Public. Chacun d'eux réuniſſoit, dans un degré très-éminent, les vertus civiles & les qualités de l'eſprit qui peuvent la mériter : heureux l'un & l'autre, s'ils n'avoient fermé les yeux aux lumieres de la divine Philoſophie, qui commençoit à rayonner de toutes parts, & cherché, pour unique récompenſe, l'admiration de leur ſiecle, celle des races futures,

(a) *Reſpondit Cornelius Tacitus eloquentiſſimè, & quod eximium orationi ejus ineſt, veluti*

leur propre satisfaction! Ces motifs, dont la source est après tout dans l'idée que nous avons de l'excellence de l'homme, & dans un sentiment confus de notre immortalité, ne laissent pas, quoique défectueux & souillés d'orgueil, de tourner au profit du genre humain. Les sociétés seroient florissantes, si tous ceux auxquels il n'est pas donné d'en avoir de plus sublimes, & de plus purs, étoient du moins animés, comme le furent ces deux Romains, par l'amour d'une gloire bien entendue, & par le plaisir qu'on goûte à faire de bonnes actions.

L'amitié de Tacite & de Pline avoit pour base la conformité de principes & de mœurs. Comme dans l'essentiel ils se ressembloient parfaitement, d'assez grandes différences sur tout le reste, ne servoient qu'à rendre leur amitié plus piquante & plus utile. On saisit facilement le caractere personnel de Pline, qui nous a laissé un volume de Lettres. Nous sommes moins au fait de Tacite, dont nous n'avons que des Ouvrages d'apparat. Mais, autant qu'on peut connoitre l'un, & deviner l'autre, la probité de Pline étoit plus douce, plus liante, assaisonnée de tout ce qui fait les délices du commerce; celle de Tacite étoit plus franche,

plus naturelle, ſans apprêt, en un mot, vraiment Romaine. Le premier, par ſes qualités aimables, gagnoit tous les cœurs: le ſecond les ſubjuguoit par la force de ſon mérite, par l'aſcendant de ſa vertu. L'un, Courtiſan délié ſans baſſeſſe, & même avec dignité, ſembloit fait pour vivre ſous le Gouvernement fondé par Auguſte, & pour être l'ami d'un Prince tel que Trajan. L'autre, Républicain ſans aigreur & ſans imprudence, avoit droit à l'eſtime des bons Princes; mais il auroit été mieux encore ſous l'ancien Gouvernement. Il eut beſoin, ſi je ne me trompe, de prendre ſur lui-même, pour ſe façonner au nouveau; & ce dut être l'ouvrage de toute ſa vie.

Pline aimoit paſſionnément la vertu, lui prodiguoit l'encens par-tout où il croyoit la trouver, & peut-être la voyoit quelquefois où elle n'étoit pas, louoit avec une profuſion, qui pouvoit rendre problématique ſon diſcernement ou ſa ſincérité. Il mettoit dans ſes préventions les plus injuſtes une ſorte de modération & d'équité; témoin la demi-juſtice qu'il rend aux Chrétiens, en reconnoiſſant la pureté de leurs mœurs, tandis qu'il les regarde comme des malheureux aveuglés par une folle ſuperſti-

EPlin. pift. X. 23.

tion. Tacite haïſſoit fortement le vice. Il diſtribuoit les louanges avec économie, & toujours en connoiſſance de cauſe. L'horreur qu'il avoit de la flatterie & du menſonge, le pouſſoit vers les excès oppoſés. A force d'avoir étudié l'homme profondément, & trop finement ſans doute, il n'avoit pas aſſez de peine à ſoupçonner le mal. Ajoutons (car enfin je n'écris pas un panégyrique, mais une vie) qu'il adoptoit quelquefois les préjugés de ſa Nation dans toute leur atrocité. Comment excuſer un homme tel que lui, d'avoir cru, ſur parole, que le Chriſtianiſme étoit une ſecte déteſtable, digne par ſes forfaits & par ſa haine contre le genre humain, des châtimens les plus rigoureux?

Tacit. Annal. XV. 44.

On voit combien ces deux amis étoient néceſſaires l'un à l'autre. Peut-être que ſans la douceur de Pline, Tacite ne ſe ſeroit pas préſervé d'une philoſophie ſauvage, de cette haine des hommes qu'il reprochoit fauſſement aux Chrétiens. Sans le caractere mâle de Tacite, la bonté d'ame de Pline auroit pu dégénérer en complaiſance outrée, en adulation, en fadeur. Ils avoient tous deux l'eſprit vif, ſolide & juſte; l'imagination féconde, le ſentiment délicat. Rien de la

ſurface

ſurface des objets n'échappoit à Pline ; rien de leur intérieur à l'œil perçant de Tacite. L'un avoit en partage le brillant, l'aménité, les graces légeres. Il ſavoit même ſe donner au beſoin de l'élévation & de la force : mais c'étoit un état violent pour lui : bientôt il retomboit dans les fleurs. L'autre, plein d'une vigueur ſoutenue, joignoit à la chaleur des idées, à l'énergie de l'expreſſion, à la vivacité des images, un ſens exquis, une ſupériminence de raiſon. Chez Pline, le ſentiment s'évaporoit quelquefois en penſées ingénieuſes. Chez Tacite, les réflexions ſe tournoient en ſentiment. On dit que celui-ci ne réſolut d'écrire l'Hiſtoire, qu'après avoir fait des efforts inutiles, pour engager Pline à ce travail. S'il y eut entre eux un combat de modeſtie, ce n'eſt pas un malheur que celle de Pline l'ait emporté.

Sidon. Apollinar. Epiſt. IV. 12.

La Nation, d'une voix unanime, leur déféroit l'empire de l'éloquence & de la littérature. Tacite avoit ſes partiſans, & Pline les ſiens : mais en donnant à l'un des deux la premiere place, on s'accordoit à placer l'autre immédiatement après lui. Pour eux, à la honte de tant de minces Ecrivains qui ſe diſputent des rangs que le Public ne leur donne pas, ils parta-

geoient ſans jalouſie cette eſpece de ſouveraineté, la plus flatteuſe de toutes, ou plutôt ils en jouiſſoient par indivis.

Ce ſeroit trop peu de dire qu'une liaiſon très-étroite, ſi rare entre concurrens, étouffoit dans leur cœur juſqu'au moindre ſentiment de rivalité. Leur intime union faiſoit diſparoître de leur commerce toute diſtinction d'intérêt, & ſembloit confondre leurs perſonnes mêmes. Ils regardoient leur gloire comme un bien commun, y travailloient de concert, ſe communiquoient leurs lumieres, ſe ſoumettoient réciproquement tout ce qui ſortoit de leur plume; &, ſe croyant ſolidaires l'un pour l'autre, chacun s'efforçoit de perfectionner, par une critique ſévere, mais pleine de cordialité, les productions de ſon ami. Pline reconnoiſſoit la ſupériorité de Tacite (*a*), ſans en être humilié : Tacite ne ſe prévaloit nullement de ſes avantages; &, par un preſtige que l'amitié parfaite eſt capable d'opérer, il pouvoit bien ne les pas ſentir.

Le Public ne ſéparoit point ces deux illuſtres amis. On ne parloit jamais de

---

(a) *Tu magiſter; ego contra . . . qui non modo magiſter tuus, ſed ne diſcipulus quidem dici debeam.* Plin. ad Tacit. VIII. 7.

l'un, qu'en même temps l'autre ne se présentât à l'esprit. Le seul mot de Belles-Lettres rappelloit le souvenir de Tacite & de Pline. On eût dit que leurs noms étoient ceux des Lettres mêmes. Tacite, se trouvant un jour aux Spectacles du Cirque, lia conversation avec un Chevalier Romain qui étoit assis auprès de lui. Après un entretien savant & diversifié, cet homme lui demanda s'il étoit d'Italie ou de Province. » Je ne vous suis » pas inconnu, répondit Tacite, & c'est » aux Belles-Lettres que j'en ai l'obli- » gation. Il faut que vous soyez Tacite » ou Pline, reprit vivement le Cheva- » lier. » Pline raconte ce fait avec une extrême complaisance, plus flatté de cet éloge fortuit, que des applaudissemens qu'il recevoit au Tribunal des *Centumvirs*, & de la gloire qu'il s'étoit acquise dans le Sénat. Plin. Epist. IX. 23.

Nous avons dix Lettres de Pline à Tacite, qui sont honorables pour l'un & pour l'autre. On me permettra d'en copier une, qui justifie tout ce que j'ai dit de leur confiance mutuelle & de leur inviolable attachement. Je me sers de la traduction de Sacy, que l'Auteur même n'auroit pas désavouée. Epist. Plin. I. 6. I. 20. IV. 13. VI. 9 VI. 16. VI. 20. VII. 20 VII. 33. VIII. 7. XI. 14.

PLINE A TACITE SON AMI. » J'ai lu Epist. Plin. VII. 20.

» votre Livre, & j'ai marqué avec le
» plus d'exactitude qu'il m'a été poſſible
» ce que je crois y devoir être changé,
» & en devoir être retranché; car je
» n'aime pas moins à dire la vérité, que
» vous à l'entendre; & d'ailleurs on ne
» trouve point de gens plus dociles à la
» cenſure, que ceux qui méritent le plus
» de louanges. Je m'attends qu'à votre
» tour vous me renverrez mon Livre
» avec vos critiques. O l'agréable, ô le
» charmant échange! Que j'ai de plaiſir
» à penſer que ſi jamais la poſtérité fait
» quelque cas de nous, elle ne ceſſera de
» publier avec quelle union, quelle fran-
» chiſe, quelle amitié nous vivions en-
» ſemble! Il ſera rare & remarquable,
» que deux hommes à peu près de même
» âge, de même rang, de quelque nom
» dans l'empire des Lettres, (car il faut
» bien que je parle modeſtement de vous,
» puiſqu'en même temps je parle de
» moi), ſe ſoient ſi fidélement aidés
» dans leurs études. Pour moi, dès ma
» plus tendre jeuneſſe, la réputation, la
» gloire que vous aviez acquiſe, me fai-
» ſoient déjà deſirer & de marcher &
» de paroître marcher ſur vos traces,
» non pas de près, mais de plus près
» qu'un autre. Ce n'eſt pas qu'alors nous

» n'euſſions à Rome beaucoup d'eſprits
» du premier ordre : mais le rapport de
» nos inclinations vous montroit à moi
» comme le plus propre à être imité,
» comme le plus digne de l'être. C'eſt ce
» qui redouble ma joie quand j'entends
» dire, que, ſi la converſation tombe
» ſur les Belles-Lettres, on nous nomme
» enſemble; que ſi l'on parle de vous,
» auſſi-tôt on penſe à moi. Je ſais bien
» qu'il y a des gens qu'on nous préfere à
» l'un & à l'autre; mais pourvu qu'on
» nous place tous deux enſemble, il ne
» m'importe en quel rang. Car dès que
» l'on me met au-deſſus de vous, je me
» crois au premier; & dès que l'on me
» met au-deſſous de vous, je me crois
» au ſecond. Vous avez pu même remar-
» quer que dans les teſtamens, excepté
» ceux de quelques amis particuliers,
» on ne laiſſe point de legs à l'un de
» nous, qu'on n'en laiſſe un ſemblable
» à l'autre. La concluſion de tout diſ-
» cours, c'eſt que nous ne pouvons trop
» nous aimer, nous que les études, les
» mœurs, la réputation, les dernieres
» volontés des hommes uniſſent par tant
» de nœuds. Adieu. »

A cette Lettre ſi pleine de ſentimens j'en ajoute une moins eſtimable; mais

qu'on lira d'autant plus volontiers que j'y joindrai la réponse, c'est-à-dire l'unique Lettre de Tacite qui soit venue jusqu'à nous. On verra dans l'une & dans l'autre combien ces grands hommes étoient ménagers de leur tems. L'étude les suivoit dans leurs plaisirs mêmes, ou pour mieux dire, ils ne connoissoient de plaisir que le changement d'études & de lieux.

Epist. Plin. l. 6.

PLINE A TACITE SON AMI. « Vous allez » rire ; & je vous le permets. Ce Pline » que vous connoissez a pris trois sanglier, mais très-grands. Quoi ! lui-» même, dites-vous ? Lui-même. N'allez pourtant pas croire qu'il en ait » coûté beaucoup à ma paresse. J'étois » assis près des toiles. Je n'avois à côté de » moi ni épieu ni dard, mais des tablettes. Je rêvois, j'écrivois, & je me pré-» parois la consolation de remporter mes » feuilles pleines, si je m'en retournois » les mains vuides. Ne mépriſez pas » cette manière d'étudier. Vous ne sauriez croire combien le mouvement du » corps donne de vivacité à l'esprit ; » sans compter que l'ombre des forêts, » la solitude & le profond silence qu'exige la chasse, sont très-propres à » faire naître d'heureuses pensées. Ainsi,

» croyez moi, quand vous irez chasser, » portez votre pannetière & votre bou- » teille : mais n'oubliez pas vos tablet- » tes. Vous éprouverez que Minerve se » plaît autant sur les montagnes, que » Diane. Adieu.

TACITE A PLINE SON AMI. « J'aurois » grande envie de suivre vos (*a*) leçons : » mais les sangliers sont si rares ici, qu'il » n'est pas possible d'accorder Minerve » avec Diane, quoique selon vous on les » doive servir toutes deux ensemble. Il

(*a*) Quelques éditions attribuent cette Lettre à Pline. Dans l'édition d'Elzevir, faite en 1669, elle a pour titre, CORNELIO TACITO SUO C. PLINIUS S. Cet arrangement prouve qu'il faut lire CORNELIUS TACITUS S. C. PLINIO SUO : car Pline met toujours son nom le premier, même en écrivant à l'Empereur Trajan. Il suffit de jetter l'œil sur la Lettre en question, pour voir que c'est une réponse à celle de Pline. D'ailleurs on y trouve le sérieux de Tacite, & nullement le badinage de son ami. J'ai cru que le Lecteur seroit bien aise de la rencontrer ici dans la Langue originale. Je suis surpris qu'on ne l'ait pas insérée dans les éditions de Tacite.

*Cupio præceptis tuis parere ; sed aprorum tanta penuria est, ut Minervæ & Dianæ, quas ais pariter colendas, convenire non possit. Itaque Minervæ tantum serviendum est ; delicatè tamen, ut in secessu & æstate. In viâ planè non-*

» faut donc se contenter de rendre ses
» hommages à Minerve ; & cela même
» avec ménagement, comme il convient
» à la campagne & pendant l'été. J'ai
Epist. Plin. IX. 10. » composé sur la route quelques ba-
» gatelles qui ne sont bonnes qu'à effa-
» cer. Aussi n'y ai-je donné d'autre appli-
» cation, que celle qu'on donne en
» chemin aux conversations ordinaires.
» J'y ai ajouté quelque chose depuis que
» je suis à ma terre, n'ayant pas trouvé
» à-propos de m'attacher à d'autre ou-
» vrage. Je laisse donc reposer les poë-
» sies, que vous croyez ne pouvoir ja-
» mais être plus heureusement achevées
» qu'au milieu des forêts & des bois.
» J'ai retouché une ou deux petites ha-
» rangues, quoique ce genre de travail
» soit désagréable, rude, & tienne plus
» des fatigues que des plaisirs de la vie
» champêtre. Adieu.

---

*nulla leviora, statimque delenda, eâ garrulitate, quâ sermones in vehiculo seruntur, extendi. His quædam addidi in villâ cùm aliud non liberet. Itaque poemata quiescunt ; quæ tu inter nemora & lucos commodissimè perfici putas. Oratiunculam unam & alteram retractavi : quanquam id genus operis inamabile, inamœnum, magisque laboribus ruris, quàm voluptatibus simile. Vale.*

Les excurſions, que faiſoit Tacite dans la poëſie & dans d'autres genres de littérature, n'étoient que des délaſſemens paſſagers, qui ne le détachoient point de ſon objet principal. Son goût le fixoit à l'hiſtoire ; & le ſuccès ne pouvoit que l'encourager. Lorſqu'il commença d'écrire les événemens arrivés depuis Néron juſqu'à Domitien, il projettoit de donner enſuite les règnes de Nerva & de Trajan, & regardoit comme une perſpective délicieuſe l'exécution de ce projet, qui devoit être, dit-il, la conſolation de ſa vieilleſſe (*a*). Mais convenoit-il à Tacite d'être l'hiſtorien d'un prince vivant ? Il vouloit dire toute vérité. Tacit. Hiſt. l. 1.

Les vertus de Trajan n'étoient pas ſans tache. Inſatiable de victoires comme Alexandre, &, comme lui, ſujet au vin, réduit à la ſage, mais humiliante précaution de défendre qu'on obéît aux ordres qu'il pourroit donner au ſortir de ſes longs repas, il étoit d'ailleurs eſclave d'un vice honteux, que les payens mêmes condamnoient. Le nom de *ſeigneur*, toujours déteſté par Auguſte &

(a) *Quod ſi vita ſuppeditet, principatum divi Nervæ & imperium Trajani uberiorem ſecurioremque materiam ſenectuti ſepoſui*

néanmoins souffert par Trajan, ne devoit pas être du goût des Républicains. En un mot, il étoit aisé de faire le panégyrique de ce Prince, sans rien dire de faux; impossible d'écrire fidèlement son histoire, sans insinuer au moins quelque chose de désobligeant. Qui sait même, si Tacite, lorsqu'il publia son premier ouvrage où se trouvoient intéressées tant de personnes vivantes, n'éprouva pas qu'il est plus prudent de ne parler que des morts? Toutes réflexions faites, il se dispensa de l'espèce d'engagement qu'il avoit contracté: mais il dédommagea ses lecteurs avec usure en remontant à des règnes plus anciens, & reprenant l'histoire de sa nation depuis la mort d'Auguste jusqu'à Néron inclusivement.

Ce second ouvrage porte le titre d'*Annales*. Ce n'est pas que l'historien y suive l'ordre des années avec une exactitude plus scrupuleuse que dans son *Histoire*, ni qu'il morcèle les faits lorsque les parties d'un même événement, d'une guerre par exemple, ne sont pas assez considérables pour être présentées séparément. A cet égard, nulle différence entre les deux ouvrages de Tacite. La seule qui soit bien marquée, c'est qu'il détaille

moins les faits dans les *Annales*, & que le ſtyle en eſt plus ſerré. Auſſi renfermoient-elles près de cinquante-quatre années en ſeize livres, tandis que l'*Hiſtoire*, dans un nombre de livres plus grand peut-être & du moins à peu près égal, ne contenoit que l'eſpace de vingt-huit ans. Mais par ce que les Romains durant pluſieurs ſiècles n'avoient eu d'autre hiſtoire que les annales rédigées par leurs Pontifes, ce mot, quand on l'oppoſoit, comme fit Tacite, à celui d'*Hiſtoires*, ſpécifioit une narration où l'Auteur racontant des faits anciens, n'entroit pas dans un extrême détail, & ſembloit imiter un peu la brièveté des vieilles chroniques pontificales (*a*).

Le tems a moins maltraité les *Annales* de Tacite que ſon *Hiſtoire*. Cepen-

(*a*) Grotius, fidele diſciple de Tacite, a diviſé pareillement, & pour la même raiſon en *Annales* & en *Hiſtoires* ſon Ouvrage de la Révolution des Pays-Bas, *de Rebus Belgicis*. Ses *Annales*, écrites d'une maniere plus ſerrée, contiennent ce qui s'étoit paſſé avant qu'il fût au monde, ou pendant ſa premiere enfance. L'*Hiſtoire*, plus diffuſe & plus circonſtanciée, commence au Généralat du Prince Maurice, & finit à la trêve, conclue en 1608, entre l'Eſpagne & les Provinces-unies.

dant il nous manque trois ans de Tibere, les quatre années de Caligula, les six premières de Claude & les deux dernières de Néron. Ainsi nous sommes privés d'une infinité de morceaux curieux, où Tacite devoit s'être surpassé lui-même. Tels étoient la chûte de Séjan & les artifices de Tibere pour miner ce colosse redoutable, qu'il avoit eu l'imprudence d'élever & qu'il n'osoit attaquer ouvertement : la conjuration qui délivra l'univers de la rage de Caïus ; Rome, après sa mort, libre pendant trois jours, & qui ne sait pas maintenir sa liberté ; le stupide Claude poussé sur le Trône, tandis qu'il n'attendoit que la mort, & trembloit devant le Sénat qu'il faisoit trembler, la révolte de Camillus ; le trépas héroïque d'Arria & de Pétus ; le soulevement général des Romains contre Néron, qui n'évita la rigueur des Loix, qu'en devenant son propre bourreau : voilà quelques-unes de nos pertes. Mais ce que nous possédons encore, est, au jugement des connoisseurs, un des plus grands efforts de l'esprit humain.

Tacit. Ann. l. III, 24.

Tacite avoit à peine commencé le troisieme Livre de ses *Annales*, qu'il se proposoit déjà, quand il les auroit achevées, de remonter encore plus haut, &

d'écrire le regne d'Auguſte (*a*), s'il vivoit aſſez pour entreprendre ce travail. Quel génie étoit plus capable de meſurer le génie d'Auguſte, & d'en ſonder les abîmes. Le ſujet & l'Hiſtorien auroient été de même force. Mais Tacite ne put ſe hâter que lentement dans la compoſition de ſes *Annales*. Un Ouvrage ſi ſenſé, ſi réfléchi, où l'on ne trouve rien de foible ni de négligé, où chaque partie a toute la perfection dont elle étoit ſuſceptible, où la phraſe qu'on vient de lire la derniere, paroît toujours la meilleure, l'occupa néceſſairement pluſieurs années, & peut-être juſqu'à la fin de ſes jours.

Quoi qu'il en ſoit, *la Vie d'Agricola*, *la Deſcription de la Germanie*, connue ſous le nom des *Mœurs des Germains*, les débris de l'*Hiſtoire* & des *Annales*, avec la *Lettre* que j'ai rapportée, ſont les ſeuls Ouvrages qui nous reſtent de lui, s'il n'eſt pas Auteur de l'excellent *Dialogue*, intitulé *des Orateurs*, ou *des cauſes de la corruption de l'éloquence*. Cette piece, l'une des meilleures de l'antiquité, porte le nom de Tacite. On y

(a) *Sed aliorum exitus, ſimul cætera illius ætatis memorabo, ſi effectis in quæ tendi, plures ad curas vitam produxero.*

retrouve ſon goût & ſa profondeur. Elle lui eſt attribuée par un Grammairien du moyen âge : & quoi qu'en diſe Juſte-Lipſe, l'époque de la piece, ou pour mieux dire, de la converſation qu'on y rapporte, ne peut faire aucune difficulté. Mais la plupart des critiques, s'arrêtant au ſtyle, qui leur paroît, avec raiſon, plus fleuri, plus périodique & plus nombreux que le ſtyle ordinaire de Tacite, prononcent que ce dialogue n'eſt point ſorti de ſa plume ; ſans conſidérer qu'on nous le donne pour une relation fidelle d'un entretien très-réel. Comme l'Ecrivain déclare qu'il ne travaillera que de mémoire (*a*), & qu'il tâchera de conſerver les paroles mêmes des interlocuteurs, il a dû prendre leur ſtyle, & non pas le ſien. Il a cru devoir mettre au ton du reſte la courte préface qui ſert d'introduction. Ainſi Tacite peut avoir écrit le Dialogue des Orateurs. Si je ne le place pas au nombre de ſes Ouvrages, c'eſt par complaiſance, plutôt que par conviction.

Dialog. de Orat. I.

Nous ignorons en quel temps mourut

(a) *Non ingenio, ſed memoria ac recordatione opus eſt, ut quæ à præſtantiſſimis viris ... accepi .... iiſdem nunc numeris iiſdemque rationibus perſequar.*

ce grand homme. On conjecture qu'il eut la douleur de survivre à Pline. En effet, Pline, qui dans ses Lettres ne manque jamais de faire l'éloge funebre de ceux qu'il estime, n'y rend point ce triste hommage à la mémoire de son ami. Tacite laissa postérité. L'Empereur *M. CLAUDIUS TACITUS*, élu par le Sénat en 275, descendoit de lui. Ce bon Prince, que la Providence ne fit que montrer à l'Empire, homme de Lettres, ennemi du pouvoir arbitraire, zélé pour la grandeur du Sénat (*a*), étoit agréablement flatté de cette origine. Il regardoit, en plus d'un sens, Tacite comme son Auteur. Les sentimens romains qu'il conserva même sous la pourpre, il pouvoit les avoir puisés à cette source do-

(*a*) L'Empereur Tacite, ayant demandé pour Florien son frere, une place de Consul subrogé, ne put l'obtenir, parce que le Sénat avoit fait la clôture des Comices Consulaires. Ce refus le combla de joie. Enchanté de voir les Peres Conscrits user librement de leurs droits, il dit avec transport : Que le Sénat connoît bien le Prince qu'il a choisi ! *scit Senatus quem Principem fecerit. Vopisc. v. Taciti Imp.* Quel dommage qu'un Prince de ce caractere, n'ait pas un Historien semblable à celui duquel il se glorifioit de descendre !

meſtique; & ce fut peut-être autant pour perpétuer la tradition des idées nationales, que pour éterniſer la gloire de ſa Maiſon, qu'il ordonna de placer dans toutes les Bibliotheques un Tacite complet (*a*), & de le copier dix fois chaque année authentiquement, & aux dépens du Public. Cet Empereur ne régna pas ſix mois; & j'ignore ſi ſes volontés furent exécutées. En tout cas; elles n'ont été que des précautions inutiles contre les ravages des Barbares, & de l'ignorance plus barbare qu'eux.

Sidon. Apollinar. Epiſt. IV. 14.

Polémius, Gaulois de Nation, homme d'une naiſſance très-illuſtre, Orateur, Poëte & Philoſophe Platonicien, qui fut Préfet des Gaules, après le milieu du cinquieme ſiecle, ſous l'Empereur Julius Népos, prédéceſſeur d'Auguſtule, comptoit Tacite parmi ſes ayeux. Mais l'illuſtration des deſcendans de Tacite n'ajoute rien à celle que lui donnent ſes écrits. Ils ſeront précieux à l'humanité, tant

(a) *Cornelium Tacitum Scriptorem Hiſtoriæ Auguſtæ, quod parentem ſuum eundem diceret, in omnibus bibliothecis collocari juſſit: & ne Lectorum incuriâ deperiret, Librum per ſingulos annos decies ſcribi publicitus in* evicis* (*lego civicis*) *archiis juſſit, & in bibliothecis poni.* Vopiſc. vitâ Taciti Imp.

qu'on fera cas d'un Hiſtorien inſtructif, ſublime & touchant; d'un Citoyen pénétré de l'amour du bien public; d'un politique profond, ſans être abſtrait ni chimérique; de l'anatomiſte du cœur humain.

Quelques cenſeurs croient trouver dans les Ouvrages de Tacite de grands défauts, ſoit pour le fonds, ſoit pour le ſtyle. On l'accuſe de peindre les hommes trop vicieux & trop conſéquens dans le mal, de creuſer dans les intentions ſecrettes de ceux qu'il introduit ſur la ſcène, d'entendre fineſſe aux démarches les plus ſimples, d'envenimer les plus innocentes, en un mot, dit-on, ſous prétexte de donner des leçons de prudence à ſes Lecteurs, il tient école de ſoupçons, & détruit, autant qu'il peut, cette douce & noble confiance, qui fait le lien & le bonheur de la ſociété.

Je ſais que la plume de Tacite n'eſt pas indulgente; mais auſſi de quel ſiecle nous a-t-il laiſſé l'hiſtoire! Les ſeuls noms des Princes dont il écrit les regnes, lui ſervent d'apologie ou d'excuſe. Ne prenons point la raiſon animée, pour paſſion, ni le cri de la ſincérité, pour emportement. Eſt-ce la faute de Tacite, s'il eſt réduit à peindre le vice plus ſouvent que la

vertu ? Il montre l'un dans toute sa laideur, & l'autre sous la forme la plus aimable.

Tacite a dans le caractere quelque chose de caustique ; j'en conviens. Mais il est en garde contre lui-même, & contre l'humeur que donne à la probité le spectacle d'une corruption générale. Je remarque mille traits d'équité dans ses Ouvrages, pour un ou deux jugemens faux ou hasardés qu'on lui reproche éternellement. Toutes les nuances du vice y sont démêlées avec précision : la foiblesse & l'incapacité n'y sont point des crimes. Il déteste Néron, mais il a pitié de Claude, & ne le confond point avec ses femmes & ses affranchis. Il distingue scrupuleusement les diverses gradations de la tyrannie de Tibere. Loin de surcharger les scélérats, jamais Tacite ne dissimule leurs bonnes qualités, quand ils en ont eu, ni ne supprime leurs actions louables, quand il leur en est échappé, ni n'oublie de les disculper des crimes dont le Public les chargeoit injustement.

S'il représente les hommes plus conséquens dans le mal, qu'ils ne nous le paroissent, s'il ne fait point agir ses personnages au hazard, s'il leur donne des vues combinées, une conduite soutenue,

c'eſt que les hommes dont il parle ſont des Romains. La conſtance & la ſolidité furent toujours le caractère diſtinctif de la nation romaine. En ſe corrompant, elle conſerva dans le mal cet eſprit de ſuite qu'elle avoit eu dans le bien.

Le reproche qu'on fait à Tacite eſt fondé principalement ſur le tableau du long règne de Tibère. Or, que l'on conſulte les autres auteurs, on y verra du moins les germes de ce que Tacite développe; & l'on ne ſera point tenté de prendre pour un vain rafinement la ſagacité de l'hiſtorien, qui ſuit Tibère pas-à-pas dans ſes voies obliques & tortueuſes, & qui décompoſe l'ame double & ſyſtématique du plus impénétrable des tyrans.

Imputer à Tacite le deſſein de rendre les hommes odieux, c'eſt avoir une forte doſe de la malignité dont on l'accuſe, ou parler ſans réflexion. Nos mœurs ſont plus douces que les mœurs romaines. Mais à cette différence près, les hommes eſclaves de leurs paſſions & livrés à eux-mêmes, ſont-ils meilleurs que Tacite ne les repréſente? Je m'en rapporte à qui les a pratiqués. Tant pis pour l'eſpèce humaine, ſi la montrer au naturel, c'eſt tenir école de miſanthropie.

Tacite n'a point conçu le projet cou-

pable & ridicule de bannir du monde la confiance générale que les hommes devroient avoir par raison, s'ils ne l'avoient par instinct, pour tous ceux de leurs semblables qui ne leur sont pas devenus suspects. Il veut encore moins proscrire cette confiance particulière, que nous donnent l'estime & l'amitié pour des hommes vertueux & sûrs, cette confiance, dis-je, dont Tacite & Pline étoient un parfait modèle. Mais il enseigne à ne la pas prodiguer, à ne pas s'ouvrir indiscrétement. Il inspire une prudente réserve, une sage défiance plus ou moins essentielle selon les personnes, les tems & les lieux, & dont le contraire n'est qu'une vertu de dupe, si néanmoins c'en est une. Il précautionne les gens de bien contre l'imposture & la perfidie, contre leur propre simplicité. Si Tacite ne présentoit à ses lecteurs que des monstres, on auroit un prétexte de l'accuser de noirceur. Mais au commencement de son *Histoire*, il avertit que le siècle qu'il va décrire, quoique stérile en vertus, n'a pas laissé de produire dans tous les genres, dans toutes les conditions, parmi les esclaves même, des exemples éclatans qui font honneur à l'humanité. On se sent pénétré de ten-

dreſſe & de reſpect pour Germanicus, ſur l'idée qu'il donne de ce héros. Qui ne voudroit avoir pour ami Burrhus, Thraſéa, Soranus, Helvide, Agricola, Tacite lui-même ? Car en peignant ces grands hommes, il ſe peint ſans y penſer. On ne loue point ſi dignement la vertu, ſans être ſoi-même vertueux. Non. Tacite n'enſeigne point à haïr les hommes : il apprend à les choiſir.

Je ne m'arrêterai point à critiquer la cenſure de Boccalini, qui prétend que le deſſein de Tacite eſt de former des tyrans ; ni celle de Strada, qui lui reproche de donner quelquefois dans la flatterie. De tels paradoxes ne méritent pas d'être réfutés. Ils tombent d'eux-mêmes, & prouvent uniquement qu'il n'y a point d'opinion ſi bizarre, qu'elle ne trouve place dans la tête & dans les ouvrages de quelque homme d'eſprit.

Mais tout lecteur équitable doit condamner Tacite & le plaindre d'avoir adopté les calomnies des Payens contre les Juifs & contre la religion chrétienne. Je laiſſe à quelques eſprits-forts la pitoyable ſingularité de l'en eſtimer davantage. Je me contente d'obſerver, que Tacite beaucoup moins coupable qu'eux, ne faiſoit que ſuivre les préjugés de ſon en-

fance : préjugés difficiles à vaincre par un homme, qui joignoit une certaine roideur de caractère au profond mépris, que la hauteur des Romains leur inſpiroit pour les nations qu'ils regardoient comme barbares, & ſpécialement pour tout ce qui venoit d'elles en fait de ſyſtême religieux.

On le reprend encore avec juſtice de paroître douter s'il eſt une Providence qui gouverne le monde, & de croire tout au plus qu'elle ne veille ſur les hommes que pour les punir. Mais les erreurs, ou, pour mieux dire, les incertitudes de Tacite ſur un point ſi capital, & quelques traits de mauvaiſe morale qui peuvent ſe trouver dans ſes écrits (*a*), ſont, à le bien prendre, des préſervatifs contre ce qu'il dit au préjudice des Juifs & des Chrétiens. Ces ſortes d'égaremens prouvent combien la révélation eſt néceſſaire aux plus grands génies. Ils n'auroient ſans elle aucun point fixe, & ne feroient qu'errer, comme autrefois les ſages payens, dans un cercle d'idées, fauſſes, confuſes & chancelantes, même ſur les dogmes fondamentaux de la reli-

(a) Voyez les *Mœurs des Germains*, XXIII. & la remarque 79.

gion naturelle. Après tout, les endroits dont nous parlons tiennent si peu de place dans Tacite, ils ont si peu d'autorité, ils sont tellement noyés dans une multitude de choses excellentes en tout genre, que ses ouvrages n'en doivent être ni plus chers aux incrédules, ni moins recherchés de l'homme le plus scrupuleux.

Venons au style de Tacite. C'est principalement de ce côté-là qu'on attaque ses écrits. On prétend que son style est obscur; qu'il se ressent du mauvais goût de son siècle, & que sa latinité s'éloigne beaucoup de celle des bons auteurs. Disons un mot sur chacun de ces trois chefs d'accusation, & commençons par le plus grave, je veux dire l'obscurité.

Tacite se propose moins d'amuser que d'instruire. Il veut former des hommes d'état, de véritables citoyens, apprendre à juger de ceux qui sont en place, à gouverner sagement lorsqu'on s'y trouve soi-même, à se conduire avec prudence dans toutes les situations. Ses ouvrages sont le manuel des politiques & devroient être celui de tous les hommes. Il n'entre dans le détail des faits qu'autant qu'il le juge nécessaire pour amener les principes & les vérités qui doivent en être le résultat. Avare de paroles & même de

penſées ſuperflues, il ſous-entend tout ce que le génie de ſa langue & l'intelligence d'un lecteur attentif permettent de ſupprimer. Son ſtyle précis & nerveux eſt tiſſu de ſentences ou plutôt d'oracles, qui n'ont rien de poſtiche ni de traînant, parce qu'il les fond & les incorpore avec les faits & les images. Chez lui ſouvent un mot rapide renferme une profonde réflexion. Content de mettre ſur la voie, il laiſſe le plaiſir de la découverte. Il agace & pique par un air de myſtère. Son ſtyle reſſemble à la parure de Poppée, qui *ſe voiloit une partie du viſage, de peur de raſſaſier les regards, ou parce qu'elle étoit mieux ainſi* (a).

Tacit. Annal. XIII. 45.

Dans un diſcours fait pour être prononcé, la manière de Tacite ſeroit déplacée & ne donneroit pas aſſez de priſe à l'auditeur le plus appliqué. Mais dans un ouvrage qui doit être lu, dans un ouvrage hiſtorique où les lecteurs, toujours guidés par le fil de la narration, peuvent marcher lentement, s'arrêter, prendre haleine, revenir ſur leurs pas,

(a) *Velatâ parte oris ne ſatiaret aſpectum, vel quia ſic decebat.* J'emprunte de M. Gordon, le dernier Traducteur Anglois de Tacite, cette application qui me paroît auſſi juſte qu'ingénieuſe.

la

la briéveté soutenue par des images frappantes, par des expressions vigoureuses, par une harmonie mâle & qui tient un peu de la cadence poétique, est la manière la plus sûre pour imprimer dans les esprits des traces ineffaçables.

Aussi de tous les Auteurs en prose, Tacite est le seul qui se fasse retenir comme un Poëte. S'il en coûte quelque effort pour le pénétrer, cet effort sert à le graver plus avant dans la mémoire. Pour peu qu'on ait lu Tacite, on en sait par cœur plusieurs traits; on le cite souvent; on le relit volontiers. C'est une mine inépuisable, où vous découvrez sans cesse de nouveaux trésors. Il attache & fixe les esprits les plus volages. Montagne, qui depuis vingt-ans ne faisoit que voltiger de livre en livre, & n'avoit pas donné une heure de suite à la lecture d'un même Auteur, relut Tacite sans interruption, & comme il dit lui-même, *le courut d'un fil.* Essais III. 8.

Mais beaucoup de gens, faute des qualités nécessaires pour saisir la précision de Tacite, la nomment obscurité: semblables à cette femme dont Sénèque parle, qui, devenue aveugle, s'imaginoit follement qu'on avoit bouché les fenêtres de la maison, ils rendent Tacite res- Epist. I.

ponſables de leurs propres ténèbres. Que l'on ſache le latin ; que par l'uſage du monde on ait appris à connoître les hommes, ou, qu'en s'étudiant ſoi-même, on les ait devinés ; qu'à ces connoiſſances on joigne une idée juſte du gouvernement romain ; que l'on n'exige pas que l'Auteur faſſe tous les frais ; que l'on aille quelquefois au-devant de lui ; Tacite alors ſera clair & lumineux. Ce que je dis de cet écrivain, je l'applique à ſon imitateur original, le célèbre Grotius, dont l'ouvrage latin *de la révolution des Pays-bas*, morceau exquis de politique & d'hiſtoire que Tacite lui-même auroit adopté, demeure inconnu dans la pouſſière de nos bibliothèques. Si Tacite n'étoit pas ancien, le maître auroit le ſort du diſciple : car enfin la langue latine eſt aujourd'hui ſcandaleuſement négligée ; & par malheur, ceux qui la ſavent le moins mal, ne ſont pas toujours ceux qui penſent le plus.

J'avoue qu'il y a dans Tacite quelques paſſages difficiles : mais outre que la difficulté vient preſque toujours de la faute des copiſtes, quel eſt l'Auteur latin où l'on ne ſoit arrêté de tems en tems ? Marche-t-on de plein-pied dans les ouvrages de Cicéron & de Tite-Live, quand on

n'a pas eu soin de se les rendre familiers? Les Romains n'étoient pas, comme nous, esclaves de cette clarté, qui fait le principal mérite de notre langue & le supplice de quiconque veut l'écrire correctement. Quoique le latin, par la variété de ses tours, de ses inflexions & de ses pronoms, leur fournît, pour être clairs, des ressources que nous n'avons point, ils aimoient mieux laisser aux lecteurs quelque sorte d'embarras, que de se retrécir le génie, que d'amortir le feu de leur composition pour éviter l'ombre même de l'équivoque & les ambiguités purement grammaticales. A cet égard, nous portons notre délicatesse jusques dans les langues étrangères, lorsque nous les parlons; & c'est toujours aux dépens de leur vrai goût & de leur hardiesse originale. La clarté françoise caractérise ordinairement les ouvrages latins qui sortent de la plume d'un françois. Nous ne la trouvons pas cette clarté dans les écrits des anciens. Nous voudrions que tout fût exprimé. Les anciens sous-entendent beaucoup, & Tacite plus qu'un autre. Mais il écrivoit pour sa nation; & jamais les Romains ne lui reprochèrent qu'il fût obscur.

Quant au second chef d'accusation,

qui concerne le mauvais goût, je suis étonné que Montagne y souscrive en disant : Tacite *plaide toujours par raisons solides & vigoureuses, d'une façon pointue & subtile, suivant le style affecté du siècle. Ils aimoient tant à s'enfler, qu'où ils ne trouvoient de la pointe & subtilité aux choses, ils l'empruntoient des paroles.* Essais III. 8

Pour moi, je remarque dans Tacite beaucoup de finesse, de profondeur & d'élévation; mais je n'y découvre nulle enflure, rien ou presque rien de subtil & de pointu, rien qui sente la *plaidoierie*, c'est-à-dire la déclamation, à moins qu'on ne nomme ainsi une certaine chaleur toujours modérée par le jugement. Le siecle de Tacite étoit idolâtre, comme est le nôtre, d'un style concis, ingénieux & pensé, qui ne dégénere que trop en épigrammes, en jeux de mots, en hyperboles, en subtilités. Ce style, analogue peut-être à la nouvelle forme de gouvernement qui s'étoit introduite chez les Romains, avoit commencé de prévaloir vers la fin du regne d'Auguste. Séneque avoit achevé de le mettre à la mode, & de le corrompre. Tacite se l'appropria en génie supérieur. Il en saisit toutes les beautés, & sut en éviter les défauts.

Montagne dit que Tacite *ne retire pas mal à l'écrire de Séneque*, mais que *Tacite semble plus charnu, & Séneque plus aigu.* C'eſt diſtinguer imparfaitement ces deux Auteurs. Leur principale reſſemblance conſiſte en ce que l'un & l'autre ont toujours l'air de penſer. Mais l'air de Séneque trompe quelquefois. Pour Tacite, il tient encore plus qu'il ne promet. Ses penſées ne ſont ni fauſſes, ni alambiquées, ni découſues & entaſſées pêle-mêle. Jamais il ne donne des mots pour des choſes, ni ne met l'eſprit à la place de la raiſon ou du ſentiment. Enfin ce même genre d'écrire, qu'on trouve ſi vicieux dans Séneque, Tacite l'épure, le rectifie, & le porte, ſur-tout dans ſes *Annales*, à un degré de perfection, qui ne laiſſe rien à deſirer.

Le troiſieme chef d'accuſation contre le ſtyle de Tacite tombe ſur ſa latinité. Il emploie des mots, des expreſſions & des tours, qui ne ſe rencontrent point dans les quatre ou cinq Auteurs, que le commun des Grammairiens eſt convenu de regarder comme les ſeuls dépoſitaires de la pureté du latin. Mais ſur quoi cette déciſion excluſive eſt-elle fondée ? Térence, Cicéron, Céſar, Virgile & Horace, avoient-ils employé toutes les

expreſſions latines, avons-nous tous leurs Ecrits? En perdant ces hommes illuſtres, Rome devoit-elle être privée du droit d'enrichir ſa Langue, & d'y faire des changemens? Cicéron & Horace penſoient le contraire, & croyoient laiſſer à leurs ſucceſſeurs un privilege, dont eux-mêmes avoient uſé. Sans examiner ſi les Langues ſont ſuſceptibles de corruption proprement dite, & ſi l'on ne parle pas toujours bien, lorſqu'on ſuit l'uſage préſent d'une Nation polie & ſavante, j'obſerverai que ce n'étoit point le langage, mais le goût, qui, depuis le ſiecle d'Auguſte, avoit ſouffert de l'altération chez les Romains. Quintilien ſe plaint du déchet de l'éloquence, & ne dit nullement que la Langue Latine fût altérée. Il ne s'y étoit pas encore introduit aſſez de nouveautés pour la corrompre.

Les principes du goût ſont invariables, étant fondés ſur le vrai. Pour les Langues, l'uſage a ſur elles des droits fort étendus, parce qu'elles ſont de pure convention.

Le regne de Louis XIV eſt le ſiecle d'or de la nôtre. Suppoſé qu'un jour elle ceſſe d'être vivante, & qu'alors des puriſtes prétendus décident qu'on doit l'étudier uniquement dans quelques Au-

teurs de ce regne, ſera-t-il défendu d'appeller d'un tel jugement ? Les bons Ecrivains, poſtérieurs à cette époque, pour s'être ſervi d'un petit nombre de mots & de tours que le Public avoit adoptés, ou qu'ils auront eux-mêmes, ſoit inventés, ſoit rajeunis, ſeront-ils atteints & convaincus d'avoir mal parlé François ? Le cas de Tacite eſt plus favorable ſans comparaiſon. La langue des Romains leur permettoit des hardieſſes que la nôtre nous interdit.

» Qui ſommes-nous, dit judicieuſe-» ment Muret (*a*), nous autres latiniſ-» tes modernes, pour nous ériger en » cenſeurs d'un écrivain de ce mérite, » du plus grand orateur d'un ſiècle où

(a) *Qui nos ſumus, ſi omnes in unum conferamur, quicumque hâc tempeſtate latinè loqui videmur, ut de ſcriptore ſapientiſſimo, nato iis temporibus quibus adhuc Romana Lingua florebat (planè enim floruit uſque ad Hadrianum) habito diſertiſſimo ætatis ſuæ, ſiniſtrè judicare audeamus? = Quis hodiè pro certo affirmare audeat, cùm tanta veterum Scriptorum facta jactura ſit, ea quæ quibusdam apud Tacitum nova videntur, non apud veteres quoque in uſu fuiſſe? Si quis hodiè in Germania aut in Poloniâ natus, qui Italiam nunquam vidiſſet, nunquam hominem italum loquentem audiiſſet, paucos tantùm quoſdam libros etruſco ſermone ſcriptos*

» la langue romaine étoit encore floriſ-
» ſante : car elle le fut juſqu'au règne
» d'Hadrien ? ..... Après la perte
» d'un ſi grand nombre d'anciens au-
» teurs, qui peut répondre que les pré-

---

*legiſſet, eoſque utcumque intellexiſſet, & omnium vocularum quæ in eis legerentur indicem confeciſſet; deinde incideret in aliquem Florentiæ natum & educatum, qui inter cives ſuos diſertiſſimus haberetur; & eum notare vellet tanquam malè loquentem, quod quædam diceret quæ ipſe in illis paucis libris & in illo præclaro ſuo indice non haberet, quis noſtrùm in tali ſpectaculo riſum tenere poſſet? Atqui nihilo minor noſtra ſtultitia eſt, qui in tantâ veterum Scriptorum diſperſione, tam longo temporum intervallo, tanta latini ſermonis oblivione & ignoratione, optimæ notæ Scriptores damnare non veremur; quorum coqui & muliones multo meliùs quàm omnes nos latinè & intelligebant & loquebantur.* = *Ego vobis hoc omni adſeveratione confirmo multa in Tacito nova iſtis videri, quæ ex ultimâ antiquitate repetita ſunt, quæque apud Catonem, Varronem, Salluſtium, quædam etiam apud Ciceronem ipſum leguntur; quædam fortaſſis novata, ſed ita ut elegantiùs non potuerint: quædam parcè ex græco fonte detorta, quibus oratio ipſius tanquam modicè aſperſo ſale ſuaviſſimè condiatur. Et hoc quoque habet ſimile Thucydidis, in quo græci critici quaſdam voces antiquas, quaſdam ab ipſo cuſas & novatas notant.* M. Ant. Muretus orat. quæ inſcribitur, DEFENSIO TACITI.

» tendues innovations de Tacite n'en
» avoient aucun pour garant ? Nous ri-
» rions d'un Allemand ou d'un Polonois,
» qui ne sachant d'Italien que ce qu'il en
» auroit appris dans deux ou trois li-
» vres, n'ayant d'autre dictionnaire que
» le catalogue des mots qu'il en auroit
» recueillis, traiteroit de barbare le lan-
» gage d'un habile Florentin, parce qu'il
» y remarqueroit des mots, qui ne se
» trouveroient point dans cet admirable
» vocabulaire ? Sommes-nous moins ri-
» dicules, lorsque nous critiquons sur
» leur propre langue des hommes dont
» les esclaves savoient mieux le latin que
» nous ne le saurons jamais ? .... J'ose
» assurer, poursuit Muret, qu'une partie
» des mots & des constructions de Ta-
» cite, que l'on croit être de nouvelle
» date, est tirée de Caton, de Varron,
» de Salluste & de Cicéron même. Ceux
» qui peuvent être nouveaux sont tous
» marqués au bon coin. Un petit nom-
» bre est emprunté du grec & donne à sa
» diction quelque chose d'agréable & de
» piquant. Thucydide avoit employé des
» mots antiques, en avoit créé de nou-
» veaux. C'est un trait de ressemblance
» que Tacite a de plus avec cet histo-
» rien.

Ainſi parle Muret, dont l'autorité doit être d'un très-grand poids. Il poſſédoit le latin auſſi parfaitement qu'on peut poſſéder une langue morte. Il étoit excellent juge, & juge déſintéreſſé. On ne le ſoupçonnera pas d'avoir plaidé ſa propre cauſe, puiſqu'il avoit pris Cicéron pour modèle. Je m'occupe trop long-tems de cette frivole diſcuſſion. Qu'importe que Tacite s'exprime plus ou moins purement : Je veux qu'il écrive auſſi mal que la plûpart des latiniſtes de notre tems, fort inférieurs aux contemporains de Muret, il faut être bien inſenſible aux choſes pour s'amuſer en liſant Tacite à le chicaner ſur des mots. Eût-il écrit dans une langue barbare, on la devroit apprendre pour recevoir de la première main les leçons d'un ſi grand maître. Ceci n'eſt point un enthouſiaſme de traducteur. *L'homme eſt l'étude propre de l'homme.* Or perſonne ne l'a mieux connu que Tacite, & ne le fait connoître ſi bien.

# VIE
## DE JULIUS AGRICOLA.

# CN. JULII AGRICOLÆ VITA,

## *SCRIPTORE TACITO.*

I. CLARORUM virorum facta moresque posteris tradere antiquitùs usitatum, ne nostris quidem temporibus, quanquam incuriosa suorum, ætas omisit, quoties magna aliqua ac nobilis virtus vicit ac supergressa est vitium parvis magnisque civitatibus commune, ignorantiam recti & invidiam. Sed apud priores ut agere memoratu digna pronum magisque in aperto erat, ita celeberrimus quisque ingenio ad prodendam virtutis memoriam sine gratiâ aut ambitione, bonæ tantum conscientiæ pretio ducebatur. Ac

# VIE
# DE JULIUS AGRICOLA.

I. C'est un usage ancien de transmettre à la postérité les actions & le caractère des hommes célèbres. Notre siècle même, malgré son indifférence pour ce qu'il produit, rend cet hommage à la vertu, lorsqu'un éclat supérieur l'a fait triompher de l'envie & de l'ignorance, vices des grands empires & des petits états. Dans ces tems heureux où la vertu trouvoit plus d'occasions de se montrer à découvert, ce n'étoit ni la flatterie ni la vanité, mais le plaisir d'immortaliser le mérite, qui conduisoit la plume de nos meilleurs écrivains. Souvent même, par la confiance qu'inspiroit une probité reconnue, les grands

plerique ſuam ipſi vitam narrare, fiduciam potiùs morum quàm arrogantiam arbitrati ſunt : nec id Rutilio & Scauro citrà fidem, aut obtrectationi fuit. Adeò virtutes iiſdem temporibus optimè æſtimantur, quibus facillimè gignuntur. At mihi nunc narraturo vitam defuncti hominis veniâ opus fuit. Quam non petiſſem, ni incurſaturus tam ſæva & infeſta virtutibus tempora.

II. Legimus cùm Aruleno Ruſtico Pætus Thraſea, Senecioni Priſcus Helvidius laudati eſſent, capitale fuiſſe, neque in ipſos modò auctores, ſed in libros quoque eorum ſævitum, delegato Triumviris miniſterio, ut monumenta clariſſimorum ingeniorum in comitio ac foro uterentur. Scilicet illo igne vocem populi Romani, & libertatem Senatûs, & conſcientiam generis humani aboleri arbitrabantur; expulſis inſuper ſapientiæ profeſſoribus, atque omni bonâ arte in exſilium actâ, ne quid uſquam honeſtum occurreret. Dedimus profectò gran-

hommes écrivirent leur propre hiſtoire ſans craindre d'être accuſés de préſomption. Auſſi Rutilius & Scaurus (1) ne furent ni contredits ni blâmés. Tant il eſt vrai que les ſiècles où les vertus ſont les plus communes, en ſont auſſi les meilleurs juges. Pour moi, je n'aurois pas à m'excuſer de n'écrire la vie d'Agricola qu'après ſa mort, ſi je n'avois craint de bleſſer un gouvernement ſanguinaire, qui ſe déclaroit le perſécuteur de la vertu.

II. Nous avons vu traiter comme des criminels d'état, Ruſticus, pour avoir fait l'éloge de Thraſéa, (2) Sénécion pour avoir fait celui d'Helvidius. On ne s'en tint pas à condamner les Auteurs. Leurs immortels ouvrages furent flétris & brûlés par autorité publique (3) dans le lieu même qui étoit autrefois le ſiège de la liberté. On s'imaginoit ſans doute étouffer pour toujours dans ces flammes le cri du peuple Romain, anéantir la puiſſance légitime du Sénat, & forcer le genre humain à douter de ce qu'il voyoit & de ce qu'il ſentoit. On chaſſa même les Philoſophes : on proſcrivit les ſciences & les talens, pour faire diſparoître tout ce qui portoit l'empreinte de la vertu. Non, jamais il n'y eut de pa-

de patientiæ documentum, & ſicut vetus ætas vidit quid ultimum in libertate eſſet, ita nos quid in ſervitute. Ademto per inquiſitiones & loquendi audiendique commercio, memoriam quoque ipſam cum voce perdidiſſemus, ſi tam in noſtrâ poteſtate eſſet oblivi ſci, quàm tacere.

III. Nunc demùm redit animus, & quanquam primo ſtatim beatiſſimi ſæculi ortu Nerva Cæſar res olim diſſociabiles miſcuerit, principatum ac libertatem, augeatque quotidiè facilitatem imperii Nerva Trajanus; nec ſpem modò ac votum ſecuritas publica, ſed ipſius voti fiduciam, ac robur aſſumpſerit: naturâ tamen infirmitatis humanæ, tardiora ſunt remedia quàm mala: & ut corpora lentè augeſcunt, citò exſtinguuntur, ſic ingenia ſtudiaque oppreſſeris faciliùs quàm revocaveris. Subit quippe etiam ipſius inertiæ dulcedo; & inviſa primò deſidia poſtremò amatur. Quid ſi per quindecim annos, grande mortalis ævi ſpatium, multi fortuitis ca-

tience égale à la nôtre : & si nos ancêtres furent la nation la plus libre de l'univers, nous pouvons dire que nous avons été la plus esclave. Environnés d'espions & de délateurs, nous n'osions ni parler ni entendre. Nous eussions perdu jusqu'au souvenir de nos maux, si l'on pouvoit oublier comme on peut se taire.

III. Nous sentons enfin renaître notre courage avec notre liberté. Nerva, dès le commencement de cet heureux siècle (4), a concilié ce qui paroissoit incompatible depuis long-tems, les prérogatives du Prince & les droits d'un peuple libre. Trajan, le digne héritier de son nom, rend de jour en jour l'autorité plus aimable. La sûreté publique est rétablie : nos espérances se réalisent ; & le bonheur dont nous jouissons est le gage certain de l'avenir le plus heureux. Mais, par un malheur inséparable de l'humanité, le succès du remède est toujours plus lent que n'a été le progrès du mal. Il faut des années pour donner à nos corps leur accroissement : il ne faut qu'un instant pour les détruire. De même il est facile d'étouffer le génie, d'éteindre l'amour des lettres, & difficile de les ranimer. La paresse a des charmes qui séduisent insen-

sibus, promtissimus quisque sævitiâ principis interciderunt? Pauci, & ut ita dixerim, non modò aliorum, sed etiam nostri superstites sumus, exemtis è mediâ vitâ tot annis, quibus juvenes ad senectutem, senes propè ad ipsos exactæ ætatis terminos per silentium venimus. Non tamen pigebit vel inconditâ ac rudi voce memoriam prioris servitutis ac testimonium præsentium bonorum composuisse. Hic interim liber honori Agricolæ soceri mei destinatus, professione pietatis, aut laudatus erit, aut excusatus.

IV. CNÆUS JULIUS AGRICOLA vetere & illustri Forojulienſium coloniâ ortus;

siblement ; & l'on finit par aimer cet état d'inaction, où d'abord on ne pouvoit se souffrir. Ajoutons que la tyrannie a duré quinze ans. Dans cet espace qui fait une partie si considérable de la vie de l'homme, nous avons perdu plusieurs sujets par les accidens ordinaires, & l'élite des citoyens par la cruauté du tyran. Nous avons vu disparoître presque tous nos contemporains ; & nous survivons, pour ainsi dire, à nous-mêmes, puisque l'on doit effacer de notre vie ces années inutiles, pendant lesquelles ensevelis dans une profonde léthargie, les uns sont arrivés à la vieillesse, les autres à la caducité. Cependant, quoique je ne sois point exercé dans l'art d'écrire, je ne laisserai pas de composer une histoire (5) qui sera tout à la fois le tableau de notre servitude passée, & la preuve de notre félicité présente. En attendant, je consacre cet éloge à la mémoire d'un homme qui m'étoit uni par les liens les plus étroits. C'est un hommage public qu'exigent la tendresse & le devoir ; & qui par-là doit obtenir l'approbation des lecteurs, ou du moins leur indulgence.

IV. CNEUS JULIUS AGRICOLA naquit à Fréjus, ancienne & célèbre colonie. AN DE J. C. 39.

utrumque avum procuratorem Cæsarum habuit : quæ equestris nobilitas est. Pater Julius Græcinus senatorii ordinis, studio eloquentiæ sapientiæque notus, iisque virtutibus iram Caii Cæsaris meritus : namque Marcum Silanum accusare jussus, & quia abnuerat interfectus est. Mater Julia Procilla fuit, raræ castitatis. In hujus sinu indulgentiâque educatus, per omnem honestarum artium cultum pueritiam adolescentiamque transegit. Arcebat eum ab illecebris peccantium præter ipsius bonam integramque naturam, quod statim parvulus sedem ac magistram studiorum Massiliam habuerit, locum Græcâ comitate & provinciali parcimoniâ mistum, ac benè compositum. Memoriâ teneo solitum ipsum narrare, se in primâ juventâ studium philosophiæ acriùs ultrà quàm concessum Romano ac Senatori hausisse, in prudentia matris incensum ac flagrantem animum coërcuisset. Scilicet sublime & erectum ingenium pulchritu-

Son ayeul paternel étoit Intendant de l'Empereur (6) auſſi bien que ſon ayeul maternel. Ceux à qui l'on donne ces Intendances, tiennent un rang diſtingué dans l'ordre des Chevaliers. Julius Grécinus ſon père fut un Sénateur illuſtre (7), & mérita comme Orateur & comme Philoſophe, la colère de Caligula, qui le fit mourir pour avoir refuſé de ſe rendre l'accuſateur de Silanus (8). Sa mère Julia Procilla (9), femme d'une conduite reſpectable, eut ſoin de ſon éducation. Sous les yeux de cette mère tendre, il acquit toutes les connoiſſances qui forment l'eſprit & le cœur. Né vertueux, il fut préſervé de la ſéduction du mauvais exemple par ſon propre caractère, & par l'avantage qu'il eut dès ſon enfance d'étudier dans la ville de Marſeille, école des ſciences & des mœurs, où regne la politeſſe des Grecs, avec cet eſprit d'œconomie qui ne ſe trouve plus que dans nos provinces. Je lui ai ſouvent entendu dire, que dans ſa première jeuneſſe il ſe paſſionna pour l'étude de la philoſophie (10), dont un Romain, dont un Sénateur ne doit pas faire ſon unique objet; & qu'il ſe ſeroit abandonné ſans réſerve à la vivacité de ſon goût, ſi ſa mère ne l'avoit retenu. Elle

dinem ac ſpeciem excelſæ magnæque gloriæ vehementiùs quàm cautè appetebat: mox mitigavit ratio & ætas; retinuitque, quod eſt difficillimum, ex ſapientiâ modum.

V. Prima caſtrorum rudimenta in Britanniâ Suetonio Paullino diligenti ac moderato duci approbavit, electus quem contubernio æſtimaret. Nec Agricola licenter more juvenum, qui militiam in laſciviam vertunt, neque ſegniter ad voluptates & commeatus titulum tribunatûs & inſcitiam retulit: ſed noſcere provinciam, noſci exercitui, diſcere à peritis, ſequi optimos, nihil appetere ob jactationem, nihil ob formidinem recuſare, ſimulque anxius & intentus agere. Non ſanè alias exercitatior magiſque in ambiguo Britannia fuit. Trucidati veterani, incenſæ coloniæ, intercepti exercitus; tum de ſalute, mox de victoriâ

eut besoin de régler l'essor de ce génie élevé, qui, fortement épris de la véritable grandeur, se jettoit avec plus d'impétuosité que de prudence dans la première route où la gloire se montroit à lui. Bientôt l'âge & la réflexion modérèrent son ardeur, & lui donnèrent cette sobriété de sagesse si difficile & si rare, qui sait éviter l'excès, même dans le bien.

V. Ce fut dans la Grande-Bretagne, sous la conduite de Suétonius Paulinus (11), homme vigilant & de sang-froid, qu'il commença de servir. Il fit honneur au choix de ce Général, qui l'avoit pris pour Aide-de-camp (12), afin d'être à portée de juger de lui. Nos jeunes gens regardent le service comme un état de dissipation & de licence. Agricola, bien loin de leur ressembler, n'abusa point du titre de Tribun pour obtenir des congés, pour se livrer aux plaisirs. Son peu d'expérience ne lui servit jamais de prétexte pour demeurer en repos. Il s'appliquoit à connoître la province, à se faire connoître de l'armée, à profiter des lumières des uns & de l'exemple des autres. Brave sans ostentation, il ne briguoit point les commissions hazardeuses, les acceptoit avec défiance, & s'en

An de J. C. 59.

certavêre. Quæ cuncta etsi consiliis ductuque alterius agebantur, ac summa rerum & reciperatæ provinciæ gloria in ducem cessit, artem & usum & stimulos addidêre juveni; intravitque animum militaris gloriæ cupido, ingrata temporibus, quibus siniſtra erga eminentes interpretatio, nec minus periculum ex magna famâ, quàm ex malâ.

VI. Hinc ad capessendos magistratus in urbem digressus, Domitiam Decidianam splendidis natalibus ortam sibi junxit: idque matrimonium ad majora nitenti decus ac robur fuit: vixeruntque mirâ concordiâ, per mutuam caritatem, & invicem se anteponendo; nisi quòd in bonâ uxore tantò major laus, quantò

acquittoit avec honneur. Jamais la Bretagne ne donna plus d'exercice aux Romains, ni ne fut si près de leur échapper. Nos colonies furent réduites en cendre, nos vétérans égorgés, nos légions enveloppées. On combattit long-tems pour sa propre sureté avant que de combattre pour la victoire. Un jeune Volontaire ne devoit pas s'attendre à partager l'honneur du succès avec son Général. Mais si Paulinus eut la gloire d'avoir reconquis la province, Agricola, sous un tel maître, acquit de l'habileté, de l'expérience, de l'émulation. Il conçut un desir ardent de se signaler dans la profession des armes : carrière glissante sous un règne où l'on prêtoit au mérite des vues criminelles, où l'estime du public exposoit aux mêmes dangers que la mauvaise réputation. AN DE J. C. 61.

VI. Il revint à Rome pour entrer dans les charges, & fit une alliance illustre en épousant Domitia Décidiana. La considération & le crédit que lui procura ce mariage, facilitèrent son avancement. Ils s'aimèrent avec tendresse, & vécurent dans une union admirable, dont ils s'attribuoient l'honneur l'un à l'autre; quoiqu'en pareil cas (13) les femmes aient d'autant plus de mérite, qu'elles sont AN DE J. C. 62.

in malâ plus culpæ eſt. Sors Quæſturæ provinciam Aſiam, Proconſulem Salvium Titianum dedit, quorum neutro corruptus eſt, quanquam & provincia dives ac parata peccantibus, & Proconſul in omnem aviditatem pronus, quantâlibet facilitâte redemturus eſſet mutuam diſſimulationem mali. Auctus eſt ibi filiâ in ſubſidium & ſolatium ſimul. Nam filium ante ſublatum brevi amiſit. Mox inter Quæſturam, ac Tribunatum plebis, atque etiam ipſum Tribunatûs annum quiete & otio tranſit, gnarus ſub Nerone temporum, quibus inertia pro ſapientiâ fuit. Idem Prætura tenor, & ſilentium; nec enim juriſdictio obvenerat. Ludos & inania honoris, modo rationis atque abundantiæ duxit, uti longè à luxuriâ, ita famæ propior. Tum electus à Galbâ ad dona templorum recognoſcenda, diligentiſſimâ conquiſitione fecit, ne cujus alterius ſacrilegium Reſpublica quàm Neronis ſenſiſſet.

pour l'ordinaire cause de la désunion. Agricola fut nommé Questeur. Le sort lui donna l'Asie pour département, & Salvius Titianus (14) pour Proconsul. La province étoit opulente, & sembloit s'offrir à l'avidité de nos Magistrats. Le Proconsul, homme à prendre de toutes mains, se seroit prêté volontiers aux malversations des autres, pourvû qu'ils n'éclairassent pas les siennes. C'étoit double tentation : mais rien ne put entamer la vertu d'Agricola. Durant son séjour en Asie, il eut une fille, destinée à lui faire oublier la perte d'un fils qu'il avoit alors ; & qui mourut bientôt après. Au sortir de la Questure en attendant qu'on le nommât Tribun du peuple, il demeura dans l'inaction, & coula pareillement l'année de son Tribunat ; convaincu que l'oisiveté tient lieu de sagesse sous un Prince tel que Néron. Il suivit pendant sa Préture ce système de politique : & le sort parut le seconder en ne lui donnant aucune juridiction (15). Dans les jeux & dans les vaines cérémonies inséparables de cette place, il fut honorable sans être prodigue, & prit un sage milieu qui tenoit moins de l'œconomie que de la magnificence. Galba le commit au recouvrement des effets précieux dont nos

AN DE J. C. 68.

VII. Sequens annus gravi vulnere animum domumque ejus afflixit : nam classis Othoniana licenter vaga dum in * Templo ( Liguriæ pars est ) hostiliter populatur, matrem Agricolæ in prædiis suis interfecit ; prædiaque ipsa & magnam matrimonii partem diripuit, quæ causa cædis fuerat. Igitur ad solemnia pietatis profectus Agricola, nuntio affectati à Vespasiano imperii deprenhensus ac statim in partes transgressus est. Initia principatûs ac statum urbis Mucianus regebat, admodùm juvene Domitiano & ex paternâ fortunâ tantùm licentiam usurpante. Is missum ad delectus agendos Agricolam integrèque ac strenuè versatum vicesimæ Legioni tardè ad sacramentum transgressæ præposuit, ubi decessor seditiosè agere narrabatur : quippe Legatis quoque Consularibus nimia ac formidolosa erat. Nec Legatus

temples avoient été dépouillés sous Néron. Agricola fit si bien par ses exactes recherches, que tous les sacrilèges furent reparés, excepté ceux du tyran.

VII. L'année suivante fut une époque cruelle pour lui, & fatale à ses affaires domestiques. La flotte d'Othon courant les côtes de Ligurie saccagea les environs d'Intémélium (16), où la mère d'Agricola vivoit dans ses terres. Attirés par les richesses qu'elle possédoit, ces brigands la massacrèrent & pillèrent une partie de son bien. Agricola se mit aussi-tôt en route pour aller rendre les derniers devoirs à sa mère. Il apprit dans ce voyage que Vespasien prétendoit à l'empire; & sans balancer, il se déclara pour lui. Au commencement du nouveau règne, Mucien (17) disposoit de tout & commandoit dans Rome, où Domitien, très-jeune encore, ne se prévaloit de la fortune de son père que pour être vicieux impunément. Mucien fit partir Agricola pour lever des troupes, & fut si satisfait de son desintéressement & du succès de son zèle, qu'il l'envoya dans la Bretagne commander la vingtième Légion. Ce corps avoit été des derniers à reconnoître Vespasien: on disoit tout haut que le Commandant l'entretenoit dans l'esprit

An de J. C. 69.

An de J. C. 70.

Prætorius ad cohibendum potens; incertum ſuo an militum ingenio. Ita ſucceſſor ſimul & ultor electus, rariſſimâ moderatione maluit videri inveniſſe bonos, quàm feciſſe.

VIII. Præerat tunc Britanniæ Vectius Bolanus placidiùs quam feroci provinciâ dignum eſt. Temperavit Agricola vim ſuam, ardoremque compeſcuit, ne increſceret; peritus obſequi, erudituſque utilia honeſtis miſcere. Brevi deinde Britannia Conſularem Petilium Cerialem accepit. Habuerunt virtutes ſpatium exemplorum. Sed primò Cerialis modo labores & diſcrimina, mox & gloriam communicabat; ſæpe parti exercitûs in experimentum, aliquando majoribus copiis, ex eventu præfecit: nec Agricola umquam in ſuam famam geſtis exſultavit. Ad auctorem & ducem ut miniſter

de sédition & de révolte. Ce que l'on peut assurer, c'est que la légion, devenue presque indépendante faisoit peur même aux Généraux, & que cet Officier, par la faute des soldats ou par la sienne, ne la pouvoit contenir. Agricola, choisi pour prendre sa place & pour réduire les mutins, se conduisit avec une modération singulière. Au lieu de se faire un mérite de leur soumission, il laissa croire qu'il les avoit trouvé soumis.

VIII. La Bretagne étoit alors gouvernée par Vectius Bolanus (18), homme trop doux & trop pacifique pour des peuples si féroces. Agricola, de peur d'effacer son Général, ne se montra pas tout entier; & comme il avoit pour principe d'allier toujours l'honnête à l'utile, il ne signala son zèle qu'en prouvant qu'il savoit obéir. Ses talens se déployèrent dans toute leur étendue sous Pétilius Céréalis (19), successeur de Bolanus. Souvent ce nouveau Général lui donnoit, pour l'essayer, la conduite d'une partie de l'armée : quelquefois, décidé par le succès, il le chargeoit de commandemens encore plus considérables. En un mot, Céréalis l'associa d'abord aux fatigues, aux dangers, & bien-tôt après aux opérations décisives. Cependant on

fortunam referebat: ita virtute in obsequendo, verecundiâ in prædicando, extrà invidiam, nec extrà gloriam erat.

IX. Revertentem ab legatione legionis divus Vespasianus inter Patricios ascivit, ac deinde provinciæ Aquitaniæ præposuit splendidæ in primis dignitatis administratione, ac spe Consulatûs cui destinarat. Credunt plerique militaribus ingeniis subtilitatem deesse, quia castrensis jurisdictio secura & obtusior, ac plura manu agens calliditatem fori non exerceat. Agricola, naturali prudentiâ, quamvis inter togatos, facilè justèque agebat. Jam verò tempora curarum remissionumque divisa. Ubi conventus ac judicia poscerent, gravis, intentus, severus, & sæpius misericors: ubi officio satisfactum, nulla ultrà potestatis persona. Tristitiam & arrogantiam & ava-

n'entendit jamais Agricola faire trophée de ſes exploits, ni ſe les approprier. Il diſoit au contraire qu'ils étoient l'ouvrage du Général, comme s'il n'eût fait lui-même que prêter ſon bras. Ainſi, joignant la ſubordination à la capacité, la modeſtie aux ſervices, il échappoit à l'envie, & ne laiſſoit pas d'avoir part à la gloire.

IX. A ſon retour, Veſpaſien le mit au nombre des Patriciens, & lui donna le gouvernement de l'Aquitaine (20), place très-brillante qui l'approchoit du Conſulat que ce Prince lui deſtinoit. On refuſe ordinairement aux guerriers une certaine fineſſe d'eſprit dans les affaires, parce que leur juſtice, accoutumée aux voies de fait, tranche hardiment ſans y regarder de trop près, & ne donne point d'exercice aux ſubtilités du barreau. Avec une pénétration naturelle & de la droiture, Agricola même parmi des gens attachés aux formes judiciaires (21), ne parut aucunement déplacé. Il avoit des heures réglées pour le travail & pour le délaſſement. Dans les aſſemblées de la province, & ſur ſon tribunal, il montroit de la dignité, de l'application, quelquefois de la ſévérité, plus ſouvent de l'indulgence. Avoit-il rempli ſes fonc-

ritiam exuerat : nec illi, quod eſt rariſſimum, aut facilitas auctoritatem, aut ſeveritas amorem deminuit. Integritatem atque abſtinentiam in tanto viro referre injuria virtutum fuerit. Ne famam quidem, cui etiam ſæpè boni indulgent, oſtentandâ virtute aut per artem quæſivit : procul ab æmulatione adversùs Collegas, procul à contentione adversùs Procuratores, & vincere inglorium, & atteri ſordidum arbitrabatur. Minùs triennium in eâ legatione detentus, ac ſtatim ad ſpem Conſulatûs revocatus eſt, comitante opinione Britanniam ei provinciam dari; nullis in hoc ſuis ſermonibus, ſed quia par videbatur. Haud ſemper errat fama, aliquando & eligit. Conſul egregiæ tum ſpei filiam juveni mihi deſpondit, ac poſt Conſulatum collocavit; & ſtatim Britanniæ præpoſitus eſt, adjecto Pontificatûs ſacerdotio.

tions, il dépoſoit de bonne foi le perſonnage d'homme public. Jamais on n'apperçut en lui ni d'humeur, ni de fierté, ni d'avarice; &, ce qui eſt infiniment rare, la bonté ne lui faiſoit rien perdre du reſpect des peuples, & la ſévérité rien de leur affection. Dire qu'il étoit intègre, qu'il eut toujours les mains pures, ce ſeroit un éloge injurieux au mérite d'un ſi grand homme. Il n'eut pas même le foible des honnêtes gens, cet amour exceſſif de la réputation, qui fait que l'on affiche les vertus, & que l'on ſe ſert du manège & de l'intrigue pour leur donner du relief. Il n'avoit ni jalouſie contre ſes Collègues (22), ni démêlés avec les Intendans. Selon lui, dans ces ſortes de combats, le triomphe étoit ſans gloire, & la défaite trop humiliante. Après avoir gouverné l'Aquitaine un peu moins de trois ans, il fut tout à coup rappellé (23) pour le Conſulat. Le bruit couroit auſſi qu'il alloit être Gouverneur de la Bretagne; non qu'il parût ſouhaiter cet emploi, mais parce qu'on l'en jugeoit capable. La voix publique ne ſe trompe pas toujours : elle décide même quelquefois. Il étoit Conſul, lorſqu'il me choiſit pour gendre, quoique je fuſſe encore jeune, & que ſa fille

AN DE J. C. 77. DE VESPAS. 8.

X. Britanniæ ſitum, populoſque multis ſcriptoribus memoratos, non in comparationem curæ ingeniive referam; ſed quia tùm primùm perdomita eſt. Itaque quæ priores nondum comperta eloquentiâ percoluêre, rerum fide tradentur. Britannia inſularum quas Romana notitia complectitur maxima, ſpatio ac cœlo in orientem Germaniæ, in occidentem Hiſpaniæ obtenditur; Gallis in meridiem etiam inſpicitur. Septemtrionalia ejus, nullis contrà terris, vaſto atque aperto mari pulſantur. Formam totius Britanniæ Livius veterum, Fabius Ruſticus recentium, eloquentiſſimi auctores, oblongæ ſcutulæ vel bipenni aſſimilavêre: & eſt ea facies citrà Caledoniam; unde & in univerſum fama eſt tranſgreſſa: ſed immenſum & enorme

pût alors prétendre aux meilleurs partis. Le mariage ne se fit qu'après son Consulat. Dans le même tems, il fut nommé Gouverneur de la Bretagne, & décoré d'une place dans le collège des Pontifes.

X. Si je m'arrête à décrire la Bretagne, à donner une idée des peuples qui l'habitent, ce n'est pas que je me propose de faire assaut d'esprit ni de recherches avec tant d'Auteurs qui l'ont décrite avant moi. C'est uniquement parce que nous n'avons achevé de l'assujétir & de la connoître que sous le gouvernement d'Agricola. Ces Ecrivains ont le mérite du talent; j'aurai celui de l'exactitude. La Bretagne est la plus grande des isles que connoissent les Romains. A l'Orient, elle avance du côté de la Germanie; ses côtes occidentales tirent vers l'Espagne. Au midi, elle est vue de la Gaule; & baignée au nord par une mer si vaste, que l'on ne trouve point de continent au-delà. Nos deux Historiens les plus éloquens, Tite-Live (24) parmi les anciens, Fabius Rusticus parmi les modernes, donnent à la Bretagne entière la forme d'un bouclier long, ou d'une hache à deux tranchans. Il est vrai qu'elle y ressemble, prise en deçà de la Calédo-

ſpatium procurrentium extremo jam litore terrarum velut in cuneum tenuatur. Hanc oram noviſſimi maris tunc primùm Romana claſſis circumvecta, inſulam eſſe Britanniam affirmavit, ac ſimul incognitas ad id tempus inſulas, quas Orcadas vocant, invenit domuitque. Diſpecta eſt & Thyle, quam hactenùs nix, & hiems abdebat. Sed mare pigrum & grave remigantibus perhibent, ne ventis quidem proinde * attolli: credo, quòd rariores terræ monteſque, cauſſa ac materia tempeſtatum, & profunda moles continui maris tardiùs impellitur. Naturam oceani atque æſtûs nequæ quærere hujus operis eſt, ac multi retulêre. Unum addiderim: nuſquam latiùs dominari mare; multum fluminum huc atque illuc ferre, nec litore tenus accreſcere aut reſorberi, ſed influere penitùs atque ambire, etiam jugis atque montibus inſeri velut in ſuo.

nie : & sur ce fondement, on a publié mal à propos que toute l'isle y ressembloit. Mais les côtes de la Calédonie sont d'une étendue immense & d'une figure très-irrégulière, dont l'extrêmité se retrécit & forme un angle aigu. Ce fut par les ordres d'Agricola que notre flotte doubla cette pointe pour la première fois, s'assura que la Bretagne étoit une Isle, fit la découverte & la conquête des Orcades (25). Nous apperçûmes aussi Thylé (26) que la rigueur du climat avoit jusqu'alors tenue cachée sous des neiges éternelles. On dit que cette mer est dormante (27); qu'elle cède difficilement à l'effort de la rame, & que les vents mêmes ne l'agitent pas en comparaison des autres mers. Si je ne me trompe, c'est que les terres, les montagnes, origine & cause des tempêtes, y sont plus rares qu'ailleurs; & qu'une masse d'eau si profonde & si continue est peu susceptible de l'action du vent. Ce que je pourrois dire ici de l'Océan & de son mouvement périodique, seroit étranger à mon objet; & plusieurs m'ont déjà prévenu. Je me contente d'ajouter, touchant la Bretagne, qu'il n'est point de contrée où cet élément exerce plus loin son empire. Ce

XI. Ceterùm Britanniam, qui mortales initio coluerint, indigenæ an advecti, ut inter barbaros, parùm compertum. Habitus corporum varii; atque ex eo argumenta. Namque rutilæ Caledoniam habitantium comæ, magni artus, Germanicam originem asseverant. Silurum colorati vultus, & torti plerumque crines, & positu contra Hispaniam, Iberos veteres trajecisse, easque sedes occupasse fidem faciunt. Proximi Gallis, & similes sunt; seu durante originis vi, seu procurrentibus in diversa terris, positio cœli corporibus habitum dedit. In universum tamen æstimanti, Gallos vicinum solum occupasse credibile est. Eorum sacra deprehendas superstitionum persuasione. Sermo haud multum diver-

n'eſt pas ſeulement ſur les côtes que le flux & reflux ſe fait ſentir. La mer repouſſe un grand nombre de rivières, qu'elle force de ſe répandre çà & là. Elle pénètre dans l'intérieur des terres. Elle y circule, & forme des baies & des iſles au ſein des collines & des montagnes comme dans ſon propre lit.

XI. On a peu de lumières ſur les premiers habitans de la Bretagne. Etoient-ils nés dans le pays même (28)? Venoient-ils d'ailleurs? Une nation barbare ne peut nous éclairer là deſſus. Dans la figure & dans l'air des peuples qui partagent cette iſle, on remarque certaines différences, d'où l'on tire des inductions. Les cheveux roux des Calédoniens (29) & leur grande taille annoncent une origine germanique. Aux cheveux crêpus, au teint olivâtre des Silures (30), vous reconnoiſſez les deſcendans d'une peuplade d'Ibères (31). On prendroit pour des Gaulois ceux qui ſont voiſins de la Gaule: & cette reſſemblance eſt l'effet ou du même ſang, ou du même climat. En général, on doit préſumer que des Gaulois (32) ſe ſont établis dans une contrée dont leur pays n'eſt ſéparé que par un bras de mer. Tout favoriſe cette idée. Extrême rapport entre les deux langues,

ſus : in depoſcendis periculis eadem audacia ; & ubi advenêre , in detrectandis eadem formido. Plus tamen ferociæ Britanni præferunt , ut quos nondum longa pax emollierit. Nam Gallos quoque in bellis floruiſſe accepimus : mox ſegnitia cum otio intravit , amiſsâ virtute pariter ac libertate. Quod Britannorum olim victis evenit : ceteri manent quales Galli fuerunt.

XII. In pedite robur : quædam nationes & curru prœliantur. Honeſtior auriga , clientes propugnant. Olim Regibus parebant , nunc per principes factionibus & ſtudiis trahuntur : nec aliud adversùs validiſſimas gentes pro nobis utilius , quàm quòd in commune non conſulunt. Rarus duabus tribuſve civitatibus ad propulſandum commune periculum conventus : ita dum ſinguli pugnant, univerſi vincuntur. Cœlum crebris

même culte religieux, égal attachement aux mêmes superstitions, pareille audace quand il est question de défier l'ennemi, pareille timidité dès qu'il s'agit de combattre. Cependant les Bretons montrent plus de férocité. Tous n'ont pas langui jusqu'à ce jour dans une paix assez longue pour les amollir. Aussi l'histoire nous représente les Gaulois comme une nation très-belliqueuse : mais le repos les a fait tomber dans l'abâtardissement. Ils ont perdu leur courage en perdant leur liberté. Parmi les Bretons, il est arrivé la même chose à ceux qui nous obéissent depuis long-tems. Les autres sont encore aujourd'hui ce que furent les Gaulois.

XII. Leurs forces consistent en Infanterie. Quelques-uns de ces peuples montent aussi sur des chars (33), où le plus distingué tient les rènes & ceux qui sont attachés à sa personne, se battent pour lui. Les Bretons obéissoient anciennement à des Rois. Maintenant ils sont divisés entre plusieurs chefs, dont ils épousent les intérêts & les passions. Rien ne nous donne tant d'avantage contre des peuples si puissans, que leur mésintelligence. Il est rare que deux ou trois cités (34) se réunissent contre l'ennemi com-

imbribus ac nebulis fœdum : aſperitas frigorum abeſt. Dierum ſpatia ultrà noſtri orbis menſuram, & nox clara, & extremâ Britanniæ parte brevis, ut finem atque initium lucis exiguo diſcrimine internoſcas. Quòd ſi nubes non officiant, aſpici per noctem ſolis fulgorem, nec occidere & exſurgere, ſed tranſire affirmant. Scilicet extrema & plana terrarum humili umbrâ non erigunt tenebras, infraque cœlum & ſidera nox cadit. Solum præter oleam vitemque & cetera calidioribus terris oriri ſueta, patiens frugum, fecundum. Tardè miteſcunt, citò proveniunt ; eademque utriuſquè rei cauſſa, multus humor terrarum cœlique. Fert Britannia aurum & argentum & alia metalla, pretium victoriæ : gignit & oceanus margarita, ſed ſubfuſca ac liventia. Quidam artem abeſſe legentibus arbitrantur ; nam in rubro mari viva ac ſpirantia ſaxis avelli, in Britanniâ prout expulſa ſint colligi. Ego faciliùs crediderim naturam margaritis deeſſe, quàm nobis avaritiam.

mun. Ainſi, ne combattant que l'un après l'autre, tous à la fin ſe trouvent vaincus. Le pays de la Bretagne eſt fort pluvieux, & preſque toujours couvert de brouillards. Les froids y ſont modérés; les jours plus longs que dans notre continent; les nuits ſi courtes à la pointe de l'Iſle (35), que le jour qui finit eſt à peine ſéparé du jour qui commence. On aſſure même que le ſoleil ne s'y couche ni ne s'y lève, mais qu'il raſe ſeulement l'horizon, & que l'on voit toute la nuit une partie de ſa lumière, à moins que les nuages ne la dérobent totalement. C'eſt que les extrêmités de la terre (36) étant plates, leur ombre ne peut s'élever fort haut, ni la nuit atteindre juſqu'au ciel & faire appercevoir les étoiles. Le terroir de la Bretagne ne ſouffre point l'olivier, la vigne & ce qui ne croît que dans les pays chauds. Du reſte, il donne des grains & des fruits en abondance. Tout y vient vîte & mûrit tard : double effet de l'humidité du ſol & des pluies fréquentes. La Bretagne nous dédommage des frais de la conquête. Elle porte dans ſon ſein de l'or, de l'argent (37) & d'autres métaux. L'océan y produit auſſi des perles (38), mais d'une eau terne & plombée. C'eſt, dit-on, la faute

XIII. Ipsi Britanni delectum ac tributa & injuncta imperii munera impigrè obeunt, si injuriæ absint: has ægrè tolerant, jam domiti ut pareant, nondum ut serviant. Igitur primus omnium Romanorum divus Julius cum exercitu Britanniam ingressus, quanquam prosperâ pugnâ terruerit incolas ac litore potitus sit, potest videri ostendisse posteris, non tradidisse. Mox bella civilia, & in Rempublicam versa principum arma, ac longa oblivio Britanniæ etiam in pace. Concilium id divus Augustus vocabat, Tiberius præceptum. Agitasse C. Cæsarem de intrandâ Britannia satis constat, ni velox ingenio mobilis pœnitentiâ, & ingentes* adversus Germaniam conatus frustrà fuissent. Divus Claudius auctor

de ceux qui ſont employés à cette pêche. Au lieu de détacher les huîtres toutes vivantes des rochers, comme dans les pêcheries (39) de la mer rouge, ils attendent que le flot les ait jettées ſur les bords. Pour moi je penſe qu'il eſt plus aiſé de prendre la nature en défaut, que l'avarice des hommes.

XIII. Les Bretons nous fourniſſent des ſoldats, paient les tributs, & portent les autres charges de l'Empire ſans murmurer, pourvu qu'on ne les maltraite point. Déjà façonnés à l'obéiſſance, pas encore à la ſervitude, ils reſpectent le pouvoir, mais n'en peuvent ſouffrir l'abus. Ceſar, qui le premier des Romains entra dans leur pays avec une armée, y répandit la terreur par une victoire, & demeura le maître du rivage. On peut dire cependant qu'il nous laiſſa l'iſle à conquérir, & ne fit que nous la montrer. Auſſi-tôt après, les guerres civiles tournerent contre la Patrie les armes de nos Généraux. La Bretagne fut oubliée, & continua de l'être même pendant la paix. Le conſeil de ne plus ſonger à de nouvelles conquêtes, donné par Auguſte, eut ſous Tibere force de loi. On ne peut douter que Caligula n'ait eu deſſein d'aller en perſonne attaquer les Breton

operis tranſvectis legionibus auxiliiſque, & aſſumpto in partem rerum Veſpaſiano: quod initium venturæ mox fortunæ fuit. Domitæ gentes, capti Reges, & monſtratus fatis Veſpaſianus.

XIV. Conſularium primus Aulus Plautius præpoſitus, ac ſubinde Oſtorius Scapula, uterque bello egregius: redactaque paulatim in formam provinciæ proxima pars Britanniæ; addita inſuper veteranorum colonia. Quædam civitates Cogiduno Regi donatæ. Is ad noſtram uſque memoriam fidiſſimus manſit, vetere ac jampridem receptâ Populi Romani conſuetudine, ut haberet inſtrumenta ſervitutis & Reges. Mox Didius Gallus parta à prioribus continuit, paucis admodùm caſtellis in ulteriora promotis;

Mais

Mais cet esprit sans consistance s'entêtoit & se dégoûtoit des projets avec la même légereté. Ses vues sur la Bretagne (40) n'eurent pas plus de suite, que son armement prodigieux contre les Germains. L'entreprise étoit réservée (41) à Claude. Il fit passer dans cette isle des légions & des troupes auxiliaires. Entr'autres Officiers, il se servit de Vespasien, qui pour lors jetta les fondemens de sa prochaine grandeur. Des Peuples domptés, des Rois chargés de chaînes (42) firent entrevoir ce qu'étoit Vespasien dans l'ordre de la destinée.

XIV. Le premier Consulaire envoyé dans la Bretagne, fut Aulus Plautius; & le second, Ostorius Scapula, grand homme de guerre comme son prédecesseur. Ils vinrent à bout de soumettre la partie la moins éloignée de nous. On en fit une province, où l'on eut la précaution d'établir une Colonie (43) de Vétérans. On donna quelques Cités à Cogidunus, l'un des Rois du pays : car entre les instrumens dont se servent les Romains pour tenir les Nations dans les fers, leur politique a, de temps immémorial, employé jusqu'à des Rois. Ce Prince vivoit encore de nos jours, & conserva pour l'Empire une inviolable

per quæ fama aucti officii quæreretur. Didium Veranius excepit, isque intrà annum extinctus est. Suetonius hinc Paullinus biennio prosperas res habuit, subactis nationibus firmatisque præsidiis, quorum fiduciam Monam insulam ut vires rebellibus ministrantem aggressus, terga occasioni patefecit.

XV. Namque absentiâ Legati, remoto metu, Britanni agitare inter se mala servitutis, conferre injurias, & interpretando accendere: nihil profici patientiâ, nisi ut graviora tamquam ex facili tolerantibus imperentur: singulos sibi olim Reges fuisse; nunc binos imponi, è quibus Legatus in sanguinem, Procurator in bona sæviret: æque discordiam præpositorum, æque concordiam subjectis exitiosam: alterius manus, Centuriones

fidélité. Didius Gallus, succeſſeur de Scápula, ſe bornant à ne rien perdre des anciennes conquêtes, éleva ſeulement quelques forts, pour faire accroire qu'il avoit reculé les frontieres de ſa province. Véranius prit ſa place, & ne la garda pas un an. Il mourut; & Suétonius Paulinus gouverna pendant deux années avec autant de bonheur que de courage, ſoumit de nouvelles contrées, établit de fortes garniſons; ce qui lui donna la confiance d'attaquer l'iſle de Mone (44), ſous prétexte qu'elle ſecouroit les rebelles. Mais cette expedition occaſionna la révolte des peuples qu'il laiſſoit derriere lui.

XV. Délivrés de la préſence du Général, les Bretons s'enhardiſſent, commencent à s'entretenir de la peſanteur de leur joug, à ſe communiquer leurs griefs, à les groſſir par des réflexions envenimées. » Quel eſt donc le fruit de » notre patience (45), diſoient-ils? De » perſuader qu'elle n'a point de bornes, » & de nous attirer des fardeaux plus » accablans. Au lieu d'un Roi que nous » nous donnions, on nous livre maintenant à deux : au Gouverneur qui ſe » baigne dans notre ſang; à l'Intendant » qui dévore notre ſubſtance. Leur union,

alterius vim & contumelias miscere : nihil jam cupiditati, nihil libidini exceptum : in prœlio fortiorem esse qui spoliet, nunc ab ignavis plerumque & imbellibus eripi domos, abstrahi liberos, injungi delectus, tamquam mori, tantùm pro patriâ nescientibus, quantùm enim transisse militum, si sese Britanni numerent ? sic Germanias excussisse jugum, & flumine non Oceano defendi : sibi patriam, conjuges, parentes ; illis avaritiam & luxuriam causas belli esse : recessuros ut divus Julius recessisset, modò virtutes majorum suorum æmularentur, neve prœlii unius aut alterius eventu pavescerent : plus impetûs, majorem constantiam penès miseros esse : jam Britannorum etiam Deos misereri, qui Romanum Ducem absentem, qui relegatum in aliâ insulâ exercitum detinerent : jam ipsos, quod difficillimum fuerit, deliberare : porrò in ejusmodi consiliis periculosius esse deprehendi, quàm audere.

» leur désunion nous sont également fu-
» nestes. Les Satellites de l'un, les Cen-
» turions de l'autre (46), joignent les ou-
» trages à la violence. Rien n'échappe
» à leurs mains avides, rien à leur in-
» fâme brutalité. Dans un jour de combat
» c'est l'homme de cœur qui s'enrichit
» des dépouilles du lâche. Ici des misé-
» rables, qui pour la plûpart ne manié-
» rent jamais les armes, envahissent nos
» héritages, nous arrachent nos enfans,
» enrôlent l'élite de la nation au service
» de ses oppresseurs. N'y a-t-il donc que
» notre patrie pour qui nous ne sachions
» pas mourir ? Ouvrons enfin les yeux.
» A quoi montent les soldats étrangers
» qui sont venus dans notre Isle, si nous
» les voulons comparer à tant de milliers
» de Bretons ? C'est en raisonnant ainsi,
» que la Germanie (47) a brisé ses fers.
» Cependant elle n'a pour rempart qu'une
» rivière, & nous avons l'Océan. Pre-
» nons les armes pour la liberté, pour
» nos enfans, pour ceux qui nous ont
» donné le jour. Les Romains ne les por-
» tent que pour leur avarice & pour leurs
» plaisirs. Ils se retireront comme a fait
» leur divin Jule, si nous sommes aussi
» braves que nos ayeux, si quelques
» échecs ne nous découragent pas. L'ex-

XVI. His atque talibus invicem inſtincti, Voadicâ generis regii feminâ Duce (neque enim ſexum in imperiis diſcernunt) ſumsêre univerſi bellum; ac ſparſos per caſtella milites conſectati, expugnatis præſidiis, ipſam coloniam invasêre, ut ſedem ſervirtutis: nec ullum in barbaris ſævitiæ genus omiſit ira & victoria. Quòd niſi Paullinus, eo cognito provinciæ motu, properè ſubveniſſet, amiſſa Britannia foret: quam unius prœlii fortuna veteri patientiæ reſtituit, tenentibus arma pleriſque: quos conſcientia defectionis & proprius ex Legato timor

» cès de notre misère doit rendre nos
» premiers efforts plus terribles & notre
» constance plus opiniâtre. Les Dieux
» mêmes jettent enfin sur la Bretagne un
» regard de compassion, puisqu'ils re-
» tiennent le Général Romain loin d'ici,
» relégué dans une autre Isle avec son
» armée. De notre côté, nous avons fran-
» chi le pas le plus difficile : nous dé-
» libérons. Or, dans les délibérations de
» cette nature, il est plus dangereux d'être
» découvert, que d'éclater.

XVI. Par ces discours & d'autres semblables, ils s'échauffèrent jusqu'à prendre tous les armes sous la conduite de Voadice (48) Princesse du Sang royal : car le sexe, parmi ces peuples, n'exclut ni du trône, ni du commandement des armées. Ils attaquent nos soldats dispersés dans les garnisons, emportent nos forts, & viennent tomber sur la colonie romaine, qu'ils regardoient comme le siège de la tyrannie. Toutes les inhumanités que la rage & la victoire peuvent inspirer à des barbares, ils les exercèrent sur les Romains. Si Paulinus, aux premières nouvelles du soulevement, n'eût volé au secours, la Bretagne étoit perdue pour l'Empire : mais le gain d'une bataille fit rentrer la province dans le de-

agitabat. Hic cùm egregius cetera, arroganter in deditos, & ut ſuæ quoque injuriæ ultor, duriùs conſuleret, miſſus Petronius Turpilianus tamquam exorabilior, & delictis hoſtium novus, eoque pœnitentiæ mitior, compoſitis prioribus nihil ultrà auſus, Trebellio Maximo provinciam trâdidit. Trebellius ſegnior & nullis caſtrorum experimentis, comitate quâdam curandi provinciam tenuit. Didicêre jam barbari quoque ignoſcere vitiis blandientibus, & interventus civilium armorum præbuit juſtam ſegnitiæ excuſationem: ſed diſcordiâ laboratum, cùm aſſuetus expeditionibus miles otio laſciviret. Trebellius fugâ ac latebris viratâ exercitûs irâ, indecorus atque humilis, precariò mox præfuit: ac velut pacti, exercitus licentiam, Dux ſalutem. Hæc ſeditio ſine ſanguine ſtetit. Nec Vectius Bolanus manentibus adhuc civilibus bellis agitavit Britanniam diſciplinâ. Eadem inertia erga hoſtes, ſimilis petulantia caſtrorum: niſi quòd innocens Bolanus,

voir. Cependant un grand nombre de révoltés, se sentant plus coupables que les autres, & plus en butte au ressentiment du Général, ne désarma pas. A dire vrai, Paulinus infiniment estimable à tout autre égard, traitoit les rebelles soumis avec une excessive rigueur, où l'on voyoit bien qu'il entroit aussi de l'animosité. On envoya donc à sa place un homme moins inexorable : ce fut Pétronius Turpilianus. Le nouveau Gouverneur n'avoit rien de personnel contre les Bretons, & devoit par conséquent être touché de leur repentir. Il se contenta de pacifier la province qu'il remit à Trébellius Maximus, sans avoir rien entrepris. Trébellius qui n'avoit aucune teinture de la guerre, fut encore moins actif, mais eut le secret de contenir les peuples par une certaine douceur de Gouvernement. Nos vices mêmes, se montrant sous une forme aimable, commencèrent à trouver grace aux yeux de cette nation barbare : & les guerres civiles qui s'allumèrent alors, fournissoient une excuse légitime à la nonchalance du Général. Mais la division se mit dans l'armée. Accoutumés à marcher contre l'ennemi, les soldats devinrent insolens & séditieux, dès qu'ils furent dé-

& nullis delictis invisus caritatem paraverat loco auctoritatis.

XVII. Sed ubi cum cetero orbe Vespasianus & Britanniam reciperavit, magni Duces, egregii exercitus, minuta hostium spes: & terrorem statim intulit Petilius Cerialis, Brigantum civitatem, quæ numerosissima provinciæ perhibetur, aggressus. Multa prœlia, & aliquando non incruenta: magnamque Brigantum partem aut victoriâ amplexus, aut bello-

ſœuvrés. Ils réduiſirent Trébellius à prendre la fuite, à ſe cacher pour ſe dérober à leur furie. Après quoi, déſhonoré, n'oſant preſque lever les yeux, il n'eut plus qu'une ombre d'autorité. On eût dit que, par une convention, le Général avoit ſtipulé ſa vie, & l'armée, toute liberté. Dans cette affaire, il n'y eut point de ſang répandu. Comme les guerres civiles duroient encore, Vectius Bolanus ſon ſucceſſeur n'oſa rétablir l'ordre, de peur d'émouvoir les eſprits. Ce fut toujours même inaction, même licence dans le camp; à cela près que Bolanus, homme irréprochable, & de qui perſonne ne pouvoit ſe plaindre, ſe faiſoit aimer du moins, s'il ne ſe faiſoit par reſpecter.

XVII. Mais lorſque Veſpaſien fut paiſible poſſeſſeur de la Bretagne, ainſi que du reſte de l'univers, nous eumes dans cette Iſle de grands Généraux & d'excellentes armées : les eſpérances des barbares commencèrent à s'évanouir. D'abord Pétilius Céréalis jetta par-tout la terreur en attaquant la cité des Brigantes (49), qui paſſe pour la plus nombreuſe de la province. Il donna pluſieurs combats, dont quelques-uns furent aſſez ſan-

Et cùm Cerialis quidem alterius ſucceſſoris curam famamque obruiſſet, ſuſtinuit quoque molem Julius Frontinus, vir magnus quantùm licebat, validamque & pugnacem Silurum gentem armis ſubegit, ſuper virtutem hoſtium, locorum quoque difficultates eluctatus.

XVIII. Hunc Britanniæ ſtatum, has bellorum vices mediâ jam æſtate tranſgreſſus Agricola invenit, cùm & milites velut omiſsâ expeditione ad ſecuritatem, & hoſtes ad occaſionem verterentur. Ordovicum civitas haud multo ante adventum ejus, alam in finibus ſuis agentem, propè univerſam obtriverat: eoque initio erecta provincia (ut quibus bellum volentibus erat) probare exemplum, aut recentis Legati animum opperiri. Tum Agricola, quamquam tranſacta æſtas, ſparſi per provinciam numeri, præſumpta apud militem illius anni quies, tarda &

glans, & soumit ou ravagea une grande partie de cette vaste contrée. La réputation de Céréalis étoit un pesant fardeau pour son successeur. Elle eût accablé tout autre que Julius Frontinus : mais il en soutint (50) dignement le poids. Ce général, aussi grand homme que les conjonctures permettoient de l'être, domta les Silures, peuple puissant, aguerri, cantonné dans un pays impraticable, où la difficulté des lieux ne donna pas moins de peine que le courage des habitans.

XVIII. Tel avoit été dans la Bretagne le sort des armes Romaines, & les affaires se trouvoient dans cette situation, lorsqu'Agricola s'y rendit au milieu de l'été. Nos troupes ne comptant plus entrer en campagne songeoient à se tranquilliser, & les ennemis à profiter de l'occasion. Les Ordovices (51) venoient de massacrer un corps presqu'entier de cavalerie, qui avoit ses quartiers chez eux. Ce coup pouvoit avoir de grandes suites : il avoit réveillé la Province, qui ne demandoit pas mieux que de secouer le joug des Romains. Les uns disoient que c'étoit un exemple à suivre : les autres avant que de se déclarer, vouloient savoir quel étoit le

AN DE J. C. 78. DE VESPAS. 10.

contraria bellum inchoaturo, & pleriſque cuſtodiri ſuſpecta potius videbatur, ire obviam diſcrimini ſtatuit : contractiſque legionum vexillis & modicâ auxiliorum manu, quia in æquum digredi Ordovices non audebant, ipſe ante agmen, quò ceteris par animus ſimili periculo eſſet, erexit aciem : cæsâque propè universâ gente, non ignarus inſtandum famæ, ac prout prima ceſſiſſent fore univerſa, Monam inſulam, cujus poſſeſſione revocatum Paullinum rebellione totius Britanniæ ſuprà memoravi, redigere in poteſtatem animo intendit. Sed, ut in dubiis conſiliis, naves deerant, ratio & conſtantia Ducis tranſvexit. Depoſitis omnibus ſarcinis, lectiſſimos auxiliarium, quibus nota vada, & patrius nandi uſus quo ſimul ſeque & arma & equos regunt, ita repentè immiſit, ut obſtupefacti hoſtes qui claſſem, qui naves, qui mare expectabant, nihil arduum aut invictum crediderint ſic ad

caractère du nouveau Général. Agricola sentoit l'importance de prévenir le danger en châtiant cet attentat. Mais diverses circonstances reculoient & traversoient l'ouverture de la campagne ; l'été près de finir ; les troupes encore dispersées dans la Province ; leurs arrangemens déjà pris pour demeurer en repos cette année ; enfin l'avis de la plûpart des Officiers, qui vouloient que l'on se contentât de s'assurer des places suspectes & de garder les passages. Ces obstacles n'arrêtèrent point le Général. Il forma, des détachemens de chaque légion, joints à quelques auxiliaires, un petit corps d'armée avec lequel il marcha. Comme les Ordovices n'osoient descendre dans la plaine, il gagna les hauteurs, toujours en ordre de bataille, lui-même à la tête, partageant le péril avec tous, pour inspirer à tous son courage. Il battit les Ordovices, & ce peuple fut presque détruit. Agricola, persuadé qu'après une action d'éclat, il faut aller en avant, & que ce premier succès décidoit de tout le reste, entreprit de soumettre l'Isle de Mone, que Paulinus avoit abandonnée lors du soulevement général dont j'ai parlé. Mais c'étoit un dessein formé brusquement (52). Agricola manquoit de

bellum venientibus. Ita petitâ pace ac deditâ insulâ, clarus ac magnus haberi Agricola: quippe cui ingredienti provinciam, quod tempus alii per ostentationem aut officiorum ambitum transigunt, labor & periculum placuisset. Nec Agricola prosperitate rerum in vanitatem usus, expeditionem aut victoriam vocabat victos continuisse. Ne laureatis quidem gesta prosecutus est: sed ipsâ dissimulatione famæ famam auxit, æstimantibus quantâ futuri spe tam magna tacuisset.

vaiſſeaux. Par ſon génie & par ſa réſolution, il y ſuppléa. Entre les auxiliaires (53), il tria ceux qui connoiſſoient les endroits guéables, & qui, ſuivant l'uſage de leur pays, s'étoient exercés à traverſer les rivières, nageant d'une main, & de l'autre conduiſant leur cheval chargé de leurs armes. Il commande à cette troupe choiſie de quitter ſon bagage & de paſſer. Les barbares avoient cru ne pouvoir être attaqués dans leur Iſle qu'à la faveur d'une haute marée, qu'avec une flotte, qu'avec des barques du moins. Saiſis d'étonnement, ils regardent comme invincibles des guerriers qui, pour aller à l'ennemi, paſſoient les mers à la nage. Ils demandent la paix & reçoivent garniſon. Agricola fut couvert de gloire. On conçut la plus haute eſtime pour un Gouverneur, qui faiſoit ainſi ſon entrée; & qui dans un tems où les autres s'amuſent à ſe donner en ſpectacle, & ſe repaiſſent de vains hommages, avoit préféré les fatigues & les dangers. Cependant, loin de tirer vanité de ſes ſuccès, il prétendoit que ſes foibles efforts, pour contenir des peuples déjà ſubjugués, ne méritoient point le titre d'expédition ni de victoire. Il n'envoya pas même à Rome de dépêches ornées de lauriers

XIX. Ceterùm animorum provinciæ prudens, simulque doctus per aliena experimenta, parum profici armis si injuriæ sequerentur, causas bellorum statuit exscindere. A se suisque orsus primùm domum suam coërcuit: quod plerisque haud minùs arduum est, quàm provinciam regere. Nihil per libertos servosque publicæ rei; non studiis privatis, nec ex commendatione aut precibus Centurionum milites ascire, sed optimum quemque fidelissimum putare; omnia scire, non omnia exsequi; parvis peccatis veniam, magnis severitatem commodare; nec pœnâ semper, sed sæpiùs pœnitentiâ contentus esse; officiis & administrationibus potiùs non peccaturos *, quàm damnare cùm peccassent. Frumenti & tributorum auctionem æqualitate munerum mollire,

* Expeditionem Comites.

selon la coutume. Mais en paroissant ignorer sa réputation, il ne fit que l'augmenter. Quels prodiges ne se promet-il pas, disoit-on, puisqu'il garde le silence sur de tels exploits !

XIX. Au reste, comme il avoit étudié le caractère de la nation, & qu'il s'étoit en même tems convaincu, par l'expérience de ses prédécesseurs, que les victoires ne servoient presque de rien, si l'on maltraitoit les peuples après les avoir soumis, Agricola résolut d'aller à la racine du mal & de détruire les causes des soulevemens. Ainsi, commençant par lui-même & par ce qui l'environnoit, il régla sa propre maison : ouvrage aussi difficile à la plûpart des Gouverneurs, que le détail d'une Province. Ses esclaves, ses affranchis furent absolument exclus de l'administration. Dans l'armée, les moindres grades ne se donnèrent plus à la faveur, aux prières, aux recommandations des Officiers, mais aux mœurs. Selon lui, c'étoit toujours l'homme de bien sur qui l'on devoit le plus compter. Tout savoir & ne pas tout relever ; pardonner les petits fautes ; punir sévérement les grandes ; n'être pas toujours inflexible, & se laisser quelquefois désarmer par le repentir ; aimer mieux pré-

circumciſis quæ in quæſtum reperta ipſo tributo gravius tolerabantur : namque per ludibrium aſſidere clauſis horreis, & emere ultrò frumenta, ac vendere pretio cogebantur. Devortia itinerum & longinquitas regionum indicebatur, ut civitates à proximis hibernis in remota & avia deferrent, donec quod omnibus in promtu erat paucis lucroſum fieret.

XX. Hæc primo ſtatim anno comprimendo egregiam famam paci circumdedit; quæ vel incuriâ vel tolerantiâ

venir que châtier les malverſations, & pour cela donner les places & les emplois (54) à des gens incapables d'en commettre, c'étoient les principes d'Agricola. Quoique l'on eût rehauſſé les tributs (55), qui ſe payoient ſoit en blé, ſoit autrement, il les rendit ſupportables par une juſte répartition, & par ſa vigilance à ſupprimer les inventions de l'avarice, qui ſont plus à charge que les tributs mêmes. Auparavant on pouſſoit la moquerie & l'inſulte (56), juſqu'à forcer les Laboureurs d'attendre à la porte des greniers que l'on voulût bien leur vendre leurs propres grains, qu'il leur falloit enſuite revendre à perte. Chaque cité qui naturellement auroit dû fournir à la ſubſiſtance des troupes établies dans ſon voiſinage, avoit ordre d'approviſionner celles dont les quartiers ſe trouvoient le moins à ſa portée, ſoit par la longueur, ſoit par la difficulté des chemins. Le réſultat de cette vexation étoit de rendre lucratif, pour quelques particuliers, ce que les peuples auroient pû faire commodément & preſque ſans frais.

XX. En réformant de tels abus dès ſa première année, Agricola remit ſa paix en honneur. L'inattention des Gou-

AN DE J. C. 79. DE TITUS 1.

priorum haud minùs quàm bellum timebatur. Sed ubi æstas advenit contracto exercitu, militum * in agmine laudare modestiam, disjectos coërcere; loca castris ipse capere, æstuaria ac silvas ipse prætentare: & nihil interim apud hostes quietum pati, quo minùs subitis excursibus popularetur: atque ubi satis terruerat, parcendo rursùs irritamenta pacis ostentare. Quibus rebus multæ civitates, quæ in illum diem ex æquo egerant, datis obsidibus iram posuêre, & præsidiis castellisque circumdatæ, tantâ ratione curâque, ut nulla antè Britanniæ nova * pars illacessita transierit.

nota

XXI. Sequens hiems saluberrimis consiliis absumpta. Namque ut homines dispersi ac rudes, eoque bello faciles,

verneurs précédens, ou leur connivence, l'avoit tellement décriée, qu'on ne la redoutoit pas moins que la guerre. Au commencement de l'été, le Général se mit à la tête de son armée. Dans les marches, il se trouvoit par tout (57), donnoit des louanges à ceux qui gardoient leurs rangs, prenoient le ton sévere contre ceux qu'il voyoit s'en écarter, alloit en personne (58) choisir le lieu propre pour l'assiette du camp, reconnoître les bois, sonder les marais. En même-tems il tenoit de toutes parts les ennemis en échec, tombant à l'improviste tantôt sur un canton, tantôt sur un autre. Après avoir semé l'épouvante, il paroissoit se radoucir, & ménageoit le pays, montrant aux barbares un échantillon de la paix, pour leur en faire venir le goût. Cette conduite gagna plusieurs cités, ennemies jurées du nom Romain, & jusqu'alors indépendantes. Elles donnèrent des ôtages. Agricola, pour les tenir en bride, construisit des forts, établit des garnisons avec tant de soin & d'intelligence, qu'aucun endroit de la Bretagne connu jusqu'alors (59), ne fut à l'abri de nos hostilités.

XXI. Il s'occupa tout l'hiver d'un projet très-avantageux. C'étoit d'accoutumer les Bretons à la vie tranquille &

quieti & otio per voluptates assuescerent, hortari privatim, adjuvare publicè, ut templa, fora, domus exstruerent, laudando promtos & castigando segnes. Ita honoris æmulatio, pro necessitate erat. Jam verò principum filios liberalibus artibus erudire, & ingenia Britannorum studiis Gallorum anteferre; ut qui modò linguam Romanam abnuebant, eloquentiam concupiscerent. Inde etiam habitûs nostri honor, & frequens toga: paullatimque discessum ad delinimenta vitiorum, porticus & balnea & conviviorum elegantiam: idque apud imperitos humanitas vocabatur, cùm pars servitutis esset.

XXII. Tertius expeditionum annus novas gentes aperuit, vastatis usque ad

sociable, d'apprivoiser par l'amorce des plaisirs cette nation dispersée, encore à demi sauvage, & par conséquent toujours prête de courir aux armes. Agricola ne cessoit de les exhorter à bâtir des temples, des places, des maisons, & les faisoit aider par l'Etat. Des éloges, des reproches distribués à propos redoubloient l'activité des uns, & mettoient les autres en mouvement. Le point d'honneur tenoit lieu d'ordres absolus. Un de ses soins fut d'engager les principaux de la nation à faire étudier leurs enfans. Il disoit que le génie des Bretons (60) l'emportoit déjà sur les talens acquis des Gaulois. On fut si flatté de la préférence, qu'on se piqua d'être éloquent dans notre langue qu'auparavant on dédaignoit de parler. Bientôt ils se firent un honneur de porter l'habit Romain. La toge devint à la mode. Insensiblement ils adoptèrent notre luxe, nos bains, nos portiques, la délicatesse de nos festins & tout ce qui n'adoucit les mœurs qu'en les corrompant. Voilà ce que les esprits superficiels appelloient civiliser les Bretons. C'étoit dans le vrai les asservir de plus en plus.

XXII. La troisième campagne ouvrit aux Romains une carrière nouvel- AN DE J. C. 80. DE TITUS 2.

Taum ( æstuario nomen est ) nationibus. Quâ formidine territi hostes, quamquam conflictatum sævis tempestatibus, exercitum lacessere non ausi, ponendisque insuper castellis spatium fuit. Adnotabant periti, non alium Ducem opportunitates locorum sapientiùs legisse; nullum ab Agricolâ positum castellum aut vi hostium expugnatum, aut pactione ac fugâ desertum. Crebræ eruptiones; nam adversùs moras obsidionis annuis copiis firmabantur. Ita intrepida ibi hiems, & sibi quisque præsidio, irritis hostibus, eoque desperantibus, quia soliti plerumque damna æstatis hibernis eventibus pensare, tum æstate atque hieme juxtà pellebantur. Nec Agricola unquam per alios gesta avidus intercepit. Seu Centurio, seu Præfectus incorruptum facti testem habebat. Apud quosdam acerbior in conviciis narrabatur, ut bonus comis, ita adversùs malos injucundus. Ceterùm ex iracundiâ nihil supererat. Secretum & silentium.

1. bonis

le, ils ravagèrent tout le pays jusqu'à l'embouchure du Taüs (61). Les Barbares consternés n'oserent harceler l'armée, quoiqu'elle eût beaucoup souffert du mauvais tems, & lui donnèrent même le loisir d'élever des forts. C'est une remarque faite par les gens du métier, que personne n'a mieux entendu qu'Agricola le choix des situations, & que pas un des forts construits par son ordre, n'a jamais été dans la suite ni pris, ni cédé, ni déserté. Chaque place suffisoit pour se défendre elle-même. Les garnisons faisoient des sorties fréquentes, & passoient l'hiver en sûreté, sans craindre la longueur des siéges, parce qu'elles avoient des munitions pour un an. L'ennemi, dont la ressource ordinaire étoit de regagner l'hiver une partie de ce qu'il avoit perdu l'été, se vit désormais sans espérance. Ses tentatives échouoient partout & dans toutes les saisons. Agricola ne déroboit point aux Officiers la gloire de leurs exploits. Quiconque s'étoit distingué trouvoit un témoin incorruptible dans la personne du Général. Quelques-uns lui reprochoient de mettre de l'aigreur dans ses réprimandes, de ne pas ménager les termes. En effet, toujours gracieux pour les gens de bien, il faisoit

ejus non timeres. Honestius putabat offendere, quàm odisse.

XXIII. Quarta æstas obtinendis quæ percurrerat insumta: ac si virtus exercituum & Romani nominis gloria pateretur, inventus in ipsâ Britanniâ terminus. Nam Glota & Bodotria, diversi maris æstu per immensum revecti, angusto terrarum spatio dirimuntur, quod tum præsidiis firmabatur: atque omnis propior sinus tenebatur, summotis velut in aliam insulam hostibus.

XXIV. Quinto expeditionum anno nave prima transgressus, ignotas ad id tempus gentes crebris simul ac prosperis prœliis domuit; eamque partem Britanniæ quæ Hiberniam aspicit, copiis insi-

sentir désagréablement aux autres qu'il n'estimoit que la vertu. Mais sa colère étoit sans fiel, & s'exhaloit toute entière. On n'avoit pas à craindre qu'il pensât plus qu'il ne disoit. Il croyoit plus honnête d'offenser, que de haïr.

XXIII. Pendant la quatrième campagne, les contrées où l'on n'avoit fait que des courses l'été précédent, furent entièrement assujetties : & si la valeur de notre armée, & la gloire du nom Romain eussent permis de s'arrêter, on avoit rencontré dans le sein de la Bretagne un lieu propre à fixer les limites de l'Empire. C'est l'endroit qui sépare deux golfes immenses (62) que forme la mer en remontant, d'un côté, la rivière de Glote, & de l'autre, celle de Bodotrie. Pour s'assurer de cette langue de terre, on avoit construit des forts. Les Romains étoient en possession de toutes les côtes d'en-deçà, & les barbares sembloient être confinés dans une autre Isle.

AN DE J. C. 81. DE DOMIT. 1.

XXIV. La cinquième année (63), le Général animé du même courage, passa les forts les plus avancés, pénétra dans le pays, combattit en diverses rencontres, & toujours avec succès, des peuples que l'on ne connoissoit point encore, & qu'il

AN DE J. C. 82. DE DOMIT. 2.

trüxit, in ſpem magis quàm ob formidinem : ſi quidem Hibernia medio inter Britanniam atque Hiſpaniam ſita, & Gallico quoque mari opportuna, valentiſſimam imperii partem magnis invicem uſibus miſcuerit. Spatium ejus ſi Britanniæ comparetur, anguſtius, noſtri maris inſulas ſuperat. Solum cœlumque & ingenia cultuſque hominum haud multum à Britanniâ differunt. Melius aditus portuſque per commercia & negotiatores cogniti. Agricola expulſum ſeditione domeſticâ unum ex regulis gentis exceperat, ac ſpecie amicitiæ in occaſionem retinebat. Sæpè ex eo audivi, legione unâ & modicis auxiliis debelliari obtinerique Hiberniam poſſe ; idque etiam adversùs Britanniam profuturum, ſi Romana ubique arma, & velut è conſpectu libertas tolleretur.

subjugua. Il établit des troupes du côté qui regarde l'Hibernie : arrangement où l'espérance avoit plus de part que la crainte. A dire vrai, cette Isle placée entre la Bretagne & l'Espagne, & très à portée de la Gaule (64), serviroit utilement d'entrepôt & de centre de commerce à ces trois riches Provinces de l'Empire. L'Hibernie est plus grande qu'aucune Isle de notre mer, mais plus petite que la Bretagne. Elle lui ressemble à beaucoup d'égards. Le terroir, le ciel, le caractère & les usages des habitans y sont à peu-près les mêmes. On ne connoît guère l'intérieur de l'Isle. Nous sommes plus au fait des ports & des côtes par le moyen des commerçans. Un petit Roi de cette nation, chassé par des troubles domestiques, s'étoit venu réfugier auprès du Général Romain, qui, sous prétexte d'amitié, le gardoit à dessein d'en tirer parti dans l'occasion. Agricola m'a dit plusieurs fois qu'une légion soutenue de quelques auxiliaires, suffiroit pour soumettre l'Hibernie, & pour la conserver. Il ajoutoit que cette conquête assureroit encore celle de la Bretagne, qui pour lors, environnée par-tout des armes Romaines, n'auroit plus la perspective de la liberté devant les yeux.

XXV. Ceterùm æstate quâ sextum officii annum inchoabat, amplas civitates trans Bodotriam sitas, quia motus universarum ultrà gentium, & infesta hostili exercitu itinera timebantur, priùs classe exploravit: quæ ab Agricola primùm assumta in partem virium sequebatur egregiâ specie, cùm simul terrâ simul mari bellum impelleretur: ac sæpè iisdem castris pedes equesque & nauticus miles mixti copiis & lætitiâ sua quisque facta, suos casus attollerent; ac modò silvarum & montium profunda, modò tempestatum ac fluctuum adversa, hinc terra & hostis, hinc victus * oceanus militari jactantiâ comparantur. Britannos quoque, ut ex captivis audiebatur, visa classis obstupefaciebat, tamquam aperto maris sui secreto ultimum victis perfugium clauderetur. Ad manus & arma conversi Caledoniam incolentes populi paratu magno, majore famâ, uti mos est de ignotis, oppugnasse ultrò castella adorti, metum ut provocantes,

XXV. L'été suivant où commençoit la sixième année du Gouvernement d'Agricola, sur la nouvelle d'un mouvement général des peuples situés au-delà du golfe de Bodotrie, & pour n'être pas surpris dans sa marche, il fit reconnoître ces vastes régions par un détachement de sa flotte, qu'il n'avoit point employée jusqu'alors. Pour cette fois elle marchoit en grand appareil. On voyoit s'avancer, comme de conserve, l'une & l'autre armée, & pousser la guerre conjointement par terre & par mer. Souvent le fantassin, le cavalier, le soldat de marine, réunis dans un même camp, & livrés aux mêmes transports de joie, exaltoient à l'envi leurs travaux, leurs aventures, leurs succès, avec des rodomontades de soldat. On les entendoit faire des peintures terribles; celui-ci des forêts & des montagnes qu'il avoit franchies; celui-là des flots en fureur & des tempêtes qu'il avoit bravées. L'un venoit d'exterminer les barbares, de conquérir des Provinces; l'autre, de reculer par ses découvertes les bornes de l'Océan (65). Il est vrai que, suivant le rapport des prisonniers, la vue d'une flotte consternoit les ennemis. Cette mer, qui les avoit cachés jusqu'à ce jour, une fois.

An de J. C. 83. De Domit. 3.

addiderant ; regrediendumque citra Bodotriam, & excedendum potiùs quàm pellerentur, ſpecie prudentium ignavi admonebant : cùm interim cognoſcit hoſtes pluribus agminibus irrupturos. Ac ne ſuperante numero & peritiâ locorum circumiretur, diviſo & ipſe in tres partes exercitu inceſſit.

XXVI. Quod ubi cognitum hoſti, mutato repentè conſilio, univerſi nonam legionem, ut maximè invalidam, nocte aggreſſi inter ſomnum ac trepidationem cæſis vigilibus irrupêre. Jamque in ipſis caſtris pugnabant, cùm Agricola interim

ouverte, il ne leur restoit point d'asyle en cas qu'ils fussent vaincus. Ainsi ne comptant plus que sur leurs bras & sur leurs épées, les peuples de la Calédonie faisoient un armement considérable, encore doublé par la renommée, toujours en possession de grossir les objets inconnus. La résolution qu'ils avoient prise de venir assiéger nos forts, leur donnoit un air d'aggresseurs qui les rendoit plus terribles, & faisoit dire à quelques-uns des nôtres qu'il falloit revenir en-deçà du golfe, & se retirer plutôt que de se faire chasser. Mais tandis que la timidité emprunte le langage de la prudence, le Général apprend que l'on se dispose à l'attaquer de plusieurs côtés à la fois. Pour n'être pas enveloppé par un ennemi, qui joignoit à la supériorité du nombre, l'avantage de connoître le pays, il partage lui-même son armée & marche sur trois colonnes.

XXVI. Les Bretons, dès qu'ils le savent, changent de plan, se réunissent tous & fondent sur la neuvième légion : c'étoit la plus foible de toutes. A la faveur de la nuit, du sommeil, du désordre que cause une surprise, ils égorgent les sentinelles & pénétrent dans le camp. Déjà l'intérieur des retranchemens de-

iter hostium ab exploratoribus edoctus & vestigiis insecutus, velocissimos equitum peditumque assultare tergis pugnantium jubet, mox ab universis adjici clamorem: & propinquâ luce fulsêre signa. Ita ancipiti malo territi Britanni: & Romanis redit animus, ac securi pro salute, de gloriâ certabant. Ultrò quin etiam irrupêre: & fuit atrox in ipsis portarum angustiis prœlium, donec pulsi hostes, utroque exercitu certante, his ut tulisse opem, illis ne eguisse auxilio viderentur. Quod nisi paludes & silvæ fugientes texissent, debellatum illâ victoriâ foret.

XXVII. Cujus constantiâ ac famâ ferox exercitus, nihil virtuti suæ invium, penetrandam Caledoniam, inveniendumque tandem Britanniæ terminum continuo prœliorum cursu fremebant: atque illi modò cauti ac sapientes, promti post eventum ac magniloqui erant.

venoit un champ de bataille, lorſque Agricola, qui, ſur l'avis de ſes coureurs, s'étoit mis aux trouſſes des barbares, commande aux plus alertes de la cavalerie & de l'infanterie de les charger en queue, & bientôt après à toute l'armée de pouſſer un cri. Le jour commençoit à poindre, & fit briller les drapeaux du Général. Les Bretons qui ſe trouvent entre deux ennemis, ſont épouvantés. La légion attaquée reprend courage, ne combat plus que pour la gloire, ne s'en tient pas à la défenſive, & charge vigoureuſement. Il y eut au paſſage des portes, une action très-ſanglante. Nos deux corps piqués d'honneur s'efforçoient de montrer, l'un, que ſon ſecours étoit néceſſaire, l'autre, qu'on n'en avoit pas eu beſoin. L'ennemi fut mis en fuite, & la guerre étoit achevée, ſi les bois & les marais n'euſſent ſauvé les fuyards.

XXVII. Une victoire ſi complette & ſi éclatante inſpira tant de confiance aux Romains, qu'ils crioient que rien n'étoit impoſſible à leur valeur, qu'il falloit entrer au fond de la Calédonie, trouver enfin l'extrêmité de la Bretagne, ne ceſſer de vaincre que quand on y ſeroit arrivé. Ces trembleurs qui la veille débitoient leurs prudentes réflexions,

Iniquiſſima hæc bellorum conditio eſt; proſpera omnes ſibi vindicant, adverſa uni imputantur. At Britanni non virtute ſed occaſione & arte Ducis rati* nihil ex arrogantiâ remittere, quo minùs juventutem armarent, conjuges ac liberos in loca tuta transferrent, cœtibus ac ſacrificiis conſpirationem civitatum ſancirent: atque ita irritatis utrimque animis diſceſſum.

XXVIII. Eâdem æſtate cohors Uſipiorum per Germanias conſcripta, in Britanniam tranſmiſſa, magnum ac memorabile facinus auſa eſt. Occiſo Centurione ac militibus, qui ad tradendam diſciplinam immixti manipulis exemplum & rectores habebantur, tres liburnicas adactis per vim gubernatoribus aſcendêre; & uno remigrante, ſuſpectis

ceux-là mêmes ne doutoient de rien après l'événement. A les entendre, c'étoient autant de héros. Telle est l'extrême injustice qui regne dans les armées. Un seul est responsable des malheurs. Pour les succès, chacun se les approprie. De leur côté, les Bretons n'attribuant leur défaite (66) qu'au hazard, qu'à l'adresse du Général romain, & nullement au courage de ses troupes, ne rabattoient rien de leur fierté, armoient leur jeunesse, mettoient en lieu de sûreté leurs femmes & leurs enfans, tenoient des assemblées générales pour former une ligue, qu'ils cimentoient par des sacrifices solemnels. Aux approches de l'hiver, les Romains & les Barbares se retirerent en leurs quartiers, la colère & la vengeance dans le cœur.

XXVIII. Ce même été une cohorte d'Usipiens (67), levée en Germanie, & furieuse de se voir transplantée en Bretagne, fit un coup si hardi, qu'il mérite de trouver place dans l'histoire. Après avoir tué le Centurion qui la commandoit, & les soldats Romains distribués dans chaque compagnie pour y donner des leçons & des exemples de discipline, cette troupe de déterminés s'empara de trois frégates, dont elle força les

duobus eoque interfectis, nondum vulgato rumore ut miraculum provehebantur. Mox hâc atque illâ rapti, & cum plerisque Britannorum sua defensantium prœlio congressi, ac sæpè victores, aliquando pulsi, eò ad extremum inopiæ venêre, ut infirmissimos suorum, mox sorte ductos vescerentur: atque ita circumvecti Britanniam, amissis per inscitiam regendi navibus, pro prædonibus habiti, primùm à Suevis mox à Frisiis intercepti sunt: ac fuêre quos per commercia venundatos, & in nostram usque ripam mutatione ementium adductos, indicium tanti casus illustravit. Initio æstatis Agricola domestico vulnere ictus, anno antè natum filium amisit. Quem casum; neque ut plerique fortium virorum ambitiosè, neque per lamenta rursûs ac mœrorem muliebriter tulit: & in luctu bellum inter remedia erat.

Pilotes de s'embarquer. La fuite d'un de ceux-ci rendit ſuſpects les deux autres, & leur coûta la vie. Rien n'avoit encore tranſpiré, quand on apperçut les trois vaiſſeaux qu'on ſavoit à l'ancre, s'éloigner du rivage & gagner la haute mer : événement qui ſembloit tenir du prodige. Nos déſerteurs, devenus le jouet des vents & des flots, aborderent en divers endroits de l'Iſle, & ſe battirent ſouvent avec les Bretons, qu'ils ne trouverent pas d'humeur à ſe laiſſer piller. Ordinairement les plus forts, mais quelquefois répouſſés, ils manquerent enfin de vivres, & furent réduits à manger d'abord les moins robuſtes de la troupe, enſuite celui ſur lequel tomboit le ſort. Ayant ainſi tourné la Bretagne (68), ces aventuriers arrivèrent ſur les côtes de Germanie, où faute de ſavoir manœuvrer, ils échouerent. On les prit pour des Pirates. Ils tomberent ſucceſſivement entre les mains des Suèves & des Friſons. Quelques-uns, vendus & revendus comme eſclaves, à force de changer de maîtres, furent amenés en-deçà du Rhin, où le récit de leurs aventures les fit paſſer pour des hommes très-ſinguliers. L'année ſuivante Agricola, prêt d'entrer en campagne, perdit un fils âgé d'un an.

XXIX. Igitur præmissâ classe, quæ pluribus locis prædata magnum & incertum terrorem faceret, expedito exercitu, cui ex Britannis fortissimos & longâ pace exploratos addiderat, ad montem Grampium pervenit, quem jam hostes insederant. Nam Britanni nihil fracti pugnæ prioris eventu, & ultionem aut servitium exspectantes, tandemque docti commune periculum concordiâ propulsandum, legationibus & fœderibus omnium civitatum vires exciverant. Jamque super triginta millia armatorum aspiciebantur, & adhuc affluebat omnis juventus, & quibus cruda ac viridis senectus, clari bello ac sua quisque decora gestantes, cùm inter plures Duces virtute & genere præstans, nomine Galgacus, apud con-

Ce malheur domestique le toucha vivement. Il n'affecta point la fastueuse insensibilité de la plûpart des héros ; mais il ne se livra pas non plus à cet excès de foiblesse que l'on reproche aux femmes. Les soins de la guerre faisoient diversion à sa douleur.

XXIX. L'armée navale partit la première, avec ordre de multiplier les descentes, afin que l'orage fondant tantôt ici, tantôt là, entretînt par-tout la même incertitude & le même effroi. Le Général suivit bientôt avec l'armée de terre dont aucun bagage ne retardoit la marche, & qu'il avoit fortifiée des plus vaillans d'entre ces Bretons, qui, par une longue & paisible obéissance, avoient fait preuve de fidélité. Il s'avança jusqu'au mont Grampius (69), où les ennemis s'étoient postés pour l'attendre. J'ai dit que leur dernière déroute ne les avoit point abattus. Pour eux, plus de milieu entre se venger des Romains & tomber dans l'esclavage ; plus de salut ( ils le comprenoient enfin) que dans leur union. Par des ambassades, par des traités d'alliance, ils avoient mis en mouvement les troupes de toutes leurs cités. Déjà dans leur armée on comptoit plus de trente mille combattans, & chaque jour on y voyoit

tractam multitudinem prœlium poscentem, in hunc modum locutus fertur.

» XXX. Quoties causas belli &
» necessitatem nostram intueor, magnus
» mihi animus est, hodiernum diem,
» consensumque vestrum initium liber-
» tatis totius Britanniæ fore. Nam &
» universi servitutis expertes: & nullæ
» ultrà terræ; ac ne mare quidem secu-
» rum imminente nobis classe Romanâ.
» Ita prœlium atque arma quæ fortibus
» honesta, eadem etiam ignavis tutissi-
» ma sunt. Priores pugnæ, quibus adver-
» sùs Romanos variâ fortunâ certatum
» est, spem ac subsidium in nostris ma-
» nibus habebant, quia nobilissimi totius
» Britanniæ, eoque in ipsis penetralibus
» siti, nec servientium litora aspicien-

encore arriver une nombreuse jeunesse, une foule de vieillards dont l'âge n'avoit point affoibli le bras, d'illustres guerriers qui portoient les marques honorables de leurs services & de leurs exploits. La multitude assemblée brûloit d'en venir aux mains; & Galgacus (70) que sa valeur & sa naissance élevoient au-dessus des autres chefs, parla, dit-on, en ces termes.

» XXX. Plus je considere la cause » pour laquelle nous combattons, & » l'état où nous sommes réduits, plus je » compte sur votre zele unanime; & ce » jour est à mes yeux l'époque d'une ré» volution qui doit affranchir toute la » Bretagne du joug de ses tyrans; car » nous ne l'avons jamais subi ce joug » odieux; & vous savez qu'il n'y a » point de terre au-delà de celle que » nous occupons. La mer elle-même » ne peut nous servir de retraite. La » flotte des Romains nous tient assiégés. » Ainsi tout notre espoir est dans nos » armes: & le parti que les gens de » cœur jugent toujours le plus honora» ble, seroit aujourd'hui pour des lâches » le seul parti qui fût sûr. Tant que les » autres Bretons, dans une alternative » d'heureux & de malheureux succès,

» tes, oculos quoque à contactu domi-
» nationis inviolatos habebamus. Nos
» terrarum ac libertatis extremos, re-
» cessus ipse ac sinus famæ in hunc diem
» defendit. Nunc terminus Britanniæ
» patet: * atque omne ignotum pro
» magnifico est. Sed nulla jam ultrà
» gens, nihil nisi fluctus & saxa: &
» interiores Romani; quorum super-
» biam frustrà per obsequium & modes-
» tiam effugeris. Raptores orbis, post-
» quam cuncta vastantibus defuêre ter-
» ræ, & mare scrutantur: si locuples
» hostis est, avari; si pauper, ambitiosi:
» quos non oriens non occidens satia-
» verit. Soli omnium opes atque ino-
» piam pari affectu concupiscunt: au-
» ferre, trucidare, rapere, falsis nomi-
» nibus imperium, atque ubi solitudi-
» nem faciunt, pacem appellant.

» ont lutté contre la puissance Romaine,
» ils avoient une ressource en nous. Ils
» nous regardoient comme leur corps
» de réserve. Et pouvoient-ils nous re-
» garder autrement, nous la plus noble
» partie de la nation, nous ici placés à
» ce titre comme dans le sanctuaire de
» notre commune patrie, où, loin des
» rivages étrangers, dont les peuples
» gémissent dans les fers, nos yeux mê-
» mes étoient préservés des horreurs de
» la servitude. Postés au bout de l'uni-
» vers & dans les derniers retranche-
» mens de la liberté, nous avions jus-
» qu'à ce jour pour sauve-garde, & notre
» éloignement, & les bruits confus de
» la renommée (71) qui peint en grand
» tout ce qu'elle ne connoît pas. Mais
» aujourd'hui les bornes de la Bretagne
» sont découvertes. Ici finit le monde
» habité. La nature n'offre au-delà que
» des flots & des rochers. Les Romains
» sont dans le cœur de notre pays. En
» vain par des soumissions, par une con-
» duite mesurée, se flatteroit-on de se
» dérober à la tyrannie de ces fiers usur-
» pateurs. Nés pour ravager l'univers,
» ils en ont fait le théâtre de leurs bri-
» gandages. Maintenant que la terre leur
» manque, ils écument aussi les mers.

» XXXI. Liberos cuique ac pro-
» pinquos suos natura cariſſimos esſe
» voluit Hi per delectus alibi ſervituri
» [redacted] auferuntur. Conjuges ſororeſque,
» etſi hoſtilem libidinem effugiant, no-
» mine amicorum atque hoſpitum pol-
» luuntur. Bona fortunaſque in tributum
» egerunt, in annonam frumentum:
» corpora ipſa ac manus ſilvis ac palu-
» dibus emuniendis verbera inter ac
» contumelias conterunt. Nata ſervituti
» mancipia ſemel veneunt atque ultrò à
» dominis aluntur: Britannia ſervitutem
» ſuam quotidie emit, quotidie paſcit.
» At ſicut in familiâ recentiſſimus quiſ-

Tout

» Tout peuple eſt leur ennemi. Etes-
» vous riche ? ils ſont avares. Pauvre ?
» ils ſont ambitieux. Ni l'orient, ni l'oc-
» cident ne peuvent les aſſouvir. Uni-
» ques dans l'eſpèce humaine, ils voient
» d'un œil également avide les tréſors &
» l'indigence. Dépouiller, égorger, ra-
» vir, c'eſt dans leur faux langage ce qui
» s'appelle gouverner. Ils diſent qu'une
» contrée eſt en paix, quand ils en ont
» fait un deſert.

» XXXI. Rien n'égale les ſentimens
» de tendreſſe que la nature inſpire aux
» hommes pour leurs enfans & pour
» leurs proches. Par-tout où Rome do-
» mine (72) on enrôle ce que vous avez
» de plus cher, pour l'emmener en
» captivité dans une terre étrangere. Que
» vos femmes, que vos ſœurs aient
» échappé pendant la guerre à la bruta-
» lité de l'ennemi, des corrupteurs ſous
» le nom d'hôtes & d'amis viendront à
» bout de les déshonorer. On abſorbe
» vos biens par le tribut, vos blés par
» la ſubſiſtance des troupes. Vos bras &
» vos corps ; on les uſe à rendre des
» forêts praticables, à combler des ma-
» rais : & de ces indignes travaux les ou-
» trages & les coups ſont le ſalaire. Un
» malheureux, que ſa naiſſance con-

» que ſervorum & conſervis ludibrio
» eſt; ſic in hoc orbis terrarum vetere
» famulatu, novi nos & viles in exci-
» dium petimur. Neque enim arva no-
» bis aut metalla aut portus ſunt, qui-
» bus exercendis reſervemur. Virtus
» porrò ac ferocia ſubjectorum ingrata
» imperantibus: & longinquitas ac ſe-
» cretum ipſum, quo tutius, eo ſuſ-
» pectius. Ita ſublatâ ſpe veniæ, tan-
» dem ſumite animum, tam quibus ſa-
» lus, quàm quibus gloria cariſſima
» eſt. Brigantes[1], feminâ duce, exu-
» rere coloniam, expugnare caſtra, ac
» niſi felicitas in ſecordiam vertiſſet,
» exuere jugum potuêre. Nos integri &
» indomiti, & libertatem non in præ-
» ſentiâ laturi, primo ſtatim congreſſu
» non oſtendamus quos ſibi Caledonia
» viros ſepoſuerit?

1. Trinobantes. vid. Annal. XIV. 31.

» damne à la ſervitude, n'eſt vendu
» qu'une fois ; & ſon maître ſe croit
» obligé de le nourrir. Pour la Bretagne,
» chaque jour elle ſoudoie, chaque jour
» elle engraiſſe ſes tyrans. Comme l'eſ-
» clave acheté le dernier eſt le rebut de la
» maiſon, & ſert de jouet même aux autres
» eſclaves ; ainſi dans cette ſervitude an-
» cienne de l'univers, on nous deſtine le
» ſort des nouveaux venus, les oppro-
» bres & le rang le plus abject. Que
» dis-je ? on ne veut nous aſſervir que
» pour nous detruire. Et quel intérêt en-
» gageroit à nous faire grace ? Nous
» n'avons ni terres labourables, ni mi-
» nes, ni ports où l'on puiſſe nous em-
» ployer. Le Gouvernement voit tou-
» jours de mauvais œil des ſujets ma-
» gnanimes, incapables de ramper. Ces
» retraites lointaines, moins elles ſont
» acceſſibles, plus elles nous rendroient
» ſuſpects. Puiſque nous ne devons point
» attendre de quartier, armez-vous enfin
» de votre courage, & vous qui n'êtes
» ſenſibles qu'à l'honneur, & vous qui
» tenez à la vie. Les Brigantes (73)
» n'ayant pour chef qu'une femme, ont
» reduit en cendres la Colonie Romai-
» ne, emporté des retranchemens ; & ſi

» XXXII. An eamdem Romanis
» in bello virtutem, quam in pace laſ-
» civiam adeſſe creditis? Noſtris illi
» diſſenſionibus ac diſcordiis clari, vi-
» tia hoſtium in gloriam exercitûs ſui
» vertunt; quem contractum ex diver-
» ſiſſimis gentibus ut ſecundæ res tenent,
» ita adverſæ diſſolvent: niſi ſi Gallos
» & Germanos, & (pudet dictu) Bri-
» tannorum pleroſque dominationi alie-
» næ ſanguinem commodantes, diutiùs
» tamen hoſtes quàm ſervos, fide &
» affectu teneri putatis. Metus & terror
» eſt, infirma vincula caritatis. Quæ ubi
» removeris, qui timere deſierint, odiſſe
» incipient. Omnia victoriæ incitamenta

» la prospérité ne les eût endormis, » peut-être auroient-ils secoué le joug » pour jamais. Et nous qui ne sommes » point entamés ; qui ne serons point » embarrassés, comme ils le furent (74), » de l'usage d'une indépendance nou- » vellement recouvrée, ne serons-nous » pas voir dès le premier choc, quels » hommes la Calédonie avoit en réserve » pour maintenir sa liberté ?

» XXXII. Croyez-vous que les » Romains soient aussi braves à la guerre » qu'ils sont dissolus pendant la paix ? Ils » doivent leur réputation à nos diffé- » rends, à notre discorde, aux fautes » de leurs ennemis. Leur armée n'est » qu'un assemblage mal assorti de na- » tions qui n'ont rien de commun entre » elles. Les succès la tiennent unie ; un » revers la dissipera. Peut-on s'imaginer » que les Gaulois, les Germains, & j'ai » honte de le dire, la plûpart des Bre- » tons, qui versent leur sang pour éta- » blir une domination étrangere, soient » attachés sincerement à cette puissance, » dont après tout ils ont été plus long- » tems ennemis qu'esclaves. Non, non. » Ce n'est que la terreur qui les enchaîne. » Que peut-elle sur les cœurs ? Brisez » une fois ce lien fragile, où la crainte

» pro nobis sunt : nullæ Romanos con-
» juges accendunt : nulli parentes fugam
» exprobraturi sunt : aut nulla plerisque
» patria aut alia est. Paucos numeros
» circùm trepidos ignorantiâ, cœlum
» ipsum ac mare & silvas ignota omnia
» circumspectantes, clausos quodam-
» modo ac vinctos dii nobis tradiderunt.
» Ne terreat vanus aspectus, & auri
» fulgor atque argenti, quod neque
» tegit neque vulnerat. In ipsâ hostium
» acie inveniemus nostras manus. Agnos-
» cent Britanni suam causam : recorda-
» buntur Galli priorem libertatem : de-
» serent illos ceteri Germani, tamquam
» nuper Usipii reliquerunt. Nec quid-
» quam ultrà formidinis : vacua castella,
» senum coloniæ, inter malè parentes
» & injustè imperantes ægra municipia
» & discordantia. Hîc dux, hîc exer-
» citus : ibi tributa & metalla & ceteræ
» servientium pœnæ ; quas in æternum
» proferre, aut statim ulciscì, in hoc
» campo est. Proindè ituri in aciem,

1. vel: perferre.

» aura fini, vous verrez la haine éclater.
» Les intérêts les plus vifs, les plus capa-
» bles d'enflammer le desir de vaincre,
» c'est de notre côté qu'ils se trouvent
» tous réunis. Les Romains n'ont point
» de femmes qui les animent; point de
» pères ou de mères dont ils craignent
» les reproches, s'ils ne font pas leur
» devoir: point de patrie la plupart; ou
» s'ils en ont une, elle est loin d'ici. Leur
» nombre se réduit à quelques cohortes,
» que tout allarme dans un pays inconnu.
» Cette mer, ces forêts, ce ciel même,
» sont pour eux autant d'objets dont la
» nouveauté les effraie, & sur lesquels
» ils promènent en tremblant des yeux
» égarés. Ne diroit-on pas que les dieux
» les livrent entre nos mains, enfermés
» & liés comme des victimes qui n'at-
» tendent que la mort? Ne vous laissez
» point étonner par une vaine apparence.
» Ces métaux précieux, dont l'éclat
» embellit leurs armes, ne peuvent ni
» défendre ni blesser. Au milieu de leurs
» propres bataillons, vous trouverez des
» guerriers qui sont à vous. Le Breton
» reconnoîtra que notre cause est la sien-
» ne. Le Gaulois se rappellera son an-
» cienne liberté. Le reste des Germains
» désertera comme ont fait dernierement

» & majores veſtros & poſteros cogi-
» tate.

XXXIII. Excepêre orationem alacres & barbari moris cantu & fremitu clamoribuſque diſſonis. Jamque agmina, & armorum fulgores audentiſſimi cujuſque procurſu : ſimul inſtruebantur acies, cùm Agricola, quamquam lætum & vix monitis coërcitum militem * adhuc ratus, ita diſſeruit. » Octavus * » annus eſt, commilitones, ex quo vir- » tute & auſpiciis imperii Romani fide

» les Usipiens. Après cela qu'aurons-nous
» à craindre ? Seroit-ce des forteresses
» sans garnisons, des colonies de vieil-
» lards, des municipes chancelans, où
» le défaut de subordination dans le
» peuple, l'esprit de despotisme dans
» les gens en place, entretiennent le feu
» de la division ? Ici vous voyez le Gé-
» néral des Romains & toute son armée.
» Ailleurs ce ne sont que des peuples
» écrasés d'impôts, condamnés aux mi-
» nes, livrés à tous les supplices des es-
» claves. Ces maux seront-ils éternels ?
» En arrêterons-nous le cours par une
» prompte vengeance ? Ce champ de ba-
» taille va le décider. Ainsi lorsque vous
» irez au combat, souvenez-vous de vos
» ancêtres, songez à votre postérité.

XXXIII. On répondit à cette harangue par des chants à la mode des barbares, & par les démonstrations d'allégresse les plus bruyantes. Déjà les troupes se formoient. On voyoit briller les armes des plus audacieux qui s'avançoient hors des rangs. Les Romains de leur côté ne montroient pas moins d'impatience. Agricola, quoiqu'il eût peine à les retenir (75) ne laissa pas de leur adresser ce discours. » Compagnons,
» voici la huitième année (76) que sous

» atque operâ veſtrâ Britanniam viciſtis.
» Tot expeditionibus, tot prœliis ſeu
» fortitudine adversùs hoſtes, ſeu pa-
» tientiâ ac labore pœnè adverſùs ipſam
» rerum naturam opus fuit. Neque me
» militum, neque vos ducis pœnituit.
» Ergo egreſſi, ego veterum legatorum,
» vos priorum exercituum terminos,
» finem Britanniæ non famâ nec rumore
» ſed caſtris & armis tenemus. Inventa
» Britannia & ſubacta. Equidem in ag-
» mine cùm vos paludes monteſve &
» flumina fatigarent fortiſſimi cujuſ-
» que vocem audiebam, quando dabi-
» tur hoſtis, quando acies? Veniunt à
» latebris ſuis extruſi: & vota virtuſque
» in aperto, omniaque prona victorì-
» bus, atque eadem victis adverſa. Nam
» ut ſuperaſſe tantum itineris, ſilvas eva-
» ſiſſe, tranſiſſe æſtuaria, pulcrum ac
» decorum in frontem; ita fugientibus
» periculoſiſſima quæ hodie proſperri-
» ma ſunt. Neque enim nobis aut lo-
» corum eadem notitia aut commea-

» les auſpices de Rome & par l'impreſ-
» ſion de ſon invincible génie, vous
» travaillez avec autant de fidélité que de
» vigueur à lui ſoumettre les Bretons.
» Tant de campagnes, tant de batailles
» demandoient plus que de la valeur.
» C'étoit peu de vaincre les hommes,
» il falloit en quelque ſorte triompher
» de la nature par des prodiges de pa-
» tience & de travaux. En toute rencontre
» vous m'avez trouvé digne de vous; je
» vous ai trouvés dignes de moi. Auſſi
» ni vos devanciers ni les miens n'ont-ils
» jamais pénétré ſi loin. Ce ne ſont plus
» de faux bruits ni des nouvelles préma-
» turées, qui nous mettent en poſſeſſion
» des extrêmités de la Bretagne. Nous
» y ſommes les armes à la main : nous
» y avons aſſis notre camp. Un nouveau
» monde eſt enfin découvert & conquis.
» Dans ces marches terribles où vous
» paſſiez avec des peines infinies les mon-
» tagnes, les rivières, les marais, ſou-
» vent j'entendois dire aux plus braves;
» quand donnera-t-on bataille ? quand
» paroîtront les ennemis ? Les voilà.
» Vous les avez forcés de ſortir de leurs
» tanieres. Le champ eſt ouvert à votre
» valeur. Encore une victoire, & tout
» s'applanira devant vous. Mais ſongez

» tuum eadem abundantia : sed manus,
» & arma, & in his omnia. Quod ad
» me attinet, jam pridem mihi decre-
» tum est neque exercitûs neque ducis
» terga tuta esse. Proindè & honesta
» mors turpi vitâ potior, & incolumi-
» tas ac decus eodem loco sita sunt, nec
» inglorium fuerit in ipso terrarum ac
» naturæ fine cecidisse.

» XXXIV. Si novæ gentes atque
» ignota acies constitisset, aliorum exer-
» cituum exemplis vos hortarer. Nunc
» vestra decora recensete, vestros oculos
» interrogate. Ii sunt quos proximo anno,
» unam Legionem furto noctis aggressos,
» clamore debellastis : ii ceterorum Bri-

» que tout devient obſtacle à des vaincus.
» Tandis que nous allons en avant, la
» longueur & la difficulté de notre mar-
» che en augmentent ſans doute la gloire.
» Il eſt beau de s'être tiré de ces forêts
» dangereuſes & de ces terres inondées
» par l'Océan. Toutefois dans une dé-
» route, ce qui fait notre avantage au-
» jourd'hui, feroit infailliblement notre
» perte. Ils connoiſſent mieux le pays,
» ils ont plus de proviſions que nous.
» Mais nous avons nos bras & nos ar-
» mes, qui nous tiennent lieu de tout.
» Quant à moi, j'ai toujours eu pour
» maxime, qu'une armée, qu'un Gé-
» néral qui tournent le dos, s'expoſent
» aux plus grands dangers. Je ne vous
» dirai donc point que l'honneur eſt pré-
» férable à la vie. Ici la vie eſt inſépara-
» ble de l'honneur; & s'il falloit la per-
» dre en combattant, toujours ſeroit-il
» honorable de périr où finit l'univers.

» XXXIV. Si vous aviez affaire à
» des nations qui vous fuſſent inconnues,
» à des ennemis que vous n'euſſiez pas
» éprouvés, je vous propoſerois l'exem-
» ple des autres armées. Mais je n'ai
» beſoin que de vous préſenter le vôtre.
» Ce que vous voyez ici, ce ſont les
» débris de cette armée, qui, la cam-

» tannorum fugaciſſimi, ideoque tamdiu
» ſuperſtites. Quomodo ſilvas ſaltuſque
» penetrantibus fortiſſimum quodque
» animal robore, pavida & inertia ipſo
» agminis ſono pelluntur, ſic acerrimi
» Britannorum jam pridem ceciderunt.
» Reliquus eſt numerus ignavorum &
» metuentium; quos quòd tandem inve-
» niſtis, non reſtiterunt, ſed deprehenſi
» ſunt noviſſimi, & extremo metu cor-
» pora defixêre in his veſtigiis, in qui-
» bus pulcram & ſpectabilem victoriam
» ederetis. Tranſigite cum expeditioni-
» bus, imponite quinquaginta annis mag-
» num diem: approbate Reip. nunquam
» exercitui imputari potuiſſe aut moras
» belli, aut cauſſas rebellandi.

» pagne dernière, ayant tenté de sur-
» prendre pendant la nuit une de nos
» légions, fut défaite par vos seuls cris.
» C'est ce que la Bretagne avoit de plus
» lâche. Ils survivent à leurs compatrio-
» tes, parce qu'une fuite plus prompte
» les a dérobés à la mort. Quand on
» pénetre dans un bois, les animaux cou-
» rageux se font tuer en se défendant :
» les autres, foibles ou craintifs, pren-
» nent l'épouvante au seul bruit des
» chasseurs. Ainsi l'élite des Bretons est
» depuis long-tems tombée sous vos
» coups. Il n'est échappé que cette popu-
» lace vile & tremblante. Si vous êtes
» parvenus à les joindre, ne pensez pas
» qu'ils se soient arrêtés pour vous atten-
» dre. C'est que vous les avez déterrés :
» c'est que dans l'étonnement de se voir
» le reste de leur nation, & sans aucune
» espérance, ils sont glacés d'effroi, &
» demeurent où ils se trouvent, comme
» pour vous livrer une victoire, qui
» fixera sur vous les regards du monde
» entier. Finissez une fois cette guerre.
» Couronnez par une journée mémora-
» ble les travaux de cinquante ans. Mon-
» trez à la république, que si la con-
» quête de la Bretagne fut si lente, si
» les vaincus se révolterent tant de fois,

XXXV. Et alloquente adhuc Agricolâ militum ardor eminebat, & finem orationis ingens alacritas consecuta est; statim ad arma discursum. Instinctos iuventesque ita disposuit, ut peditum auxilia, quæ octo millia erant, media aciem firmarent; equitum tria millia cornibus affunderentur. Legiones pro vallo stetêre, ingens victoriæ decus citra Romanum sanguinem bellanti; & auxilium, si pellerentur. Britannorum acies in speciem simul ac terrorem editioribus locis constiterant; ita ut primum agmen æquo, ceteri per acclive jugum connexi velut insurgerent: media campi covinarius & eques strepitu ac discursu complebat. Tum Agricola, superante hostium multitudine, veritus ne simul in frontem simul & latera suorum pugnaretur, diductis ordinibus, quamquam porrectior acies futura erat, & arcessendas plerique Legiones admonebant,

» ce n'étoit pas l'armée que l'on en de-
» voit accuſer. »

XXXV. Pendant que le Général parloit ainſi, l'ardeur de combattre étincelloit dans les yeux des ſoldats. Après ſon diſcours elle éclata par des applaudiſſemens & par des tranſports. Ils coururent aux armes comme hors d'eux mêmes & prêts à s'élancer ſur les barbares. Agricola mit au centre de bataille l'infanterie auxiliaire qui montoit à huit mille hommes, & plaça ſur les aîles trois mille chevaux. Les légions demeurerent à la tête des retranchemens. C'étoit rehauſſer le prix de la victoire que d'épargner le ſang Romain, & ſe ménager une reſſource aſſurée, ſi les auxiliaires lâchoient pié. L'infanterie des Bretons rangée ſur la hauteur offroit un coup d'œil magnifique & terrible. La premiere ligne étoit au pié du côteau; les autres rangées ſur le penchant s'élevoient en amphithéâtre. Leurs chars & leur cavalerie (77) occupoient l'eſpace qui ſéparoit les deux armées, & voltigeoient de tous côtés avec grand fracas. Agricola qui s'apperçut que les ennemis le débordoient, & qu'il pouvoit être pris en flanc, élargit ſon front. La plupart des Officiers lui repréſentoient, qu'en s'éten-

promtior in ſpem, & firmus adverſis, dimiſſo equo pedes ante vexilla conſtitit.

XXXVI. Ac primo congreſſu eminùs certebatur: ſimul conſtantiâ, ſimul arte Britanni ingentibus gladiis & brevibus cetris miſſilia noſtrorum vitare vel excutere, atque ipſi magnam vim telorum ſuperfundere; donec Agricola tres Batavorum cohortes ac Tungrorum duas cohortatus eſt, ut rem ad mucrones ac manus adducerent; quod & ipſis vetuſtate militiæ exercitatum, & hoſtibus inhabile parva ſcuta, & enormes gladios gerentibus: nam Britannorum gladii ſine mucrone complexum armorum & in aperto* pugnam non tolerabant. Igitur, ut Batavi miſcere ictus, ferire umbonibus, ora fœdare, & tractis qui in æquo obſtiterant, erigere in colles aciem cœpere, ceteræ cohortes æmulatione & impetu commiſtæ proximos quoſque cædere: ac plerique ſemineces aut integri feſtinatione

1. inopertè

dant il s'affoibliſſoit, & lui conſeilloient de faire avancer les Légions. Mais porté naturellement à l'eſpérance, & ferme contre les difficultés, il renvoya ſon cheval, & ſe mit à la tête des drapeaux.

XXXVI. D'abord on ſe battit de loin. Les Bretons, qui ne manquoient ni de réſolution ni d'adreſſe, malgré l'embarras de leurs longues épées, & la petiteſſe de leurs boucliers, ne laiſſoient pas de parer les traits, de les ſecouer, & d'en lancer une grêle. Agricola pique d'honneur trois cohortes de Bataves, & deux de Tongrois, auxquelles il commande de donner l'épée à la main. C'étoient de vieux Soldats rompus à cette maniere de combattre, très-déſavantageuſe pour les Bretons. Ceux-ci n'ayant que des petits boucliers, avec des ſabres d'une longueur démeſurée & ſans pointe, ne pouvoient ſoutenir l'attaque d'un ennemi régulierement armé (78), qui les ſerroit de près. Auſſi, des que les troupes Bataves ſe mirent à leur porter des coups redoublés, à les frapper du bouclier, à leur meurtrir le viſage, elles eurent bientôt enfoncé ce qui leur reſiſtoit dans la plaine, & commencerent à monter le côteau en ordre de bataille. Les autres cohortes, à l'envi, chargent bruſ-

victoriæ relinquebantur. Interim equitum turmæ fugêre*, covinarii peditum se prœlio miscuêre : & quamquam recentem terrorem intulerant, densis tamen hostium* agminibus & inæqualibus locis hærebant: minimèque equestris ea pugnæ facies erat, cùm in gradu stantes simul equorum corporibus impellerentur; ac sæpè vagi currus, exterriti sine rectoribus equi, ut quemque formido tulerat, transversos aut obvios incursabant.

XXXVII. Et Britanni qui adhuc pugnæ expertes summa collium insederant, & paucitatem nostrorum vacui spernebant, digredi paullatim & circumire terga vincentium cœperant; ni idipsum veritus Agricola quatuor equitum alas ad subita belli retentas, venien-

1. Effusae et

quement, passent sur le ventre à tous ceux qu'elles rencontrent ; &, dans l'impatience de vaincre, en laissent la plupart sans les achever, ou même sans les avoir blessés. Sur ces entrefaites, la cavalerie des Bretons & leurs chars viennent à toute bride (79) au secours de l'infanterie, & s'engagent dans la mêlée : mais on en fut quitte pour quelques momens de frayeur. Nos bataillons serrés (80), & l'inégalité du terrein les empêcherent d'avancer. Rien n'avoit moins l'air d'une attaque de cavalerie. Devenus immobiles, ils étoient poussés par notre infanterie, eux & leurs chevaux. En divers endroits, des chars sans conducteurs ; des chevaux abandonnés à eux-memes, & courant effarouchés où les emportoit la peur, donnoient, tantôt en tête, tantôt en flanc, dans leurs propres escadrons, qu'ils achevoient de renverser.

XXXVII. En même tems les Bretons postés sur le haut des collines, qui jusque là simples spectateurs avoient regardé notre petit nombre avec un œil de mépris, descendus insensiblement, étoient prêts d'envelopper nos troupes victorieuses. Mais Agricola précautionné contre ce dessein, leur opposa quatre escadrons qu'il tenoit en réserve pour les besoins

tibus oppoſuiſſet; quantoque ferociùs accurrerant, tanto acriùs pulſos in fugam disjeciſſet. Ita conſilium Britannorum in ipſos verſum; tranſvectæque præcepto ducis à fronte pugnantium alæ averſam hoſtium aciem invasêre. Tum verò patentibus locis grande & atrox ſpectaculum: ſequi, vulnerare, capere, atque eoſdem oblatis alliis trucidare. Jam hoſtium, prout cuique ingenium erat, catervæ armatorum paucioribus terga præſtare, quidam inermes ultrò ruere, ac ſe morti offerre. Paſſim arma & corpora & laceri artus & cruenta humus, & aliquandò etiam victis ira virtuſque. Poſtquam ſilvis appropinquarunt, collecti primos ſequentium incautos & locorum ignaros circumveniebant. Quod ni frequens ubique Agricola validas & expeditas cohortes indaginis modo, &, ſicubi artiora erant, partem équitum dimiſſis equis, ſimul rariores ſilvas equitem perſultare juſſiſſet, acceptum aliquod vulnus per nimiam fiduciam foret. Cete-

imprévus. Plus les Bretons vinrent furieusement à la charge, plus ils furent vivement repoussés & mis en déroute. Par ordre du Général, la cavalerie des aîles tourna l'armée ennemie, & la prenant par derriere, exécuta contre les Barbares la même manœuvre qu'ils avoient tentée contre nous. Alors partout où la vue pouvoit porter, ce fut le spectacle le plus grand & le plus affreux. Le vainqueur poursuivoit, blessoit, faisoit des prisonniers, les égorgeoit pour en faire de nouveaux. Les Bretons, chacun selon l'instinct de sa peur ou de son désespoir, fuyoient par bandes, les armes à la main, devant une poignée des nôtres, ou desarmés couroient tête baissée s'offrir à la mort. La terre sanglante étoit couverte d'armes, de cadavres, de membres épars. Quelquefois aussi les vaincus ranimoient leur courage & leur vengeance. Ralliés à l'entrée de la forêt voisine, ils enveloppoient les plus ardens à la poursuite, qui s'engageoient sans précaution dans des routes inconnues. Une confiance téméraire nous seroit devenue funeste, si le Général Romain, présent par-tout, n'avoit fait faire une enceinte par les plus braves, & les plus lestes de ses cohortes, & mettre pied à

rùm ubi compositos firmis ordinibus sequi rursùs vidêre, in fugam versi, non agminibus ut priùs, nec alius alium respectantes, rari & vitabundi invicem, longinqua atque avia petiêre. Finis sequendi nox & satietas fuit. Cæsa hostium ad decem millia: nostrorum trecenti quadraginta cecidêre, in quîs Aulus Atticus, Præfectus cohortis, juvenili ardore & ferociâ equi hostibus illatus.

XXXVIII. Et nox quidem gaudio prædâque læta victoribus. Britanni palantes mixtoque virorum mulierumque ploratu, trahere vulneratos, vocare integros, deserere domos ac per iram ultrò incendere: eligere latebras, & statim relinquere: miscere invicem consilia aliqua, dein spèrare: aliquando frangi aspectu pignorum suorum, sæpiùs concitari: satisque constabat sæviisse quosdam

desperare

terre

terre à quelques cavaliers pour reconnoître les sentiers de la forêt, tandis que le reste de la cavalerie battoit les endroits les plus clairs. Quand les Bretons virent qu'on recommençoit à les suivre en bon ordre, & marchant serré, ils reprirent la fuite, non plus en troupes, mais dispersés. Au lieu de s'attendre ils s'évitoient, & gagnerent ainsi des lieux écartés du chemin. La nuit arrêta les vainqueurs déjà rassasiés de carnage. Il resta sur la place, du côté des Barbares, près de dix mille hommes. Nous n'en perdîmes que trois cent quarante, entr'autres Aulus Atticus, Commandant d'une légion. Le feu de la jeunesse & la fougue de son cheval l'emporterent au milieu des ennemis.

XXXVIII. L'armée Romaine, victorieuse & comblée de butin, passa la nuit dans la joie. Pour les malheureux Bretons, ils erroient à l'aventure, & faisant hommes & femmes retentir l'air de leurs cris lamentables, ils entraînoient leurs blessés, s'appelloient les uns les autres, abandonnoient leurs maisons, où de rage ils mettoient le feu, choisissoient des retraites & les quittoient à l'instant, s'attroupoient pour prendre quelque résolution, concevoient des espérances aux-

in conjuges ac liberos, tamquam miserentur. Proximus dies faciem victoriæ latiùs aperuit. Vastum ubique silentium; secreti colles; fumantia procul tecta nemo explorantibus obvius: quibus in omnem partem dimissis, ubi incerta fugæ vestigia, neque usquam conglobari hostes compertum, & exactâ jam æstate spargi bellum nequibat, in fines Horestorum exercitum deducit. Ibi acceptis obsidibus, Præfecto classis circumvehi Britanniam præcepit: datæ ad id vires; & præcesserat terror. Ipse peditem atque equites lento itinere, quo novarum gentium animi ipsâ transitûs morâ terrerentur, in hibernis locavit. Et simul classis secundâ tempestate ac famâ Trutulensem * portum tenuit, unde proximo latere Britanniæ lecto omni redierat.

1. deserti

quelles succédoit incontinent le désespoir. La vue de ce qu'ils avoient de plus cher au monde, les jettoit quelquefois dans l'abbattement; plus souvent elle les rendoit furieux. Il y en eut, du moins on l'assura comme un fait constant, qui, par une compassion cruelle, tuerent leurs enfans & leurs femmes. Le jour découvrit mieux la grandeur de la victoire. Par-tout un silence profond, les collines désertes, dans le lointain la fumée des maisons brûlantes, personne qui se présentât aux coureurs. Le Général envoya de tous côtés à la découverte : mais on lui rapporta qu'on avoit perdu la trace des fuyards, & que les ennemis ne se rassembloient en aucun endroit. Sur ces avis, comme la saison trop avancée ne permettoit pas de porter çà & là des détachemens, il mena son armée dans le pays des Horestes (81). Après y avoir reçu des ôtages, il ordonna au Commandant de la flotte de faire le tour de la Bretagne. Elle partit avec les troupes nécessaires, & la terreur l'avoit déjà précédée. Lui-même, pour en imprimer davantage aux peuples nouvellement soumis, il affecta de revenir lentement avec son infanterie & sa cavalerie, qu'il mit enfin en quartier d'hiver. Dans le

XXXIX. Hunc rerum cursum, quamquam nullâ verborum jactantiâ epistolis Agricolæ auctum, ut Domitiano moris erat, fronte lætus, pectore anxius excepit. Inerat conscientia derisui fuisse nuper falsum è Germaniâ triumphum, emtis per commercia, quorum habitus & crines in captivorum speciem formarentur: at nunc veram magnamque victoriam, tot millibus hostium cæsis, ingenti famâ celebrari. Id sibi maximè formidolosum, privati hominis nomen supra principis attolli: frustra studia fori & civilium artium decus in silentium acta, si militarem gloriam alius occuparet: & cetera utcunque faciliùs dissimulari: ducis boni imperatoriam virtutem esse. Talibus curis exercitus, quodque sævæ cogitationis indicium erat, secreto suo satiatus, optimum in præsentiâ sta-

même tems l'armée navale, poussée par des vents favorables, arriva dans le port de Trutule (82), couverte de gloire, après avoir côtoyé la pointe de l'Isle, sans perdre un seul vaisseau.

XXXIX. Agricola rendit compte à Domitien de cette suite d'événemens, par des lettres simples & modestes, que l'Empereur reçut comme il faisoit les heureuses nouvelles, la joie sur le visage & l'inquiétude dans l'ame. Il ne pouvoit se cacher à lui-même le ridicule de son prétendu triomphe de Germanie, dans lequel venoient de paroître des esclaves achetés exprès, dont on avoit déguisé jusqu'à la chevelure pour les travestir en prisonniers de guerre. Quel contraste entre une victoire chimérique & la défaite réelle de tant de milliers d'ennemis, devenue le sujet des entretiens & des applaudissemens du public! Rien de plus alarmant pour cet esprit soupçonneux qu'un Citoyen dont le nom éclipsoit celui du Prince. C'étoit donc inutilement qu'il avoit étouffé l'éloquence du barreau & les talens qui lui faisoient ombrage à Rome & dans le Sénat, s'il souffroit qu'on lui ravît la gloire des armes. Il se disoit qu'en tout autre genre la supériorité ne seroit peut-être pas im-

tait reponere odium, donec impetus famæ & favor exercitûs langueſceret: nam etiam tum Agricola Britanniam obtinebat.

XL. Igitur triumphalia ornamenta & illuſtris ſtatuæ honorem & quidquid pro triumpho datur, multo verborum honore cumulata, decerni in Senatu jubet: additque inſuper opinionem, Syriam provinciam Agricolæ, deſtinari vacuam tum morte Atilii Rufi Conſularis, & majoribus reſervatam. Credidêre plerique libertum ex ſecretioribus miniſteriis miſſum ad Agricolam, codicillos quibus ei Syria dabatur tuliſſe, cum præcepto, ut ſi in Britanniâ foret, traderentur; eumque libertum in ipſo freto oceani obvium Agricolæ, ne appellato quidem eo ad Domitianum remeaſſe: ſive verum iſtud, ſive ex ingenio Principis fictum ac com-

pardonnable ; mais que le mérite de Général (83) étoit le mérite propre de l'Empereur. Seul & plongé dans sa rêverie, preuves qu'il s'occupoit de quelque idée sanguinaire, il se fatigua long-tems de ces noires réflexions, & conclut enfin que le plus sûr étoit de suspendre les effets de sa haine & de laisser à la renommée, ainsi qu'à l'affection des soldats, le tems de se ralentir. C'est qu'Agricola commandoit encore dans la Bretagne.

XL. Domitien lui fit donc décerner par le Sénat, dans les termes les plus honorables, les ornemens triomphaux, (84) la statue couronnée de laurier, avec les autres distinctions qui tiennent lieu du triomphe. Il fit aussi courir le bruit, qu'il ne le rappelloit que pour lui donner le Gouvernement de Syrie. Cette place affectée aux plus illustres Consulaires, vaquoit alors par la mort d'Attilius Rufus. On crut assez généralement, qu'un Affranchi de confiance avoit été dépêché pour lui en remettre les provisions, au cas qu'il n'eût point encore quitté la Bretagne ; mais que cet Affranchi l'ayant rencontré dans le détroit, revint sans s'être présenté devant lui. Quoi qu'il en soit de ce détail, imaginé peut-être d'après le caractere de Domi-

positum est. Tradiderat interim Agricola successori suo provinciam quietam tutamque. Ac ne notabilis celebritate & frequentiâ occurrentium introitus esset, vitato amicorum officio, noctu in urbem, noctu in palatium, ita ut præceptum erat, venit: exceptusque brevi osculo & nullo sermone, turbæ servientium immixtus est. Ceterùm ut militare nomen, grave inter otiosos, aliis virtutibus temperaret, tranquillitatem atque otium penitùs auxit, cultu modicus, sermone facilis, uno aut altero amicorum comitatus: adeò ut plerique, quibus magnos viros per ambitionem æstimare mos est, viso aspectoque Agricola, quærerent famam, pauci interpretarentur.

XLI. Crebrò per eos dies apud Do-

tien, Agricola venoit de prendre le chemin de Rome, & de laisser entre les mains de son successeur (85) la province paisible au dedans & au dehors. De peur que son arrivée ne se fît trop remarquer, & n'eût un air de solemnité, s'il ne prévenoit le concours, s'il ne rompoit les mesures de ses amis qui vouloient sortir de Rome pour le recevoir, il entra de nuit dans la ville. Il alla de nuit au Palais : c'étoit le tems qu'on lui avoit fixé. Pour tout accueil, Domitien l'embrassa froidement, sans lui dire un seul mot. Après quoi le vainqueur de la Bretagne se perdit dans la foule des autres esclaves. La réputation d'un homme de guerre humilie & blesse les gens oisifs. Agricola, pour tempérer l'éclat de la sienne par des vertus obscures, prit le parti de se concentrer entierement dans une vie tranquille & retirée. Vêtu simplement (86), uni dans ses discours, s'il paroissoit en public, il n'avoit pour cortege qu'un ou deux amis. En voyant, en contemplant Agricola, le grand nombre, qui ne juge du mérite que par les dehors imposans, cherchoit en lui l'homme célèbre. Peu de gens le devinoient.

An de J. C. 85. De Domit. 5.

XLI. Dans les premiers tems qui

mitianum abſens accuſatus, abſens abſolutus eſt. Cauſſa periculi non crimen ullum, aut querela læſi cujuſquam, ſed infenſus virtutibus Princeps, & gloria viri, ac peſſimum inimicorum genus laudantes. Et ea inſecuta ſunt Reipublicæ tempora, quæ ſileri Agricolam non ſinerent: tot exercitus in Mœſiâ Daciâque & Germaniâ Pannoniâque temeritate aut per ignaviam Ducum amiſſi: tot militares viri * cum tot cohortibus expugnati & capti: nec jam de limite imperii & ripâ, ſed de hibernis legionum & poſſeſſione dubitatum. Ita cùm damna damnis continuarentur, atque omnis annus funeribus & cladibus inſigniretur, poſcebatur ore vulgi dux Agricola; comparantibus cunctis vigorem, conſtantiam, & expertum bellis animum, cum inertiâ & formidine eorum *. Quibus ſermonibus ſatis conſtat Domitiani quoque aures verberatas, dum optimus quiſque libertorum amore & fide, peſſimi malignitate & livore, pronum deterioribus Princi-

1. ceterorum.

suivirent son rappel, il fut plus d'une fois accusé devant l'Empereur, sans le savoir, & sans le savoir jugé innocent. Aussi n'étoient-ce ni les accusations ni les plaintes qui pouvoient le mettre en péril : mais il avoit contre lui l'antipathie du Prince pour la vertu, sa propre gloire & les panégyristes, espèce d'ennemis alors la plus dangereuse. Il survint même des conjonctures qui forcerent de parler d'Agricola. Comment l'oublier, lorsque par l'imprudence de nos Généraux, ou par leur lâcheté, la République perdoit tant d'armées en Mésie, en Dacie, en Germanie, en Pannonie, lorsqu'on nous enlevoit tant de forts (87), tant de garnisons ? Il ne s'agissoit plus de conserver les limites de l'Empire, ni de garder les fleuves qui nous avoient servi de barriere. C'étoient les quartiers de nos légions, c'étoient nos provinces qu'on nous disputoit. Toujours perte sur perte : pas une année que ne caractérisât quelque défaite sanglante, quelque désastre singulier. Au milieu de tant de malheurs, la voix du peuple demandoit que l'on employât Agricola. Tout le monde mettoit en parallele sa vigueur, sa fermeté, son expérience avec la foiblesse & la timidité des sujets (88),

pem exstimulabant. Sic Agricola simul suis virtutibus, simul vitiis aliorum, in ipsam gloriam præceps agebatur.

XLII. Aderat jam annus quo Proconsulatum Asiæ & Africæ sortiretur, & occiso Civicâ nuper, nec Agricolæ consilium deerat, nec Domitiano exemplum. Accessêre quidam cogitationum Principis periti, qui iturusne esset in provinciam, ultrò Agricolam interrogarent. Ac primò occultiùs quietem & otium laudare: mox operam suam in approbandâ excusatione offerre: postremò non jam obscuri, suadentes simul terrentesque pertraxêre ad Domitianum; qui paratus simulatione, in arrogantiam compositus, & audiit preces accusantis, & cùm

qu'on lui préféroit. L'Empereur eut le chagrin d'entendre souvent de pareils discours que lui répétoient & les plus fideles de ses affranchis par affection, par zele pour son service, & les plus pervers, par malignité, par noirceur, à dessein de piquer un Prince qui n'avoit déjà que trop de penchant à faire le mal. C'est ainsi que les vertus de ce grand homme, & les vices des autres, concouroient à le pousser au comble de la gloire & sur le bord du précipice.

XLII. Il touchoit au tems où le Proconsulat soit d'Asie (89), soit d'Afrique, lui devoit échoir par le sort. Mais Civica venoit d'être tué (90) dans son propre Gouvernement; & ce coup d'essai de Domitien étoit un avis pour Agricola. D'ailleurs certaines gens au fait des intentions de la Cour, vinrent lui demander comme d'eux mêmes, s'il accepteroit un Gouvernement. Ils commencerent, sans se découvrir, par appuyer sur la douceur du repos, sur le bonheur de la vie privée. Insensiblement ils lui offrirent leurs bons offices pour obtenir qu'on le laissât sans emploi. Enfin, levant le masque, ces émissaires joignirent les menaces aux conseils, & firent si bien

annuiſſet, agi ſibi gratias paſſus eſt: nec erubuit beneficii invidiâ. Salarium tamen Proconſulari* ſolitum offerri, & quibuſdam à ſeipſo conceſſum, Agricolæ non dedit; ſive offenſus non petitum, ſive ex conſcientiâ, ne quod vetuerat, videretur emiſſe. Proprium humani ingenii eſt, odiſſe quem læſeris: Domitiani verò natura præceps in iram, & quo obſcurior eo irrevocabilior, moderatione tamen prudentiâque Agricolæ leniebatur: quia non contumaciâ neque inani jactatione libertatis famam fatumque provocabat. Sciant quibus moris illicita mirari, poſſe etiam ſub malis Principibus magnos viros eſſe; obſequiumque ac modeſtiam, ſi induſtria ac vigor adſint, eo laudis excedere quo plerique per abrupta, ſed in nullum Reipublicæ uſum, ambitioſâ morte inclaruerunt.

qu'ils le traînerent au palais. Domitien qui avoit étudié son rôle & composé son visage, écouta d'un air fier les prieres d'Agricola, daigna les exaucer, souffrit ses remercîmens, & ne rougit point de faire valoir une faveur si odieuse. En pareil cas (91), Domitien lui-même avoit quelquefois donné les appointemens de Proconsul : mais Agricola fut privé de cette gratification. Peut-être l'Empereur trouva-t-il mauvais qu'on ne l'eût point demandée. Peut-être qu'il se rendoit justice, & ne vouloit pas faire accroire qu'il eût acheté ce qu'il avoit enlevé par force. Rien n'est si naturel que de haïr ceux qu'on a blessés. Domitien, très-susceptible de haine, revenoit d'autant moins qu'il savoit dissimuler. Cependant ce cœur implacable n'étoit pas tout à fait à l'épreuve de la conduite prudente & modérée d'Agricola, qu'on ne voyoit point chercher, par des airs de révolte & par un vain étalage de liberté, la renommée & la mort. Que les admirateurs de cet héroïsme qui brave les puissances, apprennent ici qu'il est possible d'être grand homme sous un mauvais Prince ; & qu'avec des ménagemens & de la soumission, si l'on a de l'ame & des talens, on parvient au mê-

XLIII. Finis vitæ ejus nobis luctuosus, amicis tristis, extraneis etiam ignotisque non sine curâ fuit. Vulgus quoque, & hic aliud agens populus, & ventitavêre ad domum, & per fora & circulos locuti sunt: nec quisquam auditâ morte Agricolæ, aut lætatus est, aut statim oblitus. Augebat miserationem constantans rumor, veneno interceptum. Nobis nihil comperti affirmare ausim. Ceterùm per omnem valetudinem ejus, crebriùs quàm ex more principatûs per nuncios visentis, & libertorum primi, & medicorum intimi venêre: sive cura illud, sive inquisitio erat. Supremo quidem die momenta deficientis per dispositos cursores nunciata constabat, nullo credente sic accelerari, quæ tristis audiret. Speciem tamen doloris animo vultuque præ se tulit, securus jam odii, & qui faciliùs dissimularet gaudium quàm metum. Satis

me dégré de gloire où ſont arrivées, par des coups d'éclat, & par une mort brillante mais inutile à la patrie, tant de victimes illuſtres de la vanité.

XLIII. La fin de ſes jours, déſolante pour ſa famille, douloureuſe pour ſes amis, intéreſſa même les étrangers (92) & les inconnus. Il n'y eut pas juſqu'à la populace, juſqu'à cette partie du public indifférente & diſtraite, qui ne vînt fréquemment demander des nouvelles d'Agricola; qui, dans les places, dans les maiſons, ne s'occupât de la perte qu'on alloit faire. Perſonne ne ſe réjouit de ſa mort, ni ne l'oublia ſur le champ. Ce qui redoubloit la compaſſion, c'étoit le bruit univerſellement répandu qu'il mouroit empoiſonné. Pour moi, je n'oſerois dire que nous ayons (93) aucune certitude là-deſſus. Ce que je puis aſſurer, c'eſt que, pendant toute la maladie, Domitien, trop ſouvent pour un Prince, l'envoya viſiter par des Affranchis en faveur, par des Médecins de confiance. Etoit-ce intérêt? étoit-ce curioſité? Le jour qu'il mourut, on vit partir couriers ſur couriers, pour aller rendre compte à l'Empereur du progrès de l'agonie; & perſonne ne croyoit que Domitien eût cet empreſſement pour des nouvelles capables de

An de J. C. 93. De Domit. 13.

conſtabat lecto teſtamento Agricolæ, quo heredem optimæ uxori & piiſſimæ filiæ Domitianum ſcripſit, lætatum eum velut honore judicioque. Tam cæca & corrupta mens aſſiduis adulationibus erat, ut neſciret à bono patre non ſcribi heredem niſi malum Principem.

XLIV. Natus erat Agricola Caïo Cæſare tertiùm * coſ. idibus Juniis : exceſſit ſexto & quinquageſimo anno *, decimo kalend. Septembres Collegâ Priſcoque coss. Quòd ſi habitum quoque ejus poſteri noſcere velint, decentior quàm ſublimior fuit : nihil metûs in vultu : gratia oris ſupererat. Bonum virum facilè crederes, magnum libenter. Et ipſe quidem, quamquam medio in ſpatio integræ ætatis ereptus, quantùm ad gloriam longiſſimum ævum peregit. Quippe & vera

l'affliger. Cependant il joua la douleur (94), à s'y méprendre peut-être lui-même. L'objet de sa haine ne l'inquiétoit plus ; & Domitien cachoit mieux sa joie que sa crainte. A la lecture du testament d'Agricola, qui, malgré son affection pour la plus digne des femmes & pour la plus tendre des filles, nommoit l'Empereur son héritier conjointement avec elle, il se crut honoré de cette prétendue marque d'estime, & s'en applaudit. La flatterie lui avoit tellement aveuglé l'esprit & gâté le cœur, qu'il ignoroit qu'un bon pere de famille n'appelle à sa succession qu'un mauvais Prince.

XLIV. Agricola étoit né (95) le treize de Juin, sous le troisieme Consulat de l'Empereur Caïus. Il mourut dans sa cinquante-sixieme année, le vingt-trois d'Août, sous le Consulat de Colléga & de Priscus. En cas que la postérité veuille savoir aussi quelque chose de son extérieur, il avoit la taille plutôt réguliere qu'avantageuse ; une physionomie qui n'intimidoit personne : l'air affable y dominoit. Vous le jugiez aisément un homme de bien, & volontiers un grand homme. Pour revenir à lui même, quoiqu'Agricola soit mort au milieu de sa

bona, quæ in virtutibus sita sunt, impleverat, & consularibus ac triumphalibus ornamentis prædito, quid aliud adstruere fortuna poterat? opibus nimiis non gaudebat; speciosæ contigerant. Filiâ atque uxore superstitibus, potest videri etiam beatus, incolumi dignitate, florente famâ, salvis affinitatibus & amicitiis futura effugisse. Nam sicuti durare * in hâc beatissimi sæculi lucem, ac Principem Trajanum videre, augurio votisque apud nostras aures ominabatur; ita festinatæ mortis grande solatium tulit, evasisse postremum illud tempus, quo Domitianus non jam per intervalla ac spiramenta temporum, sed continuo & velut uno ictu Rempublicam exhausit.

1. magnae cujusdam felicitatis esset.
2. quod

XLV. Non vidit Agricola obsessam curiam, & clausum armis Senatum, & eâdem strage tot consularium cædes, tot

carriere, à considérer la gloire qu'il s'est acquise, il a vécu très-long-tems. Il a possédé la plénitude des vrais biens que donne la vertu. Décoré du Consulat & des ornemens triomphaux, que pouvoit-il desormais attendre de la fortune ? Sans être excessivement riche, il l'étoit assez pour soutenir son rang. Sa fille & sa femme lui survivoient. On peut encore l'estimer heureux d'avoir conservé jusqu'au tombeau son état, sa réputation, ses amis, ses proches, enfin d'avoir gagné le port à la veille de la tempête. Ce seroit pour lui l'excès du bonheur de partager avec nous les beaux jours de ce siècle fortuné que nous devons à Trajan. (96). Il se flattoit de le voir Empereur, & nous faisoit confidence de ses pressentimens & de ses vœux. Mais puisqu'il falloit qu'une mort prématurée le privât de cet avantage, étoit-ce une légere consolation d'échapper à ces derniers tems, où Domitien, dont la barbarie ne s'étoit jusqu'alors déchaînée que par accès, s'acharna sans relâche contre la République, & l'acheva, pour ainsi dire, d'un seul coup ?

XLV. Agricola n'a point vu le palais du Sénat fermé (97), cette compagnie auguste assiégée par des soldats, l'hor-

nobiliſſimarum feminarum exſilia & fugas. Unâ adhuc victoria Carus Metius cenſebatur; & intra Albanam villam ſententia Meſſalini ſtrepebat; & Maſſa Bebius jam tum * reus erat. Mox noſtræ duxêre Helvidium in carcerem manus. Nos Maurici Ruſticique viſus *, nos innocenti ſanguine Senecio perfudit. Nero tamen ſubtraxit oculos, juſſitque ſcelera, non ſpectavit. Præcipua ſub Domitiano miſeriarum pars erat, videre & aſpici; cùm ſuſpiria noſtra ſubſcriberentur; cùm denotandis tot hominum palloribus ſufficeret ſævus ille vultus & rubor, à quo ſe contra pudorem muniebat. Tu verò felix, Agricola, non vitæ tantum claritate, ſed etiam opportunitate mortis. Ut perhibent qui interfuerunt noviſſimis ſermonibus tuis, conſtans & libens fatum excepiſti, tamquam pro virili portione innocentiam Principi donares. Sed mihi, filiæque, præter acerbitatem parentis erepti, auget mœſtitiam, quòd aſſidere valetudini, fovere

rible boucherie de tant de Consulaires (98), massacrés tout à la fois, l'exil & la fuite de tant de femmes du premier rang. Métius Carus (99), cet insigne délateur, ne s'étoit encore signalé que par une victoire. Le seul château d'Albe (100) retentissoit des avis sanguinaires de Messalinus, & même Bébius, cet accusateur si fameux (101), étoit pour lors accusé. Bientôt après nous avons traîné de nos propres mains (102) Helvidius en prison. La cruelle séparation de Rusticus & de Mauricus (103), a été notre ouvrage. Sénécion l'innocence même nous a couverts de son sang. Du moins Néron détournoit les yeux. S'il commanda des crimes, il n'en fut pas spectateur. Sous Domitien, le comble de l'horreur étoit de voir le tyran & d'en être vu, lorsqu'il tenoit registre de nos soupirs, lorsqu'avec ce visage cruel, que sa rougeur préservoit de l'impression de la honte, il affrontoit la pâleur de tant de misérables, & sembloit en observer les nuances. Vous êtes heureux, Agricola, non-seulement d'avoir paru dans le monde avec tant de gloire, mais encore d'en être sorti si à propos. Selon le témoignage de ceux qui furent présens à vos

deficientem, satiari vultu; complexu, non contigit. Excepissem certè mandata voceſque, quas penitùs animo figeremus. Noſter hic dolor, noſtrum vulnus: nobis tam longæ abſentiæ conditione ante quadriennium amiſſus es. Omnia ſine dubio, optime parentum, aſſidente amantiſſimâ uxore, ſuperfuêre honori tuo. Paucioribus tamen lacrymis compoſitus es, & noviſſima in luce deſideravêre aliquid oculi tui.

1. Excepissemus.

XLVI. Si quis piorum manibus locus, ſi ut ſapientibus placet, non cum de

derniers entretiens, vous reçûtes l'arrêt de la destinée avec constance, avec une sorte de plaisir. Il ne tenoit pas à vous que le Prince ne passât pour innocent. Mais dans l'affliction où nous sommes votre fille & moi d'avoir perdu le meilleur des peres, c'est pour nous un surcroît de douleur de n'avoir pu vous assister dans votre maladie, ranimer par nos soins les restes de vos forces défaillantes, rassasier notre tendresse en vous voyant, en vous embrassant. Nous eussions du moins recueilli vos ordres & vos paroles, pour les graver au fond de notre ame. C'est-là notre malheur personnel, & ce qui acheve de nous percer le cœur. Déjà séparés de vous par une longue absence, nous vous avions perdu quatre ans plutôt. Sans doute une épouse à qui vous étiez si cher, & qui ne vous quittoit point, a rempli dignement & ses devoirs & les nôtres. Vos cendres ont reçu les honneurs dont elles étoient dignes. Elles ont été cependant arrosées de moins de larmes : & vos yeux, prêts à se fermer pour toujours, chercherent des objets qu'ils n'eurent pas la consolation de trouver.

XLVI. S'il est un lieu destiné pour les mânes des gens de bien (104); si,

corpore exſtinguuntur magnæ animæ; placidè quieſcas, noſque domum tuam ab infirmo deſiderio, & muliebribus lamentis ad contemplationem virtutum tuarum voces, quas neque lugeri, neque plangi fas eſt. Admiratione te potius temporalibus * laudibus, & ſi natura ſuppeditet, militum * decoramus. Is verus honos, ea conjunctiſſimi cujuſque pietas. Id filiæ quoque uxorique præceperim, ſic patris, ſic mariti memoriam venerari, ut omnia facta dictaque ejus ſecum revolvant, famamque ac figuram animi magis quàm corporis complectantur: non quia intercedendum putem imaginibus quæ marmore aut ære finguntur: ſed ut vultus hominum, ita ſimulacra vultûs imbecilla ac mortalia ſunt. Forma mentis æterna, quam tenere & exprimere non per alienam materiam & artem, ſed tuis ipſe moribus poſſis. Quidquid ex Agricolâ amavimus, quidquid mirati ſumus, manet, manſurumque eſt in animis, hominum, in æternitate

1. te immortalibus
2. aemulatio

comme le croit la saine philosophie, les grandes ames ne périssent pas avec le corps, jouissez de votre félicité. Daignez jetter un regard sur votre famille; & pour modérer nos regrets, pour tarir ces pleurs dont notre foiblesse est la source, rappellez-nous à la contemplation de vos vertus. Il n'est permis ni de les pleurer, ni de les plaindre. Les admirer, les immortaliser par nos éloges (105), & si nous en avons la force, nous les approprier en les imitant; voilà le tribut que nous leur devons. Ce sont là les vrais & les seuls hommages par lesquels la piété des vivans s'acquitte envers les morts les plus chers. Que pour honorer la mémoire d'un pere, d'un époux, votre fille, votre femme, s'occupent sans cesse de votre renommée, de vos actions, de vos paroles, & s'attachent à l'image de votre ame plutôt qu'à celle de votre corps. Je ne désapprouve pas que l'on emploie le bronze & le marbre à conserver la figure des grands hommes. Mais ces sortes de monumens sont des copies fragiles & périssables ainsi que l'original. L'ame est éternelle, & ne peut être représentée par une main & par une substance étrangere. Pour en saisir les traits, il faut soi-même, par ses mœurs, en devenir le ta-

temporum, famâ rerum. Nam multos veterum velut inglorios & ignobiles oblivio obruet: Agricola posteritati narratus & traditus, superstes erit.

bleau. Tout ce que nous avons admiré d'Agricola, tout ce que nous avons aimé de lui, ſubſiſte & ſubſiſtera dans la mémoire des hommes, dans les annales du monde, dans les tems les plus reculés. Beaucoup d'anciens, dignes d'être connus, demeureront, faute d'hiſtorien, oubliés dans la foule des morts. Agricola, que je conſigne à la poſtérité, vivra éternellement.

# REMARQUES
## *SUR LA VIE*
# D'AGRICOLA.

(1) *Les grands hommes écrivirent leur hiſtoire, ſans craindre d'être accuſés de préſomption. Rutilius & Scaurus ne furent ni contredits ni blâmés.* ] PUBLIUS RUTILIUS RUFUS vivoit au ſeptième ſiècle de Rome. Il ſe fit admirer par ſon deſintéreſſement, par ſon amour pour la patrie, & par une pratique ſévère de toutes les vertus Romaines dans un tems où ces vertus commençoient à paſſer de mode, & cependant n'étoient pas encore aſſez rares pour avoir le mérite de la ſingularité.

Après avoir exercé les Magiſtratures inférieures & ſervi dans la guerre de Numidie avec beaucoup d'éclat, Rutilius fut Conſul l'an de Rome 649. Quintus Mucius Scévola, nommé Gouverneur de l'Aſie mineure vers l'an 657, le choiſit pour ſon Lieutenant. Ces deux illuſtres amis, dont l'union fut inaltérable, parce qu'elle étoit fondée ſur l'amour de la juſtice & du bien public, travaillerent efficacement au bonheur des peuples, & s'en firent adorer par les ſoins qu'ils prirent de rétablir l'ordre, & ſurtout de réprimer les exactions & la rapacité des Fermiers de la République.

Les fermes étoient régies par des Chevaliers

Romains ; & c'étoit auſſi dans ce même ordre que la nation Romaine choiſiſſoit alors des Commiſſaires pour juger les Citoyens prévenus de crimes capitaux. Quelques années après le retour de Rutilius, une cabale de gens d'affaires, n'oſant attaquer Scévola dont le Sénat avoit ordonné que l'adminiſtration ſeroit déſormais propoſée à tous les Gouverneurs comme un modèle parfait, déchargea ſon reſſentiment ſur Rutilius, qu'ils regardoient avec raiſon comme le complice & l'inſtrument de tout le bien qu'avoit fait ſon ami dans la province d'Aſie.

On acheta des dénonciateurs & des témoins. Rutilius fut accuſé de concuſſion & de crimes encore plus deshonorans. Il eut beau démontrer ſon innocence devant des Commiſſaires que l'intérêt uniſſoit à ſes parties. Au nombre de ces Commiſſaires étoit un certain Apicius décrié dans ce tems-là par les mêmes excès de gourmandiſe, qui rendirent fameux du tems de l'Empereur Tibere un ſecond Apicius, que l'on préſume avoir été de la même famille que le premier. Rutilius eſſaya d'éviter ſa condamnation par un exil volontaire. Mais on ne laiſſa pas de le bannir & de le condamner à une amende, qui excédoit de beaucoup la valeur de tout ſon bien.

Cette victoire de la finance ſur la vertu conſterna les honnêtes gens, & porta un coup terrible à ce qui reſtoit de mœurs. Soit avant, ſoit après le jugement, Rutilius ne plaignit jamais que le ſort de ſa patrie, ſans aucun retour ſur le ſien. Il ne croyoit pas que ce fût un malheur de ſortir d'une ſociété, qui de jour en jour devenoit plus corrompue. N'emportant de Rome

que ſes vertus & quelques ſecours que la généroſité de ſes amis le força d'accepter, à la honte éternelle de ſes juges, il alla chercher un aſyle dans cette même province qu'on l'accuſoit d'avoir pillée. Toutes les villes briguèrent l'honneur de le poſſéder. Il ſe fixa dans l'Iſle de Mitylène, où il vécut comblé de diſtinctions & d'honneurs. Les peuples & les Rois alliés de l'Empire pourvurent malgré lui ſi noblement à ſa ſubſiſtance, que ſon exil reſſembloit à un triomphe perpétuel, & ſa pauvreté à l'opulence de ſes perſécuteurs.

Rutilius conſerva toujours un amour tendre pour ſa patrie. Quelqu'un le félicitant un jour ſur ce que la guerre civile alloit procurer le rétabliſſement des exilés, en reçut cette réponſe : « Que vous ai-je fait pour que vous me » ſouhaitiez un retour plus funeſte que tous » les exils ? J'aime mieux que ma patrie rou- » giſſe de mon abſence, que de la voir s'affli- » ger de mon retour. » Auſſi Rutilius oſa-t-il ne pas obéir à Sylla qui le rappelloit. Echappé du maſſacre des Romains qui ſe fit en Aſie par ordre de Mithridate, il ſe retira dans la ville de Smyrne, où vraiſemblablement il finit ſes jours. Il publia pendant ſon exil les harangues qu'il avoit prononcées à Rome, & compoſa divers ouvrages, entr'autres l'hiſtoire de la guerre de Numance & les mémoires de ſa vie.

MARCUS EMILIUS SCAURUS fut Conſul l'an de Rome 639. Né d'une maiſon patricienne, mais ſans biens, il ne dut ſon élévation qu'à ſes talens. Il porta plus de vingt-cinq ans le titre de Prince du Sénat ; titre qui, ſans conférer aucun pouvoir effectif, attiroit une con-

fidération supérieure à celle que donnoient les Magistratures, parce qu'il supposoit la prééminence du mérite & de la vertu. Cicéron parle toujours de Scaurus comme d'un Citoyen très-vertueux. Il fut bon orateur, grand homme de guerre, plus grand homme d'état, ferme, intrépide, & si sensible à l'honneur, qu'il bannit à jamais de sa présence un de ses fils pour avoir manqué de courage, & le réduisit à se donner la mort.

Scaurus conserva dans une grande vieillesse toute sa réputation. Un Tribun suscité par ses ennemis l'accusa d'un crime d'état. Scaurus comparut, écouta gravement l'accusation, & quand ce fut à lui de parler : « Quintus Varius » Espagnol, dit-il, accuse M. Scaurus, Prince » du Sénat. M. Scaurus, Prince du Sénat, nie le » fait. Romains, qui des deux vous paroît le plus » croyable ? » Le peuple, indigné contre le Tribun, poussa des cris menaçans ; & celui-ci ne put les appaiser qu'en se désistant de son accusation.

Cependant Salluste ne donne à Scaurus que les dehors de la probité. Il en fait un homme sage dans le mal, qui se servoit de tout son esprit pour déguiser & pour satisfaire la corruption de son cœur, qui se vendoit pourvû qu'on l'achetât assez cher, & qu'il fût bien sûr du secret. Selon ce même historien, Scaurus sacrifia tous ses devoirs à l'argent qu'il reçut de Jugurtha. Je doute que l'équité permette de s'en rapporter à Salluste, homme assez vicieux lui-même pour être suspect de croire volontiers au vice & difficilement à la vertu, tandis que Cicéron, Tacite & les autres auteurs, excepté le seul Aurélius-Victor, qui sans doute n'avoit que Salluste pour garant, parlent tous de Scaurus avec une sorte de vénération.

Au reſte, il faut avouer que beaucoup de ces probités romaines, qui nous paroiſſent ſans tache, parce que nous les voyons de loin, étoient dans la pratique auſſi fautives qu'elles étoient toutes défectueuſes dans leur principe.

Le ſiècle où vivoit Scaurus fut à Rome celui de la décadence des mœurs, & non pas de leur chûte totale. Or, lorſqu'une nation n'eſt pas tout-à-fait dépravée, pluſieurs de ceux qui ſont expoſés aux yeux du public, quelque corrompus qu'ils ſoient, veulent encore porter les livrées de la vertu. Loin de montrer les vices qu'ils ont, ou même de feindre les vices qu'ils n'ont pas, ce qu'on ne verra jamais arriver que dans une nation totalement incurable, ils s'enveloppent dans la décence; & s'ils ne ſe reſpectent plus, du moins ils reſpectent les autres hommes. Le public, devenu moins délicat s'y méprend, & des impoſteurs habiles acquierent à peu de frais une réputation qui paſſe à la poſtérité. Je n'oſerois dire que Scaurus ait uſurpé la ſienne : mais il eſt certain que de ſon tems beaucoup de Romains contrefaiſoient plutôt leurs ancêtres qu'ils ne les imitoient.

L'éloquence de Scaurus étoit grave, ſérieuſe, & perſuaſive par un air de vérité, qui portoit la conviction au fond de l'ame. On croyoit entendre un témoin reſpectable parler ſous la religion du ſerment. *Non ut cauſam, ſed ut teſtimonium dicere putares, cum pro reo cauſam diceret.* Il laiſſa des harangues écrites dans ce goût, & par là même très-aſſorties au caractere que devoit avoir un Citoyen qui opinoit le premier au Sénat.

Il avoit auſſi compoſé des mémoires de ſa vie, en trois livres adreſſés à L. Fuſidius. Le

jugement qu'en porte Cicéron en fait regretter la perte, & prouve que les bons livres ne trouvent pas toujours des lecteurs. « C'eſt, dit-il, » un livre utile, mais que perſonne ne lit. » On aime mieux lire la Cyropédie, qui toute » excellente qu'elle eſt, doit être moins inſ- » tructive pour des Romains, & ne mérite » pas qu'on la préfere aux mémoires de Scaurus. *Tres ad L. Fufidium libri ſcripti de vitâ ipſius; ſanè utiles, quos nemo legit. At Cyri vitam & diſciplinam legunt præclaram illam quidem, ſed neque tam rebus noſtris aptam, nec tamen Scauri laudibus anteponendam. De claris orat.* 29.

(2) *Nous avons vu traiter comme des criminels d'Etat Ruſticus, pour avoir fait l'éloge de Thraſéa; Sénécion, pour avoir fait celui d'Helvidius.* ] Le texte porte LEGIMUS, *nous liſons*. Je crois qu'il faut VIDIMUS. Quand Tacite écrivoit la vie d'Agricola, il ne s'étoit paſſé que quatre ans depuis la mort de Ruſticus & celle de Sénécion : & même à la fin de cet ouvrage, Tacite fait aſſez entendre, qu'il étoit à Rome lorſqu'ils furent condamnés par le Sénat.

Je vais réunir dans une ſeule remarque, dont je crois qu'on me pardonnera la longueur, ce qui concerne ces deux illuſtres victimes de la tyrannie, & les deux autres Romains, dont ils furent, ſi j'oſe m'exprimer ainſi, les adorateurs & martyrs.

A Rome, malgré la révolution arrivée dans le Gouvernement & dans les mœurs, il ſe conſerva long-tems de précieux débris de la probité nationale, auſſi bien que de l'ancienne conſtitution de l'Etat. On croyoit encore avoir,

on avoit même une patrie. Si les talens & le mérite de Citoyen étoient dangereux, ils conduisoient souvent aux places & toujours à la réputation. Les plus dissolus auroient rougi de tourner en ridicule la noble simplicité des premiers âges. Personne ne traitoit de barbarie, de rusticité les vertus des anciens Romains. Le luxe, dont l'éloge étoit réservé à quelques écrivains de notre siècle, esprits sans jugement & sans principes, passoit encore pour ce qu'il sera toujours, pour la peste des sociétés, puisqu'il détruit les mœurs, qui sont la vie & la santé du corps politique. On respectoit les hommes célebres que la République avoit enfantés. On pouvoit les louer impunément à l'exception de Brutus & de Cassius. Or, tant que la vertu est honorée, elle trouve du moins quelques sectateurs. Les grandes maisons ruinées par le luxe, éteintes par la cruauté des tyrans, étoient insensiblement remplacées par des hommes nouveaux, qui apportoient dans la capitale & dans le Sénat les principes mâles de l'ancienne éducation Romaine qu'ils avoient reçus dans leurs municipes & dans leurs colonies. Ces germes de morale étoient échauffés par la Philosophie des Stoïciens, alors à la mode & très-appropriée au caractere Romain par la fierté de ses dogmes, par l'austérité de sa discipline, par le goût qu'elle inspiroit pour une vie active & utile à la société.

Les Stoïciens enivrés de l'excellence de l'homme au point de méconnoître sa misere, jaloux de sa liberté jusqu'à nier sa dépendance, lui promettoient qu'il trouveroit dans son propre fonds sa perfection & son bonheur. En présentant toujours à l'homme une idée gigan-

teſque de lui-même, leur orgueilleuſe philoſophie lui faiſoit faire des efforts de phrénétique pour ſe rendre égal à Dieu. Elle jettoit ceux qui l'embraſſoient de bonne foi, dans un fanatiſme de vertu très-déraiſonnable, il eſt vrai, mais allant au bien public, & par-là plus excuſable que cet autre fanatiſme d'irreligion & de volupté, qui, portant de prétendus ſages modernes à ſe mettre au niveau de la bête, rendra peut-être à jamais infâme le nom de *Philoſophe* qu'ils ſaliſſent en l'uſurpant.

Des quatre Romains, dont le texte de Tacite me donne occaſion de parler, trois avoient été formés à l'école ſtoïcienne.

LUCIUS JUNIUS ARULENUS RUSTICUS fut Tribun du peuple la 13^e^ année de Néron, 66^e^ de J. C. Jeune alors & paſſionné pour la gloire, il offrit de s'oppoſer, en qualité de Tribun, à l'arrêt que le Sénat alloit prononcer contre Thraſéa. Celui-ci le retint en lui diſant : « vous vous perdrez & ne me ſauverez » pas. Vous avez une longue carriere à rem» plir, & moi, j'ai vécu. Ménagez pour la » république des vertus qui lui pourront être » utiles dans un meilleur tems ». Ruſticus, Préteur ſous Vitellius, fut envoyé par ce Prince & par le Sénat pour traiter d'accommodement avec un des Généraux de Veſpaſien, qui étoit aux portes de Rome. L'inſolence du ſoldat ne reſpecta ni le double caractere de ce Député, ni ſon mérite perſonnel plus reſpectable encore, ſelon Tacite. Un de ſes Licteurs fut tué. Lui-même il reçut une bleſſure, qui fit dire dans la ſuite à ſes ennemis, qu'il portoit les ſtigmates de Vitellius. Il falloit dire les ſtigmates de la patrie.

Pline le jeune, dans une lettre écrite depuis la mort de Rusticus, le loue en ces termes : « C'est aux exhortations de ce grand homme, » c'est aux louanges qu'il me donnoit, que je » suis redevable du peu de bien qu'on croit » voir en moi ». Malheureusement Rusticus fut estimé de Domitien. Chez les Tyrans il n'y a qu'un pas de l'estime à la jalousie, & de la jalousie à la haine. D'ailleurs Rusticus n'étoit rien moins que courtisan. Un jour qu'il assistoit à la leçon de Plutarque, un Exprès lui vint apporter une lettre de l'Empereur. Le Philosophe s'arrêta pour lui donner le tems de la lire : mais Rusticus ne voulut pas l'ouvrir que la leçon ne fût achevée. Ce trait de stoïcisme, qui parut estimable aux assistans, & sur-tout à Plutarque payé pour en faire cas, blessa peut-être Domitien.

Quoi qu'il en soit, le crime irrémissible de Rusticus fut d'avoir composé l'éloge de Thrasea, dans lequel entra naturellement celui d'Helvidius Priscus. Domitien fit condamner l'Auteur au dernier supplice par un arrêt du Sénat. Nous ignorons le détail, & savons seulement que Junius Mauricus son frere eut part à son malheur, mais en fut quitte pour l'exil. Domitien paroît avoir eu des remords d'une injustice si criante. Quelque temps avant sa mort il vit en songe Rusticus qui venoit à lui l'épée à la main.

PUBLIUS PETUS THRASEA, natif de Padoue, gendre de Cécina Pétus & de la célebre Arria, parvint au Consulat : mais il ne fut que Consul subrogé puisque son nom ne se trouve point dans les fastes Consulaires. Tacite le loue d'une maniere énergique, en disant que Néron,

après avoir fait mourir beaucoup d'hommes vertueux, voulut anéantir la vertu même dans la perſonne de Thraſéa. Il eut le courage d'être Romain ſous ce Tyran, qui ne laiſſoit pas de l'eſtimer, juſqu'à dire au ſujet d'un jugement rendu par Thraſéa, & dont quelqu'un ſe plaignoit : « je voudrois bien qu'il m'aimât autant » qu'il eſt bon juge. » Le jour qu'on lut dans le Sénat la lettre de Néron touchant la mort d'Agrippine ſa mere, Thraſéa ſortit de l'aſſemblée. Il avoit coutume de dire : » ſi Néron » ne devoit faire mourir que moi, je pardon- » nerois à ceux qui le flattent; mais leurs baſ- » ſeſſes ne les ſauveront point. Puiſque la » mort eſt une dette, il vaut mieux payer » en homme libre, que de chicaner inutile- » ment en eſclave. Même après ma mort on » parlera de moi. Pour eux ils ſeront oubliés. » Néron peut m'ôter la vie; mais il ne peut » me faire de mal. »

A ce langage on reconnoît le ſtoïcien. Sa vertu, malgré le deſintéreſſement dont elle ſe pique, avoue qu'elle jette un regard de complaiſance ſur la renommée. Contre le cri de la nature, il ſoutient que la mort & la douleur ne ſont pas des maux, ſans faire réflexion, que ſi elles ſont des choſes indifférentes, il n'y a ni courage ni mérite à les mépriſer. Depuis le jour que Thraſéa ſortit du Sénat, on ne l'y vit que très-rarement non plus qu'aux cérémonies publiques. Il n'aſſiſta point aux funérailles de Poppée, & ne parut pas croire à cette nouvelle divinité que Néron avoit envoyée d'un coup de pied dans l'Olympe. Quoique Pontife, il ne ſacrifia jamais à la voix divine de l'Empereur, &c.

Tout cela fut envenimé dans l'esprit de Néron, à qui les flatteurs peignirent Thraséa comme un mécontent très-dangereux, qui méditoit une révolution. Cependant Néron l'auroit peut-être épargné, si dans un mémoire que Thraséa lui fit présenter, il s'étoit trouvé quelque flatterie pour le Tyran, qui, ce semble, en vouloit plus à la réputation qu'à la vie de Thraséa. Il fut dénoncé au Sénat comme traître à l'Empereur & à la République, & condamné sur des accusations vagues sans être entendu, & sans se soucier de l'être. L'arrêt lui permettoit de choisir le genre mort.

Lorsqu'on vint dire à Thraséa qu'il eût à disposer de lui, il s'entretenoit avec le Philosophe Démétrius sur la nature de l'ame & sur la séparation de l'esprit d'avec le corps. Cet ordre ne le surprit ni ne l'ébranla. Au contraire, une sorte de gaieté parut sur son visage, parce qu'il apprenoit en même tems que son gendre Helvidius Priscus n'étoit que banni. Sa femme, digne fille de l'autre Arria dont elle portoit le nom, vouloit mourir avec lui. Mais Thraséa, plus courageux que Pétus son beau-pere n'avoit besoin ni de compagnie ni d'exemple, & la vie de sa femme étoit nécessaire pour la consolation d'une fille qu'il laissoit. Il fut assez éloquent pour lui persuader de vivre, & se fit ouvrir les veines. Aussitôt il arrosa la terre de son sang. *Faisons*, dit-il, *cette libation à Jupiter libérateur.* Thraséa mourut avec un héroïsme tranquille, préférable à l'enthousiasme forcené de Caton d'Utique dont il avoit écrit l'histoire.

Voici le portrait que Tacite nous a laissé

d'HELVIDIUS PRISCUS. « Ce grand homme, » dont le pere nommé Cluvius avoit eu le » grade de premier Centurion, naquit à Terra- » cine, ville municipale d'Italie. Très-jeune » encore & déjà connu par ſes talens, il ſe » jetta dans les études profondes, non, comme » tant d'autres, pour maſquer d'un titre pom- » peux une vie inutile & déſœuvrée, mais à » deſſein de porter dans les emplois une fer- » meté ſupérieure aux événemens. Il préféra » cette école où l'on apprend à regarder ce » qui eſt honnête comme l'unique bien; ce » qui eſt honteux comme l'unique mal; la naiſ- » ſance, le pouvoir & tout ce qui eſt étranger » à l'ame comme indifférent. Il n'avoit encore » exercé que la Queſture, lorſque Thraſéa le » choiſit pour gendre. Helvidius prit ſon beau- » pere pour modele; & ce qu'il puiſa le plus » avidement à cette ſource, fut l'eſprit de liber- » té. Citoyen, Sénateur, époux, gendre, » ami, toujours il marcha d'un pas égal dans » la pratique de ſes devoirs, mépriſant les » richeſſes; d'une rigueur inflexible dans le » bien; inébranlable à la crainte. Quelques- » uns lui reprochoient trop d'amour pour la » gloire. En effet, c'eſt là le foible du ſage » même, & la derniere paſſion qui s'éteigne » dans ſon cœur. »

*Helvidius Priſcus ... Tarracinæ municipio, Cluvio patre, qui ordinem primi pili duxiſſet, ingenium illuſtre altioribus ſtudiis juvenis admodùm dedit; non (ut plerique) ut magnifico nomine ſegne otium velaret, ſed quo firmior adversùs fortuita Rempublicam capeſſeret. Doctores ſapientiæ ſecutus eſt, qui ſola bona quæ honeſta, mala tantùm quæ turpia, potentiam, nobilita-*

*ceteraque extrà animum neque bonis neque malis annumerant. Quæstorius adhuc à Pæto Thraseâ gener delectus, è moribus soceri nihil æquè ac libertatem hausit ; civis, senator, maritus, gener, amicus, cunctis vitæ officiis æquabilis, opum contemtor, recti pervicax, constans adversùs metus. Erant quibus appetentior famæ videretur, quando etiam sapientibus cupido gloriæ novissima exuitur. Hist. IV. 6.*

Enveloppé dans la ruine de son beau-pere, mais condamné seulement à sortir de l'Italie, Helvidius revint après la mort de Néron. Il étoit Préteur, l'an de J. C. 70 ; & ce fut en cette qualité que, dans l'absence de Vespasien & de Titus alors Consuls il plaça solemnellement la premiere pierre du nouvel édifice du Capitole. Il se signala par une conduite pleine de vigueur & de liberté, dont on peut voir quelques traits dans ce qui nous reste de l'histoire de Tacite. Dion Cassius, très-souvent partial au préjudice des grands hommes, représente Helvidius comme un chef de parti, qui ne cessoit d'attaquer la constitution de l'Etat, louoit éternellement la démocratie, déchiroit la personne de l'Empereur, & mettoit le trouble dans Rome en tenant des assemblées dangereuses ; en un mot comme un aventurier, qui par vanité, cherchoit la mort & méritoit bien de la trouver. Mais est-il croyable que Tacite & Pline le jeune eussent accablé de louanges un homme de cette espèce ; que Sénécion en eût osé faire le panégyrique sous Domitien, & qu'on eût compté parmi les forfaits de ce Tyran la punition du Panégyriste ? Je sais qu'Helvidius fut accusé, sous Vespasien, d'avoir voulu rétablir la République : mais je sais en même tems qu'il

fut absous. Pour avoir une juste idée de cet homme célebre, il faut se placer dans le véritable point de vue.

La forme de gouvernement introduite par Auguste, n'avoit point détruit les principes anciens. Quiconque avoit l'esprit national (& cet esprit subsista plusieurs siecles parmi les honnêtes gens), croyoit que des Romains étoient faits pour être libres, & pour n'obéir qu'aux Loix. Auguste n'avoit établi la constitution nouvelle, que sur le pied d'un Gouvernement provisionnel. Loin de renoncer à l'ancien pour jamais, la Nations 'étoit toujours flattée d'y retourner tôt ou tard. On savoit aussi que ce Gouvernement provisionnel ne devoit point être une Monarchie proprement dite : que l'Empereur, c'est-à-dire, le Général des armées, n'étoit, aux termes des concessions faites à Auguste & à chacun de ses successeurs en particulier, qu'un premier Magistrat, tenu d'observer toutes les Loix, excepté celles dont on l'avoit dispensé.

Si les Princes qui regnerent après Auguste, s'étoient renfermés comme lui dans les bornes de leur prérogative, il est à présumer que les ames les plus fieres se seroient insensiblement réconciliées avec la nouvelle domination, qui, sans avoir les inconvéniens de la servitude, auroit eu les principaux avantages de la liberté. Mais quels hommes, pour opérer un tel changement, que des Tiberes, des Caligulas, des Claudes, des Nérons! Leur despotisme odieux entretint la tradition des idées purement Républicaines. Ce ne fut qu'è sous les regnes heureux & consécutifs de Nerva, de Trajan, d'Hadrien & des deux premiers

Antonins, qu'elles commencerent à s'effacer.

Après la mort de Néron, les vrais Romains virent avec une douleur extrême, que les armées, s'arrogeant le droit de créer des Empereurs, ne laiſſoient au Sénat que le triſte privilege de légitimer, par des formalités ſubſéquentes, ces entrepriſes attentatoires au droit de la Nation. Il fallut donc ſe réſigner, encore par proviſion, au Gouvernement Impérial, qui ne pouvoit être aboli déſormais que par un Empereur aſſez patriote pour abdiquer.

On voit dans la vie d'Apollonius de Tyane, que certaines gens eſtimoient aſſez Veſpaſien, pour le croire capable de cet effort. Deux Philoſophes célebres, Euphrate & Dion, le lui conſeillerent, mais avec d'autant moins de ſuccès, qu'Apollonius les traverſa. Ce mécompte dut aigrir la mauvaiſe humeur des Républicains. Perſonne n'étoit moins propre qu'Helvidius à diſſimuler la ſienne. Il croyoit que la moindre conſolation que l'on pût laiſſer à un Romain privé de la liberté, ſon élément naturel, c'étoit le droit de la regretter, & de ſe plaindre des malheureuſes conjonctures qui ne permettoient plus d'y prétendre. A Rome, ces ſortes de plaintes ne furent jamais des crimes que ſous les Tyrans; & les Empereurs mêmes tenoient ſouvent de pareils diſcours. Obſervons qu'apparemment Veſpaſien penſoit au fond de l'ame comme Helvidius. Il avoit été l'intime ami de Thraſéa; & cette particularité redoubloit ſans doute le chagrin & la hardieſſe d'Helvidius.

Celui-ci ne pouvoit manquer de ſe faire beaucoup d'ennemis, par l'éclat de ſes vertus qu'il n'avoit pas aſſez ſoin de rendre aimables, par

son opiniâtreté dans le bien, & sur-tout par sa haine implacable contre les scélérats, qui, par leurs délations, avoient été les instigateurs & les ministres de la cruauté de Néron. A juger équitablement d'Helvidius, il n'étoit que mécontent : on voulut le faire passer pour mal intentionné. Ces deux dispositions ont un air de ressemblance, qui fait que la calomnie les confond presque toujours avec succès. Cependant Helvidius prouva si bien son innocence, que ses Juges le déclarerent absous.

Ce qui le perdit, ce furent ses manieres excessivement républicaines, & la roideur de son caractere incapable de plier, même devant les Empereurs. Le jour que le Sénat délibéra sur le rétablissement du Capitole, Helvidius opina qu'on le rebâtît au nom de la Nation, & que Vespasien y contribuât. Dans les édits qu'il fit durant sa Préture, jamais il ne parla de l'Empereur. A l'arrivée de ce Prince, il se singularisa en ne le saluant que par son nom. Vespasien, qui ne fut jamais entêté de la prérogative Impériale, fermoit les yeux sur ces affectations. Mais Helvidius se donnoit la liberté de contredire l'Empereur en plein Sénat. Il s'étoit essayé du temps de Vitellius, qui dans un premier mouvement avoit demandé vengeance aux Tribuns du Peuple, de l'insulte faite à la dignité Impériale. Cependant Vitellius se radoucissant aussi-tôt, avoit dit : » on ne doit pas » s'étonner que deux Sénateurs soient d'avis » différens. Moi-même je me suis élevé plus » d'une fois contre le sentiment de Thrasea. »

Helvidius traitoit avec aussi peu de ménagement le successeur de Vitellius. Il combattoit l'opinion de Vespasien, comme il auroit fait

celle d'un égal. C'étoit Caton vis-à-vis de Jule-César, de Craſſus ou de Pompée. Enfin l'Empereur perdit patience, & laiſſa, pour comble de malheur, échapper des paroles peu dignes de lui : circonſtance aggravante, que l'offenſé pardonne plus difficilement que l'injure même. Un jour l'Empereur lui défendit de venir au Sénat. » Prétendez-vous, dit Helvidius, m'en » exclure totalement ? Vous en êtes le maître. » Non, répondit l'Empereur, venez-y quand » vous voudrez, mais n'y haranguez point. » Ne me demandez pas mon avis, dit Helvi- » dius, & je garderai le ſilence. Mais, pour- » ſuivit l'Empereur, il faut bien que je vous » interroge. Il faut donc que je vous réponde » conformément à ce qui me paroîtra juſte, » repliqua le Sénateur. » Alors Veſpaſien, ſortant tout-à-fait de ſon caractere, le menaça de la mort, & s'attira cette fiere repartie. » Vous ai-je dit que je fuſſe immortel ? Vous » ferez votre métier en me donnant la mort, » & moi le mien en la recevant ſans trembler. *Arrian. Epict.* I. 2.

Ce fut ſans doute en cette rencontre, & pour terminer cette étrange altercation, que les Tribuns du Peuple arrêterent Helvidius, & le firent mettre en priſon. Veſpaſien ſortit du Sénat tellement hors de lui-même, qu'il dit les larmes aux yeux : » Non, je n'aurai point » d'autre ſucceſſeur que mon fils ; » comme s'il eût cru qu'Helvidius prétendoit à l'Empire. On lui fit ſon procès, & néanmoins il ne fut que relégué. Fannia, ſa femme, le ſuivit dans ce ſecond exil, comme elle avoit fait dans le premier, ſous Néron. Les ennemis d'Helvidius ne furent point ſatisfaits. Il y eut ordre de le

faire mourir. Cet ordre, donné sans la participation de l'Empereur, ne pouvoit venir que de Mucien, à qui, par une reconnoissance outrée, Vespasien laissoit exercer un pouvoir absolu. Dès que l'Empereur en eut avis, il voulut, à quelque prix que ce fût, sauver un homme de ce mérite, & fit partir en diligence des exprès chargés d'un contre-ordre : mais on les trompa sur la route, en leur faisant accroire qu'Helvidius étoit déjà mort. Ainsi le premier ordre fut exécuté.

Je n'entreprens point de justifier la conduite d'Helvidius à l'égard de Vespasien. Cependant ne le jugeons pas comme s'il eût traité de la sorte un Monarque proprement dit. Tacite & Pline le jeune connoissoient mieux que personne la nature du Gouvernement Romain, la mesure de respect & de subordination que devoit à l'Empereur un Citoyen, un Sénateur, un Magistrat. Or l'estime que Pline le jeune témoigne pour Helvidius dans ses lettres, & le magnifique éloge que Tacite fait de lui dans une histoire écrite & publiée sous Trajan, prouvent invinciblement, que les vrais Romains, Empereurs & autres, ne mettoient les torts d'Helvidius qu'au nombre des singularités déplacées, & tout au plus de ces indiscrétions & de ces imprudences, qui peuvent être couvertes par la multitude des vertus.

Il faut regarder le Gouvernement impérial comme une aristocratie, dont le chef, revêtu des Magistratures de l'ancienne république & du généralat des armées, n'étoit après tout que le premier des Magistrats ; assez puissant par la réunion de ces emplois pour opprimer les particuliers & la nation même, quand il

vouloit être Tyran ; mais dans ce cas justiciable de la nation, lorsqu'elle pouvoit faire valoir ses droits. En lisant l'histoire des Empereurs, si l'on perd de vue ce principe, si l'on s'imagine que l'Empereur Romain étoit un véritable Monarque, on prendra souvent les Citoyens les plus vertueux de ces tems-là pour des brouillons & des factieux ; ou bien, par une mépriſe infiniment plus dangereuſe, on ſe perſuadera follement qu'il ſeroit permis de les imiter en tout. Le devoir de Citoyen varie ſelon la nature du Gouvernement. Telle action, qui pouvoit être à Rome digne de louange ou d'excuſe, ſeroit dans une monarchie un attentat très-criminel.

Helvidius ne laiſſa que des filles de ſon mariage avec Fannia. Mais il avoit eu d'une premiere femme un fils qui fut héritier de ſon nom & de ſes vertus. J'en parlerai dans une autre remarque.

HERENNIUS SENECIO, né dans la Bétique en Eſpagne, y fut Queſteur ſous Domitien. A ſon retour, il fit preuve de ſon zele pour la juſtice & pour ſes compatriotes, en pourſuivant à outrance, conjointement avec Pline le jeune, Bébius Maſſa, ci-devant Gouverneur de la Bétique, preſqu'auſſi fameux dans cette province par ſes brigandages, qu'il le devint à Rome par ſes délations. Ils firent condamner Bébius par le Sénat, & preſſerent ſi vivement la ſaiſie de ſes biens, qu'il n'en put rien détourner. Voilà le premier crime de Sénécion. Le ſecond fut, qu'après avoir exercé la Queſture, il ne ſe mit point ſur les rangs pour demander d'autre emploi : ce qui ſignifioit, ſuivant l'interprétation des délateurs, que Sénécion déſapprouvoit

prouvoit le Gouvernement. Le troiſieme & le plus grave de tous, fut d'avoir écrit la vie d'Helvidius. Il compoſa cet ouvrage à la priere de Fannia ſa veuve. Métius Carus ſe porta pour dénonciateur. Le Sénat condamna l'auteur à la mort, le livre au feu, & la généreuſe Fannia (qui convint ſans détour qu'elle avoit fourni des mémoires) à la confiſcation & au banniſſement. Cette Romaine, qui joignoit à toutes les vertus de ſon ſexe le courage de ſon père & de ſon époux, oſa partir avec un exemplaire du livre qui l'avoit fait exiler. Arria ſa belle-mere, femme de Thraſéa, fut auſſi bannie : mais l'une & l'autre furent rappellées ſous Nerva.

(3) *Leurs immortels ouvrages furent flétris & brûlés par autorité publique, dans ce lieu même qui étoit autrefois le ſiege de la liberté.* ] Le texte porte à la lettre : *On donna commiſſion aux triumvirs de faire brûler dans la place publique & dans le lieu où ſe tenoit les comices*, IN FORO AC COMITIO, *les monumens de ces illuſtres génies.*

Les triumvirs dont il s'agit, étoient trois officiers chargés de veiller à la garde des priſonniers, & de préſider aux exécutions. Ils avoient auſſi une juriſdiction particuliere, qui ne s'étendoit que ſur les eſclaves fugitifs & ſur les gens ſans aveu. On les appelloit *triumviri capitales.* Comme le mot de triumvirs auroit ici dépayſé beaucoup de lecteurs, je me ſuis ſervi d'une expreſſion générale.

Le *comitium* étoit la partie du *forum*, dans laquelle on avoit autrefois tenu les aſſemblées de la nation, avant que la multitude des Ci-

toyens eût mis dans la néceſſité de les tranſférer au champ de Mars. Les auteurs latins, par un de ces pléonaſmes, dont on trouve des exemples dans toutes les langues, joignent ſouvent les deux mots *comitium* & *forum*, lorſqu'un des deux ſuffiroit. Par exemple Pline l'ancien, *hiſt.* xv. 18, fait mention d'un figuier qui étoit *in foro ac comitio.* Ainſi ne nous imaginons pas, que les livres dont parle Tacite aient été brûlés en deux endroits différens. Mais il n'avoit garde d'omettre ici le mot *comitium*, qui rappellant à des Romains le ſouvenir de la liberté, faiſoit contraſte avec l'exécution tyrannique dont il ſe plaint. En France, le mot *comice* ne réveilleroit point cette idée. Ainſi j'ai eu recours à la paraphraſe.

Au reſte il n'étoit pas nouveau de brûler dans le *comitium* les livres que proſcrivoit l'autorité publique. L'an de Rome 573 on y brûla, comme le rapporte Tite-Live, ceux du Roi Numa, qui furent trouvés, dit-on, dans ſon tombeau, & qu'on jugea propres à donner atteinte au culte reçu. Ils furent jettés dans un feu qu'allumerent les bas Officiers qui ſervoient aux ſacrifices : circonſtance religieuſe qui prouve qu'en les anéantiſſant on ne laiſſoit pas de les reſpecter.

Lorſque les Romains brulerent des Livres, non-ſeulement pour les enlever au public, mais encore pour les flétrir, ils employerent des mains infâmes, comme nous faiſons aujourd'hui. Dans ces temps où, pour multiplier un Ouvrage, on n'avoit d'autres ſecours que la plume des Copiſtes, il arrivoit quelquefois que les recherches des Magiſtrats venoient

à bout de faire périr jusqu'au dernier exemplaire. Nous y avons perdu & gagné. Séneque le pere déclame, avec plus de véhémence que de justesse, contre ce genre d'exécutions. » C'est, dit-il, porter des coups mortels aux » études, c'est déclarer la guerre au génie. » Quel bonheur, s'écrie-t-il, que ces proscriptions soient postérieures à celles où Cicéron perdit la vie! Il seroit mort tout » entier. »

Séneque confond la chose avec les inconvéniens, & l'usage avec l'abus. A l'aide d'un sophisme pareil, il seroit facile d'invectiver contre l'Art de l'Imprimerie, & de le ranger au nombre des fléaux du genre humain. C'est cet Art, pourroit-on dire, qui met le prétendu génie à portée de multiplier à l'infini, malgré la vigilance des Magistrats, ses détestables productions, & d'infecter les races futures. Quel avantage pour la Religion, pour les mœurs, pour le bon sens, si la providence en avoit différé l'invention jusqu'après la mort de tant d'Ecrivains du dix-huitieme siecle! C'est ainsi, qu'en ne considérant les objets que de profil, nous en portons de faux jugemens. On doit laisser aux esprits une juste & honnête liberté. La contrainte les rétrécit, les abatardit, ou bien elle les jette dans la licence. Mais seroit-ce un crime de lèse-liberté littéraire, que d'étouffer, quand on le peut, des monstres dans leur naissance, de supprimer des Ouvrages pernicieux, & de punir ainsi, par l'endroit le plus sensible, les Ecrivains qui abusent de leurs talens?

Ce fut contre un Auteur de cette espece, nommé Labiénus, que les Romains inventerent

ce nouveau ſupplice. Il vivoit du temps d'Auguſte, & pouvoit appartenir à Titus Labiénus, qui ſervit avec tant de diſtinction ſous Céſar, & tant de malheur ſous Pompée.

» Celui dont je parle étoit, dit Séneque » le pere, un grand Orateur, qui, par la » force de ſon génie, avoit percé à travers » mille obſtacles, & qui jouiſſoit, du côté de » l'eſprit, d'une eſtime d'autant mieux fondée, qu'on auroit voulu la lui refuſer. Il » faut avoir un mérite bien ſupérieur, pour ſe » faire admirer du public malgré qu'il en ait. » Labiénus étoit ſans biens, ſans honneur, » généralement décrié, généralement déteſté. » Cependant après avoir dit de lui toutes les » horreurs imaginables, on étoit forcé de » convenir qu'il avoit beaucoup de talens. Il » écrivoit noblement comme les anciens & » penſoit vivement comme les modernes. Paré » ſans afféterie, il gardoit le milieu entre ſon » ſiècle & le nôtre, qui tous les deux peuvent le revendiquer. Mais la licence effrénée de ſa langue & de ſa plume ne reſpectoit rien. Il déchiroit & les particuliers & » tous les ordres de l'Etat avec une telle rage, » qu'on ne le nommoit que Rabiénus. La violence de ſes paſſions lui donnoit une ſorte de » magnanimité fougueuſe comme ſon génie, » & l'audace de montrer dans le ſein d'une » paix profonde la fierté d'un partiſan de Pompée. » *Magnus orator, qui per multa impedimenta eluctatus, ad famam ingenii, confitentibus magis hominibus, pervenerat quàm volentibus. Summa egeſtas erat, ſumma infamia, ſummum odium. Magna autem debet eſſe eloquentia quæ invitis placeat .... Nemo erat*

*quin cùm homini omnia objecerat, ingenio multùm tribueret. Color orationis antiquæ, vigor novæ. Cultus inter noſtrum ac prius ſæculum medius, ut illum poſſet utraque pars ſibi vindicare. Libertas tanta, ut libertatis nomen excederet, ut, quia paſſim ordines hominesque laniabat, Rabienus vocaretur. ANIMUS PER VITIA INGENS, ET AD SIMILITUDINEM INGENII SUI VIOLENTUS, & qui pompeianos ſpiritus nondum in tantâ pace poſuiſſet.*

Quoiqu'il réuſſit parfaitement dans les exercices qu'on appelloit déclamations, il ne déclamoit jamais qu'en préſence d'auditeurs choiſis. Car Labiénus ſe piquoit de mépriſer les applaudiſſemens du vulgaire. Il faiſoit le Philoſophe & n'en avoit que l'orgueil. *Faciebat cenſorium ſupercilium, cùm alius animo eſſet.*

Non content d'être orateur, il étoit hiſtorien, mais hiſtorien ſi hardi, qu'il s'effrayoit quelquefois lui-même de ſa hardieſſe. Un jour qu'il liſoit quelque morceau d'hiſtoire dans une nombreuſe aſſemblée, il en ſauta tout d'un coup une grande partie en diſant: ce que je paſſe ſera lû de la poſtérité. Il ſe trompoit. On l'accuſa devant le Sénat, qui fit ſaiſir & brûler tous ſes papiers. Labiénus ne pouvant ſoutenir cette flétriſſure ni ſurvivre aux productions de ſon eſprit, ordonna qu'on le portât dans le tombeau de ſa famille & s'y tua ou s'y laiſſa mourir. *Non tulit Labienus hanc contumeliam nec ſuperſtes eſſe ingenio ſuo voluit, ſed in monumenta ſe majorum ſuorum inferri juſſit atque ita includi .... Non finivit tantùm ipſe ſe, ſed etiam ſepelivit.* A l'occaſion du décret du Sénat contre les ouvrages de Labiénus, un de

ſes amis intimes, Caſſius Sévérus, fameux comme lui par l'abus de l'eſprit & de la littérature, dit plaiſamment : « on n'a qu'à me » brûler vif : car je les ſais par cœur. *M. Se-* » *necæ rhet. controverſ. l. v. in præfat.*

(4) *Nerva dès le commencement de cet heureux ſiecle a concilié ce qui paroiſſoit incompatible depuis long-tems, les prérogatives du Prince & les droits d'un peuple libre. Trajan le digne héritier de ſon nom, &c.* ] Ce texte pourroit fournir matiere à bien des remarques. Je me borne à trois.

1°. En prenant pour époque les jeux ſéculaires que célébra Domitien l'an 841 de Rome, 88 de J. C. on pouvoit dire avec aſſez de vérité, que le regne de Nerva concouroit avec le commencement d'un nouveau ſiècle. En effet Domitien ne ſurvécut que huit ans à la célébration de ces jeux, & Nerva fut élu l'an de J. C. 96.

2°. L'événement a juſtifié l'épithete de *très-heureux*, que Tacite donne au ſiecle où les Romains entroient alors. Nerva, Trajan, Hadrien, T. Antonin & M. Aurele forment une chaîne d'environ quatre-vingt-dix années, qu'on peut appeller à juſte titre le ſiecle d'or des Romains. A peine y remarque-t-on quelques traits de deſpotiſme échappés au ſeul Hadrien, & contre ſes propres principes. Au comble de la grandeur & maîtreſſe des nations, Rome, ſous une ſage ariſtocratie dont l'Empereur étoit le chef, jouiſſoit non pas à la vérité de cette indépendance démocratique toujours ſujette à des mouvemens convulſifs, toujours voiſine de l'anarchie ou de l'eſclava-

ge ; mais d'une liberté qui consistoit à n'obéir qu'à la raison & aux loix.

3°. Cet endroit fixe le tems où fut écrite *la vie d'Agricola*. L'Empereur Nerva vivoit encore, puisque l'Historien ne donne pas à ce Prince le titre de *Divus* ; & Trajan regnoit déjà. Or Trajan fut adopté le 28 d'Octobre 97. & Nerva mourut le 21 ou le 27 Janvier 98 : donc c'est dans les trois mois qui s'écoulerent entre ces deux événemens, que Tacite composa l'éloge de son beau-pere, ou qu'il y mit la derniere main.

( 5 ) *Je ne laisserai pas de composer une histoire qui sera tout à la fois le tableau de notre servitude passée, & la preuve de notre félicité présente.*] Il y a dans l'original une sorte d'ambiguité, qui pourroit induire en erreur, & faire croire que Tacite en cet endroit parle seulement de la *vie d'Agricola*. Mais le sens est déterminé par le mot *interim* ( en attendant ) qu'on lit dans la phrase suivante. Tacite annonce donc ici son histoire, dont la composition précéda celle des annales.

On croit communément, que les *annales* & l'*histoire* réunies ensemble faisoient trente livres en tout. On se fonde sur saint Jérôme, qui dit, *comment. in Zachariam, v* 14, que Tacite a écrit la vie des Empereurs depuis Auguste jusqu'à la mort de Domitien en trente livres, xxx *voluminibus*. Mais ceci souffre de la difficulté. Les annales contenoient certainement seize livres & peut-être dix-sept : donc, au compte de Saint Jérôme, il n'y avoit que treize ou quatorze livres d'*histoire*. Cependant l'*histoire* contenoit vingt-huit années : les quatre

livres, qui nous en reſtent avec le commencement du cinquieme, ne comprennent pas deux ans entiers ; & les autres vingt-ſix années étoient auſſi très-fécondes en événemens. Je ne conçois pas comment Tacite, qui dans ſon hiſtoire détaille beaucoup les faits, auroit pû entaſſer en neuf ou dix livres ce qui lui reſtoit de matière, c'eſt-à-dire les regnes de Veſpaſien, de Titus, & de Domitien. Je crois donc de deux choſes l'une, ou que le texte de Saint Jérôme eſt fautif, ou plutôt que, par une de ces légeres inexactitudes, dont les meilleurs Auteurs ne ſont pas exempts, Saint Jérôme applique à la totalité des deux ouvrages de Tacite le nombre de trente, qui vraiſemblablement étoit celui des ſeuls livres de l'*hiſtoire*.

(6) *Son ayeul paternel étoit Intendant de l'Empereur auſſi bien que ſon ayeul maternel.*] Comme il ſera parlé plus d'une fois dans la vie d'Agricola des Intendans de l'Empereur, je penſe qu'il eſt à propos d'en donner une juſte idée. Ces Officiers nommés en latin *procuratores Cæſaris*, étoient chargés de percevoir & d'adminiſtrer les revenus du Prince. Mais pour entendre ce que je vais dire, on doit ſe ſouvenir qu'Auguſte ne voulut pas ſe charger du gouvernement de toutes les provinces ſoumiſes aux Romains, & qu'il en fit un partage avec la nation à peu-près moitié par moitié ; gardant celles ou l'intérêt de l'Etat & le ſien demandoient qu'on entretînt des Légions, & laiſſant le reſte à la diſpoſition du Sénat.

Ce partage ſubſiſta pluſieurs ſiècles toujours le même, à cela près qu'il ſe faiſoit de tems

en tems des échanges de provinces entre l'Empereur & le Sénat selon la convenance & le besoin, & que les conquêtes & autres acquisitions postérieures au partage fait par Auguste étoient toujours ajoûtées au département impérial. L'Empereur envoyoit des procurateurs dans ses provinces & dans celles du Sénat : mais tous n'avoient pas la même autorité ni les mêmes fonctions.

1°. Ceux que l'Empereur envoyoit dans les provinces du Sénat étoient sur-tout dans l'origine les moins puissans de tous. Le Questeur sous l'autorité du Proconsul y régissoit les finances ; & le produit des tributs, des impôts, & des terres appartenantes à la république passoit des mains du Questeur dans *l'ærarium* ou thrésor public, qui n'avoit rien de commun avec le *fiscus* ou thrésor de l'Empereur. Ainsi les Intendans que l'Empereur envoyoit dans les provinces du Sénat étoient seulement employés à regir les terres que le Prince y possédoit comme particulier, ou celles qui par des confiscations avoient été réunies au Domaine impérial. Les riches Citoyens de Rome avoient des terres en différentes provinces, & les dépouilles de ceux que l'on condamnoit pour crimes d'Etat, étoient souvent adjugées au thrésor du Prince.

Tôt ou tard, & peut-être dès le tems d'Auguste, l'Empereur eut par-tout des Intendans, même dans les provinces du Sénat. Selon les anciennes mœurs Romaines, ces Intendances ne devoient être que pour des affranchis. Mais tout ce qui donne des relations avec le Prince paroît honorable & devient un objet d'ambition. Les Chevaliers Romains briguerent ces

places ; & lorſque l'Empereur y nommoit quelqu'un de ſes affranchis, il le mettoit, ce me ſemble, au nombre des Chevaliers. L'Intendant de l'Empereur dans une province Proconſulaire n'avoit au commencement nulle juriſdiction. Lucillius Capito, Intendant de Tibère dans l'Aſie mineure, fut accuſé par cette province d'avoir uſurpé les droits du Proconſul, & de s'être ſervi du miniſtere des troupes. Tibere le déſavoua dans les termes les plus énergiques ; proteſtant qu'il ne l'avoit envoyé que pour commander à ſes eſclaves & toucher ſes revenus, *pecunias familiares.* Capiton fut banni par un arrêt du Sénat. *Tacit. annal.* IV. 15.

Au reſte on voit par cet exemple que les Intendans tâcherent dès leur origine d'empiéter ſur la juriſdiction Proconſulaire. Toutes leurs tentatives ne furent pas auſſi malheureuſes que celle de Capiton. L'Intendant demeuroit en place autant que l'Empereur jugeoit à propos : & cela ſeul lui donnoit un grand avantage ſur les Proconſuls, qui n'étant que pour un an dans chaque province, n'avoient pas le tems de s'y faire comme lui des créatures, & qui devoient être moins jaloux d'une autorité prête à s'échapper de leurs mains. La politique les obligeoit de conniver aux uſurpations d'un homme, qui dans le fonds étoit chargé d'épier leur conduite autant que de faire valoir les terres de l'Empereur. Enfin le pouvoir de l'Intendant devint ſi conſidérable, que pendant la vacance du Proconſulat il faiſoit les fonctions Proconſulaires. Dans les actes de l'illuſtre martyre ſainte Perpétue, écrits ſous le regne de Sévere au commencement du troiſieme

siecle de J. C. le Procurateur Hilarianus exerçoit dans la Province d'Afrique le *droit du glaive*, parce que le Proconsul Minucius Timinianus étoit mort.

2°. Dans les provinces, dont la République avoit donné le gouvernement à l'Empereur, & dans lesquelles il envoyoit, pour rendre la justice & pour commander les troupes, un Lieutenant avec le titre de Propréteur, quoique choisi communément parmi les Consulaires, dans ces provinces, dis-je, l'Intendant étoit prépose non-seulement à la régie des biens que l'Empereur y pouvoit avoir, mais encore à la levée & à l'emploi des deniers publics. L'Intendant avoit, ce semble, quelques soldats à sa disposition: mais comme ils ne suffisoient pas toujours pour le recouvrement des impôts, le Lieutenant ou Gouverneur étoit obligé de lui prêter main-forte; & l'Intendant de son côté devoit fournir au Gouverneur l'argent nécessaire pour les besoins des troupes & de la province. Cette dépendance mutuelle occasionnoit entr'eux de fréquens démêlés, d'autant plus que les limites de leur pouvoir n'étoient pas marquées fort exactement. Le Prince avoit-il intérêt de les fixer avec tant de précision? Dans ces disputes les torts n'étoient pas ordinairement du côté du Gouverneur, que mille raisons obligeoient de ménager les Procurateurs de César. La Cour favorisoit ces derniers. Ils enrichissoient le fisc. C'étoient des éponges que l'on pouvoit presser au besoin. On n'avoit rien à craindre de la part d'un affranchi ou d'un Chevalier. Mais un Sénateur, un Consulaire, quelquefois supérieur par la naissance,

& ſouvent par le mérite, au Prince dont il étoit Lieutenant, devoit cauſer quelque ſorte d'inquiétude ; ſur-tout depuis que les armées commencerent à diſpoſer de l'empire.

La plupart des Procurateurs abuſant de la confiance du Prince & des ménagemens du Gouverneur, exerçoient dans les provinces impériales d'horribles vexations. L'hiſtoire Romaine & ſpécialement la vie d'Agricola donnent une étrange idée de leur conduite. L'Empereur Alexandre, qui les tenoit fort bas, les appelloit un mal néceſſaire. Les mauvais Princes leur donnoient preſque toujours raiſon.

Il faut regarder l'avidité de ces Officiers comme un des principes de deſtruction que l'empire portoit dans ſon ſein ; & leur dureté pour les provinces nouvellement conquiſes, comme une des cauſes, qui rendoient plus rares, plus lentes & moins ſolides les conquêtes que les Romains faiſoient ſous les Empereurs.

3°. Il y avoit une troiſième claſſe de Procurateurs ou Intendans. C'étoient ceux que l'Empereur envoyoit en quelques provinces du département impérial, qu'il ne jugeoit pas aſſez conſidérables pour y envoyer un Lieutenant. Telles étoient la Judée, les deux Mauritanies, la Rhétie, le Norique, la Thrace & d'autres encore. Le Prince les faiſoit gouverner par un Procurateur chargé tout à la fois de la juſtice, des finances & des troupes, mais quelquefois ſubordonné (du moins à certains égards) au Lieutenant Conſulaire de la province impériale voiſine. Ces Intendances,

quoique plus lucratives & plus indépendantes que les autres, ne se donnoient non plus qu'à des Chevaliers, ou à des affranchis, qui souvent s'y conduisoient avec une hauteur & une insolence proportionnée à la bassesse de leur origine. Ce n'est, selon Juste-Lipse, qu'à cette troisieme classe d'Intendans qu'il faut rapporter le Sénatusconsulte, par lequel l'Empereur Claude, esclave de ses affranchis, fit ordonner que les jugemens des Procurateurs seroient exécutés comme les jugemens de l'Empereur. Mais ce point assez obscur demanderoit une discussion qui seroit déplacée dans une note déjà trop longue.

En finissant celle-ci, j'ajouterai que le Chevalier Romain, qui gouvernoit l'Egypte, ne doit pas être mis au nombre des Procurateurs. Il avoit dès le tems d'Auguste toute l'autorité d'un Lieutenant de l'Empereur, quoiqu'il ne portât que le titre de Préfet. On ne voit pas que l'Egypte soit jamais tombée entre les mains d'un affranchi. Dans cette grande province impériale, d'où Rome tiroit une partie de sa subsistance, il falloit un Gouverneur assez imposant pour contenir des peuples très-séditieux, & qui ne fût pas d'un rang assez élevé pour oser entreprendre une révolution. Aucun Sénateur n'y pouvoit mettre le pied sans avoir obtenu l'agrément de l'Empereur.

(7) *Julius Grécinus son pere.*] Séneque en deux endroits, *de benef.* 11, 21, & *epist.* XXIX, parle très-honorablement de Grécinus qu'il appelle toujours un homme d'un mérite rare : *vir egregius*. L'unique cause de sa mort fut, dit Séneque, d'avoir plus de pro-

bité qu'il n'eſt avantageux aux Tyrans d'en trouver dans un Citoyen : *quòd melior vir erat quam eſſe quemquam tyranno expediret.* Le même Séneque rapporte un fait, qui prouve que Grécinus exerça l'édilité ou la préture, qu'il n'étoit pas fort riche, & ménageoit peu ceux dont il mépriſoit les mœurs. Obligé de donner un ſpectacle au peuple, il eut beſoin que la libéralité de ſes amis l'aidât à ſupporter cette dépenſe. Fabius Perſicus, homme Conſulaire, qui deshonoroit un illuſtre nom par des mœurs infâmes, s'aviſa de lui envoyer une groſſe ſomme d'argent. Grécinus ne voulut pas l'accepter, & répondit à ceux qui blâmoient ſa délicateſſe, « puis-je accepter le préſent d'un » homme avec qui je ne voudrois pas me trou» ver à table ? *Ego, inquit, ab eo beneficium accipiam à quo propinationem accepturus non ſim ?* Rébilus, autre Conſulaire auſſi décrié, fit apporter une ſomme encore plus conſidérable qui fut également refuſée. « Pardonnez» moi, lui dit Grécinus, ſi je ne me rends » pas à vos inſtances : j'ai déjà refuſé Per» ſicus. »

Il n'eſtimoit les Philoſophes, que quand ils joignoient la pratique à la ſpéculation. Un jour quelqu'un lui demanda ce qu'il penſoit d'Ariſton, Philoſophe du bel air qui moraliſoit dans un bon équipage ; c'étoit là qu'il tenoit école. Grécinus faiſant alluſion à ces guerriers qui combattoient montés ſur des chars, répondit : » pour décider s'il eſt brave, je voudrois qu'il » mît pied à terre. » *De eodem cùm conſuleretur Julius Græcinus, vir egregius, quid ſentiret : non poſſum, inquit, tibi dicere : neſcio enim quid de gradu faciat ; tanquam de eſſedario loquens.*

Grécinus avoit écrit sur la maniere de cultiver la vigne. Le goût du pere pour l'agriculture pourroit bien être l'origine du surnom d'*Agricola* que portoit le fils.

(8) *Caligula le fit mourir pour avoir refusé de se rendre l'accusateur de Silanus.* ] J'aurois plusieurs choses à dire au sujet de M. Silanus. Mais je m'apperçois que ces remarques deviennent trop longues & trop fréquentes. Je dirai donc seulement que M. Junius Silanus aussi distingué par sa vertu que par sa noblesse eut le malheur d'avoir pour gendre Caligula, & le courage de lui donner des avis. Caligula ne les aimoit point. Après avoir chagriné par diverses mortifications ce vénérable Consulaire, il lui fit un crime de la chose du monde la plus indifférente. Un jour, quoique le tems fût mauvais, le Tyran eut fantaisie de s'embarquer. Silanus, que la mer incommodoit, ne le suivit point. Caligula, croyant ou feignant de croire que, s'il venoit à périr, Silanus tenteroit de se rendre maître de Rome, & n'y restoit que dans cette espérance, le reduisit à se couper la gorge avec un rasoir.

(9) *Sa mere Julia Procilla.* ] Il paroît que les deux grands-peres d'Agricola portoient le nom de Julius : ce qui joint à la place d'Intendant de l'Empereur, qu'ils eurent l'un & l'autre, donne lieu de conjecturer qu'ils avoient reçu de Jules-César le droit de bourgeoisie Romaine, & pouvoient bien être ses affranchis. On sait que chez les Romains l'affranchi prenoit le nom de famille de son maître ; & généralement parlant tout étranger qui deve-

noit Citoyen, celui du protecteur auquel il étoit redevable de cette distinction. Aussi le nom de *Julius* étoit très-commun dans les Gaules relativement à César qui les avoit conquises, & plus encore à Auguste héritier de son nom, qui l'an de Rome 727 fit dans cette province un séjour considérable pour y régler la forme du Gouvernement.

Il me vient une pensée que je donne pour ce qu'elle vaut. Tacite, en parlant des ancêtres de son beau-pere, coule adroitement sur la bassesse de leur origine, & tâche de donner le change au lecteur, sans rien dire néanmoins de contraire à la vérité.

1°. Le titre d'ancienne, dont il fait présent à la Colonie de Fréjus, pour insinuer qu'Agricola descendoit de quelqu'un des premiers Citoyens qui la formerent, & que par conséquent il étoit d'une ancienne famille, ce titre pouvoit convenir, si l'on veut, à cette Colonie dans le tems où Tacite écrivoit. Supposé que Jules César en fût le fondateur, elle pouvoit avoir pour lors environ cent cinquante ans. Mais elle n'avoit pas un siecle à la naissance d'Agricola.

2°. Tacite après avoir dit que les deux grands-peres d'Agricola furent Intendans de l'Empereur, ajoûte ces mots : QUÆ EQUESTRIS NOBILITAS EST : paroles équivoques dont je conserve l'ambiguité dans le françois. Elles peuvent également signifier que l'on choisissoit les Intendans parmi les Chevaliers les plus distingués ; ou qu'un homme, lorsqu'il devenoit Intendant, entroit par-là dans l'ordre équestre, & desormais y tenoit un rang distingué. Si les Auteurs d'Agricola eussent été

Chevaliers d'extraction, Tacite n'auroit pas manqué de le dire, d'autant plus que les Empereurs nommoient souvent aux Intendances de simples affranchis.

(10) *Je lui ai souvent entendu dire, que dans sa premiere jeunesse il se passionna pour l'étude de la Philosophie, dont un Romain, dont un Sénateur ne doit pas faire son unique objet.*] On lit dans les dernieres éditions : *philosophiæ* AC JURIS *ultrà quàm concessum romano ac senatori hausisse.* C'est-à-dire : « il » étudia la Philosophie & le Droit avec plus » d'ardeur qu'il n'est permis à un Romain & » à un Sénateur. » J'ai cru d'abord, que l'on pourroit soutenir cette maniere de lire en tirant parti des plaisanteries de Cicéron sur les Jurisconsultes dans son plaidoyer contre Muréna, où l'Avocat avoit intérêt de les mettre au dessous des guerriers & des orateurs. Mais tout bien considéré, il ne résulte autre chose de ces saillies, si ce n'est que le métier des armes & le talent de la parole conduisoient plus promptement & plus sûrement aux dignités, que ne faisoit la jurisprudence.

Il n'en étoit pas à Rome de l'étude des loix comme de l'étude de la Philosophie. Quiconque auroit exclusivement embrassé la profession de Philosophe ou celle d'homme de lettres, eût passé pour Grec plutôt que pour Romain, & se seroit apparemment fermé l'entrée du Sénat. Mais qu'un Citoyen qui se destinoit à la place de Sénateur, aux Magistratures, aux Gouvernemens, courût risque de blesser les idées nationales, & de nuire à sa fortune en acquérant une connoissance trop profonde

des loix ; c'eſt, j'oſe l'aſſurer, un paradoxe ; ou, pour mieux dire, une fauſſeté, qui ne ſortit jamais ni de la bouche d'Agricola, ni de la plume de Tacite. Auſſi ces deux mots *AC JURIS* ne ſe trouvent point dans les anciennes éditions faites d'après les manuſcrits. On y lit *ſtudium Philoſophiæ ACRIUS ultrà quàm conceſſum romano ac ſenatori hauſiſſe.* Un critique choqué de ces deux comparatifs *acriùs ultrà quàm*, a cru faire une correction très-heureuſe, en mettant AC JURIS à la place d'ACRIUS : & cette dépravation s'eſt enſuite gliſſée dans le texte. J'ai rétabli l'ancienne & véritable leçon. Pour lever le ſcrupule du Grammairien le plus rigide, il ſuffit de conſtruire le mot ACRIUS avec *ſtudium*, & de placer une virgule avant *ultrà quàm*, ſans qu'il ſoit néceſſaire de rien changer. Tacite lui-même nous apprendra (*n.* IX.) qu'Agricola n'étoit pas fort verſé dans le Droit.

(11) *Ce fut dans la Grande Bretagne, ſous la conduite de Suétonius Paulinus, homme vigilant & de ſens froid, qu'il commença de ſervir.*] Suétonius Paulinus eſt un des plus grands Généraux qu'ait produit l'Empire Romain pendant le premier ſiecle de l'ère chrétienne. On le mettoit en parallele avec ſon contemporain le célebre Corbulon. Perſonne, dit Tacite, *Hiſt.* II, 25, ne paſſoit pour entendre la guerre plus finement que Paulinus. Ennemi de toute démarche précipitée, il aimoit mieux aller au plus sûr, en ſuivant les regles, que de devoir au haſard des ſuccès brillans. *Cunctator naturâ, & cui cauta potius conſilia cum ratione quam proſpera ex caſu placerent. . . . Satis citò*

*incipi victoriam ratus, ubi provisum foret ne vincerentur.*

Faute de monumens historiques, nous ne le voyons paroître qu'au commencement de l'Empereur Claude. Il avoit été Préteur, lorsque ce Prince l'envoya commander l'armée en Mauritanie. Paulinus défit les Barbares, & ravagea leur pays jusqu'au Mont Atlas. Il passa même au-delà de cette montagne (ce qu'aucun Général n'avoit fait avant lui), & pénétra jusqu'au fleuve *Ger* ou *Gir*, que quelques modernes prennent très-mal à propos pour le *Niger*. Il écrivit, sur cette expédition, des Mémoires que nous n'avons plus, & que Pline cite au cinquieme Livre de son Histoire Naturelle.

On ne sait en quelle année il fut Consul (subrogé). Mais il avoit exercé le Consulat, lorsque Néron l'envoya gouverner la Bretagne, l'an de J. C. 59. Tacite, *ann. XIV*, 29 & *seqq.*, parle très-au long des exploits de Paulinus dans cette Isle. Il en dira quelque chose dans la vie d'Agricola. Paulinus, après la mort de Galba, servit Othon contre Vitellius : & le premier seroit infailliblement demeuré maître de l'Empire, si l'on avoit traîné la guerre en longueur, suivant le conseil de cet habile Général. Mais le phlegme & la sage lenteur de Paulinus ne furent point du goût d'Othon, qui regardoit l'incertitude, comme le plus grand des maux, & vouloit incontinent vaincre ou mourir. Peut-être que le conseil de Paulinus parut intéressé. Othon pouvoit craindre que les deux armées ne s'accordassent, soit à nommer elles-mêmes, soit à demander au Sénat un nouvel Empereur. Dans l'un ou dans l'autre cas, Paulinus, le plus ancien des Consulaires,

& généralement estimé des Troupes, auroit eu des espérances bien fondées. Quoi qu'il en soit, on donna malgré lui la bataille de Bédriac, & l'armée d'Othon fut vaincue.

Cette défaite ne nuisit point à la réputation militaire de Paulinus. Outre qu'il ne commandoit pas en chef, il l'avoit prédite. Mais ni lui ni Licinius Proculus, autre général d'Othon, ne purent trouver grace aux yeux de Vitellius qu'aux depens de la probité. Ils furent réduits à faire accroire qu'ils avoient contribué volontairement à la perte de la bataille. Vitellius les crut perfides, dit Tacite, & ne punit point leur fidélité : *credidit de perfidiâ & fidem absolvit. Hist. II. 60.* On ignore en quelle année mourut Paulinus. Il étoit mort, ce semble, lorsque Pline écrivoit le v^e^. livre de son histoire.

(12) *Il fit honneur au choix de ce Général qui l'avoit pris pour Aide-de-camp.* ] On peut voir ce que j'ai dit de cette coutume dans la vie de Tacite. Comme les Romains ne croyoient pas à la science infuse, ils avoient pour principe que pour savoir commander, il faut avoir obéi. Les moindres grades militaires ne se donnoient qu'aux services ; & la naissance, non plus que les richesses, n'étoit pas un titre pour emporter d'emblée la place de Tribun ni même de Centurion. Ainsi les jeunes gens d'une naissance trop distinguée pour servir comme simples soldats, s'attachoient à un Général d'Armée ou à quelque Officier de considération qui leur donnoit, ainsi que je l'ai dit, la table & le logement, &c.

Paulinus fut nommé au Gouvernement de

la Bretagne en 59. Agricola, né le 13 de Mai de l'an 39, avoit donc alors 20 ans. Celui-ci ne retourna sans doute à Rome qu'en 62, lorsque Paulinus fut rappellé ; c'est-à-dire à l'âge de 23 ou 24 ans.

(13) *Ils vécurent dans une union admirable, dont ils s'attribuoient l'honneur l'un à l'autre, quoiqu'en pareil cas les femmes aient d'autant plus de mérite, qu'elles sont ordinairement la cause principale de la désunion.* ] Le plus grand nombre des Commentateurs a cru que ces mots NISI QUOD IN BONA UXORE TANTO MAJOR LAUS, QUANTO IN MALA PLUS CULPÆ EST, signifioient nécessairement : *une femme qui vit bien avec son mari est d'autant plus digne d'éloge, que celle qui vit mal avec le sien est plus répréhensible.* Ils ont senti la fausseté de cette proposition. En effet le mérite d'accomplir ses devoirs n'augmente pas en proportion du démérite attaché à ne les pas remplir. Autrement il seroit vrai de dire qu'on est d'autant plus louable de ne point tuer, que le meurtre est une action très criminelle. Ne pouvant donc attribuer à Tacite une pensée si peu digne de lui, les Commentateurs, suivant leur méthode, ont tranché le nœud gordien, & décidé qu'il faut lire *blanc* au lieu de *noir* : c'est-à-dire MINOR à la place de MAJOR. Cela posé, le sens de Tacite doit être : *une femme qui vit bien avec son mari est d'autant moins digne d'éloge, que celle qui vit mal avec le sien est plus coupable.*

Mais 1°. on ne fonde cette correction sur l'autorité d'aucun manuscrit : & c'en est assez pour ne la point admettre à moins qu'elle ne

soit indispensablement nécessaire. 2°. La pensée qu'on prête à Tacite ne contient qu'une vérité plate, assez mal liée à ce qui précéde, & même désobligeante pour la veuve d'Agricola. Les Commentateurs auroient dû se souvenir, que Domitia vivoit encore lorsque Tacite écrivoit. 3°. Sans toucher au texte, on y peut trouver le sens que j'ai suivi, pourvû que l'on sous-entende ce qui naturellement y doit être sous-entendu. NISI QUOD IN BONA UXORE TANTO MAJOR (*quàm in viro*) LAUS, QUANTO IN MALA PLUS CULPÆ (*quàm in viro*) EST.

Si l'on fait attention à ce qui précéde, on sera convaincu, que dans le reste de la phrase Tacite fait une comparaison entre les femmes & les maris. Agricola & sa femme, dit-il, *vécurent dans une concorde admirable & se préférant l'un à l'autre*, INVICEM SE ANTEPONENDO, c'est-à-dire, chacun d'eux attribuant à l'autre plutôt qu'à lui-même le mérite de cette union. Cependant une femme raisonnable, continue Tacite, a le principal honneur de l'union conjugale, parce que celles qui ne le font pas ont *d'ordinaire* plus de tort que leurs maris, & sont plus coupables qu'eux de la mésintelligence. Comme cette proposition n'est vraie que moralement & souffre des exceptions, je l'ai modifié en ajoutant, *d'ordinaire*. Il est inutile d'avertir que la réflexion de Tacite est un trait obligeant pour sa belle-mere, & sans doute pour sa femme.

(14) *Le sort lui donna Salvius Titianus pour Proconsul.* ] Lucius Salvius Otho Titianus fut Consul ordinaire l'an de J. C. 52. Il étoit frere aîné d'Othon, qui lui donna la con-

duite de la guerre contre Vitellius. Othon ne pouvoit faire un plus mauvais choix. Titianus précipita la bataille de Bédriac qu'il perdit. Il survécut à sa défaite, & le vainqueur ne l'estima pas assez pour le punir d'avoir porté les armes en faveur d'un frere.

(15) *Il suivit pendant sa préture ce système de politique; & le sort parut le seconder en ne lui donnant aucune juridiction.*] A Rome dans les derniers tems de la République on élisoit huit préteurs, savoir deux pour connoître des affaires civiles, & six pour juger les affaires criminelles. Selon le Jurisconsulte Pomponius, ils étoient huit pour le criminel, & deux pour le civil : mais je préfere l'opinion de Juste-Lipse, qui me paroît mieux fondée. Chaque espece de crime, par exemple le vol, l'adultere, le parricide &c. étoient censés faire un département : mais comme il y avoit plus de départemens que de préteurs, toujours quelques préteurs criminels en avoient deux; & quelquefois un préteur civil, outre le département qui lui étoit propre, jugeoit encore de telle ou telle espece de crime. Le partage étoit réglé par le sort.

Sous le Gouvernement impérial, dont l'esprit fut d'affoiblir les Magistratures en multipliant les Magistrats, on augmenta le nombre des préteurs. Ils étoient quelquefois dix-huit. Alors bien loin de donner double département au même préteur, on démembra les départemens qui pouvoient être partagés, pour en faire de nouveaux. Mais il est essentiel d'observer que sous les Empereurs, aussi bien que du tems de la république, le mot *jurisdictio*

ſignifioit uniquement le droit de juger en matiere civile, ou l'exercice actuel de ce droit. En parlant de la juſtice criminelle, on ſe ſervoit du mot *quæſtio*, lorſqu'elle étoit rendue par les juges ordinaires; & de celui de *cognitio*, lorſqu'elle étoit rendue par des juges extraordinaires.

Cela poſé, je viens au paſſage de Tacite. Quand nous liſons dans cet Auteur, qu'Agricola pendant ſa préture n'eut point de *juriſdiction*, il faut entendre, qu'Agricola & les autres préteurs déſignés ayant tiré au ſort ſuivant la coutume pour régler qui d'entre eux jugeroit telle ou telle eſpece d'affaires, il ne lui échut qu'un des départemens criminels. Or les préteurs chargés des affaires criminelles ne devoient pas être fort occupés ſous les Empereurs.

Car 1°. le préfet de Rome, nouveau Magiſtrat créé par Auguſte, & qui dans la ſuite abſorba l'autorité de tous les autres Magiſtrats, eut dès ſon origine le droit de punir arbitrairement & ſans délai non-ſeulement les eſclaves, mais encore les Citoyens turbulens, auxquels une juſtice lente, embarraſſée de formalités, n'inſpiroit pas aſſez de terreur. Le reſſort de cette police criminelle s'étendoit à cent milles de Rome. Quel nombre d'affaires n'enlevoit-elle pas aux préteurs!

2°. Il appartenoit alors au Sénat de juger criminellement les Sénateurs, leurs femmes, leurs enfans & les plus diſtingués de l'ordre des chevaliers.

3°. Tout Citoyen accuſé pouvoit tenter la voie de l'évocation & s'adreſſer à l'Empereur, qui retenoit l'affaire pour la juger dans ſon

son Conseil, ou la renvoyoit tantôt au Préfet de Rome, tantôt au Préfet du prétoire, d'autres fois à des Commissaires qu'il nommoit exprès.

4°. L'Empereur dans quelques cas avoit droit de juger d'office les affaires criminelles.

5°. Souvent les Magistrats ordinaires se dépouilloient eux-mêmes & lui renvoyoient les affaires, qu'ils trouvoient ou feignoient de trouver trop difficiles.

6°. Comme chaque préteur ne connoissoit alors que d'une sorte de crime, celui qui jugeoit un crime peu commun, par exemple l'empoisonnement, pouvoit passer son année sans juger une seule fois. En voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer comment Agricola n'ayant point de *juridiction*, c'est-à-dire de département civil, put être préteur, sans exercer d'autre fonction que celle de donner des spectacles & de présider à des jeux.

(16) *La flotte d'Othon courant les côtes de Ligurie saccagea les environs d'Intémélium.* ] Le texte porte; DUM IN TEMPLO, LIGURIÆ PARS EST, HOSTILITER POPULATUR. On ne trouve point qu'il y eût dans la Ligurie aucun endroit nommé TEMPLUM : mais on y connoit ALBIUM INTEMELIUM ou simplement INTEMELIUM, aujourd'hui Vintimille, ville épiscopale de l'état de Genes. Elle étoit capitale du peuple nommé INTEMELII. Tacite (*hist. l.* II.) nous apprend qu'elle fut saccagée avec son territoire par la flotte d'Othon. Ainsi je crois qu'il seroit à propos d'admettre dans le texte l'heureuse correction de Juste-Lipse, qui

lit INTEMELIOS à la place d'IN TEMPLO. Les autres critiques s'accordent avec lui sur l'essentiel, & disputent seulement s'il faut lire INTEMELIOS, INTEMELIO ou bien INTEMELIUM.

(17) *Mucien .... l'envoya dans la Bretagne commander la vingtieme Légion.* ] Je ne parlerai point de Mucien. Il est trop connu. Je le traite comme je fais les Empereurs; & à dire vrai, il régnoit avec Vespasien.

Ces mots *dans la Bretagne* ne se trouvent point dans le texte. En traduisant je les ai suppléés, parce que le lecteur françois n'est pas obligé de savoir que la vingtieme Légion avoit ses quartiers dans cette Isle. Les Romains y entretenoient trois Légions; savoir la seconde IIa. AUGUSTA, la neuvieme IXa. HISPANIENSIS, la vingtieme XXa. VALERIA VICTRIX.

Le Commandant dont Agricola prit la place étoit *Roscius Cælius*, qui ne pouvant souffrir Trébellius Maximus, Gouverneur de la province, l'avoit réduit à se retirer, & qui sans doute n'avoit pas plus de respect pour Vectius Bolanus son successeur. *Tacit. hist.* II.

Les titres de *legatus prætorius* & de *legatus consularis* ne se prêtent point à une traduction élégante. J'ai évité de les traduire, & je crois que le sens n'en souffre pas. Il suffit de savoir que *legatus consularis* étoit ou le Commandant d'une Armée, ou le Gouverneur d'une province impériale. Ces deux fonctions se trouvoient souvent réunies. Elles l'étoient dans la personne du Gouverneur de la Bretagne. *Legatus prætorius* n'étoit que le Commandant d'une

Légion. Ce ſont deux expreſſions abrégées, dont l'une ſignifie un Lieutenant de l'Empereur, choiſi parmi les Conſulaires ; & l'autre, un Lieutenant de l'Empereur, choiſi parmi ceux qui ont été préteurs.

( 18 ) *Cette province étoit alors gouvernée par Vettius Bolanus, homme trop doux & trop pacifique pour des peuples féroces.* ] Il fut envoyé par Vitellius pour gouverner la Bretagne à la place de Trébellius Maximus en 69, & la gouverna un peu moins de deux années. Bolanus avoit ſervi en Orient ſous Corbulon. Après avoir gouverné la Bretagne, il fut Proconſul d'Aſie. En mourant il laiſſa deux fils, qui n'avoient pas encore la robbe virile, & dont l'aîné portoit le ſurnom de Criſpinus. Celui-ci courut riſque d'être empoiſonné par ſa propre mere, que Domitien fit punir du dernier ſupplice. Bientôt après, quoique Criſpinus eût à peine dix huit ans, le même Prince le décora de quelque emploi, ou pour mieux dire de quelque titre militaire. Stace, *Sylv. l. v.* dans une piece adreſſée à Criſpinus, d'où je tire ces particularités, le dépeint comme un jeune homme de la plus grande eſpérance. Mais il y charge tellement l'éloge du pere, que pour ajoûter foi au mérite précoce du fils, je voudrois une caution plus ſolide que ce poëte.

Tacite en cet endroit & plus bas encore donne une idée très-mince des vertus guerrieres de Bolanus : & cependant Stace nous étourdit de ſes exploits orientaux, de ſes trophées britanniques ; & dit au fils, qu'au lieu de chercher un modele parmi les héros de

l'ancienne Rome, il ne doit étudier que ſon pere.

*Aliis Decii reduceſque Camilli*
*Monſtrentur. Tu diſce patrem.*

Mais en fait de menſonge & de flatterie les poëtes nous ont accoutumés à tout. Ce qui me paroît plus étrange, c'eſt que Stace emploie une magnifique tirade de vingt-trois vers à rappeller le crime & la punition de la mere de Criſpinus, à perpétuer le ſouvenir de cette horreur, en diſant qu'il faut l'oublier pour jamais; à mettre dans la bouche du fils des ſentimens vertueux, auxquels le poëte applaudit, parce qu'ils rendent la mere plus criminelle.

*Macte animo juvenis : ſic creſcunt crimina matris.*

Pourſuis : c'eſt aggraver le forfait de ta mere.

Je ſais qu'à Rome les crimes étoient plus perſonnels, qu'ils ne le ſont parmi nous. Cependant toute évaluation faite, quiconque lira le morceau de Stace, conviendra que ce poëte manquoit non-ſeulement de goût, mais encore de décence & d'humanité. C'eſt au reſte l'endroit où ſe trouvent les trois beaux vers, que le premier Préſident de Thou, pere de l'hiſtorien, appliquoit au maſſacre de la ſaint Barthélemi :

*Excidat illa dies ævo, nec poſtera credant*
*Sæcula. Nos certè taceamus ; & obruta multâ*
*Nocte tegi noſtræ patiamur crimina gentis.*

» Que du nombre des jours ce jour ſoit effacé :
» Que nos derniers neveux refuſent de le croire,
» Cet horrible attentat qui ſouille notre gloire.
» Sachons le taire au moins ; & ſouffrons que l'oubli,
» Dans une ſombre nuit le tienne enſeveli. »

Je viens de faire ſans m'en appercevoir, une note à la Dacier. Je promets au Lecteur que ce ſera la derniere.

(19) *Ses talens ſe déployerent dans toute leur étendue ſous Pétilius Céréalis, ſucceſſeur de Bolanus.* ] Pétilius Céréalis ou Cérialis fut un des plus grands Capitaines de ſon ſiecle ; allié de Veſpaſien & l'un de ſes Généraux dans la guerre contre Vitellius. On l'accuſoit de manquer de vigilance & de mépriſer trop l'ennemi. Effectivement il ſe laiſſoit quelquefois ſurprendre. Mais il trouvoit dans ſon courage & dans ſa préſence d'eſprit des reſſources ſi prodigieuſes, que ſes fautes étoient toujours réparées par des ſuccès éclatans. Lorſqu'à la fin de l'année 70 il alla gouverner la Bretagne, il venoit de rétablir la paix dans les Gaules, & de réduire les Bataves, qui s'étoient ſoulevés ſous la conduite du célebre Claudius Civilis.

(20) *Veſpaſien lui donna le Gouvernement de l'Aquitaine.* ] Auguſte avoit diviſé la Gaule en ſept provinces, ſavoir la Narbonoiſe ou l'ancienne province Romaine, l'Aquitaine, la

Lionnoise autrement la Celtique, la Belgique, & les deux Germanies. Elles étoient toutes du département de l'Empereur, excepté la Narbonoise qui dépendoit du Sénat. L'Aquitaine depuis la division faite par Auguste comprenoit tous les pays renfermés entre les Pyrénées, le Rhône, la Loire & l'Océan.

L'exemple d'Agricola montre, que l'Empereur n'envoyoit pas toujours des Consulaires dans les provinces de son département. Je crois cependant, qu'il y en avoit de privilégiées, que l'on ne gouvernoit qu'après avoir exercé le Consulat. De ce nombre étoit la Bretagne. Nous lisons dans Josephe, que Vespasien y voulant envoyer Pétilius Céréalis, lui donna le Consulat subrogé ou du moins le Consulat honoraire. Ce que nous verrons bientôt dans la vie même d'Agricola, confirme cette pensée.

(21) *Avec une pénétration naturelle .... Agricola même parmi des gens attachés aux formes judiciaires ne parut point déplacé.* ] Je crois avoir bien rendu le sens du mot TOGATI. On sait que la toge étoit l'habit de ville; & la saie (SAGUM) l'habit de guerre. Ce seroit faire dire à l'Auteur le contraire de sa pensée, que de lire INTER SAGATOS, comme le propose Grotius. Les Gouverneurs des provinces impériales rendoient la justice non-seulement aux Militaires, mais encore à tous les habitans.

(22) *Il n'avoit ni jalousie contre ses collegues ni démêlés avec les Intendans.* ] Par les collegues d'Agricola il faut entendre les Gouverneurs des provinces voisines de la sienne.

(23) *Il fut tout-à-coup rappellé pour le Consulat.* ] Ce n'étoit pas pour un Consulat ordinaire, mais pour un Consulat subrogé. Sous l'ancienne République le Consulat fut toujours annuel ; & c'étoit seulement en cas de mort ou de déposition que l'on subrogeoit des Consuls. Mais Auguste, voulant affoiblir le pouvoir de cette éminente dignité sans la dépouiller de ses droits, en abrégea la durée. Communément on ne la donna plus que pour quelques mois ; & cela sous le prétexte spécieux d'honorer un plus grand nombre de familles, de multiplier les récompenses dûes au mérite, d'avoir assez d'hommes Consulaires pour envoyer chaque année dans les provinces du Sénat de nouveaux Proconsuls & de nouveaux assesseurs, &c. Il étoit rare que l'Empereur même exerçât le Consulat pendant une année entiere. Par ce nouvel arrangement, quoique les droits du Consulat fussent toujours censés subsister, personne n'avoit le tems de les faire valoir. L'abus alla si loin, que sous Commode on vit dans une année vingt-cinq Consuls. Ce nombre impair semble prouver que quelqu'un d'eux mourut avant que d'avoir achevé son mois.

Les Consuls, qui entroient en exercice au mois de Janvier, étoient appellés *Consuls ordinaires.* Leurs noms servoient à caractériser les années sur-tout dans les provinces : car le nom des autres ne servoit de date qu'à Rome & tout au plus en Italie. On appelloit ceux-ci *Consuls subrogés.* Ce Consulat, quoiqu'un peu moins honorable que le Consulat ordinaire, ne laissoit pas d'être un objet d'ambition. Les

premiers de l'empire ne le croyoient point au-deſſous d'eux. Il donnoit à ceux qui l'avoient exercé le même rang, les mêmes diſtinctions, le même droit aux gouvernemens que le Conſulat ordinaire. Lorſqu'un Romain après avoir été Conſul ſubrogé, devenoit Conſul ordinaire, il prenoit le titre de Conſul pour la ſeconde fois.

Depuis Auguſte juſqu'à Dioclétien on vit rarement des Conſulats d'une année. Mais comme Dioclétien, Auteur d'une nouvelle forme de gouvernement, jugea que la dignité Conſulaire denuée inſenſiblement de ſa puiſſance, ne devoit plus faire ombrage aux Empereurs, & que le nouveau plan achevoit de la dépouiller, il ne trouva point d'inconvénient à la laiſſer redevenir annuelle. Auſſi depuis ce tems-là ne trouvons nous que peu ou point de Conſuls ſubrogés. A Rome il y avoit des faſtes où les Conſuls ſubrogés étoient inſcrits à la ſuite des Conſuls ordinaires : mais ces faſtes ne ſont point venus juſqu'à nous. Ainſi lorſqu'il eſt queſtion de tel ou tel Conſul ſubrogé, nous avons ſouvent peine à deviner ſous quels Conſuls doit être placé ſon Conſulat. Celui d'Agricola, ſuivant M. de Tillemont, ſe rapporte à l'an 77 de J. C. où Veſpaſien fut Conſul pour la huitieme fois & Titus pour la ſixième. Domitien fut Conſul ſubrogé cette même année ; mais apparemment qu'il n'eut pas Agricola pour collegue. C'eſt du ſilence de Tacite que je tire cette induction.

Au reſte il ne faut confondre ni avec le Conſulat ordinaire, ni même avec le Conſulat ſubrogé ce qu'on appelloit les *ornemens*, *les honneurs du Conſulat*, le Conſulat honoraire. C'étoit une diſtinction, que l'Empereur ac-

cordoit quelquefois. Elle assuroit le rang de Consulaire à celui qui la recevoit : mais elle n'avoit point de fonctions.

(24) *Tite-Live parmi les anciens, Fabius Rusticus parmi les modernes, donnent à la Bretagne entiere la forme d'un bouclier long ou d'une hache à deux tranchans.*] Je n'ai que faire d'avertir que nous n'avons plus l'endroit où Tite-Live, à propos des expéditions britanniques de César, décrivoit la Bretagne. C'étoit au livre CV de son histoire. Fabius Rusticus, ami de Séneque, avoit écrit l'histoire de son tems. Il est cité quelquefois dans les annales de Tacite.

Le mot latin SCUTULA que j'ai traduit *bouclier*, signifie proprement une *écuelle*. Il paroît que les Romains avoient des écuelles de diverses formes, puisqu'on ajoute ici l'épithete OBLONGA. La délicatesse françoise eût été blessée de trouver ce terme dans un ouvrage de goût. Il n'en eût pas fallu davantage pour déparer & peut-être pour couler à fond une traduction beaucoup meilleure que la mienne. J'ai donc traduit comme si le texte portoit OBLONGO SCUTO. Effectivement SCUTULA ou SCUTELLA, aussi bien que notre mot françois, est un derivé de SCUTUM.

Quant à la figure que Tite-Live & Fabius Rusticus donnoient à la Bretagne, il suffit de jetter l'œil sur une carte de cette Isle pour savoir à quoi s'en tenir. Néanmoins le sérieux avec lequel Tacite modifie & réforme leur idée semble prouver, qu'au moins quelques Géographes de son tems peignoient ainsi la por-

tion de la Bretagne, qui eſt en deçà de la Calédonie ou Ecoſſe ſeptentrionale.

Les anciens ſe plaiſoient à trouver des reſſemblances entre chaque partie de la terre & quelque autre objet. Mais les rapports qu'ils imaginent font peu d'honneur pour la plupart à l'exactitude de leurs connoiſſances géographiques & de leurs cartes. Souvent le prétendu rapport n'eſt pas plus réel, que celui qu'on voudroit trouver entre les conſtellations & les animaux dont elles portent le nom. Suivant Strabon, l'ancien continent a la forme d'une caſaque; ſuivant Ariſtote, celle d'un tambour; ſi l'on en croit Denis le Géographe, celle d'une fronde. L'un & l'autre font reſſembler l'Eſpagne à un cuir de bœuf. Rutilius Numatianus compare l'Italie à une feuille de chêne; Denys, l'Afrique & l'Aſie priſes enſemble à un triangle iſoſcele; & le Peloponneſe à une feuille de plâne, dont l'iſthme de Corinthe eſt la queue. Cette derniere reſſemblance eſt moins imaginaire que les autres. Céſar dit que la Bretagne eſt triangulaire. A quoi Pomponius Méla juge à propos d'ajouter qu'elle reſſemble tout-à-fait à la Sicile &c.

(25) *Ce fut par les ordres d'Agricola que notre flotte doubla cette pointe pour la premiere fois, s'aſſura que la Bretagne étoit une Iſle, fit la découverte & la conquête des Orcades* ] Dès le tems de Céſar les Romains croyoient que la Bretagne étoit une Iſle: mais ils le croyoient ſur parole. Ils ne s'en aſſurerent par eux-mêmes que du tems d'Agricola. Sous le regne de Claude ils avoient vû les Orcades & les avoient comp-

tées. Le témoignage formel de Pomponius Méla ne permet pas d'en douter. Mais ils n'y abordèrent & ne s'en mirent en poſſeſſion que du tems d'Agricola. L'autorité de Tacite eſt préférable à celle de la chronique d'Euſebe, d'Eutrope & de Paul-Oroſe, qui placent ſous Claude la conquête des Orcades.

On ſera peut-être ſurpris que notre Auteur ne faſſe qu'indiquer cette conquête & n'en parle plus. Mais outre qu'elle n'étoit pas fort importante, il en réſervoit ſans doute le détail pour ſon hiſtoire, dont il ne nous reſte que le commencement. Tacite ſavoit mieux que nos modernes la différence d'une hiſtoire & d'une vie. Quand il aura décrit le pays qui va ſervir de théâtre aux talens & aux vertus de ſon beau-pere, il ſe concentrera dans ſon ſujet & ſe bornera preſque à rapporter les actions perſonnelles de celui qu'il veut peindre & les traits propres à le caractériſer. Combien de volumes la vie d'un Agricola n'auroit-elle pas produit entre les mains d'un Auteur de notre tems ?

(26) *Nous apperçûmes auſſi Thylé, que la rigueur du climat avoit juſqu'alors tenu cachée ſous des neiges éternelles.* ] Les Grecs & les Romains font aſſez ſouvent mention d'une contrée ſeptentrionale nommée Thylé ou Thulé. Mais, ſans parler des poëtes, qui ſont en poſſeſſion de tout confondre, les Hiſtoriens & les Géographes s'accordent ſi peu ſur ce qu'ils diſent de Thulé, qu'on voit bien que par le même nom tous ne déſignent pas un même pays. M. de Bougainville a prouvé dans ſon excellente diſſertation ſur Pythéas, que la Thulé dont parloit cet ancien voyageur doit

être l'Islande. Mais, comme dans la suite personne ne fit le même voyage, chacun appliqua le nom de Thulé à ce qu'il connoissoit de plus avancé vers le nord. Cambden dans sa *Britannia* conjecture, que la Thulé de Tacite est la plus grande des Isles de Schetland, qui sont au nord-est des Orcades. Mais ce pourroit être aussi bien la Scandinavie qu'avoit apperçue la flotte d'Agricola. Procope y place Thulé. Tous les anciens n'ont pas dit que Thulé fût une Isle. Tacite en particulier ne le dit pas: & d'ailleurs il est fort possible que les Romains aient pris pour une Isle la partie de la Norvege qu'ils voyoient de loin.

(27) *On dit que cette mer est dormante... & que les vents même ne l'agitent pas en comparaison des autres mers. Si je ne me trompe, c'est que les terres &c.* ] Ce qui se disoit alors de la tranquillité de cette mer se trouve démenti par l'expérience. Après quoi il seroit inutile d'examiner les raisons bonnes ou mauvaises que l'Auteur allegue pour expliquer ce qui n'est point. Apparemment que les Romains dans leur navigation, qui ne fut pas longue, jouirent d'un assez grand calme; & que de ce fait particulier ils tirerent mal-à propos une conclusion générale.

J'ai suivi dans la traduction une légere correction de Grotius. A la place de PROINDE il lit PERINDE, qui est bien plus du style de Tacite.

(28) *On a peu de lumieres sur les premiers habitans de la Bretagne. Etoient-ils nés dans le pays même?* ] Beaucoup d'anciens, l'hilo-

ſophes & autres, s'imaginoient que la terre, par une fécondité merveilleuſe qu'elle a perdue, avoit enfanté les premiers hommes. C'étoit en ce ſens que pluſieurs donnoient le nom *d'autochthones, d'indigenes, d'aborigenes* aux habitans d'un pays, lorſqu'on ignoroit totalement leur origine. On ſuppoſoit que leurs Auteurs étoient ſortis du limon de la terre, du creux des arbres, du ſein des rochers. Ces rêveries pouvoient être pardonnables à des gens enſevelis dans les ténebres du paganiſme. Mais qu'au mépris des livres ſacrés de prétendus ſages reproduiſent de notre temps les mêmes folies ou qu'ils en inventent d'autres frappées au même coin, c'eſt un excès de déraiſon qui fait honte à l'eſprit de l'homme & plus encore à ſon cœur. Subſtituer Téliamed à Moyſe, faire ſortir l'homme du fond de la mer, & de peur que nous ne deſcendions d'Adam, nous donner des monſtres marins pour ayeux, c'eſt donc là ce qu'on appelle philoſopher.

(29) *Des Calédoniens.* ] Tacite comprend ſous ce nom tous les peuples d'Ecoſſe ſitués au-delà des deux golfes d'Edimbourg & de Dunbritton.

(30) *Des Silures.* ] Peuple puiſſant & belliqueux dans le midi de la principauté de Galles. Le pays qu'ils habitoient comprend les provinces d'Hereford, de Radnor, de Brecknock, de Monmouth & de Glamorgan.

(31) *Une peuplade d'Iberes.* ] Les Iberes ſont les plus anciens habitans de l'Eſpagne

dont l'hiſtoire faſſe mention. J'ignore ſi dans l'extérieur des peuples Bretons, dont parle Tacite, on apperçoit encore les marques diſtinctives, qui pouvoient ſervir de fil pour remonter à leur origine. En tout cas on ne pourroit rien conclure contre l'Auteur. Le ſang a dû ſe mêler dans l'eſpace de dix-ſept ſiecles.

(32) *On doit préſumer que des Gaulois ſe ſont établis dans une contrée dont leur pays n'eſt ſéparé que par un bras de mer.* ] Comme il eſt vrai de dire en général que les Iſles n'ont été peuplées qu'après le continent, cette foule de rapports, que remarque Tacite entre les Bretons & les Gaulois, ne permet nullement de douter que la Bretagne n'ait reçu de la Gaule au moins une partie de ſes premiers habitans. On peut ajouter que les noms de pluſieurs de nos anciens peuples ſe retrouvoient dans la Bretagne; que l'on y voyoit par exemple des *Belges*, des *Atrébates*, des *Pariſes*, &c.

(33) *Ces peuples montent auſſi ſur des chars où le plus diſtingué tient les rênes, & ceux qui ſont attachés à la perſonne combattent pour lui.* ] Cette maniere de combattre rappelle au lecteur l'uſage des tems héroïques. Mais les guerriers d'Homere ſe battent en perſonne, & laiſſent à leurs écuyers le ſoin de conduire le char. Les Bretons apparemment jugeoient cette derniere fonction la plus honorable, parce que le conducteur étoit le plus expoſé. Il paroît qu'un grand nombre de guerriers montoient ſur un même char: ce qui ne ſe voit point dans Homere.

(34) *Il eſt rare que deux ou trois cités ſe réuniſſent contre l'ennemi commun.* ] Jamais ou preſque jamais le mot CIVITAS ne ſignifie une ville dans les bons Auteurs latins. Pour l'ordinaire il déſigne, comme je l'ai dit dans la remarque 39 ſur *les Mœurs des Germains*, un état, un peuple, un corps politique. Une *cité* répond à ce que nous appellons un diocèſe, & comprend avec les habitans du chef-lieu tous ceux de ſon territoire. Les bornes de nos dioceſes furent originairement les mêmes que celles des cités.

(35) *Les jours y ſont plus longs que dans notre continent ; les nuits claires & ſi courtes à la pointe de l'Iſle, que le jour qui finit eſt à peine ſéparé du jour qui commence. On aſſure même que le ſoleil ne s'y couche ni ne s'y lève ; mais qu'il raſe ſeulement l'horizon, & que l'on voit toute la nuit une partie de la lumiere, à moins que les nuages ne la dérobent totalement.* ] Le nord de l'Ecoſſe eſt ſous le ſoixantieme dégré de latitude. Par conſéquent l'équateur s'y abaiſſe d'environ trente dégrés ſous l'horizon du côté du nord ; & le tropique d'été ſeulement de ſix dégrés & demi. Lors donc que le ſoleil décrit ce tropique vers le 21 Juin, cet aſtre ne deſcend pas plus de ſix dégrés & demi au deſſous de l'horizon.

Il s'enſuit évidemment que les nuits ſont alors très-claires & très-courtes à l'extrêmité ſeptentrionale de la Grande Bretagne. Mais l'Auteur, pour plus d'exactitude, auroit mieux fait d'ajouter en été, & de donner du moins à entendre que les nuits d'hiver étoient auſſi

longues que celles d'été étoient courtes. On seroit presque tenté de croire que Tacite l'ignoroit. Car dans les *mœurs des Germains n. XIV*, au sujet du pays des Suéones ou de la Suede, en parlant de la longueur des jours, non-seulement il s'exprime aussi d'une maniere générale sans distinguer les jours de l'été des jours de l'hiver; mais encore il donne leur longue durée pour une propriété des pays situés aux extrêmités de la terre & sur la mer qu'il dit servir de bornes à l'univers : *quo cingi cludique terrarum orbem hinc fides, quod extremus cadentis jam solis fulgor in ortus edurat, adeò clarus, ut sidera hebetet.* Mais Tacite après tout, quelque peu versé qu'il fût dans l'astronomie, avoit appris sans-doute par la lecture de Pline le naturaliste, par le rapport d'une infinité de personnes, & spécialement d'Agricola, que dans la Bretagne la longueur des nuits d'hiver égaloit celle des jours d'été.

Quant à ce qu'il ajoute, qu'à la pointe nord de la Bretagne le jour qui finit est à peine séparé du jour qui commence, *finem atque initium lucis exiguo discrimine internoscas*, cette proposition est susceptible d'un bon sens. En effet, quoiqu'à la pointe nord de l'Isle le soleil au solstice d'été s'abaisse de six dégrés & demi au dessous de l'horizon, ce qui suffit pour qu'on le perde de vue pendant cinq heures & demie, la réflection de sa lumiere ne laisse pas d'y être assez vive pour effacer les étoiles. Dans les grands jours le crépuscule y est aussi fort à minuit qu'il est à Paris environ une demi-heure après le coucher du soleil : tems où les étoiles ne sont pas encore visibles.

C'eſt à raiſon de cette lumiere refléchie qui borde l'horizon après le coucher du ſoleil, qu'on peut dire en un ſens qu'à la pointe nord de l'Ecoſſe le ſoleil ne ſe couche ni ne ſe leve, & ne fait que raſer l'horizon : ce qui n'eſt rigoureuſement vrai que dans des pays beaucoup plus ſeptentrionaux ; par exemple ſous le cercle polaire, où, le jour que le ſoleil décrit le tropique d'été, cet aſtre ne ſe couche ni ne ſe leve, à proprement parler, puiſqu'il ne s'enfonce que de la moitié de ſon diſque ſous l'horizon, & qu'on voit à minuit toute ſa partie ſupérieure.

(36) *C'eſt que les extrêmités de la terre étant plates, leur ombre ne peut s'élever fort haut, ni la nuit atteindre juſqu'au ciel & faire appercevoir les étoiles.* ] Ici notre Auteur paroît auſſi mauvais Phyſicien que mauvais Aſtronome. Le paſſage des *Mœurs des Germains*, que nous venons de citer, nous avoit appris que Tacite ne regardoit point notre globe de terre & d'eau comme une ſphère ſuſpendue au milieu des airs. Je dis comme une ſphere ; car il ne s'agit point ici des modifications délicates, que les obſervations modernes ont apportées à cette figure. Le texte que nous examinons préſentement, acheve de nous convaincre, qu'il n'avoit idée ni des pôles où l'année eſt partagée entre un ſeul jour & une ſeule nuit, ni des différentes poſitions de la ſphere, moins encore des diverſes apparences, qu'elles produiſent dans le cours des aſtres.

Tout cet endroit de Tacite eſt abſolument inintelligible dans la ſuppoſition de la terre ſphérique ou même ſphéroïdale, & ne permet

pas de douter que Tacite n'attribue à la terre la figure d'une sphere, dont la base est de toutes parts environnée d'une mer, au-delà de laquelle ou dans laquelle le soleil disparoît à l'occident pour reparoître à l'orient.

Cette étrange hypothese une fois admise, ou plutôt déduite des principes de l'Auteur, on commence, si je ne me trompe, à découvrir son idée au travers du style poëtique dont il l'enveloppe. » Dans l'intérieur du continent, » le soleil, lorsqu'il tombe sous l'horizon, » se cache derriere la convexité des terres, » qui font l'effet d'une haute montagne entre » lui & nous. Cette portion de la terre éclairée » d'en bas & de revers jette une ombre d'au- » tant plus grande & d'autant plus élevée, » qu'il y a entre nous & le soleil couchant » une plus grande convéxité de terres inter- » médiaires Ceux qui habitent les bords de » cette demie sphere, là où sa convéxité se » termine en se confondant avec la surface » unie de la mere, voient à la vérité le so- » leil disparoître dans cette plaine liquide; » mais les bords de la terre minces & de ni- » veau avec la mer ne peuvent jetter qu'une » ombre basse & rasante. Cette ombre ne peut » s'élever fort haut dans l'atmosphere dont » la partie supérieure continue toujours d'être » éclairée par les rayons du soleil: *extrema & » plana terrarum humili umbrâ non erigunt » tenebras, infràque cœlum & sidera nox cadit.* Les commentateurs ont bien vû que Tacite se trompoit : mais ils ne paroissent pas avoir compris sa pensée. Puis-je me flatter de l'avoir saisie ? Je m'en rapporte à ceux qui entendent mieux que moi ces matieres.

(37) *Elle porte dans ſon ſein de l'or, de l'argent & d'autres métaux.* ] Les Romains du tems de Céſar croyoient que la Bretagne ne produiſoit ni or ni argent: *in Britanniâ nihil eſſe audio neque auri neque argenti*, écrivoit Cicéron à Trébatius. Mais outre qu'on y trouve de l'argent & même de l'or dans les mines d'étain & de plomb, Cambden parle d'une mine d'argent, qui étoit dans le Flintshire au pays de Galles. Le même Auteur, en parlant de pluſieurs mines de cuivre, qui ſont dans le Cumberland, dit que ſous le regne d'Elizabeth elles furent cauſe d'un procès entre le Domaine & le propriétaire Thomas Percy, comte de Northumberland, & que les mines furent adjugées au Domaine, parce qu'on y trouvoit des veines d'or & d'argent. J'ignore les découvertes en ce genre qui peuvent avoir été faites depuis le ſiecle de Cambden.

(38) *L'océan y produit auſſi des perles &c.* ] Si nous en croyons Suétone, la paſſion pour les perles influa dans le deſſein que forma Céſar de conquerir la Bretagne. Il fit préſent à la ſtatue de Vénus d'un corſelet tiſſu de ces perles britanniques. Elles ſont célebres chez les anciens, qui les mettent au-deſſous des perles orientales, mais qui les préferent à celles qu'on pêchoit dans le Boſphore. Selon Cambden, c'eſt vers l'embouchure de la petite riviere d'*Irt* dans le Cumberland qu'on pêche les huitres à perles ou plutôt qu'on les ramaſſe: car les habitans de cette côte ne plongent point, mais attendent que la mer ſe ſoit retirée, comme ils faiſoient du tems de Tacite.

(39) *La mer Rouge.* ] Nous ne nommons ainſi que le golfe d'Arabie. Mais les anciens appelloient mer Rouge, ou mer Érythrée, toute la partie de l'océan qui eſt entre la pointe orientale de l'Éthiopie voiſine de l'Égypte & la preſqu'iſle de l'Inde. Les deux golfes que forme cette mer (celui d'Arabie & celui de Perſe) étoient compris ſous le même nom.

(40) *Ses vues ſur la Bretagne n'eurent pas plus de ſuite que ſon armement contre les Germains.* ] Tout le monde ſait que l'expédition de Caligula contre les Bretons aboutit à une des ſcenes les plus comiques dont l'hiſtoire faſſe mention. Il ſe rend à l'extrémité des Gaules vis-à-vis de la Bretagne, range ſes troupes le long de la côte, s'embarque ſur ſes galeres & revient auſſitôt. Après quoi montant ſur un tribunal élevé, il fait dreſſer toutes ſes machines de guerre, ſonner la charge, & commande à ſes ſoldats de ramaſſer des coquillages. » Ce ſont là, dit-il, les dépouilles de l'océan » dont il faut enrichir le palais & le capitole, » & décorer notre triomphe. » Enſuite le vainqueur de l'océan diſtribua quelque argent à ſes troupes. « Allez, leur dit-il, vous réjouir. » Vous voilà riches. » La guerre contre les Germains n'avoit pas été plus ſérieuſe.

Ici le texte latin préſente un ſens peu conforme à la vérité de l'hiſtoire, & ſemble inſinuer que ce fut du moins en partie le mauvais ſuccès de l'entrepriſe contre les Germains qui dégoûta l'Empereur de l'expédition britannique. Mais Tacite n'a dû parler en cet endroit de la guerre de Germanie, que pour donner

un exemple de la légereté de Caligula. Je crois donc qu'il manque un petit mot dans le texte, & qu'il faut lire : INGENTES (UT) ADVERSUS GERMANIAM CONATUS.

(41) *L'entrepriſe étoit reſervée à Claude.* ] L'an de J. C. 43, Claude ſaiſiſſant un de ces prétextes frivoles, qui tiennent lieu de raiſon aux injuſtes aggreſſeurs, envoya dans la Bretagne une puiſſante armée ſous le commandement d'Aulus Plautius, de Veſpaſien & de quelques autres Lieutenans. Ils y vainquirent pluſieurs Rois & s'établirent dans la partie méridionale de l'Iſle. Claude vint auſſitôt recueillir la gloire de leur conquête, & par une apparition de ſeize jours qu'il fit dans la Bretagne, il mérita le triomphe avec le ſurnom de *Britannicus*. Cependant, s'il en faut croire Dion, Claude gagna une grande bataille, força *Camalodunum* réſidence du Roi Cynobellinus &c. Quoi qu'il en ſoit, le Sénat ordonna que tous les traités de Claude ou de ſes Lieutenans avec les Bretons auroient la même force, que s'ils euſſent été faits par le Sénat & le peuple Romain.

(42) *Des peuples domptés, des Rois chargés de chaines firent entrevoir ce qu'étoit Veſpaſien dans l'ordre de la deſtinée.* ] « On écrit, » dit M. de Tillemont, qu'il en vint trente-» deux fois aux mains avec l'ennemi, ſoumit » deux nations puiſſantes, prit vingt villes & » conquit l'Iſle de Wigth .... Dion dit que » ſe trouvant une fois au milieu des ennemis, » Tite ſon fils l'en dégagea, & il le rapporte » ſur l'an 47. Mais Tite qui étoit né le 30

» Décembre de l'an 41, n'avoit pas encore » sept ans. Auſſi Suétone ne lui attribue rien » de ſemblable. » Cette judicieuſe critique n'a pas empêché Rapin de Thoyras, dans ſon hiſtoire d'Angleterre, de copier l'anachroniſme de Dion.

En traduiſant les mots latins MONSTRATUS FATIS VESPASIANUS, je me ſuis ſervi de cette expreſſion meſurée *firent entrevoir*. En effet il y avoit peu d'apparence que Veſpaſien devint jamais Empereur. Suétone obſerve que Néron le chargea de la guerre de Judée, parce que c'étoit un Général de très-grande réputation, mais en même tems d'une naiſſance trop obſcure pour oſer prétendre à l'empire. *Ipſe potiſſimùm delectus eſt, ut & induſtria expertus, nec metuendus ullo modo ob humilitatem generis & nominis.*

(43) On eut la précaution d'établir une colonie de vétérans. Cette colonie, nommée *Camalodunum* ou *Camulodunum* & ſurnommée *colonia victricenſis*, étoit dans le pays des *Trinobantes* qui fait maintenant partie du comté d'Eſſex. Cambden & beaucoup d'autres prétendent que c'eſt la petite ville de *Maldon* ou *Malden*. Baxter, dans ſon *Gloſſaire des antiquités britaniques*, ſoutient que c'eſt Colcheſter.

(44) *Ce qui lui donna la confiance d'attaquer l'Iſle de Mona ſous prétexte qu'elle ſecouroit les rebelles.* ] L'Iſle de Mone eſt aujourd'hui l'Iſle d'Angleſey, au couchant du pays de Galles. Elle n'eſt ſéparée de la côte du Caernarvon que par un canal étroit ſur lequel

Édward I. eſſaya de faire un pont de bateaux. Les Gallois la nomment encore dans leur langue l'Iſle de *Mon*, & l'appellent leur mere nourrice, parce qu'elle eſt très-fertile en blé. C'étoit le ſéjour des Druides & le ſiege de leur cruelle religion. Tacite, *annal. XIV*, rapporte la conquête de cette Iſle, dont les habitans animés par le fanatiſme ſe défendirent courageuſement. Paulinus abbatit leurs bois ſacrés, & détruiſit leurs autels qu'ils arroſoient du ſang de leurs priſonniers de guerre & d'autres victimes humaines dont ils conſultoient les entrailles.

Il ne faut pas confondre l'Iſle *Mona* de Tacite avec une autre Iſle, à laquelle Céſar a donné le même nom. Cette derniere eſt nommée par les autres Auteurs *Monœda*, *Menavia*, ou *Monapia*. Elle eſt plus ſeptentrionale que l'Iſle d'Angleſey & beaucoup plus éloignée de la côte. C'eſt aujourd'hui l'Iſle de *Man*.

(45) *Quel eſt donc le fruit de notre patience, diſoient-ils ? De perſuader qu'elle n'a point de bornes & de nous attirer des fardeaux plus accablans.* ] Quoique l'Auteur ne rapporte qu'hiſtoriquement les plaintes des Bretons, j'ai pris le parti de les faire haranguer. On trouvera peut-être que je rends par-là trop ſaillant cet endroit de Tacite, qui n'eſt après tout qu'une digreſſion, ou, pour mieux dire, qu'un préparatif à ce que l'hiſtorien veut raconter d'Agricola. Je ſens moi-même ce petit inconvénient ; mais je le préfere à cette odieuſe multitude de *que*, toujours inſéparable de nos harangues indirectes. J'évite par le même

moyen la confusion qu'auroient produit nécessairement les équivoques des pronoms *ils* & *leur*, qui se seroient rapportés tantôt aux Bretons, tantôt aux Romains, tantôt au Gouverneur ou à l'Intendant &c.

Ces sortes d'ambiguïtés fatiguent le lecteur, souvent sans qu'il sache à quoi s'en prendre. Notre langue n'a point la variété de pronoms qui seroit nécessaire pour s'exprimer clairement. Nous avons proscrit ceux dont nos ayeux étoient en possession, *icelui*, *icelle* &c. & cependant nous ne pouvons souffrir la moindre obscurité. C'est une contradiction que l'on nous reproche avec justice ; & plût-à-Dieu qu'on n'eût pas sujet de nous en reprocher d'autres : & cela en matiere plus grave. Quoi qu'il en soit, tout écrivain françois, qui traite un morceau d'histoire, fait bien de profiter de l'occasion & de respirer un peu, lorsqu'à l'aide des pronoms de la premiere personne il peut éviter le labyrinthe & le cahos des pronoms de la troisieme. Cet avantage devroit seul nous reconcilier avec les harangues directes.

(41) *Les satellites de l'un, les centurions de l'autre joignent les outrages à la violence* &c. ALTERIUS MANUS, CENTURIONES ALTERIUS VIM ET CONTUMELIAS MISCERE. ] Le premier de ces deux pronoms se rapporte à l'Intendant & le second au Gouverneur qui commandoit les troupes. MANUS PROCURATORIS sont les affranchis & les esclaves du Procurateur, quelque soldatesque à ses ordres.

Il est étrange, que la plupart des savans qui

qui ont travaillé sur Tacite, se soient embarrassés dans ce passage, au point de n'y rien comprendre, & d'imaginer une douzaine de corrections différentes. Moyennant une virgule placée comme il faut, le texte est plus clair que le jour. Franchement on ne devroit mettre les Auteurs à la torture, que lorsqu'ils refusent de s'expliquer. Boxhornius & Gronovius sont les seuls qui aient pris le sens du passage. Oserois-je ajouter, que, même avant que d'avoir lu leurs remarques, je ne voyois pas l'ombre de difficulté ?

On trouve dans les Annales de Tacite, l. XIV., & dans l'Histoire de Dion, l. LXII., un détail très-curieux de la tyrannie des Romains, & de la vengeance des Bretons. Ce détail donne lieu de douter à laquelle des deux Nations convenoit mieux le nom de barbare. Parmi les causes de la révolte, Dion spécifie l'avarice de Séneque. S'il en faut croire l'Historien, ce Philosophe avoit profité de la misere des Bretons, pour leur prêter, à gros intérêt, une somme très-considérable, & faisoit vexer la province, pour en être remboursé tout à la fois. Mais la malignité de Dion, contre les Romains illustres, rend ceci plus suspect que ne pourroit faire la philosophie de Seneque, & tous ses lieux communs sur le désintéressement.

(47 *C'est en raisonnant ainsi, que la Germanie a brisé ses fers, &c.* ] Ceci ne peut être relatif qu'à la défaite de Quintilius Varus, arrivée l'an de Rome 762, quarantieme d'Auguste, neuvieme de J. C.

(48) *Ils s'échaufferent, jusqu'à prendre tous les armes, sous la conduite de Voadice, Princesse du Sang Royal.*] C'étoit la veuve de Prasutagus, allié des Romains, & Roi des Icènes, dont le pays comprenoit ce qu'on appelle aujourd'hui les Provinces de Suffolk, de Norfolk, de Cambridge & d'Hutington. Elle est nommée *Boundouica*, dans l'Histoire de Dion, & *Boudicea*, dans les Annales de Tacite. Cette héroïne, indignement outragée dans sa personne & dans celle de ses filles, par les Romains, qui devoient être ses protecteurs, eut l'adresse de ménager un soulevement général, & fit périr quatre-vingt mille, soit Romains, soit alliés de Rome, y compris les femmes & les enfans : car rien ne fut épargné. A la tête de cent mille Bretons, elle combattit Paulinus, perdit la bataille & s'empoisonna. Voyez Tacit. ann. XIV. & Dion, LXII.

(49) *Pétilius Céréalis jetta par-tout la terreur, en attaquant la Cité des Brigantes, qui passe pour la plus nombreuse de la Province.*] Elle comprenoit les Provinces d'Yorck & de Lancastre, l'Evêché de Durham, le Westmorland & le Cumberland.

(50) *La réputation de Céréalis étoit un pesant fardeau pour son successeur. Elle eût accablé tout autre que Frontinus : mais il en soutint dignement le poids.*] M. de Tillemont, Histoire des Empereurs, tom. II. p. 32, faute d'avoir pris le sens de cet endroit de Tacite, imagine mal à propos, entre Céréalis & Fro-

tinus, un autre Gouverneur, que Tacite, dit-il, n'a pas nommé.

Sextus Julius Frontinus est le même dont il nous reste quatre livres des *Stratagêmes*, un Traité *des aqueducs de Rome*, & quelques autres Ouvrages. C'étoit un des hommes les plus célebres de son temps. Il fut grand Jurisconsulte, & Militaire profond dans la théorie comme dans la pratique; mais plus illustre encore par l'éclat de ses vertus, que par celui de ses talens & des trois Consulats qu'il peut avoir exercés. Frontin mourut dans les premieres années de Trajan, après avoir défendu qu'on lui élevât de tombeau. C'est, disoit-il, une dépense inutile. On se souviendra de moi, si ma vie l'a mérité. *Impensa monumenti supervacua est. Memoria nostri durabit, si vitâ meruimus.* Plin. Epist. IX. 19.

(51) *Les Ordovices venoient de massacrer un Corps presqu'entier de cavalerie.* ] Ce Peuple habitoit le nord de la Principauté de Galles. Le pays des Ordovices renferme aujourd'hui les Comtés de Mongomeri, de Merioneth, de Caernavon, de Denbigh & de Flint. C'est en général un pays de montagnes, dont quelques-unes sont toujours couvertes de neige, & si élevées, que Cambden leur donne le nom d'Alpes Britanniques.

(52) *Mais c'étoit un dessein formé brusquement. Agricola manquoit de vaisseaux.* Le latin porte : SED UT IN DUBIIS CONSILIIS NAVES DEERANT. Gronovius propose de lire SUBITIS. Mais DUBIIS est susceptible du même sens. Agricola se mettant fort tard en cam-

pagne, avoit eu grande raiſon de *douter* que les Ordovices, cantonnés dans les montagnes de Caernavon, puſſent être réduits aſſez à temps, pour lui donner le loiſir de faire une deſcente dans l'Iſle d'Angleſey. Il eſt rare que l'on prenne toutes les meſures néceſſaires pour exécuter une entrepriſe, lorſqu'il eſt incertain & peu vraiſemblable qu'on puiſſe la tenter.

(53) *Entre les auxiliaires, il tria ceux... qui, ſuivant l'uſage de leur pays, s'étoient exercés à traverſer les rivieres, nageant d'une main & de l'autre, conduiſant leur cheval chargé de leurs armes.*] Ces excellens nageurs étoient des Bataves. Les Romains avoient dans la Bretagne des troupes de cette nation, qui ſervoient l'Empire avec autant de fidélité que de valeur. Voyez ci-deſſous *n.* XXXVI, & le troiſieme livre de l'Hiſtoire de Tacite, *n.* XII. Pluſieurs de ces Bataves connoiſſoient déjà les endroits guéables du canal de *Menay*; c'eſt ainſi qu'on l'appelle aujourd'hui. Dix-ſept ans auparavant, l'infanterie de Paulinus l'avoit paſſé dans des barques : mais ſa cavalerie avoit fait en même temps le trajet, partie à gué, partie à la nage.

(54) *Donner les places & les emplois.*] Dans le latin il manque un verbe, tel que *præponere*, *imponere* ou *præficere*. Quelques-uns croient que Tacite l'a pu ſous-entendre. Mais je doute qu'il étendît juſques-là le privilege du laconiſme.

(55) *Quoique l'on eût rehauſſé les tributs.*] Veſpaſien, non content de renouveller di-

vers impôts abolis par Galba, en établir d'autres fort onéreux. Il n'étoit pas délicat sur les moyens d'amasser de l'argent : mais on peut dire, à sa décharge, qu'il ne l'amassoit point pour le perdre. Econome, & presque avare dans tout ce qui regardoit sa personne. il répandoit ses trésors à pleines mains, pour soulager les malheureux, réparer d'anciens monumens, en élever de nouveaux, rétablir des Villes, & les embellir, faire de grands chemins, sans ruiner ni les Propriétaires ni les Laboureurs, récompenser les Gens de Lettres & les Artistes, &c. Suétone a dit de lui, qu'il faisoit un excellent usage du bien mal acquis. *Malè partis optimè usus est.*

(56) *Auparavant on poussoit la moquerie & l'insulte, jusqu'à forcer les Laboureurs d'attendre, à la porte de leurs greniers, qu'on voulût bien leur vendre cherement leurs propres grains, &c.* ] Pour développer à peu près les manœuvres d'iniquité, dont parle Tacite avec une concision, qui, dans ce temps-là, n'avoit rien d'obscur pour les Lecteurs, il faut avoir quelque notion des regles établies par les Romains, dans celles de leurs provinces qui rapportoient plus de bled qu'il n'en falloit pour la subsistance des habitans.

1°. Chaque province payoit à l'Etat un tribut de grains en nature. Dans celles que l'on ménageoit, parce qu'elles s'étoient données volontairement à l'Empire, les Laboureurs ne devoient que le dixieme de leur récolte. C'est ce qu'on appelloit *frumentum decumanum.* Quant aux pays de conquête, tels que la Bretagne, chaque propriétaire étoit obligé de

fournir une quantité fixe de bled, à raiſon de tant par arpent : *frumentum ſtipendiarium.* Les bleds de dixieme & d'impôt appartenoient au fiſc, dans les provinces impériales ; à l'*ærarium*, ou tréſor public, dans les provinces du Sénat.

2°. Outre le bled de dixieme & d'impôt, les propriétaires étoient obligés de fournir, pour de l'argent, les grains que leur demandoit le Gouvernement, ſoit pour la ſubſiſtance des troupes, ſoit pour d'autres beſoins, & de les conduire ſur les lieux. On nommoit ce bled, *frumentum emptum.*

3°. La province étoit encore chargée de fournir au Gouverneur, pour l'entretien de ſa maiſon, un nombre fixe de muids de bled, dont il avoit droit de régler le prix arbitrairement. On compoſoit avec lui pour l'ordinaire, &, ſuivant l'eſtimation convenue, on lui donnoit ce bled en argent : *frumentum æſtimatum.*

Il ſe commettoit, ſur ces trois articles, & principalement ſur les deux premiers, des abus énormes, dont Tacite indique les plus crians. Auſſi-tôt après la récolte, ceux qui avoient commiſſion de lever le bled de tribut, faiſoient fermer les greniers du Laboureur, & ne lui permettoient pas d'en tirer un grain, qu'il n'eût payé ce qu'il devoit à l'Etat. Le Laboureur ne demandoit pas mieux que de s'acquitter ; mais on n'avoit pas le temps de venir compter avec lui : on le laiſſoit languir à la porte de ſon grenier, juſqu'à ce qu'il ſe fût engagé de donner aux exacteurs, ſoit une ſomme d'argent, ſoit une quantité de bled plus forte quelquefois que le tribut même. Les miſérables

Laboureurs sollicitoient, à titre de grace, une main-levée qu'on leur vendoit cherement.

Voilà, si je ne me trompe, ce que signifient ces paroles de Tacite : *per ludibrium assidere clausis horreis & emere ultrò frumenta ... cogebantur.* Quant à ces mots, *ac vendere pretio*, je soupçonne, avec Gronovius, qu'il faut lire VENDERE PARVO ; à moins que *vendere pretio* ne signifie, ce qui pourroit bien être, vendre pour un certain prix. Les Laboureurs étoient obligés, comme j'ai dit, de fournir du bled pour les légions. On payoit celui-là ; mais toujours au-dessous de sa valeur. Enfin, pour comble d'injustice, ce n'étoient pas les habitans les plus voisins des quartiers d'une légion, qui recevoient ordre d'y voiturer des grains. C'étoient au contraire les plus éloignés. Ceux-ci, pour se rédimer d'un transport si ruineux, comptoient une somme d'argent sur laquelle des entrepreneurs faisoient des profits considérables.

Ce que je viens de dire, suffit pour l'intelligence de l'Auteur. Si quelqu'un avoit la curiosité de connoître plus en détail les brigandages qu'on exerçoit dans les provinces romaines, au sujet des bleds, il pourroit consulter le troisieme livre de Cicéron contre Verrès. Il est difficile que l'avarice romaine des temps postérieurs, ait eu le secret d'enchérir sur les inventions de ce fameux concussionnaire.

(57) *Dans les marches, il se trouvoit partout, &c.* ] Les anciennes éditions portoient MULTUM IN AGMINE. De MULTUM, on a fait MILITUM, qui est traînant & superflu. Ne faudroit-il point lire MULTUS IN AGMINE ? Tacite

aime les phraſes grecques, & ne hait point les tours poétiques.

(58) *Alloit en perſonne reconnoître les bois, ſonder les marais.*] Ici le docte Savilius, qualificateur très-hardi, taxe Agricola d'imprudence, parce qu'il expoſoit trop ſa perſonne; & Tacite d'une *ignorance honteuſe* du métier de la guerre, puiſqu'il admire une conduite impardonnable à tout Général. Je n'entreprendrai point l'apologie d'Agricola. Suppoſé qu'il s'écartât de la regle, il avoit ſes raiſons, & la préſomption eſt toute entiere pour lui. Si je m'aviſois de differter ſur une matiere que je n'entends pas, je ſerois digne d'une partie des reproches que mérite Savilius. Il me rappelle ce Rhéteur grec, qui donnoit des leçons de guerre en préſence d'Annibal. Pour ce qui eſt de Tacite, s'il n'avoit aucune teinture du métier des armes, il faiſoit ſagement de s'en rapporter à ſon beau-pere. Mais ce que j'ai dit de l'éducation romaine, dans la vie de Tacite, donne lieu de croire, qu'il étoit plus au fait que ſon téméraire cenſeur.

Le mot *æſtuarium*, que je rends par celui de marais, ſignifie ſouvent un terrein que le flux de la mer inonde, & qu'elle laiſſe, en ſe retirant, couvert d'une ou de pluſieurs flaques d'eau. Il ſe prend auſſi pour l'embouchure d'une riviere où la mer remonte. Les Eſpagnols ont le mot *eſtero*, qui ſignifie la même choſe qu'*æſtuarium* pris dans le premier ſens. Ils croient qu'*eſtero* vient de l'eſpagnol *eſtera*, formé, diſent-ils du latin *ſtorea*, qui ſignifie une natte. Je trouverois plus naturel de tirer *eſtero* d'*æſtuarium*. Nos François des Antilles

n'ont fait que changer la terminaison du mot espagnol, & disent un *estere*. Nous devrions l'adopter.

(59) *Agricola . . . construisit des forts . . . avec tant d'intelligence & d'habileté, qu'aucun endroit de la Bretagne, connu jusqu'alors, ne fut à l'abri de nos hostilités.* ] Le latin porte *ut nulla ante Britanniæ nova pars illaceſſita tranſierit.* J'ai supposé qu'il falloit lire NOTA au lieu de NOVA, suivant la conjecture de Gronovius.

(60) *Il disoit que le génie des Bretons l'emportoit déjà sur les talens acquis des Gaulois.* J'ignore si le juge étoit compétent; mais en tout cas sa décision doit paroître suspecte. Pour inspirer à des barbares le goût des Lettres, il falloit ruser, les prendre par leur foible. Ce n'étoit pas assez de les animer en général par des éloges & par l'espérance du succès. Agricola, pour donner aux esprits toute l'activité nécessaire, met en jeu le maître ressort.

Cet habile politique flatte la jalousie nationale, en préférant les Bretons aux Gaulois: il la réveille & la pique, en leur proposant d'acquérir une nouvelle supériorité sur des voisins dont ils étoient, dès-lors, les rivaux.

Depuis tant de siecles ce puissant ressort n'est point usé. Combien de prodiges en plus d'un genre n'a pas opéré, de part & d'autre, la concurrence de deux illustres Nations, qui ne paroissent se haïr, que parce qu'elles s'estiment, & dont il est vrai de dire, que si l'on fondoit ensemble leurs bonnes qualités, à l'exclusion de leurs défauts, il en résulteroit une

nation accomplie ? Puiſſe leur rivalité, ſi féconde autrefois en événemens tragiques, éclairer l'Europe autant qu'elle l'a troublée, & ſe renfermer déſormais dans la ſphere de la littérature, de l'eſprit & des connoiſſances utiles au genre humain ! Puiſſe une noble & ſage émulation ne pas s'affoiblir parmi nous ! Ce fut des Gaules que les lettres paſſerent chez les Bretons.

*Gallia cauſidicos docuit facunda Britannos.*

Rendons reſpectable notre droit d'aîneſſe. Ceſſons de leur donner l'exemple de cette littérature efféminée & frivole, dont ils ſe plaignent que nous les avons infectés. Gardons-nous de puiſer dans quelques-uns de leurs Auteurs, ſous prétexte de penſer profondément & fortement, ce philoſophiſme irreligieux, dont le progrès allarme tout ce qu'il y a de bons patriotes, ſoit en-deçà, ſoit au delà de la mer.

(61) *Ils ravagerent tout le pays juſqu'à l'embouchure du Taüs.*] Le texte porte : *juſqu'au Taüs : c'eſt le nom d'un eſtere.* ÆSTUARIO NOMEN EST. Cambden, Baxter, &c. croient qu'il s'agit ici de l'embouchure du Tay, l'une des plus grandes rivieres d'Ecoſſe. Le Tay prend ſa ſource de la province de Braid-Albain, ſépare l'Ecoſſe méridionale de l'Ecoſſe ſeptentrionale, & ſe jette dans la mer à trois lieues de la ville de Dundée. Il n'eſt pas impoſſible, que dans cette troiſieme Campagne, quelques partis de Romains aient pouſſé leurs courſes & leurs ravages juſqu'au Tay. Néanmoins d'habiles Géographes jugent que le *Taüs* en queſtion eſt la riviere du Twede, qui ſépare

le Northumberland de l'Ecoſſe, & ſe jette dans la mer à Barwick. Ils ont leurs raiſons ; mais je ne les crois pas déciſives. Pluſieurs rivieres de la Bretagne ſe nommoient *Taüs* ou *Tavus* ; ce qui n'eſt pas étonnant, puiſque *Tav* ou *Sav*, dans la langue des anciens Bretons ſignifie de l'eau, comme l'aſſure Baxter.

(62) *Deux golfes immenſes que forme la mer, en remontant d'un côté la riviere de Glote, & de l'autre celle de Bodotrie.* ] *Glota* ou *Clota*, comme l'appelle Ptolémée, eſt la riviere de Cluid, qui ſe décharge à l'oueſt dans le golfe de Dunbritton. *Bodotria* que Ptolémée nomme *Boderia* doit être le Forth, qui tombe à l'Eſt dans le golfe d'Edimbourg. L'eſpèce d'iſthme, qui ſépare les deux golfes, n'a dans ſa moindre largeur que dix ou onze de nos lieues françoiſes. Ce fut là, ſuivant l'opinion la mieux fondée, où l'empereur Sévere, après avoir conquis toute l'Iſle, & déſeſpérant d'en pouvoir conſerver la partie ſeptentrionale, borna les prétentions des Romains. Pour mettre les terres de l'Empire à l'abri des Sauvages du nord, il fit élever d'une mer à l'autre une muraille flanquée de tours & défendue par un foſſé. On trouve encore les ruines de ce rempart.

(63) *Le Général animé du même courage paſſa les forts les plus avancés.* ] On lit dans le latin NAVE PRIMA TRANSGRESSUS : ce qui paroît d'abord ſignifier qu'Agricola fit le trajet d'un des golfes dans le *premier vaiſſeau*, c'eſt-à-dire qu'il paſſa le premier à la tête de ſon armée navale. Mais Tacite ſur l'année ſuivante

nous apprendra que ce Général dans ſes expéditions ne s'étoit point encore fait accompagner de ſa flotte.

Reſte donc de trois choſes l'une. Ou ces mots ſignifient que le Général paſſa dans un vaiſſeau l'un des deux golfes, & alla débarquer au-delà des forts les plus avancés, tandis que ſon armée traverſoit l'iſthme; ou Tacite a voulu dire qu'Agricola fit paſſer par mer au moins une partie de ſes troupes, & qu'il aborda le premier. Dans ces deux cas Tacite laiſſe trop à deviner. Ou bien ici le mot NAVE ne ſera point un ſubſtantif mais un adverbe. NAVE ou GNAVE, le contraire & le compoſé d'IGNAVE, ſignifiera *courageuſement*, *avec habileté*, &c. Si ce mot ne ſe rencontroit pas ailleurs, ce ne ſeroit peut-être pas le ſeul qu'on ne trouvât que dans Tacite. J'ai ſuivi cette troiſieme explication.

Dans le moment que j'écris ceci, j'en apperçois une quatrieme, qui pourroit être la meilleure. Tacite n'auroit-il point voulu dire qu'aucun vaiſſeau avant celui d'Agricola n'avoit fait ce trajet?

(64) *Cette Iſle placée entre la Bretagne & l'Eſpagne, & très-à portée de la Gaule, ſerviroit utilement d'entrepôt & de centre de commerce à ces trois riches provinces.* ] L'Irlande eſt le pays de l'Europe où l'on trouve un plus grand nombre de havres commodes & de ports excellens. L'Angleterre n'en a qu'un petit nombre. Si jamais l'Irlande ſecouoit le joug & parvenoit à former un Etat indépendant, elle ruineroit le commerce des Anglois. Pour le malheur de l'Irlande, ils n'en ſont que trop convaincus.

(65) *L'un venoit d'exterminer les barbares.... l'autre de reculer par ſes découvertes les bornes de l'océan.* ] Les premieres éditions portoient AUCTUS OCEANUS. A la place d'AUCTUS qui préſente la manifique idée que je tâche de conſerver, les Editeurs modernes ont ſubſtitué platement le mot VICTUS. J'ai ſuivi la véritable leçon, qu'il ſeroit très-à-propos de rétablir dans le texte.

(66) *De leur côté les Bretons n'attribuant leur défaite qu'au hazard &c.* ] Ici le latin eſt défectueux. Les critiques propoſent différentes corrections ſans qu'on puiſſe aſſurer qu'aucun d'eux ait rencontré juſte. Mais on voit clairement ce qu'a voulu dire l'Auteur.

(67) *Une cohorte d'Uſipiens* ] Les Uſipiens habitoient la Weſtphalie. Voyez *Mœurs des Germains* (remarque 76). Une cohorte étoit d'environ cinq à ſix cens hommes.

(68) *Ayant ainſi tourné la Bretagne.* ] Comme Tacite ne marque ni le lieu d'où partirent ces avanturiers, ni la route qu'ils tinrent, on ne ſauroit conclure du texte de l'Auteur qu'ils aient tourné l'Iſle toute entiere. L'expreſſion CIRCUMVECTI BRITANNIAM ne le ſignifie pas néceſſairement.

Nous liſons dans Dion que ces fugitifs ſuivirent la côte occidentale, & qu'ils arriverent à la côte oppoſée où l'armée étoit alors. « Là-» deſſus, ajoute l'hiſtorien, Agricola fit partir » des vaiſſeaux avec ordre de tenir la même » route, & par ce moyen il s'aſſura de plus

» en plus que la Bretagne eſt par-tout envi-
» ronnée de la mer. Tacite en parlant du voyage que fit la flotte d'Agricola, ſe ſert encore de l'expreſſion *circumvehi Britanniam*.

Les Romains ne pouvoient avoir de doute que ſur le nord de la Bretagne, ou pour mieux dire, ſur le nord-oueſt, puiſque dès le tems de l'Empereur Claude ils avoient vu les Orcades. Par conſéquent le récit de Dion ſuppoſe que nos aventuriers germains, voulant paſſer de l'Occident à l'Orient de la Bretagne & ſe rapprocher ainſi de leur pays, doublerent l'extrémité de l'Ecoſſe. Mais Dion non plus que Tacite ne donnent point à entendre qu'ils aient tourné la partie méridionale de l'Iſle. Quand ils ſe ſeroient embarqués vis-à-vis l'Irlande, dans le Gallwai par exemple où nous voyons que le Général Romain avoit laiſſé des troupes, ce que diſent les deux hiſtoriens ſe trouveroit exactement vrai : & ce voyage, fait par des gens ſans expérience dans un ſiecle où la navigation étoit ſi imparfaite, ne laiſſeroit pas d'être aſſez merveilleux pour aller de pair avec les voyages les plus hardis des Navigateurs modernes.

Au reſte, ſi nous n'avions Tacite pour ſuppléer au récit de Dion, ou pour mieux dire de Xiphilin ſon abréviateur, nous ignorerions entierement, que ces déſerteurs étoient des Germains qui vouloient retourner dans leur patrie. En liſant qu'ils aborderent dans un endroit de la Bretagne où ils trouverent l'armée Romaine, nous conclurions qu'ils furent pris, & que là finit leur aventure.

Tout ſe concilie, ſi l'on ſuppoſe qu'ayant fait imprudemment une deſcente ſur la côte où

étoit l'armée, quelques-uns furent arrêtés, tandis que les autres gagnerent le large & allerent échouer sur les côtes de la Germanie. Ce fut sans doute dans cette traversée qu'ils furent réduits à se manger les uns les autres.

(69) *Il s'avance jusqu'au mont Grampius où les ennemis s'étoient postés pour l'attendre.* ] C'est aujourd'hui le Gransbain, chaîne de montagnes qui coupe l'Ecosse.

(70) *Galgacus que sa valeur & sa naissance élevoient au-dessus des autres chefs.* ] Si l'on en veut croire quelques Auteurs écossois, ce brave chef des Calédoniens est Corbred II, vingt & unieme Roi d'Ecosse, surnommé *Gald* ou *Galauc*, c'est-à-dire l'*étranger*, parce qu'il avoit été élevé dans un autre endroit de la Bretagne. Ils devoient ajouter que Galgacus y avoit fait de bonnes études, & donner en preuves le discours qu'il adresse à ses soldats. Cette anecdote seroit aussi prouvée que la nombreuse suite de Rois d'Ecosse, qui remonte jusqu'à Fergus I, contemporain d'Alexandre le grand.

La harangue de Galgacus est le chef d'œuvre de Tacite. Je ne connois rien de cette force, soit dans l'antique soit dans le moderne. Au milieu des glaces de la traduction la plus languissante, elle conserveroit toujours une portion de sa chaleur. Vous reconnoissez la même main dans le discours d'Agricola; mais le sujet est moins heureux.

(71) *Nous avions jusqu'à ce jour pour sauvegarde & notre éloignement & les bruits confus*

*de la renommée, qui peint en grand tout ce qu'elle ne connoît pas.* ] J'adopte le sentiment de Gronovius qui croit que SINUS FAMÆ signifie la région la plus reculée dont on ait entendu parler.

A l'expression hardie de l'original, je substitue un équivalent : mais plus j'ai réfléchi sur tout cet endroit, plus je me suis persuadé qu'il est devenu fautif par une transposition, & que Tacite avoit écrit : *Nos. . . .recessus ipse ac sinus famæ in hunc diem defendit; atque omne ignotum pro magnifico est. Sed nunc terminus Britanniæ patet. Nulla jam ultrà gens &c.* J'ai traduit sur ce pied là. Quiconque voudra faire attention à la marche naturelle des idées, trouvera que cette réforme porte avec elle-même sa preuve. Toute autre explication ou correction n'iroit point à la source du mal, & ne seroit qu'un palliatif.

(72) *Par-tout où Rome domine, on enrôle ce que vous avez de plus cher pour l'emmener en captivité dans une terre étrangere.* ] Chaque province donnoit aux Romains des troupes qu'ils nommoient auxiliaires, & qu'ils employoient ailleurs. Par exemple on envoyoit les Germains dans la Bretagne, & les Bretons sur le Rhin. Les recrues pour chaque corps se faisoient dans le pays d'où il étoit originaire. A la vérité jusqu'à ce qu'une nation fût entierement subjuguée, les Romains se servoient d'une partie de leurs nouveaux alliés ou sujets pour soumettre le reste de la nation. La vie d'Agricola nous en fournit un exemple. Mais à mesure qu'ils devenoient les maîtres, ils enrôloient l'élite de la jeunesse & l'en-

voyoient ſervir autre part. La conquête une fois achevée, nul provincial ne portoit les armes dans ſa patrie, à moins que devenu Citoyen Romain il ne fût membre de quelque Légion. C'eſt ainſi que la politique Romaine entretenoit dans un état de foibleſſe les peuples ſoumis, & ne laiſſoit pas d'en tirer parti pour conſerver les anciennes conquêtes, & pour en faire de nouvelles.

Il eſt aiſé de comprendre combien ces tranſmigrations forcées étoient douloureuſes, ſurtout dans les commencemens, & pour ceux qu'on expatrioit & pour leurs familles. On peut juger du déſeſpoir des premiers par l'aventure de la cohorte Uſipienne, dont Tacite vient de parler.

(73) *Les Brigantes n'ayant pour chef qu'une femme ont réduit en cendres la Colonie Romaine.* ] Il s'agit de Voadice, dont on a fait mention ci-deſſus. Elle ne regnoit pas ſur les Brigantes, mais ſur les Icènes. Cette faute vient plutôt de l'Auteur que des copiſtes. Il n'eſt pas rare qu'il échappe aux écrivains les plus attentifs des mépriſes de cette nature ſur les faits dont ils ne parlent qu'incidemment. Baxter veut juſtifier Tacite, en diſant que les Icenes & les Brigantes avoient une origine commune. Je ne m'y oppoſe pas.

(74) *Nous qui ne ſerons point embarraſſés, comme ils le furent, de l'uſage d'une liberté nouvellement recouvrée.* ] On lit dans le texte LIBERTATEM NON IN PRÆSENTIA LATURI. Je ne connois point de paſſage de Tacite que l'on ait tourmenté plus cruellement que celui-

ci. Chaque critique propoſe ſa correction : mais la plus ſupportable a du moins le défaut d'être inutile. Un ſeul commentateur a dit qu'on ne devoit rien changer. Comme la phraſe latine ne ſe prête pas à l'explication qu'il en donne, on ne l'a point écouté. Le texte me paroît très-ſuſceptible du ſens que je dévelop-pe dans la traduction.

Les biens les plus précieux & la liberté même ne ſont pas ſans inconvéniens & ſans embarras. On peut donc ſous un certain point de vue les regarder comme des fardeaux. De-là ces expreſſions latines, *bene* ou *male ferre magnam fortumam*, *res fecundas*, *felicitatem &c.* Par conſéquent il eſt poſſible que cette phraſe LIBERTATEM IN PRÆSENTIA FERRE ſignifie avoir à ſoutenir le poids d'une liberté actuelle, dont on ne jouit que depuis quelques inſtans. » Nous ne devons point appréhender, dit Gal-» gacus, le ſort de ces peuples qui briſerent » leurs fers ſous des auſpices malheureux. Le » premier rayon de proſpérité les aveugla. Ils » ne profiterent point de leurs avantages. Une » longue ſervitude les avoit rendus incapables » de ſe gouverner. L'indépendance fut pour » eux un fardeau qui les accabla. Elle produi-» ſit la licence, la deſunion, la fauſſe ſécuri-» té. Nous ſommes dans un cas différent. Nous » ſaurons profiter de la victoire, parce que nous » ne fumes jamais aſſervis. La liberté ne ſera » point pour nous un état nouveau, un bien » équivoque & dangereux. Comme nous n'en » avons jamais deſappris l'uſage, nous n'en-» devons pas craindre l'abus. » C'eſt là, ſi je ne me trompe, le ſens de Tacite. Je crois qu'avant que de trouver mieux on pourra cher-cher long-tems.

(75) *Agricola, quoiqu'il eût peine à les retenir, ne laissa pas de leur adresser ce discours.* ] Il y a dans le latin une faute que l'on ne peut corriger que par des conjectures incertaines. Cependant on voit assez ce que veut dire l'Auteur.

(76) *Voici la huitieme année.* ] Ce n'étoit que la septieme. Est-ce un mécompte de l'historien? Est-ce une erreur de quelque copiste, qui par un chiffre Romain ajoûté mal à propos aura fait VIIIus de VIIus? Enfin seroit-ce que Tacite se mettant à la place d'Agricola, dont l'intérêt étoit de grossir le nombre de ses campagnes, & voyant la septieme très-avancée, anticipe déjà la suivante en orateur, & par le même privilege qui l'autorise dans la suite à compter cinquante ans depuis l'entrée des Romains dans la Bretagne, quoiqu'il n'y en eût que quarante & un.

(77) *Leurs chars & leur cavalerie.* ] Le latin porte : COVINARIUS ET EQUES. Chez les Bretons aussi bien que chez les Gaulois *essedum* & *covinus* signifioient un char. Il paroît que le *covinus* étoit armé de faulx.

(78) *Ne pouvoient soutenir l'attaque d'un ennemi... qui les serroit de près.* ] IN APERTO PUGNAM NON TOLERABANT. Il faut apparemment substituer IN ARCTO, ou plutôt lire INOPERTI, *étant découverts*, c'est-à-dire n'ayant pas de cuirasse pour se garantir des coups d'un ennemi qui pointoit.

(79) *La cavalerie des Bretons & leurs chars*

*viennent à toute bride au ſecours de l'infanterie* ] J'ai ſuivi la correction de Juſte-Lipſe. Le ſens que préſente le texte eſt inſoutenable. Cet habile critique conjecture avec raiſon qu'il faut lire : EQUITUM TURMÆ EFFUSÆ ET COVINARII.

( 80 ) *Nos bataillons ſerrés les empêcherent d'avancer.* ] Je lis avec Muret & Gronovius NOSTRORUM, ou plutôt par abréviation NOSTRUM, à la place de HOSTIUM.

( 81 ) *Il mena ſon armée dans le pays des Horeſtes.* ] Le peuple nommé *Horeſti* ou *Horeſci* habitoit ſelon quelques-uns la province d'Angus au-delà du Tay. D'autres le placent fort en-deçà près du golfe de Solwai dans la contrée d'Eskedal.

( 82 ) *L'armée navale pouſſée par des vents favorables rentra dans le port de Trutule.* ] Comme il n'eſt fait mention de *Trutule* nulle part ailleurs, on conjecture avec quelque vraiſemblance que Tacite avoit écrit RUTUPENSEM. *Rutupiæ* ou *Rutupis* étoit une ville célebre de la province de Kent, à peu près dans le même endroit où eſt aujourd'hui Sandwich.

( 83 ) *Il ſe diſoit qu'en tout autre genre la ſupériotité ne ſeroit peut-être pas impardonnable ; mais que le mérite de Général eſt le mérite propre de l'Empereur.* ] Aucun interprete n'a ſaiſi parfaitement la réflexion que Tacite prête à Domitien. Elle eſt fondée ſur la nature du Gouvernement impérial. Le titre d'IMPERATOR, diſoit ce Prince, ne ſignifie qu'un

Général d'armée. Commander les troupes Romaines, c'eſt la propre deſtination de l'Empereur & ſa principale fonction. Le reſte n'eſt que l'acceſſoire. Quiconque les commande ou paſſe pour les commander mieux que lui, ſemble avoir plus de droit à l'Empire. Puiſqu'Agricola m'efface dans la carriere des armes, je vois en ſa perſonne un dangereux concurrent.

(84) *Domitien lui fit décerner par le Sénat les ornemens triomphaux &c.* ] Le latin porte : DECERNI JUBET, *commande qu'on lui décerne.* Les volontés des Empereurs, ſur-tout de ceux qui reſſembloient à Domitien, étoient des ordres pour le Sénat. Ainſi Tacite a raiſon de caractériſer par ce terme impératif la propoſition que Domitien fit au ſujet d'Agricola. Mais au reſte les Empereurs les plus abſolus, & Domitien en particulier, ſachant bien qu'ils n'étoient pas de véritables Monarques, avoient grand ſoin, lorſqu'ils parloient au Sénat de vive voix ou par écrit, d'employer toujours les mêmes expreſſions déprécatives, dont s'étoient ſervis & les Conſuls & les Généraux de l'ancienne République : *Je vous prie, je vous conjure, je vous ſupplie, peres conſcripts &c.*

On ne doit pas confondre les ornemens triomphaux avec le triomphe. Pour triompher il falloit être Général en chef. Ainſi lorſqu'il n'y eut plus d'autre Général en chef que l'Empereur, les triomphes lui devoient être réſervés. Cependant Auguſte en habile politique, accoutumé à tout attendre & à tout obtenir du bénéfice du tems ne ſe hâta point de tirer cette

conſéquence. Au contraire il prodigua d'abord le triomphe, & le fit décerner à plus de trente perſonnes. Mais enfin l'an de Rome 740 Agrippa ſoit par modeſtie, ſoit pour entrer dans les vues d'Auguſte, qu'il ſeconda toujours d'auſſi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme du Gouvernement, Agrippa, dis-je, ayant remis ſur le thrône Polémon Roi de la Cherſoneſe Taurique, n'écrivit point au Sénat & refuſa le triomphe.

L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguſte & ſon collegue dans la puiſſance tribunitienne, eut force de loi. On ſentit que l'on faiſoit ſa cour au Prince en s'excluant ſoi-même de cet honneur : & les bonnes graces d'Auguſte valoient mieux que les triomphes Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils euſſent remportées, n'adreſſerent plus de lettres au Sénat ; & par-là, ſans excluſion formelle des particuliers, le triomphe devint un privilege des Empereurs & des Princes de la maiſon impériale.

Quant aux particuliers, en les privant de la pompe du triomphe, on continua de leur accorder les diſtinctions qui de tout tems en avoient été la ſuite ; c'eſt-à-dire le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une ſtatue qui les répréſentoit avec cet habillement & couronnés de laurier, enfin quelques autres prérogatives moins connues, qui ſont renfermées dans ces paroles de Tacite : *& quidquid pro triumpho datur.*

Le texte de Dion (*edit. Hanov. p.* 755) pourroit induire en erreur, & faire croire qu'Agricola reçut de Titus & non pas de Domitien

les ornemens triomphaux. Mais n'imputons pas cette faute à Dion : il en commet assez d'autres. Celle-ci est une bévue de copiste. Au lieu de ces mots παρὰ τοῦ Τίτου, il faut lire παρ' αὐτοῦ τούτου, c'est-à-dire du même Domitien dont l'Auteur venoit de parler. On aura sans doute corrigé le texte dans la nouvelle édition.

(85) *Agricola venoit de remettre entre les mains de son successeur la province paisible au-dedans & au-dehors.* ] On croit que le successeur d'Agricola fut Salluſtius Lucullus. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il inventa une nouvelle espèce de lances, & permit qu'on leur donnât le nom de *Lucullées*. Domitien en conçut de la jalousie, & le fit mourir.

(86) *Vêtu simplement, uni dans ses discours, s'il paroissoit en public, il n'avoit pour cortege qu'un ou deux amis.* ] La modestie d'Agricola rappelle naturellement celle de M. de Turenne : & ce n'est pas le seul trait de ressemblance que l'on apperçoive entre le héros françois & le romain.

(87) *Lorsqu'on nous enlevoit tant de forts & de garnisons* ] TOT MILITARES VIRI CUM TOT COHORTIBUS. Je crois avec Gronovius qu'il faudroit lire VICI au lieu de VIRI. On doit entendre par *militares vici* les bourgs qui se formoient ordinairement dans le voisinage des forts que les Romains élevoient sur les frontieres.

(88) *Tout le monde mettoit en parallele sa*

*vigueur, ſa fermeté, ſon expérience avec la foibleſſe & la timidité des ſujets qu'on lui préféroit.* ] CUM INERTIA ET FORMIDINE EORUM. Ce pronom jetté à la fin de la phraſe eſt tout-à-fait languiſſant; & d'ailleurs il ne ſe rapporte à rien. Grotius juge que Tacite avoit écrit CETERORUM.

(89) *Il touchoit au tems où le Proconſulat ſoit d'Aſie ſoit d'Afrique lui devoit échoir par le ſort.* ] Les provinces de la dépendance du Sénat changeoient de Proconſuls tous les ans, ſelon la regle établie par Auguſte. Tout Sénateur qui avoit exercé le Conſulat ou la Préture, cinq ans après être ſorti de charge & non pas plûtôt, étoit en droit de prétendre à ces gouvernemens. Soit que les Gouverneurs des provinces du Sénat euſſent été Conſuls, ſoit qu'ils n'euſſent été que préteurs, ils portoient le titre de Proconſul.

Le Sénat nommoit autant de ſujets qu'il avoit de provinces à donner; & dans ces élections on avoit beaucoup d'égard à l'ancienneté. Les ſujets élus tiroient au ſort & partageoient ainſi les provinces. Mais l'*Aſie* & l'*Afrique* faiſoient une claſſe à part. De droit elle étoient dévolues aux deux Conſulaires les plus anciens. C'étoit encore le ſort qui décidoit entre eux: mais il leur donnoit néceſſairement l'une ou l'autre.

(90) *Civica venoit d'être tué dans ſon propre gouvernement.*) Nous ne connoiſſons Civica que par ce texte de Tacite & par un paſſage de Suétone, où nous apprenons qu'il s'appelloit auſſi Céréalis, & qu'il étoit Proconſul d'Aſie.

(91)

(91) *En pareil cas Domitien lui-même avoit quelquefois donné les appointemens de Proconsul.* ] L'ancienne République ne donnoit rien aux Gouverneurs de province. Auguſte, pour prévenir les tentations auxquelles les expoſoit ce ſervice gratuit, leur aſſigna des appointemens. Les Gouverneurs des provinces du Sénat étoient payés ſur l'*ærarium*, & ceux des provinces impériales ſur le fiſc. Si, pour des raiſons légitimes & approuvées, quelqu'un ne pouvoit accepter le Proconſulat, on lui en offroit d'ordinaire les appointemens. Lorſque Tacite dit que Domitien les avoit donnés à quelques-uns, il faut entendre que ce Prince avoit propoſé qu'on les leur donnât.

Au reſte, on ne doit pas être ſurpris qu'Agricola, réſolu de refuſer le Gouvernement d'une province du Sénat, s'adreſſe à l'Empereur. La prudence ne lui permettoit pas de déclarer au Sénat la raiſon véritable de ſon refus. Celles qu'il pouvoit alléguer n'étoient que des défaites, & n'auroient pas été goûtées du Sénat, à moins qu'Agricola ne pût dire que l'Empereur les agréoit.

Je penſe qu'il s'eſt gliſſé une faute dans le texte : SALARIUM PROCONSULARI SOLITUM OFFERRI. Je crois qu'il faudroit lire PROCONSULARE.

(92) *La fin de ſes jours.... intéreſſa même les étrangers & les inconnus.* ] Selon Juſte Lipſe, c'eſt pour honorer la mémoire d'Agricola que fut faite une épigramme grecque aſſez médiocre qui ſe trouve au premier livre de l'Anthologie. Le poëte apoſtrophe les fontaines,

& leur demande, pourquoi elles ſont frappées de ſéchereſſe ; & les fontaines répondent : » Nous nous ſommes épuiſées en pleurant Agri- » cola. Ses cendres ont abſorbé toutes nos eaux. En voici une traduction latine que je hazarde. Pour le grec, je ſens bien qu'il doit être relégué au bas de la page (*a*).

*Fontani latices, quò priſtina copia ceſſit?*
*Dicite, quis liquidas ſol populavit opes?*
*Agricolam flendo defecimus ; & quod aquarum*
*Hic erat, extincti nunc habet omne cinis.*

Je n'oſerois aſſurer que cette épigramme regarde le beau-pere de Tacite. Quoique le nom, ou, pour mieux dire, le ſurnom d'Agricola ne fût pas infiniment commun, divers Romains le porterent ; entre autres Q. Glitius Atilius, qui ſe rendit très-célebre ſous les regnes de Veſpaſien, de Domitien & de Trajan, & qui fut deux fois Conſul ſubrogé. Cet Agricola n'eſt pas connu dans l'hiſtoire : mais on a dans le recueil des marbres de Turin (*marmora Taurinenſia*) pluſieurs monumens, qui font l'énumération de ſes exploits & de ſes dignités. On trouve encore un Calphurnius Agricola, que M. Aurele envoya contre les Bretons, un Agricola préfet des Gaules ſous

(*a*) Κρηναῖαι λιβάδες, τί πεφεύγατε ; πῆ τόσον ὕδωρ ;
Τίς φλὶξ ἀενάους ἔσβεσεν ἀελίου ;
Δάκρυσιν Ἀγρικόλα τετρίμμεθα· πᾶν δ' ὅσον ἦμιν
Ἦν ποτὲ, νῦν κείνου δίψας ἔχει σποδιή.

Honorius &c. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la mort du beau-pere de Tacite put donner prétexte à l'imagination du poëte grec. Ce grand homme mourut au fort de l'été, comme Tacite le dira bientôt, & fut regretté généralement. Les poëtes ſavent tirer parti de tout. S'il étoit mort dans une ſaiſon pluvieuſe, les larmes des Naïades auroient enflé les rivieres & ménacé l'univers d'un déluge univerſel.

(93) *Ce qui redoubloit la compaſſion, c'étoit le bruit univerſellement répandu qu'il mouroit empoiſonné. Pour moi, je n'oſerois dire que nous ayons aucune certitude là deſſus.* ] Cet empoiſonnement dont Tacite n'oſe parler d'un ton affirmatif, Dion, mieux inſtruit que le gendre & la famille d'Agricola, le donne pour un fait certain. Beaucoup de modernes copient Dion, & le copieront dans la ſuite. Je ſais que Domitien n'en eſt pas à un crime près. Mais a-t-il commis celui-ci? C'eſt la queſtion. Suétone ne l'en accuſe point. Ce n'eſt pas au reſte la ſeule inexactitude de Dion ſur ce qui concerne Agricola. L'hiſtorien grec dit que ce héros étant de retour à Rome, paſſa le reſte de ſes jours dans une extrême pauvreté, *dans le beſoin.* Cependant Tacite nous aſſure qu'Agricola jouiſſoit d'un bien très-honnête.

(94) *Il joua la douleur à s'y méprendre peut-être lui-même.* ] SPECIEM DOLORIS ANIMO VULTUQUE PRÆ SE TULIT Cette paraphraſe paroîtra ſans doute trop libre. Cependant elle ne fait que rendre avec énergie le ſens de l'original. Domitien vouloit paroître affligé

de la mort d'Agricola. En refléchiſſant ſur les vertus de cet illuſtre Citoyen, & ſe prêtant à l'impreſſion naturelle que fait le mérite ſur quiconque n'a point intérêt de le haïr, il s'attendrit & goûta la douceur

*de plaindre*
*Le ſort d'un ennemi* qui n'étoit *plus à craindre.*

Cet attendriſſement de commande, ſans être ſincere, avoit quelque choſe de ſi réel, qu'on voyoit ſur le viſage du Tyran, que ſon cœur étoit touché. C'eſt ainſi qu'il avoit pleuré ſon frere Titus. Un acteur ne copie fidelement les véritables paſſions, que parce qu'il a le ſecret de ſe donner des paſſions artificielles. S'il a joué parfaitement le rôle d'une perſonne affligée, on peut dire de lui qu'il s'étoit monté l'ame & le viſage à la douleur. *Speciem doloris animo vultuque præ ſe tulit.* Je m'arrête à ce paſſage, parce que des critiques du premier ordre, Freinshémius, Gronovius, &c. ne l'entendoient point, & vouloient le corriger.

(95) *Agricola étoit né le treize de Juin, ſous le troiſieme Conſulat de l'Empereur Caïus. Il mourut dans ſa cinquante-ſixieme année le vingt-trois d'Août, ſous le Conſulat de Colléga & de Priſcus.* ] Il y a dans cet endroit une ou deux erreurs de date. Caïus Caligula fut Conſul pour la troiſieme fois, l'an 40 de J. C. Le Conſulat de Colléga & de Priſcus ſe rapporte à l'année 93. Suivant ce compte, Agricola, né le 13 de Juin, & mort le 23 d'Août, ne faiſoit qu'entrer dans ſa 54^e. année. Si l'on prend le parti de lire *ſous le deuxieme Conſulat*

*de Caïus*, qui se rapporte à l'an de J. C. 39, Agricola n'avoit, quand il mourut, que 55 ans commencés.

(96) *Ce seroit pour lui l'excès du bonheur de partager avec nous les beaux jours de ce siecle fortuné que nous devons à Trajan. Il se flattoit de le voir Empereur, &c.* ] Gardons-nous de prendre ceci pour un trait d'adulation, comme a fait Juste-Lipse. Agricola savoit que depuis Tibere aucun Tyran n'étoit mort dans son lit. Les soldats pouvoient disposer de l'Empire. Trajan étoit alors le plus célebre de tous les Généraux employés, &c. D'ailleurs, pour justifier ce que Tacite rapporte ici du pressentiment & des vœux de son beau-pere, il suffisoit qu'Agricola eût dit quelquefois que la République seroit heureuse, si elle avoit pour Prince un homme tel que Trajan Le texte de Tacite est défectueux en cet endroit. J'ai traduit sur le pied de la leçon que Fulvius Ursinus prétend avoir trouvée dans un ancien manuscrit. En la rectifiant par deux légeres corrections, je lis ainsi : *nam sicuti magnæ cujusdam felicitatis esset durare in hanc beatissimi sæculi lucem, ac principem Trajanum videre, quod augurio votisque apud aures nostras ominabatur : ità*, &c.

(97) *Le palais du Sénat fermé, cette compagnie auguste assiégée par des soldats.* ] Nous avons si peu de détails du regne de Domitien, qu'il n'est pas possible d'éclaircir le fait ou les faits que touche ici notre Auteur. Apparemment que Domitien voulant faire condamner des Citoyens, à qui l'on ne pouvoit reprocher

que leurs vertus & l'eſtime du public, tint le lieu de l'aſſemblée aſſiégé par ſes cohortes prétoriennes. Ce n'eſt pas qu'il ne dût compter ſur l'obéiſſance aveugle du Senat. Le tyran avoit pourvu ſuffiſamment à la ſervitude publique. Mais dans quelques occaſions plus délicates, il trembloit à la vue de ſes propres excès. Un fonds de timidité inſéparables de l'injuſtice, lui faiſoit outrer les précautions.

(98) *L'horrible boucherie de tant de Conſulaires maſſacrés à la fois, l'exil & la fuite de tant de femmes du premier rang* ] Je trouve onze Conſulaires immolés à la barbarie de Domitien; ſavoir, Céréalis Civica, Salvidiénus Orſitus, Acilius Glabrio, Élius Lamia, Salvius Coccéianus, Métius Pompoſianus, Salluſtius Lucullus, Arulénus Ruſticus, Helvidius Priſcus le fils, Flavius Sabinus & Flavius Clemens.

Nous avons déjà parlé de Céréalis Civica, de Salluſtius Lucullus, d'Arulénus Ruſticus, & je parlerai dans la ſuite d'Helvidius Priſcus le fils. Je vais dire un mot des ſept autres.

Salvidiénus Orſitus, ami de Nerva & d'Apollonius de Tyane, fut ſoupçonné d'une conjuration contre Domitien. Si l'on en croit Philoſtrate, hiſtorien d'Apollonius, il ne tint pas à ce philoſophe que la conjuration ne fût réelle: mais Nerva & Salvidiénus manquerent de courage. Quoi qu'il en ſoit, Domitien bannit d'abord Salvidiénus, & le fit tuer enſuite dans le lieu de ſon exil.

Acilius Glabrio, homme d'une haute naiſſance, fut Conſul ordinaire avec Trajan,

l'an de J. C. 91. Domitien, sans respect pour la dignité Consulaire dont Glabrion étoit actuellement revêtu, le força de combattre dans des jeux un lion terrible. Le Consul fut assez adroit pour tuer le monstre. Domitien crut apparemment, qu'un Romain, capable de terrasser un lion, pouvoit bien se défaire d'un Tyran. En un mot, soit crainte, soit jalousie, car il étoit jaloux de tout, il exila Glabrion & le fit mourir.

Elius Lamia, d'une maison très-illustre dès le tems de la République, fut puni de quelques railleries innocentes (*ob veteres & innoxios jocos*) qui lui étoient autrefois échappés avant que Domitien fût Empereur. Le jeune Prince, qui lui avoit enlevé Domitia Longina sa femme, le complimentoit un jour sur ce qu'il avoit la voix belle. Lamia, faisant allusion à la continence que gardoient les chanteurs de profession, répondit : » Hélas ! j'observe le régime. Une autre fois Titus conseilloit à Lamia de prendre une femme. « Quoi ! lui dit » Lamia, est-ce que vous voulez aussi vous » marier ? Domitien ne pardonna pas ces plaisanteries, & trouva, quand il fut le maître, quelque prétexte pour faire périr Lamia. Voyez *Suet. Domit.* 10. En rapportant la premiere réponse de Lamia, j'ai suivi la correction que Scaliger fait au texte de Suétone, & le sens qu'y donne Gronovius.

Salvius Coccéianus étoit neveu de l'Empereur Othon, qui prêt de se donner la mort, lui recommanda de n'oublier jamais qu'il avoit eu pour oncle un Empereur, mais l'avertit en même tems de ne pas trop s'en souvenir : *ne patruum sibi Othonem fuisse aut obliviscereturr*

*unquàm, aut nimiùm meminiſſet.* Tacit. hiſt. II. 48. Sous un Tyran tel que Domitien, Coccéianus eût fait ſagement de paroître l'avoir entierement oublié. Il célébroit l'anniverſaire de la naiſſance de ſon oncle. On ne manqua pas de lui en faire un crime d'Etat.

Métius Pompoſianus avoit été dénoncé à Veſpaſien comme un ſujet fort à craindre. Suivant ſon horoſcope, diſoit-on, il devoit être Empereur. Là-deſſus Veſpaſien, qui croyoit peu aux conſpirations contre les bons Princes, & point du tout à l'aſtrologie, lui donna le Conſulat, en diſant : « il ſe ſouviendra dans » le tems du bien que je lui fais aujourd'hui. *Suet. Veſp.* 14. Mais Domitien regarda Pompoſianus d'un autre œil. Ses crimes étoient, outre l'horoſcope prétendu, d'avoir des cartes géographiques de tous les pays connus alors, de porter avec lui un recueil des harangues de Tite-Live, & d'avoir donné à deux de ſes eſclaves les noms d'Hannibal & de Magon. Pour de telles niaiſeries, Pompoſianus fut relégué dans l'Iſle de Corſe, où bientôt après Domitien le fit égorger.

Flavius Sabinus étoit couſin germain de Domitien. Il avoit épouſé Julia Sabina, fille de Titus. Domitien trouvoit mauvais que la maiſon de Sabinus fût habillée de blanc comme celle de l'Empereur. Pour comble d'infortune, le jour que Sabinus fut nommé Conſul ordinaire (l'an de J. C. 82.) le crieur voulant annoncer au peuple ſa nomination, dit qu'il venoit d'être nommé *Empereur*, au lieu de dire *Conſul*. Cette méprise fut la cauſe ou le prétexte de la mort de Sabinus. On ſait d'ailleurs que Domitien étoit éperdument amou-

reux de Julia Sabina. Il pouvoit bien regarder ſon mari comme un rival. *Sueton. Domit.* 10 & 12. *Philoſtrat. Apollon.* VIII, 3.

Flavius Clémens, autre couſin germain du Tyran, fut Conſul ordinaire en 96. Il mérite de trouver place dans une liſte plus reſpectable que celle des autres Conſulaires maſſacrés par Domitien. Dion, l. LXVII. nous apprend qu'il fut accuſé d'*athéiſme comme beaucoup d'autres perſonnes qui avoient embraſſé la religion des Juifs; & dont les unes furent condamnées à mort; les autres dépouillées de leurs biens.* On ſait que dans le ſtyle payen de ces tems-là, cette double accuſation d'athéiſme & de judaïſme ſignifie que Clémens étoit chrétien.

Parmi les femmes illuſtres que Tacite avoit en vue, nous connoiſſons Pomponia Gratilla, que l'on croit avoir été la femme d'Arulénus Ruſticus, Arria veuve de Pétus Thraſéa, & Fannia femme d'Helvidius le fils. Il faut y joindre les deux Domitilles, dont les noms ſe liſent dans nos martyrologes. La premiere déjà parente de Domitien, avoit épouſé Flavius Clémens. Chrétienne comme ſon mari, elle fut reléguée dans l'Iſle Pandataire. La ſeconde étoit fille d'une ſœur du même Flavius Clémens. Celle-ci fut bannie dans l'Iſle Pontia. L'Egliſe l'honore comme vierge & comme martyre.

(99) *Métius Carus ne s'étoit encore ſignalé que par une victoire*] c'eſt-à-dire n'avoit encore fait périr qu'un innocent. J'ai déjà parlé de ce ſcélérat, (à la fin de la remarque 2) au ſujet d'Hérennius Sénécio dont il fut l'accuſateur.

Tout méchant qu'étoit Carus, il ne laiſſoit pas de trembler, à ce que dit Juvénal, *Satir.* I. 25. devant un autre délateur plus méchant encore, que le poëte ne nomme pas, & de lui faire baſſement la cour.

Pline le jeune rapporte de Carus un trait ſingulier, propre à caractériſer ſon impudence, & à faire croire qu'il s'arrogeoit le privilege excluſif de dire du mal de ceux dont il avoit été le bourreau. Régulus homme de la même eſpèce, & l'un des fléaux de ce regne malheureux, attaqua la mémoire d'Arulénus Ruſticus, par une ſatire ſanglante. » Je vous trouve » plaiſant, lui dit Carus, de remuer les cen» dres de mes morts. Qu'avez-vous à démêler » avec eux ? Eſt-ce que je vais troubler, moi, » les mânes de Camérinus ou de Craſſus ? *Quid tibi cum mortuis meis ? Numquid ego aut Craſſo aut Camerino moleſtus ſum ?* Ceux-ci étoient des morts de la façon de Régulus. *Plin. ep.* I. 5.

(100) *Le ſeul château d'Albe retentiſſoit des avis ſanguinaires de Meſſalinus.* ] Ce château nommé tantôt *arx* & tantôt *villa*, étoit un palais magnifique ſur le mont Albain, à quelques lieues de Rome, où Domitien ſe plaiſoit beaucoup. Souvent il y aſſembloit ſon Conſeil, formé, ſuivant l'inſtitution d'Auguſte, d'un certain nombre de Sénateurs, qui ne devoient jamais s'éloigner de l'Empereur.

Juvénal, *ſat.* IV. nous a laiſſé la deſcription très-vive & très-ſatirique d'une ſéance de ce Conſeil, qui fut tenue dans le château d'Albe, au ſujet d'un turbot monſtrueux, dont on

avoit fait préſent à Domitien. Falloit-il couper ce poiſſon, ou le cuire tout entier ? C'étoit le ſujet de la délibération. Il fut conclu que l'on feroit ſur le champ un vaſe de terre aſſez grand pour le contenir, & qu'il y auroit déſormais des potiers à la ſuite de la cour. Heureux les Romains, ſi, dans le Conſeil de l'Empereur, on n'eût décidé que des queſtions de cette eſpèce ! Mais on y condamnoit à mort les plus illuſtres Citoyens, ou l'on y prenoit la réſolution de les faire condamner par le Sénat.

Le château d'Albe étoit regardé comme la citadelle du Tyran. Nous pourrions appliquer à ce palais un bel endroit du panégyrique de Pline, ſi la ſuite ne faiſoit voir que l'Orateur parle de celui de Rome. « Il nous eſt » libre ( ſous Trajan ) de demeurer, de nous » arrêter dans ce même palais que la terreur » environnoit autrefois, lorſque ce monſtre » cruel ( Domitien ) en avoit fait ſon antre, » où tantôt il s'enfermoit pour ſuccer le ſang » de ſes proches, & d'où tantôt il s'élançoit » pour ſe raſſaſier du carnage des plus grands » hommes de la République. L'horreur & l'é- » pouvante en gardoient les portes : & il n'y » avoit pas moins à trembler pour ceux à qui » l'entrée en étoit permiſe, que pour ceux à » qui elle étoit refuſée. On ne pouvoit le ren- » contrer, le regarder ſans être ſaiſi de frayeur. » L'arrogance paroiſſoit ſur ſon front, la fu- » reur éclatoit dans ſes yeux, une pâleur » mortelle étoit repandue ſur-tout ſon corps ; » l'impudence ſe confondoit ſur ſon viſage » avec la rougeur. Perſonne n'oſoit lui adreſ- » ſer la parole. Toujours confiné dans les té-

» nebres & dans la retraite, il n'en sortoit » que pour désoler Rome. Cependant dans ces » mêmes lieux où il se promettoit tant de » sureté, il enferma avec lui la conjuration & » le dieu vengeur de ses crimes, &c. *Plin. Panegyr.*

Pour revenir au passage de Tacite, les premieres éditions portent : *Intrà Albanam arcem villam sententia Messalini strepebat.* La plûpart des critiques ont fort bien vu que l'un des deux mots ARCEM ou VILLAM s'étoit glissé de la marge dans le texte, & qu'il falloit en retrancher l'un ou l'autre. L'exclusion du premier a prévalu, je ne sais pourquoi. Mais quelques-uns croient qu'il faudroit conserver ARCEM, changer VILLAM en NULLA, & lire : *intrà Albanam arcem nulla sententia Messalini strepebat ;* c'est-à-dire, le château d'Albe ne retentissoit point encore des avis de Messalinus.

Quoique cette maniere de lire fasse un sens raisonnable, je préfere néanmoins celle des éditions ordinaires. Que l'on y regarde de près. Tacite ne veut pas dire, qu'avant la mort d'Agricola, les délateurs, le barbare Messalinus qu'il cite comme le plus méchant de tous, ne fissent jamais entendre leurs voix meurtrieres dans le Conseil de Domitien. Il veut dire qu'ils ne la faisoient pas encore entendre dans le Sénat. Les injustices criantes auxquelles le Sénat avoit eu la foiblesse de se prêter, sont, comme on le voit par ce qui suit, celles dont Tacite est d'autant plus touché, qu'il se reprochoit sans doute d'y avoir eu quelque part. Ce sont là principalement celle dont il félicite son beau-pere de n'avoir été ni la victime ni le témoin.

Catullus Meſſalinus, à qui Juvenal donne l'épithéte de MORTIFER, avoit trouvé dans un ſiecle fécond en monſtres le ſecret de ſe diſtinguer par ſes noirceurs,

*Grande & conſpicuum noſtro quoque tempore monſtrum.*

Aveugle, & par-là plus inacceſſible à tous les ſentimens de l'humanité, il étoit dans la main du tyran comme un trait prêt à percer les gens de bien. *Luminibus orbatus, ingenio mala cæcitatis addiderat. Non verebatur, non erubeſcebat, non miſerebatur. Sapiùs à Domitiano nòn ſecùs ac tela, quæ & ipſa cæca & improvida feruntur, in optimum quemque contorquebatur.* Quoique aveugle, il faiſoit ſemblant de voir : & Juvénal nous apprend que dans la ſcene du turbot, aucun des opinans ne s'extaſia plus que lui, ni ne ſe récria tant ſur la beauté de ce poiſſon. Il geſticuloit tourné à gauche, tandis que le turbot étoit à ſa droite. Ce méchant homme mourut, ce ſemble, avant Domitien. Nerva, Prince très-ennemi des délateurs, mais trop indulgent pour ceux qui avoient fait cet horrible métier, donnant à ſouper un jour à pluſieurs membres du Sénat, avoit auprès de lui Fabricius Vejento, digne collegue de Meſſalinus, quoiqu'il eût un peu mieux caché ſon jeu. La converſation tomba ſur les ſcélérateſſes de Meſſalinus. » Que penſez vous, dit l'Empe» reur, qu'il lui fût arrivé s'il n'étoit pas mort ? » Junius Mauricus nouvellement revenu d'exil » repondit : il ſouperoit avec nous. *Quid putamus paſſurum fuiſſe ſi viveret ? Et Mauricus : nobiſcum cænaret.* Plin. epiſt. IV. 23.

(101) *Et même Bébius, cet accusateur si fameux, étoit encore accusé.* ] J'ai déjà parlé de Bébius Massa (dans la remarque 2) au sujet d'Hérennius Sénécio. Dans le texte au lieu de JAM TUM REUS ERAT, il faut lire, ce semble, ETIAM TUM REUS ERAT.

(102) *Nous avons traîné de nos propres mains Helvidius en prison.* ] C'est le fils de l'illustre Helvidius. Il parvint au Consulat subrogé. Pour éviter le sort de son pere, il avoit pris le parti de s'éloigner des affaires publiques, & d'ensevelir dans la retraite un grand nom & de grandes vertus. Mais il succomba malheureusement à la tentation d'être auteur. On prétendit que dans une piece de théatre, intitulée *Paris & Œnone*, il jouoit le divorce de Domitien. Il fut accusé devant le Sénat : & Publicius Certus, qui avoit été préteur, ne rougit pas de mettre la main sur ce respectable Consulaire en pleine assemblée, & de le traîner en prison.

Tacite paroît insinuer que d'autres Sénateurs aiderent Publicius dans cette infâme expédition. Helvidius fut condamné à mort, & Publicius désigné Consul pour l'an de Rome 851, de l'ère chrétienne 98. Ceci se passoit en 94, deux ans avant la mort de Domitien. Mais en 97, sous le regne de Nerva, Pline le jeune, ami d'Helvidius, plus sensible encore à la honte du Sénat qu'aux devoirs de l'amitié, se porta pour accusateur de Publicius, & prononça contre lui des discours dont nous devons regretter la perte. Nerva ne permit pas

que l'on suivît cette affaire. Cependant Publicius fut exclus du consulat. Bientôt après il tomba malade, & mourut en criant, à ce qu'on disoit, dans les transports de son délire, que Pline le poursuivoit l'épée à la main. *Plin. epist.* IX. 13.

(103) *La séparation de Mauricus & de Rusticus a été notre ouvrage. Sénécion l'innocence même nous a couverts de son sang.* ] J'ai suffisamment fait connoître ces trois illustres Romains. Voyez la remarque 2. Celle-ci ne concernera que la critique du texte. On y lit : NOS MAURICI RUSTICIQUE CASUS, NOS INNOCENTI SANGUINE SENECIO PERFUDIT. La premiere partie de cette phrase ne fait aucun sens. Le texte est altéré : mais comment le rétablir ? Juste-Lipse, si fécond en ressources, croit le mal incurable, & ne tente pas même d'y remédier. Lire, comme Acidalius le propose, MAURICI RUSTICIQUE VIDIMUS CASUS, ce seroit deshonorer par une expression foible & mesquine un des endroits les plus sublimes de Tacite, qui d'ailleurs, contre son intention, ne marqueroit pas assez la part qu'eut le Sénat à ces crimes de Domitien.

Si Mauricus avoit été mis à mort, je hasarderois peut-être de substituer VIRTUS à VISUS. La vertu de Mauricus & de Rusticus, pour dire *Mauricus & Rusticus, ces hommes si vertueux*, seroit un tour poétique, dont peut-être on trouveroit des exemples dans Tacite même. Mais, comme Mauricus en fut quitte pour la relégation, Tacite n'a pu dire que le Sénat a été couvert de son sang.

Faute de mieux, j'ai suivi la leçon que

nous offre Fulvius Urſinus, tirée, dit-il, d'un ancien manuſcrit. Je ſais que quelques critiques ont douté de l'exiſtence de ce manuſcrit qu'Urſinus cite ſouvent, & dont il ſe diſoit poſſeſſeur. Ils paroiſſent croire que ce ſavant, à l'aide d'une fiction qui ſeroit très-indigne d'un homme de lettres, vouloit faire paſſer ſes conjectures. A leur compte, nous devrions placer l'ancien exemplaire d'Urſinus au rang des mémoires manuſcrits tant cités par Varillas.

Quoi qu'il en ſoit, voici du moins la conjecture d'Urſinus ſur le paſſage en queſtion. Son manuſcrit porte, dit-il, NOS MAURICUM RUSTICUMQUE DIVISIMUS. Cette maniere de lire fait un très-beau ſens. « Nous (c'eſt-à-» dire le Sénat) nous avons cruellement ſé-» paré Mauricus & Ruſticus, ces deux freres ſi » unis, moins encore par le ſang que par la » vertu, condamnant l'un à l'exil & l'autre à » la mort. » Peut-être que dans le Sénat les deux freres, ſe diſant adieu pour jamais, firent une ſcene fort touchante & ſemblable à celle de Soranus & de Servilia, que Tacite a ſi bien rendue au ſeizieme livre des annales. Le pere & la fille couroient ſe précipiter dans les bras l'un de l'autre, ſi les licteurs, ſe jettant entre deux, ne les avoient arrêtés. *Simul in amplexus occurrentis filiæ ruebat, niſi interjecti lictores utrique obſtitiſſent.* Annal. XIV. 31. & ſeqq.

(104) *Si, comme le croit la ſaine philoſophie, les grandes ames ne périſſent pas avec le corps, jouiſſez de votre félicité, &c.* ] A ne conſulter que nos ſens, nous ſerions portés à croire que l'homme périt tout entier. Cepen-

dant on n'a découvert aucun peuple, qui même antécédemment à toute législation, même sans avoir la moindre idée de l'immatérialité proprement dite, n'ait cru que la destinée de l'homme ne se terminoit pas avec la vie présente. Il se trouve, à ce qu'on dit, quelques nations sauvages, assez abruties pour ignorer l'existence de l'Etre suprême; mais on n'en cite point où la mort ne soit regardée comme une transmigration. L'accord unanime de toutes les nations de la terre sur un dogme, dont les sens ne favorisent point la croyance, ou, pour mieux dire, contre lequel ils paroissent déposer, ne sauroit avoir d'autre source que la tradition primitive & l'instinct naturel plus sûr & plus infaillible que toutes les démonstrations.

L'univers étoit dans la possession immémoriale de ce dogme fondamental, précieux débris de la religion naturelle, lorsque les Épicuriens vinrent l'y troubler. Moins philosophes que la multitude, ils enseignerent, que le principe qui pense en nous, quel qu'il soit, périt avec le corps. Cette doctrine (je le remarque à l'honneur du genre humain) cette doctrine si conforme au témoignage des sens, si commode pour les passions, ne fit nulle part fortune parmi le peuple. Elle ne fut adoptée que par des hommes assez corrompus pour vouloir être vicieux sans remords, ou par des esprits assez singuliers pour regarder comme philosophique tout ce qui n'est pas populaire. C'est dans cette seconde classe qu'on doit placer & le fondateur de la secte & ceux d'entre ses disciples qui furent vertueux par inconséquence ou par tempérament.

Je ne sais s'il faut en croire Lactance, quand il dit que l'école d'Epicure fut toujours la plus nombreuse de toutes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle périt avant les autres. Sa chûte précéda l'extinction totale du paganisme, puisque l'Empereur Julien remercie ses dieux d'avoir tellement anéanti les Pyrrhoniens & les Épicuriens, que la plûpart de leurs livres ne se trouvoient plus.

Tandis que les sectateurs d'Épicure enseignoient qu'il n'y a point de vie après celle-ci, les autres philosophes dogmatistes tenoient tous jusqu'à certain point pour l'ancienne tradition. Mais engagés dans des erreurs capitales sur la nature de Dieu & sur celle de l'ame, ils défendoient mal la bonne cause; & d'ailleurs ils défiguroient la vérité par des restrictions arbitraires & par de frivoles suppositions.

Comme ils la faisoient trop dépendre de leurs raisonnemens, qui n'étoient, de leur propre aveu, rien moins que démonstratifs, leur persuasion, sur cet article, étoit foible & chancelante. De là ce langage circonspect & timide; *s'il est un lieu destiné pour les mânes des gens de bien; si l'ame ne finit pas avec le corps; si dans le séjour des morts on est encore susceptible de sentiment*, & diverses expressions semblables répandues dans les anciens. Ainsi les philosophes les plus éclairés étoient en un sens moins orthodoxes que le peuple, qui ne douta jamais de l'existence des ames séparées, & dont la religion étoit fondée en grande partie sur l'abus du dogme de l'immortalité.

A dire vrai, les philosophes & le peuple avoient besoin d'une révélation, qui tranchât les difficultés & détruisît les erreurs. Il falloit

que J. C. *mît en lumiere la vie & l'immortalité par l'Evangile*, & qu'il nous en donnât pour gage sa propre résurrection. Mais si les sages payens, qui ne marchoient qu'à la sombre lueur de la raison, croyoient foiblement une vie future, du moins ils la souhaitoient, ils l'espéroient. C'étoit pour eux dans leurs adversités une perspective consolante, qui les rassuroit contre les horreurs de la mort. Il leur paroissoit absurde d'imaginer, que des hommes vertueux & dignes d'être immortels, eussent une existence moins durable que celle de divers animaux; & qu'après avoir été dans cette vie mal récompensés ou même punis de leurs vertus, ils n'eussent à espérer aucun dédommagement. Les Stoïciens faisoient au moins des exceptions en faveur de certaines ames privilégiées : & c'est relativement à leur doctrine que Tacite dit : *Si comme le veulent les sages, les grandes ames ne périssent pas avec le corps.*

(105) *Les admirer, les immortaliser par nos éloges, & si nous en avons la force nous les approprier en les imitant.* ] Ici le texte latin est inintelligible & corrompu en deux endroits. J'ai supposé que Tacite avoit écrit : *admiratione te potiùs, te immortalibus laudibus, &, si natura suppeditet, similitudine decoremus.* La premiere des deux corrections est de Juste-Lipse, & la seconde de Grotius. Peut-être qu'au lieu de SIMILITUDINE, que celui-ci substitue au mot MILITUM, il vaudroit mieux lire ÆMULATU. C'est toujours le même sens.

# C. CORNELIUS TACITUS,

## *DE SITU,*

## MORIBUS ET POPULIS

## *GERMANIÆ.*

I. GERMANIA omnis à Galliis Rhætiisque & Pannoniis, Rheno & Danubio fluminibus, à Sarmatis Daciſque mutuo metu aut montibus ſeparatur. Cetera oceanus ambit, latos ſinus & inſularum immenſa ſpatia complectens; nuper cognitis quibuſdam gentibus ac regibus, quos bellum aperuit. Rhenus Rhæticarum Alpium inacceſſo ac præcipiti vertice ortus, modico flexu in occidentem verſus, ſeptentrionali oceano miſcetur.

# DESCRIPTION
## *DE*
# LA GERMANIE
## *ET DES MŒURS*
# DE SES HABITANS.

I. LA Germanie (1) eſt ſéparée de la Gaule, de la Rhétie & de la Pannonie, par le Rhin & par le Danube. Du côté des Daces & des Sarmates, elle a pour barriere de hautes montagnes, & la crainte réciproque de ſes habitans & de ſes voiſins. Le reſte eſt environné de l'océan, qui baigne de vaſtes côtes & forme des Iſles d'une étendue immenſe, où nous connoiſſons il n'y a pas long-tems (2) quelques Rois & quelques Peuples que la guerre nous a découverts. Le Rhin s'étant précipité du ſommet inacceſſible des Alpes de Rhétie ſur le-

Danubius molli & clementer edito montis Abnobæ jugo effusus, plures populos adit, donec in Ponticum mare sex meatibus erumpit: septimum enim os paludibus hauritur.

II. Ipsos Germanos indigenas crediderim, minimeque aliarum gentium adventibus & hospitiis mixtos: quia nec terrâ olim, sed classibus advehebantur qui mutare sedes quærebant: & immensus ultrà, utque sic dixerim, adversus oceanus raris ab orbe nostro navibus aditur. Quis porrò præter periculum horridi & ignoti maris, Asiâ, aut Africâ, aut Italiâ relictâ, Germaniam peteret, informem terris, asperam cœlo, tristem cultu aspectuque, nisi si patria sit? Celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ & annalium genus est, Tuistonem deum Terrâ editum & filium Mannum, originem gentis conditoresque

quel il prend sa source, se detourne un peu vers l'occident, & bientôt il dirige son cours vers l'océan septentrional. Pour le Danube qui coule du mont Abnoba dont la pente est extrêmement douce, après avoir arrosé diverses contrées, il se jette par six embouchures dans le Pont-Euxin. Je ne compte pas la septieme : elle se perd dans des marais.

II. Il est à croire (3) que les Germains tirent leur origine du pays même, & qu'aucuns étrangers ne se sont mêlés avec eux, soit à titre d'hôtes, soit à titre de conquérans. Autrefois les transmigrations ne se faisoient que par mer. Or, il est rare encore aujourd'hui, que des vaisseaux partis de notre monde, fassent voile sur cet océan sans bornes, qui semble déclarer la guerre à quiconque ose en approcher. Et sans parler des dangers d'une mer affreuse & inconnue qui voudroit abandonner l'Asie, l'Italie, l'Afrique pour un climat rigoureux, pour un pays triste & sauvage, où la nature ne se prête qu'à regret, & qu'il est impossible d'aimer à moins qu'on ne l'ait pour patrie ? Tous les monumens historiques des Germains (4) se réduisent à d'anciens cantiques. Ils y célebrent leur dieu

que. Manno tres filios assignant, è quorum nominibus proximi oceano Ingævones, medii Herminones, ceteri Istævones vocentur. Quidam autem licentiâ vetustatis plures deo ortos, pluresque gentis appellationes, Marsos, Gambrivios, Suevos, Vandalios affirmant: eaque vera & antiqua nomina. Ceterum Germaniæ vocabulum recens & nuper additum: quoniam qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint: ita nationis nomen, non gentis, evaluisse paulatim, ut omnes primùm à victore * ob metum, mox à seipsis invento nomine Germani vocarentur.

III. Fuisse apud eos & Herculem memorant primumque omnium virorum fortium ituri in prœlia canunt. Sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem *Barditum* vocant, accendunt ani-

Tuiston

Tuiſton enfant de la Terre & ſon fils Manus (5), qu'ils regardent comme leurs Auteurs. Manus eut trois fils (6), dont le premier donna ſon nom aux Ingévones; ce ſont les Peuples voiſins de l'océan; le ſecond aux Herminones ſitués au centre du pays; le troiſieme aux Iſtévones, qui comprennent le reſte de la nation. Quelques-uns, à la faveur des ténèbres de l'antiquité, attribuent un plus grand nombre d'enfans au Dieu Tuiſton, & les font peres des Marſes, des Gambres, des Sueves & des Vandales. Ce ſont là, diſent-ils, les anciens, les véritables noms. Quant au mot de Germanie, il eſt très-moderne. Ceux que l'on appelle aujourd'hui Tongrois, après avoir paſſé le Rhin & s'être emparés les premiers d'un canton des Gaules, ſe firent appeller Germains. Ce nom qu'une tribu victorieuſe (7) inventa pour ſe rendre plus redoutable, a pris inſenſiblement le deſſus: tous les peuples d'eau-delà du Rhin l'ont adopté.

III. Suivant leur tradition, Hercule (8) eſt auſſi venu chez eux: & c'eſt le premier des Héros qu'ils célebrent avant que de marcher au combat. Car outre les vers qui leur tiennent lieu d'annales, (9) ils en ont d'autres encore, dont

mos, futuræque pugnæ fortunam ipso cantu augurantur: terrent enim, trepidantve, prout sonuit acies: nec tam voces illæ quàm virtutis concentus videntur. Affectatur præcipuè asperitas soni, & fractum murmur objectis ad os scutis, quo plenior & gravior vox repercussu intumescat. Ceterum & Ulyxem quidam opinantur longo illo & fabuloso errore in hunc oceanum delatum, adisse Germaniæ terras, Asciburgiumque, quod in ripâ Rheni situm hodieque incolitur, ab illo constitutum, nominatumque. Aram quinetiam Ulyxi consecratam adjecto Laërtæ patris nomine eodem loco olim repertam, monumentaque, & tumulos quosdam græcis litteris inscriptos in confinio Germaniæ Rhætiæque adhuc exstare: quæ neque confirmare argumentis, neque refellere in animo est. Ex ingenio suo quisque demat, vel addat fidem.

IV. Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniæ populos nullis aliis alia-

le chant qu'ils nomment *Bardit* (10), échauffe leur vertu guerriere, & leur préſage, au moment de l'action, quel en ſera le ſuccès. Selon que cette muſique barbare eſt animée ou languiſſante, ils tremblent ou font trembler; elle n'eſt, pour ainſi dire, que l'expreſſion unanime de leur courage. Sur-tout ils affectent un ton rude, bruyant, inégal, & mettent leur bouclier devant leur bouche pour enfler leur voix & la rendre plus effrayante. Au reſte, il y a des gens qui prétendent auſſi qu'Ulyſſe (11), dans le cours de ſes longs voyages, dont les Poëtes ont débité tant de merveilles, fut pouſſé ſur les côtes de Germanie, entra dans les terres & bâtit au bord du Rhin la ville qui porte encore le nom d'*Aſciburgium* (12), que ce Prince lui donna. Ils ajoutent qu'autrefois on a découvert dans ce lieu même un autel, où ſe liſoit le nom d'Ulyſſe (13), fils de Laërte, & que ſur les frontieres de Rhétie & de Germanie on voit encore des monumens & des tombeaux avec des caracteres grecs. Je n'ai deſſein ni d'appuyer ni de combattre ces faits. Chacun peut ſuivre ſon goût, & les rejetter ou les croire.

IV. Je me ſuis déja déclaré pour le ſentiment de ceux qui jugent que la pu-

rum nationum connubiis infectos, propriam & ſinceram & tantum ſui ſimilem gentem exſtitiſſe arbitrantur. Unde habitus quoque corporum, quanquam in tanto hominum numero, idem omnibus: truces & cærulei oculi, rutilæ comæ, magna corpora, & tantùm ad impetum valida. Laboris atque operum non eadem patientia: minimeque ſitim æſtumque tolerare, frigora atque inediam cœlo ſolove aſſueverunt.

V. Terra etſi aliquantò ſpecie differt, in univerſum tamen aut ſilvis horrida, aut paludibus fœda: humidior quà Gallias, ventoſior quà Noricum ac Pannoniam aſpicit: ſatis ferax, frugiferarum arborum impatiens, pecorum fecunda. Sed plerumque improcera. Ne armentis quidem ſuus honor, aut gloria frontis. Numero gaudent: eæque ſolæ & gratiſſimæ opes ſunt. Argentum & aurum propitii an irati Dii negaverint, dubito. Nec

reté du sang Germanique ne s'est jamais altérée par des mariages étrangers ; que la nation s'est perpétuée sans mêlange, sans rien emprunter du dehors, & semblable uniquement à elle-même. De-là cet air de famille que vous remarquez dans une multitude si nombreuse : tous ont les cheveux d'un blond ardent, les yeux bleus, le regard fier : ils sont d'une taille avantageuse, terribles dans un premier effort, peu capables d'un travail fatiguant & continu. Le climat & la nature de leur pays les ont accoutumés à supporter le froid & la faim ; mais ils ne peuvent soutenir la chaleur & la soif.

V. Quoique le terrein ne soit pas le même par-tout, il est en général marécageux & couvert de bois ; plus humide vers la Gaule, plus exposé aux vents du côté de la Pannonie & du Norique ; assez propre au blé, point du tout aux arbres fruitiers, fécond en troupeaux, mais dont l'espèce est ordinairement petite. La nature n'y donne pas même au gros bétail ce qui sert ailleurs à ces animaux de défense & d'ornement. Les Germains se dédommagent de la petitesse par le nombre : leurs troupeaux sont leur unique trésor ; ils en font toutes leurs délices.

tamen affirmaverim, nullam Germaniæ venam argentum aurumve gignere. Quis enim ſcrutatus eſt? Poſſeſſione & uſu haud perinde afficiuntur. Eſt videre apud illos argentea vaſa, legatis & principibus eorum muneri data, non in aliâ vilitate, quàm quæ humo finguntur: quanquam proximi ob uſum commerciorum aurum & argentum in pretio habent, formaſque quaſdam noſtræ pecuniæ agnoſcunt, atque eligunt: interiores ſimpliciùs & antiquius permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem & diù notam, *ſerratos*, *bigatoſ*que. Argentum quoque magis quam aurum ſequuntur, nullâ affectione animi, ſed quia numerus argenteorum facilior uſui eſt promiſcua ac vilia mercantibus.

VI. Ne ferrum quidem ſupereſt, ſi-

Le Ciel leur a refusé l'or & l'argent. Est-ce dans sa colere ? Est-ce par bonté ? Toutefois je n'assurerai pas que la Germanie n'en renferme aucune veine dans son sein. Qui s'est donné la peine (14) d'y fouiller ? Ils sont moins touchés que nous de la possession & de l'usage de ces métaux. On voit chez eux des vases d'argent que nous avons donnés à leurs Princes, à eurs Ambassadeurs, & dont ils tiennent aussi peu de compte que si c'étoit de l'argille. A la vérité, les plus voisins de l'Empire font cas de l'or & de l'argent, parce qu'ils s'en servent pour trafiquer avec nous. Ils reçoivent quelques-unes de nos espèces qu'ils choisissent ; mais dans l'intérieur du pays, c'est toujours l'antique simplicité : le commerce ne s'y fait que par échange. Où l'on prend nos monnoies, on veut les anciennes (15), celles que l'on connoît depuis long-tems, qui sont dentelées, qui portent l'empreinte d'un char à deux chevaux. Ils recherchent l'argent plus que l'or. Ce n'est point par prédilection : c'est que des pièces de moindre valeur sont plus commodes à des gens qui n'achetent que des marchandises communes & de très-bas prix.

VI. Le fer même ne doit pas être en

cut ex genere telorum colligitur. Rari gladiis, aut majoribus lanceis utuntur. Haſtas, vel ipſorum vocabulo *frameas* gerunt, anguſto & brevi ferro, ſed ita acri & ad uſum habili ut eodem telo, prout ratio poſcit, vel cominùs, vel eminùs pugnent. Et eques quidem ſcuto frameâque contentus eſt. Pedites & miſſilia ſpargunt, pluraque ſinguli, atque in immenſum vibrant, nudi aut ſagulo leves. Nulla cultûs jactatio: ſcuta tantùm lectiſſimis coloribus diſtinguunt. Paucis loricæ: vix uni alterive caſſis aut galea. Equi non formâ, non velocitate conſpicui: ſed nec variare gyros in morem noſtrum docentur. In rectum aut uno flexu dextros agunt, ita conjuncto orbe, ut nemo poſterior ſit. In univerſum æſtimanti plus penes peditem roboris: eoque mixti prœliantur, aptâ & congruente ad equeſtrem pugnam velocitate peditum, quos ex omni juventute delectos ante aciem locant. Definitur & numerus: *centeni* ex ſingulis pagis ſunt: idque

abondance chez les Germains, autant qu'on en juge par leurs armes. Peu font usage de l'épée (16), ou de la pertuisane : ils ont des lances ou *framées*, comme ils les appellent, dont le fer est étroit & court, mais si bien acérées & si maniables, qu'elles sont également propres à combattre de près ou de loin. Leur cavalerie n'a que la lance & le bouclier. Chaque fantassin a de plus un certain nombre de javelots. Allerte parce qu'il est sans habits, ou couvert (17) d'une simple saie, il les pousse à une distance incroyable. Ces guerriers ne se piquent d'aucune magnificence, ou plutôt ils n'en connoissent d'autre que d'embellir leur bouclier (18) des plus brillantes couleurs. Il est rare qu'ils aient des cuirasses. On voit à peine un ou deux casques (19) dans toute une armée. Leurs chevaux ne sont remarquables ni par la vitesse, ni par la beauté, ni dressés à tourner en tout sens comme les nôtres : ils ne savent que les porter en avant, ou les jetter court à droit en maintenant leur escadron si serré, que personne ne reste derriere. Comme leur infanterie en général vaut mieux que leur cavalerie, ils ont soin de les mêler. Les fantassins qu'ils placent à la tête, sont l'élite de leur jeunesse. On

ipsum inter suos vocantur : & quod primò numerus fuit, jam nomen & honor est. Acies per cuneos componitur. Cedere loco, dummodo rursus instes, consilii quàm formidinis arbitrantur. Corpora suorum etiam in dubiis prœliis referunt. Scutum reliquisse præcipuum flagitium : nec aut sacris adesse, aut concilium inire ignominioso fas : multique superstites bellorum, infamiam laqueo finierunt.

VII. Reges ex nobilitate; Duces ex virtute sumunt. Nec Regibus infinita aut libera potestas; & Duces exemplo potiùs quàm imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsunt. Ceterùm neque animadvertere, neque vincire, neque verberare quidem nisi Sacerdotibus permissum; non quasi in pœnam nec Ducis jussu, sed velut Deo

les choisit assez lestes, assez agiles pour suivre les mouvemens de la cavalerie dans le combat. Le nombre de leurs troupes est fixé. Chaque canton fournit cent hommes à qui on donne le nom de *centenaires*; & cette dénomination est devenue un titre honorable. Lorsqu'ils rangent leur armée en bataille, ils forment en coin (20) les différens corps. Chez eux ce n'est point lâcheté, mais prudence de reculer pour retourner à la charge. Même au fort de la mêlée, ils emportent leurs morts. Le comble de l'ignominie est d'abandonner son bouclier. Cette tache exclut des sacrifices & des assemblées. Plusieurs, échappés de la guerre, se sont étranglés pour ne pas survivre à leur honneur.

VII. Parmi ces peuples, la naissance (21) fait les Rois, & le mérite les Généraux. Le pouvoir des Rois (22) n'est pas arbitraire, mais limité. Les Généraux sont moins pour donner des ordres que des exemples. Il faut qu'ils se signalent par leur activité, par des actions éclatantes; qu'ils combattent au premier rang; que leur autorité soit fondée sur l'estime & sur l'admiration. Au reste les Prêtres seuls (23) ont droit de mettre aux fers, d'infliger des peines: & ce n'est

imperante, quem adeſſe bellantibus credunt: effigieſque, & ſigna quædam detracta lucis in prœlium ferunt. Quodque præcipuum fortitudinis incitamentum eſt, non caſus, nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, ſed familiæ & propinquitates: & in proximo pignora; unde feminarum ululatus audiri, unde vagitus infantium. Hi cuique ſanctiſſimi teſtes, hi maximi laudatores. Ad matres, ad conjuges vulnera ferunt: nec illæ numerare, aut exſugere plagas pavent; ciboſque & hortamina pugnantibus geſtant.

VIII. Memoriæ proditur, quaſdam acies inclinatas jam & labantes à feminis reſtitutas conſtantiâ precum & objectu

point la juſtice des hommes ni l'ordre du Général qu'ils prétendent exécuter, mais l'Arrêt même du Dieu tutélaire de leurs armées. Pour avertir de ſa préſence, ils portent des drapeaux & des figures (24), qui pendant la paix ſont en dépôt dans les bois ſacrés. Rien n'inſpire tant de courage aux Germains que la maniere dont leurs troupes ſont compoſées. Chaque corps n'eſt point un aſſemblage fortuit d'inconnus enrôlés à l'aventure. C'eſt une ſociété d'hommes unis déja par le ſang : ce ſont des familles entieres. Ce qu'ils ont de plus cher au monde, ils le menent avec eux ; & du champ de bataille, ils entendent les hurlemens de leurs femmes & les cris de leurs enfans. Ce ſont-là les témoins dont les regards les touchent le plus ; les panégyriſtes dont ils ambitionnent les éloges. S'ils ſont bleſſés, ils vont trouver leurs femmes & leurs meres (25), qui, ſans s'effrayer, comptent les plaies & s'empreſſent de les ſucer. Elles portent des vivres aux combattans, & les exhortent à bien faire.

VIII. On rapporte que les femmes ont empêché quelquefois la déroute des armées qui commençoient à plier ; qu'elles ont rétabli le combat par leurs re-

pectorum, & monstratâ cominus captivitate, quam longè impatientiùs feminarum suarum nomine timent; adeò ut efficaciùs obligentur animi civitatum, quibus inter obsides puellæ quoque nobiles imperantur. Ineſſe quinetiam sanctum aliquid & providum putant: nec aut consilia earum aspernantur, aut responsa negligunt. Vidimus sub divo Vespasiano Velledam diù apud plerosque numinis loco habitam. Sed & olim Auriniam, & complures alias venerati sunt, non adulatione, nec tanquam facerent Deas.

IX. Deorum maximè Mercurium colunt, cui certis diebus, humanis quoque hostiis litare fas habent. Herculem ac Martem conceſſis animalibus placant. Pars Suevorum & Isidi sacrificat. Unde cauſſa & origo peregrino sacro, parum comperi, nisi quòd signum ipsum, in

montrances, par leurs prieres opiniâtres, en préſentant leur poitrine, en peignant les horreurs prochaines de la captivité. Les Germains la craignent bien plus vivement pour leurs femmes que pour eux-mêmes. Auſſi le meilleur moyen pour s'aſſurer de la fidélité d'un peuple, c'eſt d'exiger qu'il donne parmi ſes ôtages de jeunes filles d'une naiſſance diſtinguée. Ils vont juſqu'à croire que ce ſexe a quelque choſe de divin (26), & des lumieres ſur l'avenir. Dociles à ſes conſeils, ils les regardent comme des oracles. Nous avons vu ſous Veſpaſien une Velléda (27), qui depuis long-tems paſſoit dans l'eſprit du plus grand nombre pour une divinité. Avant elle, Aurinia (28) & d'autres encore s'attirerent la même vénération des peuples. Ce n'étoit ni politique, ni flatterie. Ils ne les regardoient point comme des Déeſſes de leur façon (29).

IX. Mercure eſt le Dieu le plus honoré (30). A certains jours, on lui ſacrifie des hommes. Hercule & Mars ſont appaiſés (31) par un ſang moins précieux. Une partie des Sueves adore auſſi la Déeſſe Iſis (32), ſous la figure d'un vaiſſeau : preuve que ce culte leur eſt venu d'au-delà des mers ; mais je

modum liburnæ figuratum, docet advectam religionem. Ceterùm nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur. Lucos ac nemora consecrant, Deorumque nominibus appellant secretum illud, quod solâ reverentiâ vident.

X. Auspicia sortesque, ut qui maximè, observant. Sortium consuetudo simplex. Virgam frugiferæ arbori decisam in surculos amputant, eosque notis quibusdam discretos super candidam vestem temerè ac fortuitò spargunt: mox si publicè consulatur, Sacerdos civitatis; sin privatim, ipse pater-familiæ precatus Deos, cælumque suspiciens, ter singulos tollit, sublatos secundùm impressam antè notam interpretatur. Si prohibuerunt; nulla de eâdem re in eundem diem consultatio. Sin permissum; auspiciorum adhuc fides exigitur: & illud quidem etiam hîc notum, avium voces, volatusque interrogare. Proprium gen-

n'ai pu découvrir comment il s'eſt introduit chez eux. Selon les Germains, ce ſeroit dégrader la majeſté des Dieux céleſtes, que de les empriſonner dans des temples, & de les repréſenter (33) ſous une figure humaine. Ils leur conſacrent des bois & des forêts, & donnent le nom des divinités mêmes à ces retraites profondes qu'ils adorent en eſprit, ſans oſer y porter les yeux.

X. Il n'y a point de nation plus prévenue en faveur du ſort & des augures. Leur maniere de conſulter le ſort eſt très-ſimple. On coupe en pluſieurs morceaux une baguette (34) d'arbre fruitier. Après les avoir diſtingués par certaines marques, on les jette pêle-mêle ſur une étoffe blanche. Alors le Prêtre de la cité, s'il s'agit d'affaires publiques, le pere de famille, s'il eſt queſtion d'intérêts particuliers, ayant fait une priere aux Dieux, & regardant le Ciel, leve trois fois chaque morceau l'un après l'autre; &, ſuivant l'ordre où ſe ſont préſentées les différentes marques, il en donne l'explication. Quand elle n'eſt pas favorable, de tout le jour on n'interroge plus le ſort touchant la même affaire. Si la réponſe eſt conforme à leurs deſirs, pour plus grande ſureté, ils veulent qu'elle

tis, equorum quoque præsagia ac monitus experiri. Publicè aluntur iisdem nemoribus ac lucis, candidi & nullo mortali opere contacti, quos pressos sacro curru Sacerdos ac Rex vel Princeps civitatis comitantur, hinnitusque ac fremitus observant. Nec ulli auspicio major fides non solùm apud plebem, sed apud proceres, apud Sacerdotes. Se enim Ministros Deorum, illos conscios putant. Est & alia observatio auspiciorum, quâ gravium bellorum eventus explorant. Ejus gentis cum quâ bellum est, captivum quoquo modo interceptum, cum electo popularium suorum, patriis quemque armis committunt. Victoria hujus vel illius, pro præjudicio accipitur.

XI. De minoribus rebus Principes consultant, de majoribus omnes: ita tamen ut ea quoque quorum penès ple-

soit confirmée par les auspices. Ils sont, comme nous, dans l'usage de consulter le chant, le cri, le vol des oiseaux. Mais ce qui leur est propre, c'est d'observer aussi les chevaux, & d'en tirer des présages. On en nourrit quelques-uns aux dépens du public dans les mêmes forêts dont j'ai parlé, tous d'une blancheur éclatante, & qui ne furent jamais avilis par aucun travail profane. On les attelle au char sacré. Le Roi ou le Chef de la cité les accompagne pour étudier leur souffle & leurs hennissemens. Nul augure plus décisif dans l'esprit du peuple, des grands & des prêtres. Ceux-ci ne se regardent que comme les Ministres des Dieux, & croient que ces animaux en sont les organes. Dans une guerre importante, les Germains ont encore une autre façon de deviner quel sera l'événement. A quelque prix que ce soit ils font un prisonnier, qu'ils forcent de se battre avec un de leurs plus braves guerriers. Les deux champions sont armés chacun à la maniere de son pays, & la fortune du vainqueur semble pronostiquer celle de sa nation.

XI. Les Chefs décident les affaires de peu d'importance. On réserve les autres à l'assemblée générale qui cependant n'a

bem arbitrium eſt, apud principes * pertractentur. Coeunt niſi quid fortuitum & ſubitum inciderit, certis diebus, cùm aut inchoatur luna aut impletur : nam agendis rebus hoc auſpicatiſſimum initium credunt. Nec dierum numerum, ut nos, ſed noctium computant. Sic conſtituunt, ſic condicunt : nox ducere diem videtur. Illud ex libertate vitium, quòd non ſimul, nec juſſi conveniunt, ſed & alter, & tertius dies cunctatione coëuntium abſumitur. Ut turbæ * placuit, conſidunt armati. Silentium per ſacerdotes, quibus tum & coërcendi jus eſt, imperatur. Mox Rex vel Princeps, prout ætas cuique, prout nobilitas, prout decus bellorum, prout facundia eſt, audiuntur, auctoritate ſuadendi magis quàm jubendi poteſtate. Si diſplicuit ſententia, fremitu aſpernantur : ſin placuit, frameas concutiunt. Honoratiſſimum aſſenſus genus eſt armis laudare.

pas le droit d'en connoître, qu'elles n'aient été discutées (35) par les Chefs. Hors les cas imprévus, on ne la tient qu'à des jours fixes. C'est le tems de la nouvelle ou de la pleine lune qu'ils estiment le plus heureux pour entamer les affaires. Au lieu que nous comptons par les jours, ils comptent par les nuits (36). Tel est le style dont ils se servent dans leurs ordonnances & dans leurs convocations : ils croient la nuit plus ancienne que le jour. Un des inconvéniens de leur liberté, c'est qu'ils arrivent au rendez-vous l'un après l'autre avec une lenteur qui marque leur indépendance, & qui souvent fait perdre deux ou trois jours. Lorsqu'ils se voient en assez grand nombre (37), ils prennent séance tout armés. Les Prêtres qui dans ces assemblées ont aussi le pouvoir de maintenir l'ordre, font faire silence. Alors le Roi ou le Chef (38) parle le premier. Les Grands opinent à leur tour, & sont écoutés avec les égards que méritent leur âge, leur noblesse, leurs exploits, leur éloquence. On défere moins à l'autorité de la personne, qu'à ses raisons. Si l'avis déplaît à la multitude, elle le rejette par un murmure. Lorsqu'elle le goûte, chacun frappe son bouclier de sa lance : éloge

XII. Licet apud Concilium accusare quoque, & discrimen capitis intendere. Distinctio pœnarum ex delicto: proditores & transfugas arboribus suspendunt: ignavos, & imbelles, & corpore infames, cœno ac palude, injectâ insuper crate, mergunt. Diversitas supplicii illuc respicit, tamquam scelera ostendi oporteat dum puniuntur, flagitia abscondi. Sed & levioribus delictis pro modo pœnarum, equorum pecorumque numero convicti multantur. Pars multæ Regi vel civitati, pars ipsi qui vindicatur vel propinquis ejus exsolvitur. Eliguntur in iisdem Conciliis & Principes, qui jura per pagos vicosque reddunt. Centeni singulis ex plebe Comites, Consilium simul & auctoritas, adsunt.

XIII. Nihil autem neque publicæ, neque privatæ rei, nisi armati agunt. Sed arma sumere non antè cuiquam moris,

militaire, qui passe chez eux pour le signe d'approbation le plus honorable & le plus flatteur.

XII. On peut aussi porter les affaires criminelles à ce Conseil de la nation. On pend à des arbres les traîtres & les transfuges. On étouffe dans un marais ou dans un bourbier, sous une claie, les fainéans, les poltrons, ceux qui deshonorent leur sexe. L'esprit de la loi, dans la diversité de ces supplices, est de rendre visible la punition des crimes, & d'ensevelir les vices infâmes dans un éternel oubli. Pour les cas moins odieux, le coupable peut se racheter du châtiment par une amende proportionnée, qui se paie, soit en bestiaux, soit en chevaux, partie au profit du Roi ou de la cité, partie à celui de la personne offensée ou de ses parens. Il appartient encore à ces mêmes assemblées générales de nommer les Chefs destinés à rendre la justice dans chaque canton (39), & dans les villages qui en dépendent. Chacun de ces Chefs a cent Assesseurs choisis parmi le peuple. Ils forment le Conseil, & jugent conjointement avec le Chef.

XIII. Un Germain ne paroît nulle part (40) qu'il ne soit armé. Mais per-

quàm civitas ſuffecturum probaverit. Tum in ipſo Concilio vel Principum aliquis, vel pater, vel propinquus ſcuto frameâque juvenem ornant. Hæc apud illos toga; hic primus juventæ honos: ante hoc domûs pars videntur, mox reipublicæ. Inſignis nobilitas aut magna patrum merita, Principis dignationem etiam adoleſcentulis aſſignant. Ceteri robuſtioribus ac jampridem probatis aggregantur: nec rubor inter *Comites* aſpici. Gradus quinetiam & ipſe comitatus habet, judicio ejus quem ſectantur magnaque & Comitum æmulatio, quibus primus apud Principem ſuum locus; & Principum, cui plurimi & acerrimi Comites. Hæc dignitas, hæ vires, magno ſemper electorum juvenum globo circumdari, in pace decus, in bello præſidium. Nec ſolùm in ſuâ gente cuique, ſed apud finitimas quoque civitates id nomen, ea gloria eſt, ſi numero ac virtute comitatus emineat, expetuntur enim legatio-

ſonne

ſonne n'a droit de l'être ſans l'aveu de ſes Citoyens. Le jeune aſpirant (41) qu'on a jugé capable de porter les armes, eſt introduit dans l'aſſemblée générale par un des Princes ou Chefs, par ſon pere ou par un de ſes proches, qui lui donne ſolemnellement la lance & le bouclier. C'eſt-là leur robe virile; c'eſt-là leur entrée dans le monde. Juſqu'à ce jour, membres de leur famille ſeulement, ils deviennent alors membres de l'Etat. L'extrême jeuneſſe n'exclut point du rang de Prince ou de Chef ceux qu'une naiſſance très-illuſtre ou les ſervices ſignalés de leurs peres appellent à cette dignité. A meſure qu'ils avancent en âge & qu'ils ſe font eſtimer, une foule de jeunes guerriers vient s'attacher à leur perſonne, & groſſir leur cour. On ne rougit point du titre de *ſuivant*; & même tous ceux qui le portent ne ſont pas égaux. L'eſtime du Chef regle entre eux les rangs. Les *ſuivans* ſe piquent de mériter la faveur du Prince, & les Princes d'avoir la ſuite la plus nombreuſe & la plus vaillante. Etre toujours environnés d'un eſſain de jeuneſſe choiſie, c'eſt ce qui leur donne de la puiſſance & de la conſidération, ce qui fait leur ſûreté pendant la guerre, & leur gloire pendant la paix.

nibus, & muneribus ornantur, & ipsâ plerumque famâ bella profligant.

XIV. Cùm ventum in aciem, turpe Principi virtute vinci, turpe comitatui virtutem Principis non adæquare. Jam verò infame in omnem vitam ac probrosum, superstitem principi suo ex acie recessisse. Illum defendere, tueri, sua quoque fortia facta gloriæ ejus assignare, præcipuum sacramentum est. Principes pro victoriâ pugnant; Comites pro principe. Si civitas, in quâ orti sunt, longâ pace & otio torpeat, plerique nobilium adolescentium petunt ultrò eas nationes, quæ tum bellum aliquod gerunt; quia & ingrata genti quies, & faciliùs inter ancipitia clarescunt; magnumque comitatum non nisi vi belloque tueantur: exigunt enim, à Principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque frameam. Nam epu-

C'eſt ainſi qu'ils ſont grands & chez leurs compatriotes & chez leurs voiſins. On recherche leur amitié par des ambaſſades ; on la cultive par des préſens : ils terminent ſouvent les guerres par leur ſeule réputation.

XIV. Dans un combat, il ſeroit honteux au Prince de céder en valeur à ceux qui le ſuivent ; honteux à ſa ſuite de ne le pas égaler. S'il vient à périr, un guerrier capable de lui ſurvivre, ſeroit déshonoré pour jamais. Le plus ſaint de leurs engagemens, eſt de le couvrir, de le défendre, & même de ſacrifier leur gloire à la ſienne, en lui faiſant un mérite de leurs propres exploits. Le Prince combat pour la victoire ; ils combattent pour le Prince. Lorſqu'une cité languit dans le ſein d'une longue paix, preſque toute la jeune nobleſſe (42) va ſervir ailleurs, comme volontaire. Le repos eſt un état violent pour des Germains. Les occaſions périlleuſes offrent un moyen plus court de ſe faire un nom : enfin, pour retenir à ſon ſervice ceux qui ſe ſont donnés à lui, chaque Prince n'a de reſſource que la guerre. Tantôt ils lui demandent ce cheval de bataille, tantôt cette lance victorieuſe teinte du ſang de l'ennemi. Sa table, groſſierement ſervie, mais abon-

læ, & quanquam incomti, largi tamen, apparatus, pro ſtipendio cedunt. Materia munificentiæ per bella, & raptus. Nec arare terram, aut exſpectare annum tam facilè perſuaſeris, quàm vocare hoſtes & vulnera mereri. Pigrum quinimmo & iners videtur ſudore acquirere, quod poſſis ſanguine parare.

XV. Quoties bella non ineunt, nón multùm venatibus, plus per otium tranſigunt, dediti ſomno ciboque. Fortiſſimus quiſque ac belliçoſiſſimus nihil agens, delegatâ domûs & penatium & agrorum curâ feminis ſenibuſque & infirmiſſimo cuique ex familia, ipſi hebent : mirâ diverſitate naturæ, cùm iidem homines ſic ament inertiam & oderint quietem. Mos eſt civitatibus ultrò ac viritim conferre Principibus vel armentorum vel frugum, quod pro honore acceptum, etiam neceſſitatibus ſubvenit. Gaudent præcipuè finitimarum gentium donis, quæ non modo à ſingulis, ſed publicè mittuntur : electi

dante, leur tient lieu de solde. Sans le pillage & le butin, où trouveroit-il des fonds pour soutenir cette dépense, pour suffire à ces libéralités ? Vous leur persuaderiez plutôt de susciter une guerre, de courir follement à l'ennemi, que de labourer, que d'attendre la saison de la récolte. Que dis-je ? c'est, à leurs yeux, fainéantise & bassesse, de gagner, à la sueur de son front, ce qui peut ne coûter que du sang.

XV. Lorsqu'ils ne vont point en course, ils s'occupent peu de la chasse (43), & ne font presque que manger ou dormir. Ces guerriers si actifs, si pleins de feu, abandonnent le soin de leur maison & de leurs biens à des femmes, à des vieillards, à quelque chétif esclave. Pour eux, ils vivent dans une espece d'indolence stupide ; & l'on est étonné que les mêmes hommes puissent avoir tant de goût pour ne rien faire, & d'antipathie pour le repos. Les cités ont coutume de donner aux Chefs une certaine quantité de grain & de bétail. Chaque citoyen se prête à cette contribution, hommage volontaire, qui fait honneur aux Princes, & les aide en même temps à subsister. Rien ne les flatte comme les présens de leurs voisins. Tantôt ce sont des particu-

equi, magna arma, phaleræ, torquesque. Jam & pecuniam accipere docuimus.

XVI. Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est; ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant non in nostrum morem connexis & cohærentibus ædificiis. Suam quisque domum spatio circumdat, sive adversùs casus ignis remedium, sive insciti ædificandi, ne cæmentorum quidem apud illos aut tegularum usus. Materiâ ad omnia utuntur informi, & citra speciem aut delectationem. Quædam loca diligentiùs illinunt terrâ ita purâ ac splendente, ut picturam ac lineamenta colorum imitetur. Solent & subterraneos specus operire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi & receptaculum frugibus: quia rigorem frigorum ejusmodi locis molliunt: & si quando hostis advenit, aperta populatur; abdita autem & defossa, aut

culiers, & tantôt des peuples, qui leur envoient de belles armes, des colliers, des chevaux de prix, de magnifiques harnois. Déjà nous leur avons appris à recevoir auſſi de l'argent.

XVI. On ſait que les Germains n'ont point de Ville (44), & ne ſauroient même ſouffrir ce qui peut y reſſembler. Les familles vivent iſolées. Ils habitent épars çà & là, ſelon qu'un bois, un champ, une fontaine les a fixés. Leurs villages ne ſont point, comme les nôtres, un aſſemblage de maiſons contiguës. Chacun laiſſe un eſpace autour de la ſienne, ſoit pour prévenir les incendies, ſoit faute de ſavoir bâtir. Ils n'emploient ni pierre, ni tuile, & ne ſe ſervent que de bois informe, ſans penſer à l'agrément, ni même à la commodité : tout au plus ils enduiſent certains endroits du bâtiment d'une terre fine & luiſante, dont les veines, de différentes couleurs, imitent aſſez la peinture. C'eſt encore un de leurs uſages, de creuſer des ſouterreins qu'ils chargent de fumier. C'eſt-là qu'ils ſerrent leurs grains, qu'ils ſe réfugient pendant l'hiver, pour ſe garantir des froids exceſſifs : & ſi, dans une incurſion, l'ennemi ravage la campagne, ces retraites cachées ſe dérobent a lui,

ignorantur, aut eo ipso fallunt, quòd quærenda sunt.

XVII. Tegumen omnibus sagum, fibulâ, aut, si desit, spinâ consertum. Cetera intecti, totos dies juxtà focum atque ignem agunt. Locupletissimi veste distinguuntur, non fluitante, sicut Sarmatæ ac Parthi, sed strictâ & singulos artus exprimente. Gerunt & ferarum pelles, proximi ripæ negligenter, ulteriores exquisitiùs, ut quibus nullus per commercia cultus. Eligunt feras, & detracta velamina spargunt maculis, pellibusque belluarum, quas exterior oceanus, atque ignotum mare gignit. Nec alius feminis quàm viris habitus, nisi quòd feminæ sæpius lineis amictibus velantur, eosque purpurâ variant, partemque vestitûs superioris in manicas non extendunt, nudæ brachia ac lacertos: sed & proxima pars pectoris patet.

parce qu'elles ſont totalement inconnues, ou du moins parce qu'il faudroit les chercher.

XVII. L'habillement de la Nation ne conſiſte que dans une ſaie attachée avec une agraffe, ou, faute d'agraffe, avec une épine. Du reſte (45), ils ſont nuds; ce qui les oblige de paſſer les jours entiers auprès du feu. Les plus riches portent des habits, non pas flottans, à la mode des Parthes & des Sarmates, mais aſſez juſtes pour marquer la taille. Quoiqu'ils portent auſſi des fourrures, ceux des bords du Rhin & du Danube en ſont beaucoup moins curieux que les Peuples plus reculés, qui, n'ayant point de commerce avec nous, ne peuvent s'habiller de nos étoffes. Ceux-ci vont à la chaſſe de certains animaux, & ſe parent de leurs dépouilles, après les avoir mouchetées de peaux d'une autre couleur, & bigarrées des écailles de ces poiſſons monſtrueux qu'engendrent l'océan & les mers que nous ne connoiſſons pas. L'habit des femmes reſſemble à celui des hommes, excepté qu'elles ſont communément vêtues de toile de lin brodée de pourpre, qu'elles n'ont point de manches (46), & laiſſent voir, outre leurs bras, une partie de leur ſein.

XXIII. Quanquam ſevera illic matrimonia. Nec ullam morum partem magis laudaveris: nam propè ſoli Barbarorum ſingulis uxoribus contenti ſunt, exceptis admodum paucis, qui non libidine, ſed ob nobilitatem plurimis nuptiis ambiuntur. Dotem non uxor marito, ſed uxori maritus offert. Interſunt parentes & propinqui, ac munera probant: munera non ad delicias muliebres quæſita, nec quibus nova nupta comatur, ſed boves & frenatum equum, & ſcutum cum frameâ gladioque. In hæc munera uxor accipitur; atque invicem ipſa armorum aliquid viro affert. Hoc maximum vinculum, hæc arcana ſacra, hos conjugales Deos arbitrantur. Ne ſe mulier extra virtutum cogitationes, extraque bellorum caſus putet, ipſis incipientis matrimonii auſpiciis admonetur, venire ſe laborum periculorumque ſociam; idem in pace, [1]dem in prœlio paſſuram auſuramque. Hoc juncti boves, hoc paratus equus, hoc data arma denuntiant; ſic vivendum,

XVIII. Cependant le respect pour la sainteté du mariage est un des caracteres distinctifs de la nation, & celui qui mérite le plus nos éloges. Bien différens de la plûpart des autres barbares, ils n'épousent qu'une femme : & si quelques nobles en très-petit nombre s'écartent de l'usage national, la passion n'y entre pour rien. Ils ne font que céder à l'empressement de plusieurs familles qui briguent leur alliance. Les filles n'ont point de dot. Mais quand on en fait la demande, on offre des présens qui doivent leur en tenir lieu. La famille s'assemble, & le mariage est conclu si les présens sont agréés. Ils ne consistent point dans ces superfluités inventées pour flatter la mollesse & la vanité des femmes : ils ne peuvent servir à parer la nouvelle épouse. Ce sont des bœufs, un cheval harnaché, une lance, une épée, un bouclier. En vertu de ces présens la femme passe au pouvoir du mari, qui reçoit pareillement quelques armes de sa main. Voilà le lien sacré de leur union, leurs mystérieuses cérémonies (47), les Dieux qui président à leur hymenée. De tels auspices annoncent à la femme (48) que son sexe ne la dispensera point des vertus guerrières ; qu'elle est appellée à

sic pereundum ; accipere se quæ liberis inviolata ac digna reddat, quæ nurus accipiant, rursusque ad nepotes referant.

XIX. Ergo ceptâ pudicitiâ agunt nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ. Litterarum secreta viri pariter ac feminæ ignorant. Pauciſſima in tam numerosâ gente adulteria, quorum pœna præsens, & maritis permissa. Acciſis crinibus nudatam coràm propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit : publicatæ enim pudicitiæ nulla venia. Non formâ, non ætate, non opibus maritum invenerit. Nemo enim illic vitia ridet : nec corrumpere & corrumpi, sæculum vocatur. Meliùs quidem adhuc eæ civitates, in quibus tantùm virgines

partager en tout tems avec ſon mari les travaux, les dangers, la bonne & la mauvaiſe fortune, à montrer dans les combats une audace digne de lui. Ces bœufs attachés au joug, ce cheval équippé, ces armes, tout lui fait entendre quel ſera le cours de ſa vie, quelle en ſera peut-être la fin. Ces armes doivent être ſoigneuſement conſervées, & s'ennoblir entre ſes mains pour ſervir un jour de dot à ſa belle-fille, & paſſer à ſa poſtérité.

XIX. Ainſi la vertu des femmes ſe trouve à l'abri même de l'occaſion, loin de ces ſpectacles qui rendent le vice aimable, loin de ces feſtins qui réveillent les paſſions. Ni les hommes ni les femmes ne ſavent employer l'art de l'écriture à mener ſourdement une intrigue. Dans une nation ſi nombreuſe, rien de plus rare que l'adultere. On le punit ſur le champ; & c'eſt le mari qui ſe fait juſtice. En préſence des parens, il coupe les cheveux à la criminelle, la chaſſe de chez lui toute nue, & la promene dans le village en la chargeant de coups. Quand une fille ſe deshonore, qu'elle n'eſpere point de grace. Ni jeuneſſe, ni beauté, ni biens ne lui feroient trouver un parti: car on ne plaiſante point ſur

nubunt, & cum ſpe votoque uxoris ſemel tranſigitur. Sic unum accipiunt maritum quo modo unum corpus, unamque vitam; ne ulla cogitatio ultrà, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum, ſed tanquam matrimonium ament. Numerum liberorum finire, aut quemquam agnatis necare flagitium habetur; pluſque ibi boni mores valent, quam alibi bonæ leges.

XX. In omni domo nudi ac ſordidi, in hos artus, in hæc corpora, quæ miramur, excreſcunt. Sua quemque mater uberibus alit, nec ancillis ac nutricibus delegantur. Dominum ac ſervum nullis educationis deliciis dignoſcas. Inter eadem pecora in eâdem humo degunt, donec ætas ſeparet ingenuos, virtus agnoſcat. Sera juvenum venus, eoque inexhauſta pubertas: nec virgines feſtinantur. Eadem juventa, ſimilis proce-

le vice chez les Germains. Là corrompre & succomber (49) sont des crimes qu'on n'excuse point en disant, tel est le siecle. Quelques cités plus sensées encore (50) ne permettent pas aux femmes de se remarier. Une fille prend un mari sans espérance d'en changer, non plus que d'ame ou de corps. Elle doit concentrer en lui son affection, ses projets, ses desirs, comme s'il étoit seul dans l'univers. Là c'est une abomination de ne vouloir qu'un certain nombre d'enfans ou d'en faire périr quelqu'un (51); & les bonnes mœurs ont plus de pouvoir sur ces barbares, que n'en ont les bonnes loix sur des peuples policés.

XX. Dans quelque maison que ce soit on laisse les enfans nuds. Ils sont allaités par leurs meres qui n'ont point sous elles d'autres femmes pour en prendre soin; & c'est ainsi que se forment ces hommes dont nous admirons la taille & la vigueur. Le fils de famille n'est pas élevé délicatement, ni tenu plus proprement que le jeune esclave. Confondus l'un avec l'autre, ils rampent par terre; ils vivent ensemble au milieu des troupeaux. L'âge mettra chacun à sa place; & l'homme libre se fera connoître par la noblesse

ritas. Pares validique miscentur, ac robora parentum liberi referunt. Sororum filiis idem apud avunculum, qui apud patrem honor. Quidam sanctiorem arctioremque hunc nexum sanguinis arbitrantur, & in accipiendis obsidibus magis exigunt, tanquam ii & animum firmiùs & domum latiùs teneant. Heredes tamen succesſoresque sui cuique liberi: & nullum testamentum. Si liberi non sunt, proximus gradus in possessione fratres, patrui, avunculis. Quantò plus propinquorum, quo major affinium numerus, tanto gratiosior senectus; nec ulla orbitatis pretia.

XXI. Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui, quàm amicitias necesse est. Nec implacabiles durant. Luitur

de ſes ſentimens. Comme les garçons ne goûtent qu'aſſez tard même les plaiſirs légitimes, leur jeuneſſe n'eſt point épuiſée. On ne ſe hâte pas non plus d'établir les filles. Ainſi de ces alliances parfaitement aſſorties & pour l'âge & pour la force, naiſſent des ſujets auſſi robuſtes que ceux dont ils tiennent le jour. Les neveux du côté maternel ne ſont pas moins précieux à leur oncle qu'à leur pere. Quelques-uns même regardent la parenté de l'oncle maternel & du neveu (52) comme le lien le plus ſacré de tous : & lorſqu'ils traitent avec le Chef d'une cité, ils lui demandent pour ôtages les enfans de ſa ſœur préférablement aux ſiens, croyant l'engager d'une maniere plus étroite, & tout à la fois intéreſſer un plus grand nombre de parens. Chacun néanmoins hérite de ſon pere, & jamais on ne fait de teſtament. Au défaut de la ligne directe, les collatéraux les plus proches recueillent la ſucceſſion. Plus on a de parens & d'alliés, plus on eſt conſidéré dans ſa vieilleſſe. En Germanie on ne gagne rien à ſe trouver ſans enfans (53).

XXI. Il eſt indiſpenſable d'entrer dans tous les engagemens de celui dont on hérite, de s'approprier ſes querelles

enim etiam homicidium certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus, utiliter in publicum, quia periculosiores sunt inimicitiæ juxta libertatem. Convictibus & hospitiis non alia gens effusiùs indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto nefas habetur. Pro fortunâ quisque apparatis epulis excipit. Cùm defecêre, qui modò hospes fuerat, monstrator hospitii & comes. Proximam domum non invitati adeunt. Nec interest. Pari humanitate accipiuntur. Notum ignotumque quantum ad jus hospitii, nemo discernit. Abeunti, si quid poposcerit, concedere moris: & poscendi invicem eadem facilitas. Gaudent muneribus: sed nec data imputant, nec acceptis obligantur.

ainſi que ſes liaiſons. Heureuſement les haines (54) ne ſont point implacables. Pour le meurtre même on compoſe moyennant une quantité de bétail que la famille entiere reçoit à titre de réparation. L'intérêt public veut qu'elle s'en contente; & ce ſage expédient arrête le cours des inimitiés, dont les ſuites ſeroient terribles parmi des hommes indépendans. Il n'eſt point de nation où l'on traite avec plus de généroſité ſes convives & ſes hôtes. Refuſer le couvert à quelqu'un, ce ſeroit faire injure à l'humanité. Le maître de la maiſon régale ſelon ſon pouvoir ceux qui s'adreſſent à lui. Quand ſes proviſions viennent à manquer, il leur ſert de conducteur, & va chercher avec eux l'hoſpitalité dans la maiſon la plus voiſine. Ils ne ſont point invités. N'importe: ils n'en ſeront pas reçus moins cordialement; & l'on ne fait en pareil cas nulle diſtinction des amis & des inconnus. A votre départ, ſi vous demandez quelque choſe, vous êtes sûr de l'obtenir: mais en revanche on uſe avec vous de la même liberté. Quoique les Germains aiment les préſens, ils n'exigent point qu'on leur ait obligation de ce qu'ils donnent, ni ne veulent en avoir de ce qu'ils reçoivent.

XXII. * Victus inter hospites comis. Statim è somno quem plerumque in diem extrahunt, lavantur, sæpius calidâ, ut apud quos plurimùm hiems occupat. Lauti, cibum capiunt. Separatæ singulis sedes, & sua cuique mensa. Tum ad negotia, nec minùs sæpè ad convivia procedunt armati. Diem noctemque continuare potando nulli probrum. Crebræ ut inter vinolentos rixæ, rarò conviciis, sæpius cæde & vulneribus transiguntur. Sed & de reconciliandis invicem inimicis, & jungendis affinitatibus, & adsciscendis Principibus, de pace denique ac bello plerumque in conviviis consultant: tanquam nullo magis tempore aut ad simplices cogitationes pateat animus, aut ad magnas incalescat Gens non astuta nec callida, aperit adhuc secreta pectoris, licentiâ loci. Ergo detecta & nuda omnium mens posterâ die retractatur, & salva utriusque temporis ratio est. Deliberant, dum fingere nesciunt: constituunt, dum errare non possunt.

XXII. D'ordinaire ils se levent fort tard (55), & dès qu'ils sont levés, ils se baignent presque toujours dans l'eau tiede, parce que leurs hivers durent très-long-tems. On mange après le bain. Chacun est assis à sa table séparée. Ensuite ils prennent leurs armes, & sortent pour vaquer à leurs affaires; quelquefois pour se rendre à des festins où l'on continue de boire fort avant dans la nuit. Ces sortes d'excès ne deshonorent point: mais ils sont l'occasion d'une infinité de querelles où l'on s'en tient rarement aux paroles, & qui finissent d'ordinaire par des scènes tragiques & sanglantes. Leurs festins au reste ne sont pas de simples parties de débauche. On y traite la plûpart du tems de réconciliations, de mariages, de l'élection des Princes, de la paix & de la guerre. C'est alors, à ce qu'ils croient, que l'ame se livre sans réserve aux impressions de la vérité, qu'elle s'échauffe pour enfanter des projets grands & hardis. La liberté de la table augmente encore la franchise de ces hommes vrais. Ils découvrent leurs plus secrettes pensées. Tous se montrent jusqu'au fond du cœur. Le lendemain on opine de sang-froid sur les avis proposés. Ainsi chaque chose se fait

XXIII. Potui humor ex ordeo aut frumento in quamdam ſimilitudinem vini corruptus. Proximi ripæ & vinum mercantur. Cibi ſimplices, agreſtia poma, recens fera, aut lac concretum. Sine apparatu, ſine blandimentis expellunt famem. Adversùs ſitim non eadem temperantia. Si indulſeris ebrietati ſuggerendo quantum concupiſcunt, haud minus facilè vitiis quàm armis vincentur.

XXIV. Genus ſpectaculorum unum atque in omni cœtu idem. Nudi juvenes, quibus id ludicrum eſt, inter gladios ſe atque infeſtas frameas ſaltu jaciunt. Exercitatio artem paravit, ars decorem : non in quæſtum tamen aut mercedem. Quamvis audacis laſciviæ pretium eſt, voluptas ſpectantium. Aleam (quod mirêre) ſobrii inter ſeria exercent, tantâ lucrandi perdendive temeri-

en ſon tems. Ils déliberent lorſqu'ils ne ſauroient feindre, & décident lorſqu'ils ne peuvent ſe tromper.

XXIII. Leur boiſſon eſt une liqueur faite avec du froment ou de l'orge, mais qui ne laiſſe pas d'enivrer. Les plus voiſins de la frontiere achetent auſſi du vin. Rien n'eſt ſi frugal (56) que leur nourriture. Des fruits ſauvages, de la venaiſon qu'ils ne ſavent point attendre, du lait caillé; aucun apprêt, aucun aſſaiſonnement. Ils ne mangent que pour la faim: mais il s'en faut beaucoup qu'ils ne boivent que pour la ſoif. Donnez-leur du vin autant qu'ils en demanderont, & leur intempérance vous diſpenſera d'employer vos armes pour les vaincre.

XXIV. Ils n'ont qu'une ſorte de ſpectacle, toujours la même dans toutes leurs aſſemblées. Des jeunes gens ſautent nuds en folâtrant au milieu des épées & des lances. L'exercice a fait un art de ce jeu. A l'art on a joint la bonne grace. Toutefois dans ce divertiſſement ſi perilleux il n'entre aucune vue d'intérêt. Le ſeul plaiſir des ſpectateurs en eſt le ſalaire & le prix. Même ſans avoir pû (choſe étrange!) ils ſe font du jeu de dez une occupation ſérieuſe; & s'y li-

tate, ut cùm omnia defecerunt, extremo ac noviſſimo jactu de libertate & de corpore contendant. Victus voluntariam ſervitutem adit. Quamvis junior, quamvis robuſtior, alligari ſe ac venire patitur. Ea eſt in re pravâ pervicacia: ipſi fidem vocant. Servos conditionis hujus per commercia tradunt, ut ſe quoque pudore victoriæ exſolvant.

XXV. Ceteris ſervis non in noſtrum morem deſcriptis per familiam miniſteriis utuntur. Suam quiſque ſedem, ſuos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut veſtis, ut colono injungit, & ſervus hactenùs paret. Cetera domûs officia uxor ac liberi exſequuntur. Verberare ſervum ac vinculis & opere coërcere, rarum. Occidere ſolent non diſciplinâ & ſeveritate, ſed impetu & irâ, ut inimicum, niſi quod impunè. Liberti non multùm ſupra ſervrent

vrent avec tant de fureur, qu'après avoir joué tout ce qu'ils ont, ils finissent par se jouer eux-mêmes (57), par risquer en un seul coup leur personne & leur liberté. Celui qui perd, se constitue lui-même esclave. Quoique plus jeune, quoique plus fort, il se laisse garrotter & vendre. Telle est l'obstination avec laquelle ils persistent dans leur travers. Il faut, disent-ils, tenir sa parole. Pour se délivrer de ces esclaves volontaires, dont aussi bien la présence reprocheroit à leur maître un bonheur trop odieux, il les vend aux Etrangers.

XXV. Les autres esclaves ne résident point dans la maison, attachés comme les nôtres à certains emplois. La mere de famille & les enfans y tiennent lieu de domestiques. Chaque serf a son habitation (58) & son ménage. Figurons-nous des fermiers obligés de fournir aux propriétaires tant de grain, tant de bétail, tant d'habits. C'est à quoi se réduit la servitude chez les Germains. On les voit rarement battre leurs esclaves, les mettre aux fers, les condamner à de pénibles travaux. S'ils en tuent quelqu'un, ce n'est point par esprit de justice, pour faire un exemple, mais par promptitude, par emportement, comme ils tueroient

vos sunt, rarò aliquod momentum in domo, nunquam in civitate, exceptis dumtaxat iis gentibus, quæ regnantur. Ibi enim & super ingenuos & super nobiles ascendunt. Apud ceteros impares libertini libertatis argumentum sunt.

XXVI. Fenus agitare & in usuras extendere ignotum: ideoque magis servatur quàm si vetitum esset. Agri pro numero cultorum ab universis per vices occupantur, quos mox inter se secundùm dignationem partiuntur. Facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, & superest ager: nec enim cum ubertate & amplitudine soli labore contendunt, ut pomaria conserant, & prata sepiant, & hortos rigent. Sola terræ seges imperatur: undè annum quoque ipsum non in totidem digerunt species. Hiems & ver & æstas intellectum ac vocabula habent: autumni perinde nomen ac bona ignorantur.

leur ennemi ; à cela près que la mort du ſerf demeure impunie. Les affranchis ne ſont guere plus conſidérés que les eſclaves. Preſque jamais ils ne jouent de rôle dans les familles (59), & jamais dans l'Etat, à moins que le Gouvernement ne ſoit monarchique. Sous les Rois, ils s'élevent au-deſſus des nobles mêmes. Par tout ailleurs la ſubordination des affranchis eſt une preuve de la liberté.

XXVI. Ils ne connoiſſent pas ſeulement l'uſure : heureuſe ignorance plus ſalutaire que les loix ! Chaque communauté cultive tantôt un canton (60), tantôt un autre. Elle le prend plus ou moins étendu ſelon le nombre des bras qu'elle peut employer ; & toujours aſſez vaſte pour rendre facile le partage qui s'en fait entre les particuliers, ſuivant leur condition & leur état. Jamais ils n'enſemencent les mêmes champs deux années de ſuite. Ils ont à choiſir, parce qu'ils ne proportionnent point leur travail à l'étendue, à la bonté du terrein, & ne ſe donnent la peine ni de planter des vergers, ni d'arroſer des jardins, ni d'enclorre des prairies. Ils ne demandent à la terre que du grain. Auſſi ne diſtinguent-ils que trois ſaiſons. Leur langue a des mots pour ſignifier le printems,

XXVII. Funerum nulla ambitio. Id ſolùm obſervatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis crementur. Struem rogi nec veſtibus, nec odoribus cumulant. Sua cuique arma, quorumdam igni & equus adjicitur. Sepulcrum ceſpes erigit. Monumentorum arduum & operoſum honorem, ut gravem defunctis, aſpernantur. Lamenta ac lacrymas citò, dolorem & triſtitiam tardè ponunt. Feminis lugere honeſtum eſt; viris meminiſſe.

XXVIII. Hæc in commune de omnium Germanorum origine ac moribus accepimus. Nunc ſingularum gentium inſtituta, rituſque quatenùs differant; quæ nationes è Germaniâ in Gallias commigraverint, expediam. Validiores olim Gallorum res fuiſſe ſummus auctorum divus Julius tradit: eoque credibile eſt, etiam Gallos in Germaniam tranſgreſ-

l'hiver & l'été, parce qu'ils en ont une idée. Quant à l'automne; & son nom & ses présens leur sont également inconnus (61).

XXVII. Les funérailles se font sans aucune pompe. Seulement on a l'attention de choisir certains bois pour brûler les corps des homme illustres. Ils n'entassent sur le bûcher ni vêtemens ni parfums, & ne brûlent avec le mort que ses armes & tout au plus son cheval. Un simple tombeau de gazon tient lieu de ces superbes mausolées (62), dont la masse leur paroît accablante pour celui qu'on veut honorer. Leurs larmes sont bientôt essuyées; mais leur douleur dure long-tems. Le devoir des femmes est de pleurer les morts: celui des hommes de s'en souvenir.

XXVIII. Voilà ce que j'ai pu recueillir touchant l'origine des Germains, & les usages communs à toute la nation. Maintenant je vais entrer dans quelque détail sur les loix & les coutumes particulieres des peuples qui la composent, & marquer en même tems ceux qui se sont détachés d'elle, pour se fixer dans les Gaules. César, le plus illustre des Auteurs (63), nous apprend que la puissance des Gaulois avoit été supérieure à celle

ſos. Quantulùm enim amnis obſtabat, quo minùs ut quæque gens evaluerat, occuparet permutaretque ſedes promiſcuas adhuc, & nullâ regnorum potentiâ diviſas ? Igitur inter Hercyniam ſilvam Rhenumque & Mænum amnes Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraque gens, tenuêre. Manet adhuc *Boiemi* nomen, ſignificatque loci veterem memoriam, quamvis mutatis cultoribus. Sed utrùm Araviſci in Pannoniam ab Oſis Germanorum natione, an Oſi ab Araviſcis in Germaniam commigraverint, cùm eodem adhuc ſermone, inſtitutis, moribus utantur, incertum eſt : quia pari olim inopiâ ac libertate eadem utriuſque ripæ bona malaque erant. Treveri & Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitioſi ſunt, tanquam per hanc gloriam ſanguinis, à ſimilitudine & inertiâ Gallorum ſeparentur. Ipſam Rheni ripam haud dubiè Germanorum populi colunt, Vangiones, Triboci, Nemetes. Ubii *

des Germains : ce qui donne lieu de croire que les premiers envoyerent auſſi des colonies au delà du Rhin. Lorſque l'une des deux nations ſe ſentoit en force & ſe trouvoit trop ſerrée dans ſon ancienne demeure, une riviere l'eût-elle empêchée de paſſer dans un pays dont aucun Etat ne s'approprioit la poſſeſſion, & qui ſembloit appartenir au premier occupant ? Ainſi les Helvétiens (64), s'étendirent entre le Rhin, le Mein & la forêt Hercynie. Les Boyens (65), autre peuple gaulois, pénétrerent plus loin; & le lieu de leur établiſſement eſt déterminé par le nom de *Boiemum* qui ſubſiſte encore, quoique cette contrée ait depuis changé d'habitans. Pour les Araviſques (66) établis en Pannonie, viennent-ils des Oſes, peuple germain, ou les Oſes doivent-ils être regardés comme une colonie des Araviſques ? Le langage, les mœurs, les coutumes de ces peuples ſont les mêmes. Mais lequel a paſſé le fleuve qui les ſépare aujourd'hui ? C'eſt ce que nous ignorons parce qu'on trouvoit des deux côtés du Danube mêmes biens, mêmes maux; l'indépendance & la pauvreté. Ceux de Treves & les Nerviens (67), croyant ſe mettre à couvert des repro-

quidem, quamquam Romana colonia esse meruerint, ac libentiùs Agrippinenses conditoris sui nomine vocentur, origine erubescunt; transgressi olim, & experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur.

XXIX. Omnium harum gentium virtute præcipui Batavi, non multum ex ripâ, sed insulam Rheni amnis colunt, Cattorum quondam populus, & seditione domesticâ in eas sedes transgressus, in quibus pars Romani imperii fierent. Manet honos & antiquæ societatis insigne: nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit. Exemti oneribus & collationibus, & tantùm in usum prœliorum sepositi, velut tela atque ar-

ches de molleſſe qu'on fait aux Gaulois, ſe piquent de deſcendre des Germains. Perſonne ne ſauroit conteſter une pareille origine aux peuples qui bordent le Rhin; je veux dire aux Vangiones (68), aux Triboques, aux Németes. Les Ubiens même (69), ne rougiſſent pas d'être Germains, quoiqu'ils aient mérité de devenir colonie Romaine, & qu'ils aiment mieux porter un nom qui rappelle celui d'Agrippa leur premier fondateur. Ils paſſerent autrefois le Rhin : & les preuves de fidélité qu'ils avoient données, nous engagerent à les placer ſur ſes bords, non pour leur ſûreté, mais pour la nôtre.

XXIX. Les Bataves, qui poſſedent peu de terrein le long du fleuve, en occupent une Iſle (70), & ſont les plus vaillans de tous ces peuples. Ils faiſoient autrefois partie des Cattes (71). Obligés par des troubles domeſtiques de s'en ſéparer, ils ſe ſont retirés dans ce canton de la Gaule, pour ſe donner aux Romains. Auſſi continue-t-on de les traiter avec une diſtinction & des égards qui prouvent l'eſtime que nous faiſons de leur alliance. Nous ne les inſultons point par des impôts, ni ne les écraſons par des gens d'affaires. Libres de contri-

ma, bellis reservantur. Est in eodem obsequio & Mattiacorum gens. Protulit enim magnitudo populi Romani ultra Rhenum, ultraque veteres terminos Imperii reverentiam. Ita sede finibusque in suâ ripâ, mente animoque nobiscum agunt; cetera similes Batavis, nisi quòd ipso adhuc terræ suæ solo & cœlo acriùs animantur. Non numeraverim inter Germaniæ populos, quanquam trans Rhenum Danubiumque consederint, eos qui Decumates agros exercent. Levissimus quisque Gallorum, & inopiâ audax, dubiæ possessionis solum occupavêre. Mox limite aucto promotisque præsidiis, sinus imperii & pars provinciæ habentur.

XXX. Ultrà hos Catti initium sedis

butions & de charges, ils sont destinés uniquement au service. Nous les réservons comme nos armes, pour les employer un jour de combat. Les Mattiaques (72) sont aussi membres de l'Empire, aux mêmes conditions, car le peuple Romain est si grand, qu'il se fait respecter au delà du Rhin, au delà de ses anciennes frontieres. Ainsi les Mattiaques, Germains d'origine & de domicile, sont Romains d'inclination & de cœur. Ils ressemblent en tout aux Bataves; mais n'ayant point été transplantés comme eux, ils tirent, ce semble, de leur terre natale encore plus de seve & de vigueur. Je ne regarde point comme un peuple de Germanie, quoiqu'il habite au delà du Danube & du Rhin, celui qui cultive la contrée dont les terres nous paient le dixieme (73). Ce furent des aventuriers Gaulois, poussés par l'inconstance, enhardis par la misere, qui voulurent bien courir les risques d'un établissement si hazardeux. Comme nous avons depuis reculé notre frontiere & porté nos garnisons plus avant, cette contrée appartient à notre province. C'est une dépendance de l'Empire, enclavée dans le pays ennemi.

XXX. Plus loin sont les Cattes, dont

ab Hercynio saltu inchoant, non ita effusis ac palustribus locis, ut ceteræ civitates, in quas Germania patescit: durant siquidem colles, paulatimque rarescunt: & Cattos suos saltus Hercynius prosequitur simul atque deponit. Duriora genti corpora, stricti artus, minax vultus, & major animi vigor. Multùm (ut inter Germanos) rationis ac solertiæ: præponere electos, audire præpositos, nosse ordines, intelligere occasiones, differre impetus, disponere diem, vallare noctem, fortunam inter dubia, virtutem inter certa numerare: quodque rarissimum, nec nisi ratione disciplinæ concessum, plus reponere in Duce quàm in exercitu. Omne robur in pedite, quem super arma ferramentis quoque & copiis coonerant. Alios ad prœlium ire videas; Cattos ad bellum. Rari excursus & fortuita pugna. Equestrium sanè virium id proprium, citò parare victoriam, citò cedere. Velocitas juxta formidinem, cunctatio propior constantiæ est.

le territoire commence la forêt Hercynie. Il eſt moins plat & moins marécageux que les vaſtes campagnes qu'habitent la plûpart des Germains. C'eſt une chaîne de collines, qui deviennent inſenſiblement plus clair-ſemées. La forêt borde encore les Cattes après les avoir conduits juſqu'à la plaine, & ſemble ne les quitter qu'à regret. Ils ont le corps plus robuſte & plus nerveux, l'air plus fier, l'eſprit plus vif que les autres peuples de la nation; beaucoup de ſens & d'habileté pour des Germains. Ils ſavent choiſir leurs Chefs & leur obéir, garder les rangs, épier l'occaſion, ſe poſſéder pour l'attendre, diſtribuer la journée, ſe retrancher pour la nuit; ſe défier des faveurs de la fortune; enfin, ce qui eſt fort rare & ſuppoſe de la diſcipline & de la réflexion, compter plus ſur le Général que ſur l'armée. Toutes leurs forces conſiſtent dans leur infanterie, qui porte avec ſes armes des outils & des proviſions. Les autres ſavent ſe battre; les Cattes faire la guerre. Ils vont rarement en courſe, & ne cherchent point les rencontres: différens en cela des troupes de cavalerie, dont le propre eſt effectivement de vaincre ou de ſe retirer tout d'un coup; mais que leur agilité

XXXI. Et aliis Germanorum populis usurpatum rarâ & privatâ cujusque audentiâ, apud Cattos in consensum vertit, ut primùm adoleverint, crinem barbamque submittere, nec nisi hoste cæso exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum. Super sanguinem & spolia, revelant frontem, seque tum demum pretia nascendi retulisse, dignosque patriâ ac parentibus ferunt. Ignavis & imbellibus manet squalor. Fortissimus quisque ferreum insuper annulum, ignominiosum id genti, velut vinculum gestat, donec se cæde hostis absolvat. Plurimis Cattorum hic placet habitus. Jamque canent insignes, & hostibus simul suisque monstrati. Omnium penès hos initia pugnarum: hæc prima semper acies, visu nova: nam ne in pace quidem vultu mitiore mansuescunt. Nulli domus, aut ager, aut aliqua cura: prout ad quemque venêre aluntur, prodigi alieni, con-

disposé à fuir, comme la pesanteur de l'infanterie l'oblige à tenir ferme.

XXXI. Un usage pratiqué chez le reste des Germains, mais seulement par un petit nombre de déterminés, a chez les Cattes force de loi. Aussitôt qu'ils sont en âge de porter les armes, ils laissent croître leur barbe & leurs cheveux qui leur tombent sur le visage. C'est un vœu qu'ils font à la vertu guerriere (74), & dont ils ne peuvent se dégager qu'en tuant un ennemi. Ils coupent sur ses dépouilles sanglantes cette chevelure qui leur offusquoit le front, & se vantent alors d'avoir payé ceux qui leur ont donné le jour, de s'être enfin rendus dignes d'eux & de la patrie. Les lâches demeurent dans l'état affreux, d'où ils n'ont pas eu le courage de sortir. Ceux qui se piquent d'une valeur singuliére, renouvellent le même vœu; mais avec cette différence qu'ils portent un anneau de fer (75), comme s'ils se condamnoient à l'esclavage, résolus de ne s'en racheter que par le sang d'un ennemi. Plusieurs conservent toute leur vie cet extérieur hideux. Ils blanchissent dans cette image glorieuse de captivité, qui fixe sur eux les regards des citoyens & des ennemis. Ce sont eux qui dans les

temtores fui, donec exsanguis senectus tam duræ virtuti impares faciat.

XXXII. Proximi Cattis certum jam alveo Rhenum, quique terminus esse sufficiat, Usipii ac Tencteri colunt. Tencteri super solitum bellorum decus, equestris disciplinæ arte præcellunt. Nec major apud Cattos peditum laus, quàm Tencteris equitum. Sic instituêre majores: posteri imitantur. Hi lusus infantium, hæc juvenum æmulatio; perseverant senes. Inter familiam & penates, & jura successionum, equi traduntur: excipit filius, non ut cetera maximus natu, sed prout ferox bello & melior.

combats donnent les premiers. Leur troupe eſt au front de bataille, & forme un coup d'œil effrayant. Car même pendant la paix leur air eſt également farouche. Sans demeure fixe, ſans cultiver la terre, indifférens aux ſoins de la vie, négligeant leur bien, prodigues de celui des autres, ces braves ſont nourris quelque part qu'ils aillent, & continuent de faire profeſſion d'une vertu ſi féroce, juſqu'à ce que l'épuiſement & la vieilleſſe les contraignent d'en modérer la rigueur.

XXXII. Près des Cattes ſont les Uſipiens (76), & les Tenctères, placés le long du Rhin, dont le lit eſt déſormais aſſez marqué (77) pour ſervir de limites. Ces derniers joignent à la bravoure ordinaire de la nation germanique, l'avantage d'être excellens hommes de cheval. Auſſi l'infanterie des Cattes n'eſt-elle pas plus renommée que la cavalerie des Tenctères. Leurs ancêtres ont établi les choſes ſur ce pied-là : elles s'y maintiennent toujours. S'exercer à cheval eſt un jeu pour les enfans, un objet d'émulation pour la jeuneſſe, une habitude pour les vieillards. Les chevaux ſont une partie conſidérable de la ſucceſſion, & ne vont pas à l'aîné com-

XXXIII. Juxta Tencteros Bructeri olim occurrebant : nunc Chamavos & Angrivarios immigrasse narratur ; pulsis Bructeris ac penitùs excisis, vicinarum consensu nationum, seu superbiæ odio, seu prædæ dulcedine, seu favore quodam erga nos Deorum : nam ne spectaculo quidem prœlii invidêre. Super LX millia non armis telisque Romanis, sed, quod magnificentius est, oblectationi oculisque cecidêrunt. Maneat quæso duretque gentibus si non amor nostri, at certè odium sui : quando urgentibus * imperii fatis nihil jam præstare fortuna majus potest, quàm hostium discordiam.

XXXIV. Angrivarios & Chamavos à tergo Dulgibini, & Chasuari cludunt, aliæque gentes haud perinde memoratæ.

me le reſte du bien, mais au plus brave des enfans.

XXXIII. Dans le voiſinage de leur cité l'on trouvoit, il n'y a pas long-tems, les Bructeres (78), dont nous apprenons que le pays vient d'être envahi par les Chamaves & par les Angrivariens. La hauteur inſupportable des Bructeres, ou le deſir de profiter de leurs dépouilles, ou peut-être le Ciel protecteur de notre empire, a réuni contr'eux les peuples voiſins qui les ont chaſſés & détruits. Les Dieux nous ont ménagé juſqu'au plaiſir d'être ſpectateurs du combat. Plus de ſoixante mille hommes ont péri, non ſous l'effort des armes Romaines, mais, ce qui eſt plus magnifique, pour nous ſervir de ſpectacle & d'amuſement (79). Si les peuples étrangers ne peuvent ſe réſoudre à nous aimer, puiſſent-ils du moins ſe haïr toujours! Dans cet état de grandeur où les deſtins de Rome nous ont élevés (80), la fortune n'a plus rien à faire pour nous, que de livrer nos ennemis à leurs propres diſſenſions.

XXXIV. Le pays des Chamaves & des Angrivariens eſt environné, du côté du nord & du levant, par les Dulgibins (81), les Caſuares, & d'autres peuples

A fronte Frisii excipiunt. Majoribus minoribusque Frisiis vocabulum est, ex modo virium. Utræque nationes usque ad oceanum Rheno prætexuntur, ambiuntque immensos insuper lacus, & Romanis classibus navigatos. Ipsum quinetiam oceanum illà tentavimus: & supereſſe adhuc Herculis columnas fama vulgavit; sive adiit Hercules, seu quidquid ubique magnificum est, in claritatem ejus referre consensimus. Nec defuit audentia Druso Germanico; sed obstitit oceanus in se simul atque in Herculem inquiri. Mox nemo tentavit: sanctiusque ac reverentius visum de actis Deorum credere, quàm scire.

XXXV. Hactenùs in occidentem Germaniam novimus. In septentrionem ingenti flexu redit. Ac primò statim Chaucorum gens, quamquam incipiat à Frisiis, ac partem litoris occupet,

moins connus; au couchant & au midi par la Friſe qui le ſépare du Rhin. La Friſe (82), eſt diviſée en grande & petite, relativement à ſes deux cités fort inégales en puiſſance. L'une & l'autre s'étendent le long du fleuve juſqu'à la mer, & renferment auſſi de vaſtes lacs où l'on a vû des flottes Romaines. C'eſt delà que nous ſommes partis à deſſein de pénétrer dans l'océan, & de chercher d'autres colonnes d'Hercule, (83), dont la renommée publioit l'exiſtence; ſoit qu'Hercule ait viſité ces climats, ſoit que la célébrité de ce héros nous ait accoutumés à lui faire honneur de tout ce qu'on admire dans l'univers. Druſus le Germanique (84), ne manqua point de réſolution; mais l'océan jaloux de ſes ſecrets & de ceux d'Hercule, ne nous permit pas d'avancer. Perſonne n'a depuis tenté cette découverte; & l'on a jugé qu'il étoit plus religieux & plus humble de croire les merveilles des Dieux, que de les approfondir (85).

XXXV. Je n'ai décrit que l'occident de la Germanie. C'eſt ici qu'elle ſe recourbe pour s'avancer au loin du côté du ſeptentrion: & d'abord vous rencontrez les Cauques (86), dont le territoire, quoiqu'il commence où finit la

omnium quas expoſui gentium lateribus obtenditur, donec in Cattos uſque ſinuetur. Tam immenſum terrarum ſpatium non tenent tantùm Chauci, ſed & implent; populus inter Germanos nobiliſſimus, quique magnitudinem ſuam malit juſtitiâ tueri. Sine cupiditate, ſine impotentiâ, quieti ſecretique, nulla provocant bella, nullis raptibus aut latrociniis populantur. Idque præcipuum virtutis ac virium argumentum eſt, quod ut ſuperiores agant non per injurias aſſequuntur. Prompta tamen omnibus arma, ac ſi res poſcat exercitus: plurimùm virorum equorumque: & quieſcentibus eadem fama.

XXXVI. In latere Chaucorum, Cattorumque, Cheruſci nimiam ac marcentem diù pacem illaceſſiti nutrierunt. Idque jocundius quam tutius fuit; quia inter impotentes & validos falsò quieſcas. Ubi manu agitur, modeſtia ac probitas nomina ſuperioris ſunt. Ita

Friſe, & qu'il borde le rivage, ne laiſſe pas de côtoyer tous les peuples que j'ai nommés, & de faire un coude du côté des Cattes. Les Cauques occupent cet immenſe pays. C'eſt peu dire : ils le rempliſſent. Ce ſont les plus nobles des Germains, & les ſeuls qui aient pour principe d'appuyer leur grandeur plutôt ſur la juſtice que ſur la force. Sans avidité, ſans eſprit de conquêtes, tranquilles & concentrés en eux-mêmes, ils ne cherchent point la guerre, & ne font de tort à perſonne. La meilleure preuve de leur puiſſance & de leur vertu, c'eſt qu'ils conſervent leur ſupériorité, ſans commettre d'injuſtices. Cependant ils ſont toujours en état de ſe défendre & de lever une armée au beſoin. Ils ont beaucoup d'hommes & de chevaux. Ainſi leur ſyſtême pacifique ne nuit point à leur réputation.

XXXVI. Moins bons politiques, les Chéruſques (87), leurs voiſins, mais en même-tems voiſins des Cattes, ont outré l'amour de la paix. Ils ſe ſont abâtardis dans une longue oiſiveté que perſonne ne troubloit, & dont ils ont cherement payé les douceurs, faute d'avoir penſé que le repos où vous laiſſent des voiſins ambitieux & puiſſans eſt un

qui olim boni æquique Cheruſci, nunc inertes ac ſtulti vocantur. Cattis victoribus fortuna in ſapientiam ceſſit. Tacti ruinâ Cheruſcorum & Foſi, contermina gens, adverſarum rerum ex æquo ſocii, cùm in ſecundis minores fuiſſent.

XXXVII. Eumdem Germaniæ ſinum proximi oceano Cimbri tenent, parva nunc civitas, ſed gloria ingens: veteriſque famæ latè veſtigia manent utrâque ripâ caſtra ac ſpatia, quorum ambitu nunc quoque metiaris molem manuſque gentis, & tam magni exercitûs fidem. Sexcenteſimum & quadrageſimum annum urbs noſtra agebat, cùm primùm Cimbrorum audita ſunt arma, Cæcilio Metello ac Papirio Carbone coss. Ex quo, ſi ad alterum Imperatoris Trajani conſulatum computemus,

calme

calme perfide ; & qu'en cas de guerre la modération & la probité ſont des vertus que l'on n'attribue qu'au vainqueur. Auſſi les Chéruſques dont on vantoit autrefois la droiture & l'équité, paſſent maintenant pour des lâches & des imbécilles, tandis qu'on célebre la ſageſſe des Cattes, parce qu'ils ont été plus heureux. Pendant la proſpérité des Chéruſques, les Foſes (88), peuple limitrophe, étoient leurs alliés avec quelque ſorte de dépendance. Enveloppés dans une ruine commune, les uns & les autres ſont déſormais de niveau.

XXXVII. C'eſt en ſuivant la même côte de l'océan, que vous trouvez les Cimbres (89), cité peu conſidérable aujourd'hui, mais dont la gloire s'eſt élevée juſqu'au ciel. On découvre en une infinité d'endroits les traces de leur antique renommée. Sur l'un & l'autre rivage de leur péninſule, on voit encore des reſtes de fortifications & de retranchemens, dont l'enceinte fait connoître, qu'elle fut la puiſſance de ce peuple, & rend croyable ce qui ſe dit du nombre prodigieux de ſes ſoldats. Rome comptoit depuis ſa fondation ſix cens quarante ans, lorſque le bruit de l'armement des Cimbres ſe fit entendre la premiere fois

ducenti ferme & decem anni coliiguntur : tamdiu Germania vincitur ! Medio tam longi ævi ſpatio multa invicem damna. Non Samnis, non Pœni, non Hiſpaniæ Galliæve, ne Parthi quidem ſæpiùs admonuere : quippe regno Arſacis acrior eſt Germanorum libertas. Quid enim aliud nobis quàm cædem Craſſi, amiſſo & ipſe Pacoro, infrà Ventidium dejectus oriens objecerit ? At Germani Carbone, & Caſſio, & Scauro Aurelio, & Servilio Cepione, M. * quoque Manlio fuſis vel captis, quinque ſimul conſulares exercitus populo Romano, Varum treſque cum eo legiones etiam Cæſari abſtulerunt. Nec impunè C. Marius in Italiâ, divus Julius in Galliâ, Druſus ac Nero & Germanicus in ſuis eos ſedibus perculerunt. Mox ingentes C. Cæſaris minæ in ludibrium verſæ. Inde otium, donec occaſione diſcordiæ noſtræ & civilium armorum, expugnatis legionum hibernis, etiam Gallias affectavere ; ac rursùs pulſi indè, proximis

ſous le Conſulat de Cécilius Métellus & de Papirius Carbo. Depuis cette époque, juſqu'au deuxieme Conſulat de l'Empereur Trajan, il s'eſt écoulé deux cens dix années. Que de tems employé déja pour vaincre la Germanie ; & dans le cours d'une ſi longue guerre, quelle alternative d'heureux & de malheureux évenemens ! Aucune nation ne nous a donné de plus fréquentes allarmes ; ni les Samnites, ni Carthage, ni les Eſpagnols, ni les Gaulois, ni les Parthes mêmes : car la Monarchie des Arſacides a moins de vigueur que la liberté des Germains. Après tout, hormis la défaite de Craſſus, que peut nous reprocher l'orient, lui-même doublement humilié par la chûte de Pacore & la victoire d'un (91) Ventidius ? Mais les Germains ont pris ou défait à la République cinq Généraux, Carbo, Caſſius, Aurélius Scaurus, Servilius Cépio, Caïus Manlius (92) qui commandoient autant d'armées Conſulaires. Les Germains ont enlevé Varus & trois Légions au divin Auguſte. Combien n'a-t-il pas coûté de ſang à Marius pour les vaincre en Italie ; au divin Jule pour les chaſſer de la Gaule ; enfin pour les battre dans leur propre pays, à Druſus, à Tibere, à Germanicus ? Les ter-

temporibus triumphati magis quàm victi sunt.

XXXVIII. Nunc de Suevis dicendum est, quorum non una ut Cattorum Tencterorumve gens : majorem enim Germaniæ partem obtinent, propriis adhuc nationibus nominibusque discreti, quamquam in commune Suevi vocentur. Insigne gentis, obliquare crinem nodoque substringere. Sic Suevi à ceteris Germanis ; sic Suevorum ingenui à servis separantur. Si in aliis gentibus seu cognatione aliquâ Suevorum, seu ( quod sæpè accidit ) imitatione, rarum & intrà juventæ spatium. Apud Suevos usque ad caniciem horrentem capillum retrò sequuntur, ac sæpè in ipso solo

ribles préparatifs de Caligula ont été pour eux un sujet de risée. Après quelque repos, ils ont profité de nos troubles (93), & de nos guerres civiles pour enlever à nos Légions leurs quartiers d'hiver, & pour entreprendre la conquête des Gaules. Nous les avons repoussés au-delà du Rhin; mais dans ces derniers tems, nos victoires remportées sur eux ont été moins réelles que la pompe de nos triomphes (94).

XXXVIII. Parlons maintenant des Sueves (95) qui tiennent une portion considérable de la Germanie. Ils ne sont pas un peuple unique comme les Cattes & les Tenctères, mais une nation composée de plusieurs peuples compris sous ce nom Général, quoique chacun d'eux ait aussi le sien. Une mode qui distingue les Sueves des autres Germains, & chez les Sueves l'homme libre d'avec l'esclave, c'est l'usage de tordre leurs cheveux & d'en faire un nœud. Ailleurs, si quelqu'un affecte de suivre cette mode pour montrer qu'il tire son origine des Sueves, ou plutôt parce qu'il croit honorable de leur ressembler, c'est une singularité dont on ne trouve d'exemple que parmi les jeunes gens. Pour les Sueves ils continuent jusques dans la vieil-

vertice religant. Principes & ornatiorem habent. Ea cura formæ, ſed innoxiæ; neque enim ut ament amenturve. In altitudinem quamdam & terrorem adituri bella comti, ut hoſtium oculis, ornantur.

XXXIX. Vetuſtiſſimos ſe nobiliſſimoſque Suevorum Semnones memorant. Fides antiquitatis religione firmatur. Stato tempore in ſilvam *auguriis patrum & priſcâ formidine ſacram*, omnes ejuſdem ſanguinis populi legationibus coëunt, cæſoque publicè homine celebrant barbari ritûs horrenda primordia. Eſt & alia luco reverentia. Nemo niſi vinculo ligatus ingreditur, ut minor & poteſtatem numinis præ ſe ferens. Si fortè prolapſus eſt, attolli & inſurgere haud licitum; per humum evolvuntur: eoque omnis ſuperſtitio reſpicit, tamquam indè initia gentis, ibi regnator omnium Deus, cetera ſubjecta atque parentia. Adjicit auctoritatem fortuna

leſſe de relever par derriere, ou ſouvent de ſe nouer ſur la tête leur chevelure hériſſée. Celle des grands eſt ajuſtée avec quelque ſoin. C'eſt la ſeule parure dont ils ſoient curieux; parure innocente qu'ils recherchent non pas à deſſein de faire l'amour & de plaire, mais pour ſe rehauſſer la taille & paroître plus terribles à l'ennemi.

XXXIX. Les Semnones (96), prétendent être les plus anciens & les plus nobles des Sueves, & fondent cette ancienneté ſur leur religion même. Ils ont une forêt conſacrée par leurs aïeux, *toujours avec frayeur des mortels révérée*, (97), où s'aſſemblent à certains jours par députés tous les peuples du même ſang pour y célébrer les affreuſes cérémonies de leur culte barbare, dont la premiere eſt d'immoler un homme en public. On y reſpecte ſur tout un bocage qui ſemble en être le ſanctuaire, où perſonne n'entre qu'il ne ſoit lié, pour rendre hommage par cette attitude humiliante à la Majeſté du Dieu qui l'habite. Si l'on vient à tomber, il n'eſt pas permis de ſe lever, même ſur les genoux, il faut ſortir en ſe roulant. Ces rites ſuperſtitieux ont pour objet de perſuader que c'eſt-là le berceau des Sueves,

Semnonum : centum pagis habitatur ; magnoque corpore efficitur, ut ſe Suevorum caput credant.

XL. Contrà Langobardos paucitas nobilitat, quod plurimis ac valentiſſimis nationibus cincti, non per obſequium, ſed prœliis & periclitando tuti ſunt. Reudigni deindè & Aviones, & Angli, & Varini, & Eudoſes & Suardones, & Nuithones fluminibus aut ſilvis muniuntur. Nec quidquam notabile in ſingulis, niſi quòd in commune *Herthum*, id eſt, Terram matrem colunt, eamque intervenire rebus hominum, invehi populis arbitrantur. Eſt in inſulâ oceani caſtum nemus : dicatumque in eo vehiculum veſte contectum, attingere uni ſacerdoti conceſſum. Is adeſſe penetrali Deam intelligit, vectamque bubus feminis multâ cum veneratione proſequitur. Læti tunc dies ; feſta loca, quæ-

le séjour de la Divinité qui regne sur eux, le chef-lieu d'où relevent & dépendent toutes les autres cités. La fortune des Semnones vient à l'appui de leurs prétentions. Ils possedent cent cantons; & l'étendue ainsi que la force de leur état, fait qu'ils se regardent comme les Chefs de la nation.

XL. Au contraire, les Lombards (98) tirent leur gloire de leur foiblesse apparente. Quoiqu'en petit nombre, quoiqu'environnés de redoutables voisins, ils ne rampent devant personne, & se soutiennent en combattant, en risquant tout pour leur liberté. Après eux, viennent les Reudignes (99), les Aviones, les Anglois, les Varins, les Eudoses, les Suardonnes & les Nuithones, qui sont ou défendus par des rivieres, ou cantonnés dans des bois. Je n'ai rien à remarquer sur ces peuples, si ce n'est qu'ils se réunissent pour honorer la Déesse *Herthe* (100), c'est-à-dire, la *terre*, mere commune. Ils s'imaginent que cette Divinité vient, de temps en temps, prendre part aux affaires des hommes, & se promener de contré en contrée. Dans une isle de l'océan (101), est un bois qui lui sert de temple. On y garde son char: c'est une voiture couverte, que le Prêtre

cunque adventu hoſpitioque dignatur. Non bella ineunt, non arma ſumunt, clauſum omne ferrum : pax & quies tunc tantùm nota, tunc tantùm amata, donec idem ſacerdos ſatiatam converſatione mortalium Deam templo reddat. Mox vehiculum & veſtes & ſi credere velis, numen ipſum ſecreto lacu abluitur. Servi miniſtrant, quos ſtatim idem lacus haurit. Arcanus hinc terror, ſanctaque ignorantia, quid ſit illud quod tantùm perituri vident. Et hæc quidem pars Suevorum in ſecretiora Germaniæ porrigitur.

XLI. Propior (ut quo modo paulò antè Rhenum, ſic nunc Danubium ſequar) Hermunduroruin civitas, fida

ſeul a droit de toucher. Dès qu'il reconnoît que la Déeſſe eſt entrée dans ce ſanctuaire mobile, il y attelle des geniſſes, & le ſuit en grande cérémonie. L'allégreſſe publique éclate de toutes parts. Ce ne ſont que fêtes & réjouiſſances dans les lieux où la Déeſſe daigne paſſer & ſéjourner. Les guerres ſont ſuſpendues; on ceſſe les hoſtilités; chacun reſſerre ſes armes; par-tout regne une paix profonde, que l'on ne connoît, que l'on n'aime que dans ces jours privilégiés. Enfin, lorſque la Déeſſe a ſuffiſamment demeuré parmi les mortels, le Prêtre la reconduit au bois ſacré. On lave enſuite, dans un lac écarté, le char, les étoffes qui le couvroient, & la Déeſſe elle-même, à ce qu'on prétend. Auſſi-tôt le lac engloutit les eſclaves employés à cette fonction; ce qui pénetre les eſprits d'une frayeur religieuſe, & réprime toute profane curioſité, ſur un myſtere que l'on ne peut connoître, ſans qu'il en coûte la vie à l'inſtant. Les Peuples Sueves que je viens de nommer, s'étendent juſqu'aux extrêmités de la Germanie, les plus éloignées de nous.

XLI. Il y en a d'autres de la même nation vers le Danube, dont je vais maintenant ſuivre le cours, comme j'ai

Romanis, eoque solis Germanorum non in ripâ commercium, sed penitùs, atque in splendidissimâ Rhætiæ provinciæ coloniâ passim sine custode transeunt: & cùm ceteris gentibus arma modò castraque nostra ostendamus, his domos, villasque patefecimus, non concupiscentibus. In Hermunduris Albis oritur flumen inclitum & notum olim: nunc tantùm auditur.

XLII. Juxtà Hermunduros Nariscî, ac deinde Marcomani & Quadi agunt. Præcipua Marcomanorum gloria viresque; atque ipsa etiam sedes pulsis olim Boiis virtute parta. Nec Nariscî Quadive degenerant: eaque Germaniæ velut frons est, quatenùs Danubio prætexitur. Marcomanis Quadisque usque ad nostram memoriam Reges manserunt ex

fait celui du Rhin. Les plus proches sont les Hermondures (102), nos fideles alliés. Aussi les distinguons-nous du reste des Germains, à qui nous ne permettons de commercer que sur la frontiere. Ce Peuple a le privilege exclusif d'entrer dans les terres de l'Empire, & de venir trafiquer dans la colonie florissante (103) que nous avons en Rhétie. Ils vont & viennent sans escorte; & tandis que nous ne montrons aux autres que nos Légions & nos camps, nous ouvrons aux Hermondures nos palais & nos maisons de plaisance, dont ils ne sont nullement tentés (104). L'Elbe prend sa source dans leur pays; c'est un fleuve célebre que nous connoissions autrefois par nous-mêmes. Aujourd'hui nous en entendons seulement parler.

XLII. Au-dessous des Hermondures, vous trouvez les Narisques (105), ensuite les Marcomans & les Quades. La Cité des Marcomans est la plus puissante & la plus fameuse par ses exploits. La contrée même qu'ils occupent, est un monument de leur valeur. Ils l'ont conquise sur les Boïens qu'ils en ont chassés. Les Narisques, aussi bien que les Quades, soutiennent dignement la gloire du nom Suévique. Ces trois Peuples forment, du

gente ipsorum, nobile Marobodui & Tudri genus. Jam & externos patiuntur: sed vis & potentia Regibus ex auctoritate Romanâ. Rarò armis nostris, sæpiùs pecuniâ juvantur.

XLIII. Nec * minùs valent retrò Marsigni, Gothini, Osi, Burrii. Terga Marcomanorum Quadorumque claudunt: è quibus Marsigni & Burrii sermone cultuque Suevos referunt. Gothinos Gallica, Osos Pannonica lingua coarguit non esse Germanos, & quòd tributa patiuntur. Partem tributorum Sarmatæ, partem Quadi ut alienigenis imponunt. Gothini, quò magis pudeat, & ferrum effodiunt: omnesque hi populi pauca campestrium, ceterùm saltus & vertices montium jugumque insederunt. Dirimit enim scinditque Sueviam continuum montium jugum, ultrà quod plurimæ gentes agunt: ex quibus latissimè patet

côté du Danube, la frontiere de la Germanie. Les Marcomans & les Quades avoient encore de notre temps des Rois originaires du pays, issus des illustres Maisons de Maroboduus (106), & de Tuder. Ils souffrent maintenant sur le trône jusqu'à des Etrangers. Il est vrai que ces Princes n'ont d'autorité, ni de pouvoir, qu'autant que nous les protégeons. Pour l'ordinaire, nous aimons mieux les aider de notre argent, que de nos armes.

XLIII. Derriere les Marcomans & les Quades, sont des Peuples moins puissans (107); les Marsignes, les Gothins, les Oses & les Bures. De ceux-ci, les premiers & les derniers seulement ont le langage & la chevelure des Sueves. Pour les Gothins (108), qui parlent la langue gauloise, & les Oses qui parlent celle de la Pannonie, il est visible qu'ils ne sont pas Germains, d'autant plus qu'ils ont la lâcheté de payer tribut, les uns aux Sarmates, les autres aux Quades, qui les traitent en Etrangers. Pour comble d'opprobre, les Gothins sont employés aux mines de fer. Tous ces Peuples possédent peu de terrein dans la plaine. Leur séjour est dans les forêts, sur le sommet & sur le penchant de ces montagnes, dont la chaîne coupe &

Lygiorum nomen in plures civitates diffusum. Valentissimas nominasse sufficiet; Arios, Helveconas, Manimos, Elysios, Naharvalos. Apud Naharvalos antiquæ religionis lucus ostenditur. Præsidet sacerdos muliebri ornatu, sed Deos interpretatione Romanâ Castorem Pollucemque memorant. Ejus numinis nomen Alcis. Nulla simulacra, nullum peregrinæ superstitionis vestigium. Ut fratres tamen, ut juvenes venerantur. Cetertùm Arii super vires, quibus enumeratos paulò antè populos antecedunt, truces: infitæ feritati arte ac tempore lenocinantur. Nigra scuta, tincta corpora: atras ad prœlia noctes legunt; ipsaque formidine atque umbrâ feralis exercitûs terrorem inferunt, nullo hostium sustinente novum ac velut infernum aspectum: nam primi in omnibus prœliis oculi vincuntur. Trans Lygios Gothones regnantur, paulò jam addictiùs quàm ceteræ Germanorum gentes; nondum tamen suprà libertatem.

borne la Suévie. Au-delà vous rencontrez une infinité de peuples, ſpécialement les Lygiens (109) qui ſont très-étendus & partagés en pluſieurs cités. Je me contente de nommer les plus conſidérables, ſçavoir les Aries, les Helvecones, les Manimes, les Elyſies, les Naharvales. Ces derniers montrent un bois ſacré qu'ils réverent de temps immémorial. Le prêtre qui le deſſert, porte un habit de femme. On y adore enſemble, ſous le nom d'*Alcis*, deux divinités qui ſont regardées comme deux freres, toujours jeunes, & que les Romains par conjecture prennent pour Caſtor & Pollux; quoiqu'on ne voie aucune ſtatue, aucune trace d'une ſuperſtition étrangere aux Germains. Les Aries déja ſupérieurs en forces aux peuples que je viens de nommer, joignent encore à cet avantage une férocité naturelle peinte ſur leur phyſionomie, & prennent plaiſir à ſe rendre plus effroyables en empruntant le ſecours de l'art & du ſtratagême. Ils noirciſſent leurs boucliers, leurs corps, leurs viſages, & choiſiſſent la nuit la plus ſombre pour attaquer l'ennemi. La ſurpriſe, l'horreur des ténebres, le ſeul aſpect de cette armée épouvantable, qui ſemble ſortir des enfers, glace d'effroi

XLIV. Protinùs deindè ab oceano Rugii & Lemovii : omniumque harum gentium insigne, rotunda scuta, breves gladii, & ergà Reges obsequium. Suionum hinc civitates, ipso in oceano, præter viros armaque classibus valent. Forma navium eo differt, quòd utrinque prora paratam semper appulsui frontem agit : nec velis ministrantur, nec remos in ordinem lateribus adjungunt. Solutum ut in quibusdam fluminum & mutabile, ut res poscit, hinc vel illinc remigium. Est * apud illos & opibus honos ; eoque unus imperitat : nullis jam exceptionibus, non precario jure parendi. Nec arma ut apud ceteros Germanos in promiscuo, sed clausa sub custode & quidem servo : quia subitos hostium in-

les cœurs les plus intrépides, & fait tomber les armes des mains : car, dans un combat, les yeux ſont toujours vaincus les premiers. Au-delà des Lygiens, habitent les Gothones (110). Chez eux l'autorité royale, ſans être encore abſolue, commence à ſe faire plus ſentir que dans le reſte de la Germanie.

XLIV. Ils ont pour voiſins les Ruges & les Lémoves placés ſur la côte de l'océan. Ces peuples ſont reconnoiſſables à leurs courtes épées, à leurs rondaches, à leur reſpect pour les Rois. Vis-à-vis ſont les peuples Suéones, (111), environnés de l'océan. C'eſt une nation puiſſante ſur terre & ſur mer. Leurs vaiſſeaux en cela plus commodes que les nôtres, abordent où l'on veut, ſans qu'on les faſſe tourner, parce qu'ils ont une double proue. Ils ne vont point à la voile, & les rameurs ne ſont pas également diſtribués ſur les deux bords. On déplace, on tranſporte les rames, ſelon le beſoin, comme nous faiſons ſur quelques rivieres. Les Suéones, auſſi-bien que nous, honorent les richeſſes (112); ce qui les a fait tomber ſous la domination d'un ſeul. Là ce n'eſt plus une Monarchie tempérée (113), & limitée par quelques reſtrictions. C'eſt le pur deſ-

cursus prohibet oceanus. Otiosa porrò armatorum manus facilè lasciviunt. Enimverò neque nobilem, neque ingenuum, ne libertinum quidem armis præponere regia utilitas est.

XLV. Trans Suionas aliud mare pigrum, ac propè immotum, quo cingi cludique terrarum orbem hinc fides, quòd extremus cadentis jam solis fulgor in ortus edurat, adeò clarus, ut sidera hebetet. Sonum insuper emergentis audiri, formasque * Deorum, & radios capitis aspici persuasio adjicit. Illuc usque (& fama vera) tantùm natura. Ergo jam dextro Suevici maris litore Æstyorum gentes alluuntur, quibus ritus habitusque Suevorum, lingua Britannicæ propior. Matrem Deûm venerantur. In-

potiſme. Les armes n'y ſont point, comme chez les autres peuples germaniques, entre les mains de tout le monde. Le Roi les tient en dépôt ſous la garde d'un homme de confiance, & choiſit toujours un eſclave. Voici les raiſons de cette politique. L'océan met le pays à l'abri des invaſions ſoudaines. Il n'eſt pas facile de contenir des ſoldats oiſifs. Le Monarque enfin riſqueroit trop, s'il prépoſoit à la garde de ſon arſenal, je ne dis pas un homme de condition, mais même un Citoyen, ne fût-ce qu'un affranchi.

XLV. Au-delà des Suéones eſt une autre mer dormante & preſque immobile, que l'on croit environner & terminer notre globe. On en juge ainſi, parce que depuis le moment où le ſoleil a paru s'y plonger, juſqu'à ce qu'il remonte ſur l'horiſon, ſa lumiere réfléchie ne laiſſe pas d'effacer les étoiles. La crédulité populaire ajoute, que l'on entend le bruit qu'il fait en ſortant des flots, que l'on voit ſes courſiers immortels (114), & les rayons qui couronnent ſa tête. Ce qui ſe publie avec plus de vérité, c'eſt que là finit l'univers. Je reviens à la mer ſuévique, (115) où l'on trouve à droite les Eſtyens (116),

ſigne ſuperſtitionis, formas aprorum geſtant. Id pro armis omniumque tutelâ, ſecurum Deæ cultorem etiam inter hoſtes præſtat. Rarus ferri, frequens fuſtium uſus. Frumenta ceteroſque fructus patientiùs quàm pro ſolitâ Germanorum inertiâ laborant. Sed & mare ſcrutantur; ac ſoli omnium ſuccinum, quod ipſi *Gleſum* vocant, inter vada atque in ipſo litore legunt. Nec quæ natura quæve ratio gignat, ut barbaris, quæſitum compertumve. Diù quinetiam inter cetera ejectamenta maris jacebat, donec luxuria noſtra dedit nomen. Ipſis in nullo uſu, rude legitur, informe perfertur; pretiumque mirantes accipiunt. Succum tamen arborum eſſe intelligas: quia terrena quædam atque etiam volucria animalia plerumque interlucent, quæ implicata humore, mox dureſcente materiâ, cluduntur. Fecundiora igitur nemora lucoſque, ſicut orientis ſecretis, ubi thura balſamaque ſudantur, ita occidentis inſulis terriſque ineſſe crediderim,

qui vivent & s'habillent comme les Sueves, mais dont la langue reſſemble plûtôt à celle des Bretons. Ils adorent la mere des Dieux ; & les plus zélés pour ſon culte ſe font reconnoître en portant une figure de ſanglier, qui rend leur perſonne inviolable & leur tient lieu de ſauve-garde au milieu même des ennemis. Les armes des Eſtyens ſont rarement de fer : ils n'en ont preſque point d'autres que des bâtons. Ces peuples s'appliquent à l'agriculture avec plus de patience que ne comporte la pareſſe ordinaire des Germains. Ils fouillent même au ſein de la mer pour y chercher l'ambre qu'on ne ramaſſe que dans leur pays (117). Quelquefois on le rencontre ſur le rivage. Ils lui donnent le nom de *gles* (118) ; mais ces barbares en ignorent & n'en ont jamais recherché la nature ni l'origine. Ils ne daignoient pas le ramaſſer autrefois & le regardoient comme un vil excrément de la mer (119), avant que notre luxe le mît à la mode (120) : ils n'en font encore aucun uſage pour eux-mêmes, ni ne ſçavent le travailler. Ils nous le vendent tel qu'ils le trouvent, & ſont étonnés du prix que nous leur en donnons. La preuve au reſte que l'ambre

quæ vicini ſolis radiis expreſſa atque liquentia in proximum mare labuntur, ac vi tempeſtatum in adverſa litora exundant. Si naturam ſuccini admoto igne tentes, in modum tedæ accenditur, alitque flammam pinguem & olentem: mox ut in picem reſinamve lenteſcit. Suionibus Sitonum gentes continuantur. Cetera ſimiles uno differunt, quòd femina dominatur: in tantum non modò à libertate, ſed etiam à ſervitute degenerant. Hic Sueviæ finis.

XLVI. Peucinorum, Venedorum-

eſt

eſt le ſuc réſineux de quelque arbre (121), c'eſt que ſa tranſparence nous y laiſſe fort ſouvent appercevoir des animaux qui ne vivent que ſur la terre, & même des inſectes ailés. Ces animaux s'étant embarraſſés dans une ſubſtance encore fluide, y ſont demeurés priſonniers lorſqu'elle eſt venue à ſe durcir. Puiſque l'orient recele dans ſes climats écartés des forêts qui diſtillent le baume & l'encens, je penſerois que l'occident poſſede auſſi de ſemblables tréſors; qu'il y croît en terre ferme ou dans les iſles certains arbres, dont le ſuc échauffé par le voiſinage du ſoleil coule & tombe dans la mer; qu'il s'y condenſe, & que les vents & les flots le pouſſent ſur les côtes oppoſées. Si vous avez la curioſité d'approcher l'ambre du feu, il s'allume, jette une flamme onctueuſe avec une odeur très-forte, & s'étend comme la réſine ou la poix. Les Suéones ont pour voiſins les Sitones. La ſeule différence qu'on remarque entr'eux, c'eſt que les derniers obéiſſent à une femme: tant ils ſe ſont ravalés au deſſous des nations libres & même des peuples aſſervis. Ici finit la portion de la Germanie, compriſe ſous le nom de Sueve.

XLVI. Je ne ſais s'il fa t compter

que, & Fennorum nationes Germanis an Sarmatis aſcribam dubito : quamquam Peucini, quos quidam Baſtarnas vocant, ſermone, cultu, ſede ac domiciliis, ut Germani agunt. Sordes omnium ac torpor. Procerum connubiis mixtis nonnihil in Sarmatarum habitum fœdantur. Venedi multùm ex moribus traxerunt. Nam quidquid inter Peucinos Fennoſque ſilvarum ac montium erigitur, latrociniis pererrant. Hi tamen inter Germanos potiùs referunt, quia & domos figunt, & ſcuta geſtant, & pedum uſu ac pernicitate gaudent; quæ omnia diverſa Sarmatis ſunt in plauſtro equoque viventibus. Fennis mira feritas, fœda paupertas. Non arma, non equi, non penates. Victui herba, veſtitui pelles, cubile humus: ſola in ſagittis ſpes, quas inopiâ ferri oſſibus aſperant. Idemque venatus viros pariter ac feminas alit; paſſim enim comitantur, partemque prædæ petunt. Nec aliud infantibus ferarum imbriumque ſuffugium, quàm ut

au nombre des Germains ou des Sarmates, les Peucins (123), les Vénedes & les Fennes. Cependant les Peucins que quelques-uns nomment auſſi Baſtarnes, ont la langue & l'habit des Germains, bâtiſſent comme eux, & ne menent pas non plus une vie errante. Tous croupiſſent dans la nonchalance, ſans aucun ſoin de la propreté. Leurs Chefs, en s'alliant par des mariages avec la nation des Sarmates, ont introduit quelque choſe de ſon habillement : ce qui contribue à les défigurer. Pour les Vénedes, ils ont beaucoup pris des mœurs ſarmatiques : témoin les brigandages qu'ils exercent dans les forêts & ſur les montagnes qui ſéparent les Fennes des Peucins. Toutefois on regarde les Vénedes plutôt comme Germains, parce qu'ils portent des boucliers, qu'ils ont des demeures fixes, qu'ils font uſage de leurs pieds, & ſe piquent même d'être légers à la courſe, différens en tout cela des Sarmates qui paſſent leur vie à cheval & dans leurs charriots. Rien de plus ſauvage que les Fennes, ni de plus dégoûtant que leur pauvreté. Point d'armes, point de chevaux, point de maiſons ; des peaux de bêtes pour vêtement, la terre pour lit, ſouvent l'herbe pour nourriture ; pour

in aliquo ramorum nexu contegantur. Hùc redeunt juvenes, hoc ſenum receptaculum. Id beatius arbitrantur, quàm ingemere agris, illaborare domibus, ſuas alienaſque fortunas ſpe metuque verſare. Securi adversùs homines, ſecuri adversùs Deos, rem difficilimam aſſecuti ſunt, ut illis ne voto quidem opus ſit. Cetera jam fabuloſa; Helluſios & Oxionas ora hominum vultuſque, corpora atque artus ferarum gerere: quod ego, ut incompertum, in medium relinquam.

unique reſſource des fleches qu'ils arment d'os pointus, faute de fer. Les femmes vont à la chaſſe avec les hommes, & partagent le butin. Ils n'ont d'autres retraites pour mettre leurs enfans à couvert des bêtes féroces & des injures de l'air, que des branches d'arbres entrelacées. C'eſt-là que les jeunes gens ſe retirent pendant la nuit; que ſe tiennent les vieillards. Ils croient leur ſort plus heureux, que s'ils étoient obligés de conſtruire des maiſons, de gémir dans les pénibles travaux du labourage, d'être perpétuellement agités de la crainte de perdre, & de l'eſpérance d'envahir. En état de défier la cupidité des hommes & la colere des Dieux, ils ont gagné le point le plus difficile de tous : c'eſt de n'avoir pas même beſoin de former des vœux. Ce que l'on ajoute de quelques autres peuples, par exemple des Oxiones (124), & des Helluſes, qu'on dit avoir la tête d'homme & le corps de bête; tout cela tient de la fable. Ces ſortes de faits dont je n'ai point de preuve, je les laiſſe pour ce qu'ils ſont.

# REMARQUES
## *SUR LA GERMANIE,*
# DE TACITE.

(1) *LA Germanie.* Tacite parle uniquement de la Germanie d'au-delà du Rhin, appellée *Germania magna ; tranſrhenana, barbara.* On ne doit pas y comprendre un démembrement de la Belgique, auquel Auguſte avoit donné le nom de Germanie, & dont il avoit fait deux Provinces, l'une appellée Germanie ſupérieure, & l'autre Germanie inférieure ; qui dans la ſuite eurent Mayence & Cologne pour capitales. C'étoit le nom le plus convenable qu'Auguſte pût donner à ces deux Gouvernemens. En effet les anciens habitans, tous Germains d'origine, ne vouloient point être comptés parmi les Gaulois ; & les nouvelles peuplades d'Ubiens & de Sicambres, qu'Auguſte établit dans cette portion de la Gaule, étoient flattées de retrouver en deçà du Rhin, juſqu'au nom de leur patrie. Le ſavant M. Schœpflin a fixé parfaitement les limites des deux Germanies Romaines dans ſon *Alſatia illuſtrata*, dont le premier volume fait ſouhaiter le ſecond avec un juſte empreſſement. La Germanie d'au-delà du Rhin, celle dont Tacite nous donne la deſ-

cription, étoit bien plus vaſte que n'eſt l'Allemagne. Elle s'étendoit du côté de l'orient au moins juſqu'à la Viſtule, & juſqu'à cette chaîne de montagnes qui ſépare la Hongrie de la Pologne. Au nord, la Germanie comprenoit & les iſles de la mer Baltique & la Scandinavie que les Romains regardoient comme une iſle.

(2) *Où nous connoiſſons, il n'y a pas long-temps, quelques Rois & quelques Peuples que la guerre nous a découverts.* ] Tacite parle de découvertes occaſionnées par la guerre : & les armes Romaines n'avoient pas pénétré fort avant dans la Germanie depuis les expéditions de Druſus & de Germanicus. Ainſi j'ai peut-être bien fait d'adoucir un peu le mot NUPER qui ſe trouve dans l'original, & qui pourroit bien avoir plus d'étendue que notre mot françois *dernierement*.

L'an de Rome 744, dixieme avant l'ére chrétienne, la flotte de Druſus s'avança juſqu'au promontoire des Cimbres, c'eſt-à-dire, à la pointe du Jutland Entre ce voyage & l'année où Tacite écrivoit *les mœurs des Germains*, il s'étoit écoulé cent huit ans. Si l'on ſuppoſe que Germanicus fit auſſi des découvertes, elles avoient au moins quatre-vingt-deux ans d'ancienneté, lorſque Tacite compoſoit cet ouvrage. Néanmoins comme dans toutes les langues, les mots qui marquent une durée indéfinie, ſont néceſſairement relatifs, un fait ancien d'une centaine d'années peut être traité de fait nouveau, relativement à des faits beaucoup plus anciens. Les lumieres que Druſus avoit procurées aux Romains ſur la

Germanie étoient bien récentes en comparaison de celles qu'ils avoient sur beaucoup d'autres pays. C'est en ce sens relatif que nous comptons la découverte de l'Amérique parmi les événemens modernes. C'étoit ainsi que Tertullien, au commencement du troisieme siecle de l'église, disoit, en parlant des Chrétiens : nous ne sommes que d'hier, & nous sommes répandus par-tout. *Hesterni sumus, & vestra omnia implevimus.* C'est ainsi que Tacite lui-même dira bientôt, que le nom de *Germain* est très-moderne, quoiqu'il fût en usage du temps de César.

Après tout, l'expression dont il s'agit pourroit bien être vraie dans la plus grande rigueur. Par exemple, que durant les guerres de Domitien contre les Peuples de Germanie, quelques Romains faits prisonniers par les barbares aient été conduits jusqu'aux isles de la mer Baltique, & qu'après avoir brisé leurs fers & regagné les terres de l'Empire, ils aient donné des éclaircissemens sur les pays qu'ils avoient vus & sur ceux dont ils avoient entendu parler, Tacite est en droit de dire que la guerre vient de faire connoître des Peuples & des Rois auparavant inconnus.

(3) *Il est à croire que les Germains tirent leur origine du pays même, &c. Autrefois les transmigrations ne se faisoient que par mer, &c.* ] Tacite admet l'idée bizarre des Grecs & des Romains qui faisoient sortir du sein de la terre tous les Peuples dont ils ignoroient la généalogie. Je pourrai dire quelque chose de cette chimere dans une des remarques sur la vie d'Agricola. Tacite se trompe encore, lorsqu'il

prétend que les anciennes tranſmigrations ne s'étoient point faites par terre. A la vérité les plus anciennes, dont les Grecs euſſent conſervé la mémoire, s'étoient faites par mer. Ce fut par mer que Cécrops amena des Egyptiens dans la Grece, & que les colonies phéniciennes ſe répandirent ſur les côtes de l'Europe & de l'Afrique. Mais ces nouveaux hôtes trouverent partout des hommes établis de temps immémorial. Il y avoit donc eu des tranſmigrations antérieures, ou, pour mieux dire, les hommes venant à ſe multiplier, & ſe pouſſant les uns les autres, avoient de proche en proche peuplé les contrées qui ſe préſentoient devant eux. Généralement parlant, ils ne durent former le deſſein de franchir les mers, ni ſur-tout entreprendre de longs trajets, que lorſqu'ils ſe trouverent trop ſerrés dans le continent. L'Aſie eſt le berceau du genre humain. Quelques-uns des deſcendans de Noé, qui lors de la diſperſion prirent leur route vers l'occident, traverſerent tôt ou tard, eux ou leur poſtérité, les pays que nous nommons la Moſcovie & la Pologne, & donnerent à la Germanie ſes premiers habitans. Mais duquel des fils ou des petits-fils de Noé tiroient-ils leur origine? C'eſt ſur quoi, faute de monumens, il vaut mieux avouer ſon ignorance, que de s'égarer dans un labyrinthe de conjectures arbitraires, ou tout au plus de minces probabilités.

(4) *Tous les monumens hiſtoriques des Germains ſe réduiſent à d'anciens cantiques.* ] C'étoient des pieces de poéſie faites à la louange des Dieux & des héros, & deſtinées à perpétuer le ſouvenir des principaux événemens.

Ces eſpèces de romances n'étoient point écrites & ne faiſoient que paſſer de bouche en bouche. Cependant le ſoin que l'on avoit de les apprendre aux jeunes gens, l'uſage non interrompu de les chanter en certaines occaſions ; enfin la meſure des vers & la rime ( car elles étoient ſans doute rimées ) devoient les préſerver long-tems de toute altération conſidérable. Il ſemble qu'au huitieme ſiecle depuis J. C. on n'avoit pas encore totalement oublié ces vieilles chroniques orales des Germains, puiſqu'au rapport d'Eginhart, Charlemagne *écrivit*, c'eſt-à-dire, fit mettre par écrit, & même ſe donna la peine *d'apprendre les cantiques barbares & très-anciens, où l'on célébroit les actions & les guerres des anciens Rois.* Si ce recueil étoit venu juſqu'à nous, il répandroit du jour & ſur les antiquités des Francs & ſur celles des autres Peuples Germains Une critique judicieuſe, après avoir épuré les faits de l'alliage des fictions, ſeroit peut-être venue à bout d'en former une ſorte d'hiſtoire ſuivie, qui pourroit avoir au moins le même degré de certitude, que l'hiſtoire des Yncas compoſée par Garcillaſſo. Comme de ſon tems les Péruviens avoient déja perdu l'intelligence des *quipos* ou franges qui tenoient lieu de livres à cette nation, les ſeuls mémoires dont il ſe ſervit furent les cantiques anciens, que ſa mere, Princeſſe du ſang des Yncas, lui avoit fait apprendre par cœur dans ſa jeuneſſe.

( 5 ) *Ils y célebrent le Dieu Tuiſton enfant de la terre, & ſon fils Mannus, &c.* ] Quelques critiques confondent le *Tuiſton* ou *Tuiſ-*

*con* des Germains avec le *Dis*, de qui les Gaulois prétendoient descendre, selon César. Ils supposent aussi que l'un & l'autre étoit le même que le *Teutates* ou Mercure Gaulois. Plusieurs vont jusqu'à soutenir que Tuiston & son fils sont le Toth & le Ménès des Egyptiens. D'autres attaquent ces hypotheses en tout ou en partie, & les renversent avec facilité, sans pouvoir eux-mêmes élever rien de plus solide. Il y a toujours des figures à découvrir dans les nuées, & dans les deserts de l'antiquité du terrein, pour quiconque veut y bâtir. Mais par malheur on n'y peut mettre en œuvre que des étymologies, des ressemblances de noms, des textes peu décisifs par eux-mêmes, quelquefois réformés arbitrairement, & presque toujours contredits par d'autres autorités, &c. Ainsi l'édifice se ressent de la fragilité des matériaux. Dans ces sortes de recherches on ne rencontre la vérité que par hazard, & jamais on n'est sûr de l'avoir trouvée.

M. Scheidius, dans la savante préface qu'il a mise à la tête de l'ouvrage posthume d'Eccard, *de origine Germanorum*, imprimé à Gottingen en 1750, prétend que le passage de Tacite est doublement fautif, & qu'il faut lire : CELEBRANT CARMINIBUS ANTIQUIS THIUDANS (DEUM) ET TERRA EDITUM FILIUM MARNUM, *ils célebrent Thiudans* ; c'est-à-dire *Dieu, & son fils Mannus sorti de la terre.* Le mot *Thiudans*, dit M. Scheidius, n'est point un nom propre, mais un nom appellatif qui signifie *Roi* dans l'ancienne langue germanique, & dont les Germains ont pu se servir pour désigner l'Etre suprême. Ces Peuples, ajoute-t-il, n'étoient pas assez stupides pour

s'imaginer que leur Dieu fût sorti comme un champignon du sein de la terre. On doit donc remettre à sa place la particule copulative ET, que les copistes ont transposée, & faire sortir de la terre non pas *Thiudans*, mais Mannus son fils. *Mann* signifie homme; & l'on peut dire dans un sens très-orthodoxe que le premier homme étoit fils de Dieu & fils de la terre. Il s'ensuit que les Germains avoient conservé plus fidelement que beaucoup d'autres Peuples la tradition primitive. Ainsi raisonne en substance le docte Allemand.

Mais quant à la premiere correction, qui consiste à changer TUISTONEM en THIUDANS, le changement est si considérable, qu'il auroit besoin d'être autorisé du moins par un manuscrit. Je pense même, que Tacite n'eût point employé crûment un mot barbare sans lui donner l'inflexion que demande la phrase latine. Il a coutume d'adoucir ces mots étrangers par une terminaison Romaine, comme il fait celui de *Mann*. La seconde correction prouve la piété filiale de M. Scheidius envers les Germains ses aïeux, & son zele pour les rapprocher de l'orthodoxie. Mais s'il étoit permis de changer les textes où l'on attribue aux nations payennes les plus spirituelles des dogmes extravagans, de les changer, dis-je, sous prétexte que ces nations avoient trop d'esprit pour croire de si grandes absurdités, une pareille logique entraîneroit la refonte générale de tous les Auteurs. L'origine du Dieu Tuiston n'a rien de plus étrange que la *théogonie* des Grecs. Les Germains distinguoient de la terre que nous habitons, le Génie ou la Déesse qu'ils croyoient préfider à cet élément. Ils s'imagi-

noient que la Déeſſe venoit de tems en tems viſiter la ſurface de ſon empire & prendre part aux affaires des mortels. Voyez ci-deſſous, article XL. C'étoit cette Déeſſe qu'ils donnoient pour mere au Dieu Tuiſton.

(6) *Mannus eut trois fils, dont le premier donna ſon nom aux Ingévones . . . le ſecond aux Herminones . . . . . le troiſieme aux Iſtévones.* ] Les ſavans les plus verſés dans les langues germaniques ne s'accordent nullement ſur l'origine des mots *Ingévones*, *&c.* Quelques-uns, comme Conringius dans ſes notes ſur Tacite, croient qu'il faut s'en tenir à ce que dit cet Auteur d'après les cantiques des Germains; & qu'apparemment les trois fils de *Mann* s'appelloient *Ingaef*, *Iſtaef* (ou Guſtaf) & *Hermin*. Cela eſt trop ſimple. La plûpart aiment mieux ſuppoſer que des trois noms généraux, ſous leſquels on comprenoit tous les Peuples de Germanie, deux au moins ſont relatifs, ſoit à la nature, ſoit à la ſituation du pays que ces Peuples habitoient.

Je ne finirois point, ſi je voulois ſeulement indiquer les diverſes conjectures que l'on a hazardées ſur ce ſujet. Je ne rapporterai que celle d'Eccard, *de origine Germanorum*, *p.* 18. C'eſt, je penſe, la plus moderne de toutes; & probablement ce ne ſera pas la derniere. Il croit avec bien d'autres étymologiſtes, que la terminaiſon *vones* vient du mot germanique, *wohnen* habiter. Or dans la langue anglo-ſaxonne, *inge* eſt une prairie. *Einge* en iſlandois & *eng* en Suédois ont cette même ſignification. Par conſéquent les *Ingévones* étoient les habitans des prairies, c'eſt-à-dire, de ce

pays plat qui s'étend depuis le bas Rhin jusqu'à l'Elbe. *Oſt eaſt*, *iſt*, ſignifient l'orient ; donc les *Iſtévones* étoient les habitans de la Germanie orientale. Quant aux *Herminones*, Eccard ne trouve point d'inconvénient à dériver leur nom de quelque Prince célebre, nommé *Hermin Irmin*, *Arminius*, lequel peut bien avoir été l'*Arimane* des Perſes, comme l'a penſé Leibnitz, l'*Hermès* des Grecs, autrement Mercure, leur *Arès* ou le Dieu Mars par un retranchement de la derniere ſyllabe, & peut-être l'Hercule Gaulois, pourvu que l'on change *ogminus* en *ormius*, &c. Il faut avouer que MM. les érudits font bien voir du pays aux Lecteurs qui ont la docilité de les ſuivre.

(7) *Ce nom qu'une tribu victorieuſe inventa pour ſe rendre plus redoutable*, &c. ] Je ne garantis en aucune maniere le ſens que je donne à toute cette phraſe de Tacite qui me paroît corrompue. Juſte-Lipſe a dit qu'elle feroit éternellement le déſeſpoir des interprêtes L'explication que je hazarde ne ſuppoſe qu'un léger changement. Au lieu d'OB METUM, je lis AD METUM, *pour inſpirer de la terreur.* Tacite paroît avoir cru que le mot *German* déſignoit *un homme belliqueux*, un guerrier par excellence. En effet dans les langues germaniques, *mann* ſignifie homme, & *her* ou *ger* étoit le même que le mot anglois *war*, & que notre mot françois *guerre.* Cette étymologie eſt fort vraiſemblable, & de meilleur goût que celle de Strabon, qui prend le nom de *Germanie* dans la ſignification latine, & croit que les Romains le donnerent aux Peuples d'au-delà du Rhin,

parce qu'ils regardoient ces Peuples comme des Gaulois *véritables*, comme les *freres* des Gaulois.

(8) *Suivant leur tradition, Hercule eſt auſſi venu chez eux.* ] Les Romains à l'exemple des Grecs cherchoient par-tout la Religion & la mythologie grecque. S'ils voyoient une nation barbare honorer quelque Dieu, quelque héros dont l'hiſtoire, le culte, le nom, les attributs leur rappellaſſent un de ceux qu'ils adoroient auſſi-tôt par amour propre, par intérêt, par crédulité, ſans examen ni critique, ils décidoient que ce Dieu, ce héros étranger étoit le leur. D'un autre côté les barbares devoient être agréablement ſurpris de retrouver leur propre Religion chez leurs vainqueurs, chez des Peuples dont on vantoit les lumieres & les talens. Je ne doute pas que cette identité prétendue de Religion, & la tolérance qui en étoit la ſuite néceſſaire, n'aient facilité les conquêtes des Romains. Peut-être les Grecs ſe ſeroient-ils défendus moins courageuſement contre Darius & contre Xerxès, ſi les Perſes n'avoient été les ennemis des Dieux de la Grece.

Pour revenir à l'Hercule des Germains, c'étoit apparemment un de leurs anciens guerriers, célebre par ſes voyages & par ſes exploits; mais différent du fils d'Alcmene, auſſi-bien que de tant d'autres Hercules adorés par diverſes nations. Feu M. Freret, ce ſavant univerſel & néanmoins ſi judicieux, de qui j'emprunterai pluſieurs de mes remarques ſur les *mœurs des Germains*, & quelquefois ſans le citer, parce que je n'ajouterois rien à ſa gloire,

conjecture que le nom de l'Hercule germanique pouvoit être un nom appellatif, qui signifioit un Capitaine, un chef de guerre, *Herkoull*, *belli caput*. Quoi qu'il en soit, les Germains mettoient leur Hercule au nombre des Dieux, & lui sacrifioient des animaux. Tacite (*Annal. II.* 12) parle d'une forêt consacrée à son honneur au-delà du fleuve Véser.

(9) *Car outre les vers qui leur tiennent lieu d'annales, ils en ont d'autres encore.*] J'ajoute une liaison au commencement de cette phrase, pour faire sentir, qu'elle dépend de la précédente. Tacite ne parle des vers que chantoient les Germains avant le combat & de la maniere dont ils les chantoient, que parce qu'il vient de dire qu'ils y célébroient Hercule. Ce qui suit jusqu'à ces mots, *il y a des gens qui prétendent aussi qu'Ulysse, &c.* n'est qu'une longue parenthese, ou si l'on veut, une courte digression. C'est pourquoi j'ai mis à la tête du nombre III les deux ou trois dernieres lignes du nombre II. Ces sortes de divisions ne sont pas anciennes, & doivent quelquefois être réformées.

(10) *Le chant qu'ils nomment bardit.*] Quelques-uns cherchent l'origine de ce mot dans celui de *bard*, qui signifioit parmi les Gaulois & les Bretons un *Poëte*, *un Musicien*. Mais comme on ne voit pas que les Germains nommassent ainsi leurs Poëtes, trois Critiques habiles, Juste-Lipse, Cluvier & Vossius, lisent *baritum* ou *barritum* dans le texte de Tacite. Ils dérivent *baritus* de l'Allemand *baren* ou *baeren*, crier, élever la voix; d'où

vient, je penſe, le mot françois, *braire*. Du tems d'Ammien-Marcellin & de Végece, les Romains appelloient *barritus* le cri que pouſſoit leur armée, lorſqu'elle chargeoit l'ennemi. Peut-être avoient-ils emprunté ce mot des Germains. Ce qui peut en faire douter, c'eſt qu'on trouve plus anciennement dans la langue latine le mot de *barrus*, pour ſignifier un éléphant, & ceux de *barritus* & de *barrire* pour exprimer le cri de cet animal. Au reſte, le chant martial des Germains devoit être quelque choſe de terrible, autant qu'on en peut juger par l'idée que l'Empereur Julien donne de leurs chants les plus gracieux. « J'ai vu moi-même, » dit-il dans le Miſopogon, avec quelle com- » plaiſance les barbares d'au-delà du Rhin » goûtent leur muſique ſauvage, dont les airs, » auſſi durs que les paroles, reſſemblent au cri » de certains oiſeaux.

(11) *Il y a des gens qui prétendent..... qu'Ulyſſe fut pouſſé ſur les côtes de Germanie.*] La plûpart des anciens vouloient qu'Hercule eût voyagé dans toutes les terres, & Ulyſſe dans toutes les mers. Strabon, cet auteur ſi grave, paroît avoir cru qu'Ulyſſe étoit fondateur d'une ville *d'Odyſſée* en Eſpagne. C'eſt apparemment Lisbonne que l'on commençoit peut-être dès le tems de Strabon à nommer *Ulyſſippo*, quoique ſon vrai nom conſtaté par des monumens certains, ſoit *Oliſipo*. Sur quoi Juſte-Lipſe dit plaiſamment : « Qui nous em- » pêchera, nous autres habitans des pays-bas, » de faire Ulyſſe fondateur *d'Ulyſſinga* ou » Fleſſingue, & Circé fondatrice de *Circæa* » ou Ziriczée ?

(12) *La ville d'Aſciburgium.* ] On croit que c'eſt le village d'Asburg ſur la rive gauche du Rhin, près de Mœers dans le duché de Cleves.

(13) *Un Autel où ſe liſoit le nom d'Ulyſſe.* ] J'ai conſervé dans le françois l'indétermination du latin, qui peut ſignifier, ou que l'Autel étoit conſacré à Ulyſſe, ou qu'Ulyſſe avoit conſacré l'Autel. Ce monument étoit authentique comme celui du même héros que l'on voyoit à l'extrêmité de la Grande-Bretagne, ſi nous en voulons croire Solin, c. 22. *in quo receſſu Ulyſſem Caledoniæ appulſum manifeſtat ara græcis litteris inſcripta votum.*

(14) *Qui s'eſt donné la peine d'y fouiller?* ] Tacite (Annal. XI. 20.) rapporte ſur la ſeptieme année de Claude, que les Romains ouvrirent une mine d'argent dans le pays des Mattiaques, *in agro Mattiaco.* Ce peuple ſitué au-delà du Rhin, & cependant ſujet des Romains, mais ſeulement à la charge de leur fournir des troupes, occupoit la Wétéravie avec une portion du Landgraviat de Heſſe. La mine qu'on trouva chez eux étoit peu riche & fut bientôt abandonnée. Cependant elle valut les ornemens du triomphe à Curtius-Rufus, qui commandoit les Légions de la Province. Lorſque Tacite écrivoit les *mœurs des Germains*, ouvrage très-antérieur aux Annales, il pouvoit ignorer ce fait ou ne pas ſe le rappeller. Une ſi mince découverte, peu remarquable en elle-même, ne l'étoit pas beaucoup plus par la diſtinction qu'elle avoit procurée à ſon Auteur. Claude, prodigue des ornemens triomphaux,

les donnoit à ſes Lieutenans pour n'avoir rien fait, ou pour n'avoir fait que des riens.

Ainſi je ne puis être du ſentiment de Juſte-Lipſe, qui pour ſauver à Tacite une légere inattention, veut réformet le texte des Annales & lire *in agro Maciaco*, ou *Mazyaco*. Sous prétexte que Tacite ne donne point formellement à Curtius le titre de Gouverneur de la baſſe Germanie, & dit, quelques lignes après, en faiſant le portrait de ce même Curtius, & l'hiſtoire de ſa vie, qu'il mourut Proconſul d'Afrique; Juſte Lipſe tranſporte tout d'un coup & Curtius & la mine d'argent chez les Maques ou Mazyes, peuple africain aſſez peu connu. Mais cet habile critique paie ici tribut à l'humanité. Tacite n'avoit pas beſoin d'avertir ſon lecteur, que Curtius gouvernoit la baſſe Germanie, puiſqu'il venoit de parler de cette Province, & d'ailleurs il dit expreſſément que Curtius ne fut Proconſul d'Afrique qu'après avoir eu un gouvernement conſulaire: *Conſulare imperium, triumphi inſignia ac poſtremò Africam obtinuit.* Le gouvernement conſulaire, dont parle Tacite, doit s'entendre de celui de la baſſe Germanie, Province impériale, que l'Empereur ne donnoit qu'à des hommes conſulaires. Les Mattiaques étoient dans le reſſort de ce gouvernement; & ce fut dans leur territoire que Curtius fit travailler aux mines par ſon armée. Il obtint ainſi les ornemens du triomphe, & devint enfin Proconſul de l'Afrique, l'une des plus importantes Provinces du département du Sénat. Concluons que Tacite s'eſt trompé, lorſqu'il a dit ſans reſtriction que perſonne n'avoit fait de tentative pour découvrir en Germanie des mines

d'or ou d'argent. Mais cette mépriſe, je le répete, eſt tout-à-fait pardonnable.

(15) *Où l'on prend nos monnoies, on veut les anciennes ; celles.... qui ſont dentelées, qui portent l'empreinte d'un char à deux chevaux.* ] Les Romains commencerent à frapper des eſpèces d'argent l'an 485 de la fondation de Rome, & des eſpèces d'or l'an 547 de la même époque. On voyoit ordinairement ſur ces monnoies une victoire qui conduiſoit un char à deux ou à quatre chevaux ; d'où leur venoit le nom de *bigati* ou *quadrigati*. Le contour de quelques-unes étoit dentelé comme une ſcie ; on les nommoit *ſerrati*. Il y a des traducteurs & des commentateurs de Tacite, qui ſe ſont imaginés que le *nummus ſerratus* étoit une monnoie qui portoit l'empreinte d'une ſcie ; & leur erreur s'eſt gliſſée au moins dans quelques dictionnaires. Cependant les cabinets des curieux ſont remplis de monnoies romaines frappées du tems des Conſuls. On voit ſur ces médailles des *biges*, des *quadriges*, & l'on n'en connoît pas une qui porte l'empreinte d'une ſcie. Mais on en trouve pluſieurs dont le bord eſt dentelé ; ce qui décide la queſtion. Pour revenir aux Germains, ils avoient raiſon de ne vouloir que les monnoies frappées du tems de la République. Le titre ou le poids des eſpèces fut de bonne heure altéré par les Empereurs.

(16) *Peu ſont uſage de l'épée, &c.* ] Ce que dit Tacite ſur les armes des Germains pourroit occaſionner des remarques ſavantes, mais qui ſeroient d'une fort médiocre utilité. J'avertirai ſeulement, que l'expoſé de notre Auteur

doit s'entendre avec les restrictions nécessaires, c'est-à-dire, sauf les différences des tems & des coutumes particulieres.

(17) *Couvert d'une simple saie.* ] Cluvier dit avec assez de vraisemblance, que le *sagum* des Germains étoit un petit manteau quarré, qui s'attachoit sur la poitrine ou sur une épaule, & que l'on tournoit du côté de la pluie & du vent comme l'esclavine ou mantelet hongrois. Il étoit ordinairement de peau & se portoit le poil en dedans.

(18) *Embellir leurs boucliers des plus brillantes couleurs.* ] Tacite ( Annal. 11. 14. ) nous apprend que ces boucliers n'étoient que d'osier ou de planches très-minces : *viminum textus vel tenues & fucatas colore tabulas.* Quelquefois ils les portoient d'une seule couleur, & quelquefois bariolés. Cluvier croit que c'est-là l'origine des pals, des fasces, des bandes des échiquiers, des losanges & des autres partitions de blason. Il prétend que les Princes & les Chefs ne se contentoient pas de peindre leurs boucliers de différentes couleurs, mais qu'ils les chargeoient encore de la figure de quelque animal. Il ajoute que dans la suite les Princes permirent à d'autres nobles de prendre une portion de leurs armoiries, soit en changeant les blasons, soit en mutilant les animaux ; & que delà viennent les pattes, les ailes, les têtes, &c. Tout cela paroît vraisemblable. Mais Cluvier a tort de croire qu'anciennement ces marques distinctives se transmettoient du pere au fils. Elles étoient originairement personnelles, & con-

tinuerent long-tems de l'être. L'uſage des armoiries héréditaires ne remonte pas au-delà du onzieme ou du dixieme ſiecle.

(19) *On voit à peine un ou deux caſques dans toute une armée.* ] Notre langue ne m'a point fourni de mots propres pour ſpécifier CASSIS & GALEA. Le premier eſt un caſque de métail, & le ſecond un caſque de cuir.

Si l'on ne ſçavoit quelle eſt la force des coutumes nationales, on ſeroit ſurpris que les Germains n'euſſent point adopté les armes défenſives, après avoir connu par des expériences mille & mille fois répétées, la ſupériorité qu'une armure complette donnoit aux Romains ſur des hommes qui n'avoient pour ſe couvrir qu'un aſſez mauvais bouclier. Mais il eſt tout-à-fait étrange, que malgré la force d'une habitude de plus de douze cens ans, & juſtifiée par tant de ſuccès, l'infanterie Romaine ait enfin quitté le caſque & la cuiraſſe comme pour ſe mettre au niveau des barbares, & pour leur faciliter le moyen de porter les derniers coups à l'empire chancelant.

Végece (l. 1. *c.* XI. *n.* 12) fait ſur cette innovation des plaintes qui n'étoient que trop fondées. Je me ſers de l'excellente traduction de M. de Sigrais. « En laiſſant perdre les » exercices des anciens, nous n'avons pas mieux » conſervé leurs armes. Depuis la fondation » de Rome juſqu'au regne de Gratien, l'infan- » terie avoit toujours eu des caſques & des » cuiraſſes : mais la négligence & la pareſſe » ayant détruit peu à peu les exercices mili- » taires, les ſoldats commencerent à trouver » trop lourdes des armes qu'ils ne portoient

» plus que rarement. Ils demanderent d'abord
» la permiſſion de quitter la cuiraſſe, & en-
» ſuite le caſque. Delà il eſt arrivé ſouvent
» dans les affaires contre les Gots, que nos
» armées ont été écraſées ſous la grêle des
» fleches. Cependant malgré tant de pertes,
» dont le pillage & la ruine de pluſieurs villes
» conſidérables ont été les ſuites, perſonne
» n'a compris la néceſſité de faire reprendre le
» caſque & la cuiraſſe à l'infanterie; des gens
» qui ſe ſentent entierement découverts, pen-
» ſent moins à combattre qu'à fuir. En effet
» que veut-on que faſſent ſans armes défenſi-
» ves des archers à pied, qui ne ſçauroient
» ſe ſervir en même-tems de leur bouclier?
» Quelle contenance tiendront dans une ba-
» taille les porte-enſeignes même & les drago-
» naires à qui il eſt impoſſible de tenir un
» bouclier & la lance d'enſeigne de la main
» gauche? Mais, dira-t-on, le fantaſſin trouve
» la cuiraſſe & le caſque même trop peſans.
» J'en conviens, & cela doit être, parce qu'il
» n'y eſt point fait, parce qu'il n'eſſaie jamais
» de les porter. Au reſte, quand ces armes
» ſeroient encore plus peſantes, l'habitude les
» lui rendroit légeres. Mais enfin ceux qui
» trouvent le poids des armes anciennes ſi in-
» commode, ne comptent donc pour rien les
» bleſſures, la mort, & ce qui eſt pire en-
» core, la honte de ſe laiſſer prendre ou de
» fuir. Ainſi on préfére de trahir la patrie ou de
» ſe faire tuer plutôt que de s'accoutumer à
» une peine légere. Pourquoi appelloit-on
» autrefois l'infanterie un mur, ſi ce n'eſt à
» cauſe des caſques, des cuiraſſes & des bou-
» cliers, dont les légionaires étoient couverts?

» Ils avoient même encore une greve de fer à » la jambe droite, & les archers un brassard » au bras gauche. » Ces réflexions de Végece ne produisirent aucun effet. Il falloit que l'empire d'occident fût ruiné par les peuples germaniques. Lorsque le terme fixé par la Providence à la durée d'un état est arrivé, l'esprit de vertige se répand sur les peuples. Les plus dangereuses innovations s'introduisent, on ne sçait comment. Les sages conseils ne sont pas écoutés : c'est beaucoup qu'ils ne soient pas punis.

(20) *Ils forment en coin les differens corps.*] » Ce qu'on appelle le coin, dit Végece, *c. l.* III. » *c.* IV. *n.* 6.) » est une certaine disposition de » soldats qui se termine en pointe par le front » & qui s'élargit à sa base. Son usage est de » rompre la ligne des ennemis en faisant qu'un » grand nombre d'hommes lancent leurs traits » vers un même endroit. Les soldats l'appellent *tête-de-porc.* A cette disposition, on en » oppose une autre qu'on appelle la tenaille, parce que sa figure ressemble à la lettre » V, &c.

Les peuples Germaniques conserverent longtems la coutume de se ranger en coin. Ce fut ainsi que rangea ses troupes à la journée du Casilin décrirte par Agathias (*l.* II.) Butilin général des François & des Allemands, qui, sous prétexte de secourir les Gots, ravagerent l'Italie au milieu du sixieme siecle. Une différence que je trouve entre la disposition de Butilin & celle des anciens Germains, c'est qu'il ne fit qu'un *coin* de toute son armée, au lieu qu'autrefois dans les armées Germaniques, chaque peuple formoit son bataillon triangulaire.

laire. *Caninefates, Friſios, Batavos propriis cuneis componit*, dit Tacite (*Hiſt.* IV. 16.) en parlant de Civilis. Mais tous ces Peuples étoient indépendans les uns des autres. Au contraire, les Allemands qui ſuivirent Lutharis & Butilin au-delà des Monts, étoient alors ſoumis aux François.

(21) *Parmi ces Peuples, la naiſſance fait les Rois, & le mérite les Généraux.* ] Le latin porte mot à mot : *ils prennent les Rois ſelon la nobleſſe, & les Généraux ſelon le mérite.* Cluvier preſſe l'expreſſion de l'auteur, & conclut que la royauté chez les Germains n'étoit pas héréditaire, mais élective comme le généralat. Peut-être que l'on rencontreroit juſte en diſant qu'elle étoit tout à la fois l'un & l'autre ; élective, parce que le Peuple choiſiſſoit ſes Rois ; héréditaire, parce qu'il les choiſiſſoit toujours dans une certaine famille, & pour l'ordinaire parmi les fils du Roi dernier mort.

Quoi qu'il en ſoit, l'Abbé de Vertot trouve dans ce paſſage les Maires du Palais ſi fameux ſous la premiere race de nos Rois. Voici l'abrégé de ce qu'il dit à ce ſujet dans ſon *parallele des mœurs des François avec celles des Germains*, imprimé au II volume des Mémoires de l'Académie des Belles Lettres. Les François, à l'exemple des autres Peuples Germains, s'étoient reſervés le droit d'élire le Général, ſous lequel ils vouloient combattre, & que le Roi devoit cependant confirmer par ſon autorité. Quelquefois ils prenoient pour Général le Roi lui-même. Clovis réuniſſoit en ſa perſonne la dignité Royale & la qualité de Général. Mais il ſemble qu'elles furent ſéparées

après lui. Clotaire II Roi de la France occidentale, s'étant rendu maître de la Bourgogne, engagea habilement les Seigneurs de ce Royaume après la mort du Maire Varnacaire, à supprimer cette dignité, rivale pour ainsi dire de celle du Souverain. Mais sous ses successeurs & sur-tout depuis le regne de Clovis II son petit-fils, le Généralat ne fut plus joint à la couronne, & les François se maintinrent dans l'usage d'élire des Généraux ou Maires du Palais. On sçait que ces Généraux, abusant de la puissance militaire, qui par sa nature doit à la longue absorber tout autre pouvoir, vinrent à bout d'anéantir l'autorité royale, ou, pour mieux dire, de s'en revêtir eux-mêmes. Le lecteur trouvera bon que je le renvoie à la dissertation de l'Abbé de Vertot; il y verra les preuves de ces faits, qui paroissent jetter un grand jour sur l'ancien Gouvernement des Germains.

Cependant je ne voudrois pas conclure du passage de Tacite, que dans toutes ou presque toutes leurs cités il y eût à la fois un Roi héréditaire & un Général successif. Quand on est au fait du laconisme de Tacite, on sent fort bien que ce texte REGES EX NOBILITATE, DUCES EX VIRTUTE SUMUNT est susceptible de la paraphrase suivante: *en Germanie chez les Peuples qui ont des Rois, la couronne est héréditaire: ceux qui n'ont pas de Roi choisissent pour Général d'armée le guerrier qu'ils croient le plus digne de leur commander.* J'indiquerai dans la suite de ces notes quelques passages de notre Auteur, qui prouvent qu'en certaines cités le gouvernement étoit républicain. En attendant, observons que si toutes les cités

avoient des Rois, on ne ſçait ce que veut dire Céſar (*l. 6. de Bell. Gall.*) lorſqu'il écrit que chez les Germains, pendant la paix, il n'y a point de Magiſtrat dont la puiſſance s'étende ſur toute la cité : *In pace nullus eſt communis Magiſtratus.*

Probablement Céſar qui connoiſſoit peu la Germanie, n'avoit entendu parler que de cités gouvernées en tems de guerre par des Généraux électifs, dont l'autorité demeuroit ſuſpendue en tems de paix. Comme ces Généraux étoient au moins quelquefois perpétuels, les Romains leur donnoient le nom de Roi ; & telle fut apparemment la Royauté d'Arioviſte. En Germanie la forme du gouvernement n'étoit pas la même par-tout. Dans le Nord, quelques Peuples obéiſſoient à des Souverains abſolus. Ailleurs c'étoient ou de pures Républiques qui ſe gouvernoient elles-mêmes, & qui choiſiſſoient un Chef pour commander leurs troupes ; ou des gouvernemens mixtes dont le ſuprême Magiſtrat avoit une autorité bornée. En général la liberté prévaloit ; c'eſt pour cela que Tacite oppoſe la ſervitude des Parthes à la liberté germanique : *acrior regno Arſacis Germanorum libertas.* Ces gouvernemens mixtes varioient encore. Quelques états avoient un Roi chargé du militaire & du civil. Dans quelques autres, un Roi héréditaire préſidoit à l'adminiſtration de la juſtice ; mais on avoit en même-tems un Général électif. Le Roi pouvoit être nommé Général. Ainſi la puiſſance du Généralat & celle de la Royauté ſe trouvoient tantôt réunies, tantôt ſéparées. Cette forme de gouvernement paroît avoir été celle des Peuples qui vers le commencement

du troiſieme ſiecle de l'ere chrétienne, ſe confédérerent ſous le nom de *Francs*.

(22) *Le pouvoir des Rois n'eſt pas arbitraire, mais limité.* ] Il falloit que l'autorité des Rois, dont parle Tacite, fût renfermée dans des bornes aſſez étroites, puiſque les premiers Rois Francs n'avoient pas ſur leur propre nation une puiſſance abſolue, même depuis leur établiſſement en deçà du Rhin, & malgré l'acquiſition qu'ils avoient faite d'une infinité de nouveaux ſujets accoutumés à vivre dans une entiere dépendance ſous la domination des Empereurs.

» Les Francs, dit l'Abbé de Vertot dans la » diſſertation déjà citée, dépendoient à la vé- » rité de leurs Souverains : mais ces Princes » dépendoient eux-mêmes de certaines loix » militaires qu'ils n'oſoient violer ; & ſi l'on » examine bien la ſuite des Rois depuis Pha- » ramond juſqu'à Clovis, peut-être qu'on » trouvera, qu'encore qu'ils fuſſent regardés » comme Souverains abſolus dans leurs con- » quêtes, on ne les reconnoiſſoit guere dans » leur camp, que comme Généraux des ſoldats » conquérans. Ils leur donnoient une partie » du butin qui étoit comme un bien com- » mun, acquis par l'armée : & les Rois n'en- » troient eux-mêmes dans ce partage, que ſelon » que le ſort en décidoit. On ſçait ce qui arriva » à Clovis après la victoire qu'il avoit rem- » portée ſur Syagrius, Général des Romains. » Ce Prince, quoiqu'encore Payen, voulant » rendre à un Evêque un vaſe ſacré, qui avoit » été pris dans un pillage général, demanda, » comme par grace à ſes ſoldats, qu'il ne fût

» point compris dans le partage qui s'en de-
» voit faire ; mais un François féroce, & qui
» regardoit la pieuse libéralité du Prince com-
» me une entreprise sur les droits de l'armée,
» donna un coup de sa hache d'armes sur le
» vase, & lui dit fierement, qu'il ne dispo-
» seroit que de ce que le sort lui donneroit à
» lui-même dans le partage du butin : *Nihil hinc accipies, nisi quæ tibi sors vera largitur.*

» Clovis, quoique naturellement fier & ter-
» rible, selon que son histoire nous le repré-
» sente, fut contraint de dissimuler une injure
» qu'il ne se crut pas alors en pouvoir de ven-
» ger : aussi ne s'en fit-il pas raison par l'au-
» torité royale. Il eut recours depuis à celle de
» Général, & il prit son tems dans une revue
» de troupes pour tuer le François de sa main,
» sous prétexte que ses armes n'étoient pas en
» bon état.

» Thierri I ou Théodoric fils du même Clo-
» vis & Roi d'Austrasie, étant resté dans ses
» Etats, pendant que les Rois Childebert &
» Clotaire ses freres ravageoient la Bourgo-
» gne, ses soldats..... prirent d'eux-mêmes
» les armes, & lui déclarerent, que s'il ne vou-
» loit pas se mettre à leur tête, & les conduire
» sur les terres des Bourguignons, ils iroient
» se ranger sous les enseignes de ses deux
» freres.

(23) *Les Prêtres seuls ont droit.... d'infliger des peines : & ce n'est point la justice des hommes ni l'ordre du Général qu'ils prétendent exécuter, mais l'arrêt même du Dieu tutélaire de leurs armées.* ] César (l. VI. de la guerre des Gaules) parlant des Germains, dit que chez

eux les Généraux ont droit de vie & de mort. Ce ne seroit pas le seul article sur lequel Tacite ne s'accorderoit pas avec César. Mais notre Auteur semble vouloir dire que sous le bon plaisir du Général, les Prêtres jugeoient les criminels & même qu'ils les exécutoient. Supposé la vérité du fait, quelqu'un pourroit conjecturer que si cette derniere fonction n'est pas aussi odieuse & aussi infâme parmi les Allemands qu'elle l'est parmi nous, on doit en cela reconnoître une impression de l'ancienne coutume nationale, dont l'effet subsiste en partie, quoique la cause ne subsiste plus. Les Germains croyoient apparemment que la vie de l'homme étoit si précieuse, que celle du plus coupable ne devoit être sacrifiée qu'à la Divinité D'autres nations étoient dans le même sentiment sans en outrer les conséquences comme faisoient les Germains. Il est assez remarquable, que dans la langue latine le mot *supplicium* signifie non-seulement *supplice*, mais encore *supplications*, *prieres publiques*, *acte solemnel de Religion*. Salluste & Tacite l'ont employé dans ce dernier sens.

(24) *Ils portent des drapeaux & des figures.*] Tacite (hist. IV.) nous apprend que c'étoit des figures d'animaux sauvages.

(25) *Leurs femmes & leur meres sans s'effrayer comptent les plaies, & s'empressent de les sucer.*] Cette méthode de panser les blessures est naturelle, & son origine se perd dans l'antiquité la plus reculée. Homere en fait mention au IV livre de l'Iliade Il faut avoir une grande démangeaison de changer le texte

des Auteurs pour lire ici, comme le voudroient Juſte-Lipſe & Gronovius, EXIGERE à la place d'EXSUGERE. Ce n'eſt pas aſſez que les femmes germaines comptent avec plaiſir les bleſſures de leur maris, de leurs enfans, & qu'elles y remédient par une opération qui demande un effort de courage & de tendreſſe. On veut qu'elles ſoient forcenées au point de leur faire des reproches, s'ils ont eu le bonheur de combattre ſans être bleſſés. Ajoutons que le mot PAVENT ne va point du tout avec celui d'EXIGERE.

Au tems de notre ancienne Chevalerie on retrouve le fonds de ces mêmes mœurs Germaniques, moins groſſieres, mais auſſi moins pures, ſoit en France, ſoit dans les autres Etats, que les Peuples de Germanie avoient formés des débris de l'Empire Romain. Les femmes s'empreſſoient de déſarmer les Chevaliers à leur retour des expéditions de guerre & des tournois. Elles lavoient le ſang & la pouſſiere dont ils étoient couverts. Nos vieux Romanciers, qui faute d'invention ou de goût n'ont peint que les uſages qu'ils avoient ſous les yeux, diſent que les Dames & les *Damoiſelles* panſoient les bleſſés. Voyez au tome XX des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres les diſſertations de M. de la Curne de Saint Palaye ſur l'ancienne Chevalerie, où d'une matiere regardée juſqu'à préſent comme frivole & diſgraciée, l'Auteur a trouvé le ſecret de tirer un morceau très-intéreſſant d'hiſtoire & de politique.

(26) *Ils vont juſqu'à croire que ce ſexe a quelque choſe de divin &c.*] Au rapport de Stra-

bon, parmi les femmes des Cimbres, qui suivoient leurs maris à la guerre, on voyoit des prophétesses vénérables par leur tête chenue, & par des robes de lin d'une blancheur éclatante. Elles attachoient cette robe avec une ceinture de bronze, & marchoient nuds pieds. Selon César (livre I de la guerre des Gaules) les meres de famille chez les Germains consultoient le sort, & fixoient par leurs oracles le tems propre pour le combat. Tacite (hist. IV. 61.) dans un endroit parallèle à celui que nous expliquons, dit que de tems immémorial les Germains attribuent à la plûpart des femmes la faculté de connoître l'avenir, & que celles à qui la superstition donne la vogue, sont regardées comme des Divinités.

Les Gaulois dont les mœurs étoient à beaucoup d'égards très-différentes de celles des Germains, ne laissoient pas d'avoir pour les femmes une vénération presque égale Ils les admettoient dans leurs Conseils, & délibéroient avec elles sur les matieres d'Etat. Jusqu'à l'extinction du paganisme, les Gaulois eurent des femmes ou filles druides célebres par leurs prédictions : témoin celle qui voyant partir l'Empereur Alexandre pour aller faire la guerre en Germanie, lui cria en langue gauloise, qu'il n'en reviendroit pas : témoins d'autres encore qu'Aurélien consulta sur la destinée de sa postérité ; enfin celle du pays des Tongres, prédit à Dioclétien qu'il seroit un jour Empereur. (Voyez *Lamprid. Alexand. n.* 60. *Aurelian. n.* 14 & *Numerian. n.* 14.) Dans une isle voisine des côtes de l'Armorique, étoit un oracle dont les Prêtresses gar-

doient une virginité perpétuelle, & joignoient à la connoissance de l'avenir le pouvoir de déchaîner les vents & d'exciter les tempêtes; de prendre la forme de tel animal qu'il leur plaisoit, & de guérir les maux les plus incurables. ( *Pomp. Mela* III. 6. )

On croit avec raison que ces Devineresses Gauloises & Germaines, nommées par les Latins, *fatidicæ*, *fatæ* & *fadæ*, sont l'original de nos Fées; & leurs prétendus prodiges, le canevas de toutes les merveilles de la féerie. Comme ces femmes passoient pour être douées de lumieres surnaturelles, des Peuples grossiers en vinrent aisément à croire qu'elles pouvoient bien influer sur les événemens qu'elles prédisoient; & de proche en proche ils abandonnerent toute la nature à leur disposition. Qui sait même si les égards & le respect que notre nation s'est toujours piquée d'avoir pour les femmes, n'est pas en partie la suite de cette espèce de culte religieux que leur rendirent nos ancêtres les Germains & les Gaulois; & si la possession où leur sexe s'est maintenu de donner le ton parmi nous, n'est point un débris de sa premiere autorité? Quelquefois les usages d'une nation peuvent-avoir une liaison imperceptible avec des idées anciennes & totalement oubliées. Ce qu'on faisoit originairement par principes, on continue de le faire par habitude & sans réflexion.

( 27 ) *Nous avons sous Vespasien une Velléda.* ] C'étoit une fille Bructere de nation, qui du haut d'une tour élevée où elle vivoit en recluse, exerçoit au loin une puissance égale ou supérieure à celle des Souverains: *latè im-*

*peritabat.* On ne la consultoit que par l'entremise d'un de ses parens, qui seul avoit le privilege de lui parler. Elle eut beaucoup de part au projet que forma Civilis, cet illustre Chef des Bataves, de chasser les Romains de la Gaule. Les plus illustres guerriers n'osoient rien entreprendre sans l'attache de Velléda, & lui consacroient une partie du butin. ( *V. Tacit. hist. IV. & V* ) Stace ( *Sylv. I.* 4. ) nous apprend qu'elle fut faite prisonniere par Rutilius Gallicus, & réduite à s'humilier devant la majesté Romaine. Il paroît qu'on la conduisit à Rome ; & c'est pour cela que Tacite dit : *Nous l'avons vue.*

( 28 ) *Avant elle, Aurinia & d'autres encore.* ] De ce nombre étoit une Devineresse du pays des Cattes que Vitellius écoutoit comme un oracle. Elle lui prédit, que s'il survivoit à sa mere, son regne seroit long & heureux : ce qui le fit soupçonner ou d'avoir empoisonné sa mere, ou du moins de lui avoir accordé de fort bonne grace la permission qu'elle lui demanda de s'empoisonner ( *Sueton. Vitell.* 14. Dans l'abrégé de Dion par Xiphilin il est parlé d'une autre Devineresse Germaine, nommée Ganna, qui avoit succédé à Velléda. Elle alla trouver Domitien, qui la reçut honorablement.

( 29 ) *Ils ne les regardent point comme des Déesses de leur façon.* ] C'est un trait de Satire contre les Apothéoses des Empereurs. Les Romains avoient peu de respect pour ces Divinités de nouvelle création, qui n'étoient bonnes qu'à faire douter des anciennes.

(30) *Mercure eſt le Dieu le plus honoré &c.*] Suivant Céſar, livre VI de la guerre des Gaules « les Germains adoroient des êtres ſenſi-» bles dont ils recevoient du ſecours, le ſo-» leil, Vulcain (ou le feu) & la lune. Quant » aux autres Dieux, ils en ignoroient même » les noms. » Tacite au contraire, ſoit dans l'ouvrage que nous expliquons, ſoit en divers endroits de ſes annales ou de ſon hiſtoire, dit qu'ils adoroient Mercure, Mars, Hercule, Herthe ou la Déeſſe de la terre, Caſtor & Pollux ſous le nom d'Alcis, la mere des Dieux, Tanfana, Baduenna & Iſis.

Pour rendre raiſon de la différence, qui ſe trouve entre ces deux Auteurs, on ſuppoſe ordinairement que Céſar ne connoiſſoit d'autres Germains que les ſujets d'Arioviſte; que la Religion qu'il attribue aux Germains en général, étoit peut être la Religion particuliere des Peuples de la Suabe, tandis que les Peuples établis ſur le bas Rhin ſuivoient celle dont Tacite fait mention. S'il étoit abſolument impoſſible, ajoute-t-on, de concilier les deux Ecrivains, l'autorité de Tacite ſeroit préférable. Du tems de Céſar les Gaulois mêmes ne connoiſſoient tout au plus que la frontiere de la Germanie : mais du tems de Tacite, Rome comptoit pluſieurs Peuples Germains parmi ſes alliés ou ſes ſujets Le commerce de la pelleterie & de l'ambre jaune attiroit juſques ſur les bords de la mer baltique des Marchands Romains. Quelques-uns prétendent que le pere de Tacite avoit été Intendant de la Belgique : ce qui auroit mis l'Hiſtorien plus à portée de s'inſtruire des mœurs & des uſages de la

Germanie. Mais indépendamment de ce fait qui n'eſt pas certain, on comprend que Tacite pouvoit être mieux informé que Céſar.

Il y a quelques années que M. l'Abbé Fénel de l'Académie des Belles-Lettres propoſa dans un mémoire rempli d'érudition, qui n'eſt pas encore imprimé, un nouveau moyen de concilier Tacite & Céſar. Il croit que dans l'eſpace d'environ 150 ans, qui s'étoient écoulés depuis la conquête des Gaules juſqu'au tems où Tacite écrivoit, les Germains avoient changé de ſyſtême religieux, & que cette eſpèce de révolution fut l'ouvrage des Druides, forcés d'abandonner les Gaules & de paſſer en Germanie, pour ſe ſouſtraire à la perſécution du Gouvernement Romain. Les Druides réfugiés porterent chez les Germains la Religion Gauloiſe & la leur firent adopter. Feu M Freret s'éleva contre ce dénouement. Je ne rapporterai pas les raiſons ſur leſquelles on ſe fonde de part & d'autre. Je ne ferois que les affoiblir en les abrégeant. Il me conviendroit encore moins de prévenir le jugement du Public qui lira dans la ſuite de nos mémoires les diſſertations des deux ſavans Académiciens, ou du moins l'extrait & le précis de leurs recherches. Je me borne à deux obſervations générales qui ne touchent point au fonds de cette controverſe littéraire.

1°. Il eſt vraiſemblable que ni Céſar ni Tacite n'ont parlé de la Religion des Germains avec aſſez d'exactitude. On reproche avec juſtice à nos Chrétiens occidentaux d'avoir eu pendant pluſieurs ſiècles l'idée du monde la plus fauſſe de la croyance des Muſulmans. Les guerres & les treves nous donnoient

mille facilités de les connoître. Nous avions en Asie des établissemens au milieu d'eux. Ils occupoient la meilleure partie de l'Espagne. Ils protestoient à la face du Ciel & de la terre, qu'ils n'adoroient que Dieu seul : & cependant nous disions, nous écrivions toujours qu'ils adoroient Mahomet, & même qu'ils étoient idolâtres. Nous rougissons aujourd'hui de l'ignorance de nos aïeux. Mais après tout & les Grecs & les Romains, ces nations lettrées & spirituelles, méritent des reproches pareils. Ils ne daignerent jamais se mettre au fait des Religions étrangeres. « Nous en avons un » exemple bien sensible dans la maniere dont » presque tous les anciens ont parlé des Juifs, » dit M. Freret. La Religion de Moyse très- » simple & même très-philosophique ne pro- » posoit aucun dogme difficile à concilier avec » la raison Les Juifs étoient répandus par-tout. » Ils avoient des synagogues dans toutes les » villes considérables de l'Egypte, de la Syrie, » de l'Asie mineure & de la Grece. Ils étoient » en grand nombre à Rome. *Ils couroient la* » *terre & la mer pour faire des prosélytes ;* & » les livres de leur loi étoient traduits dans » une langue connue de tout le monde. Nous » voyons cependant que l'on avoit une idée » absolument fausse de leur Religion. Il » suffit de se rappeller ce qu'en ont écrit » Strabon, Diodore, Tacite, Plutarque, &c

Il étoit certainement moins facile à Tacite de connoître la Religion des Germains que celle des Juifs Les Germains n'avoient pas de code religieux. C'étoient des Peuples à demi sauvages, qui ne sçavoient pas trop eux-mê-

mes ce qu'ils croyoient. Au contraire le dernier des Juifs pouvoit rendre un compte exact de ſes dogmes nationaux. La ruine de leur état & leur diſperſion arrivées du tems de Tacite, avoient dû réveiller la curioſité de tout le monde ſur ce Peuple ſingulier. Si la traduction grecque des Auteurs ſacrés n'étoit pas aſſez élégante pour attirer les Lecteurs, on avoit les ouvrages de Joſephe, Auteur comparable aux meilleurs Hiſtoriens de la Grece, Prêtre Juif, homme de guerre, homme d'Etat, connu à la Cour & à la Ville, honoré d'une ſtatue par les Romains. Son hiſtoire de la guerre des Juifs avoit été dépoſée dans une bibliotheque publique, & l'exemplaire étoit ſigné de la propre main de l'Empereur. Avec de tels ſecours & beaucoup d'autres que je pourrois ſpécifier, Tacite eſt ſi mal inſtruit de ce qui concerne les Juifs, qu'il place dans leur ſanctuaire une tête d'âne. Au cinquieme livre de ſon hiſtoire, s'apprêtant à décrire le ſiege & la priſe de Jéruſalem, il veut, dit-il, raconter l'origine des Juifs. Il fait ſur eux une digreſſion hiſtorique preſqu'auſſi longue qu'un tiers de ſon ouvrage ſur les Germains. Mais dans quelles ſources va-t'il puiſer? Dans les fables impertinentes & calomnieuſes des ennemis déclarés des Juifs. La réfutation ſolide que venoit d'en faire Joſephe dans *l'ouvrage contre Appion*, eſt pour Tacite comme non-avenue. Il n'avertit pas ſeulement que les Juifs s'inſcrivoient en faux contre ce que diſoient d'eux les Egyptiens & les Grecs.

Je ne ſuis point ſurpris que Tacite n'ait pas cru ce que les Juifs racontoient de leur origine. Je connois la force des préjugés: mais

qu'il paroiſſe avoir ignoré ce qu'ils diſoient à ce ſujet, qu'il ne l'indique pas ſeulement, & qu'il ne parle de leur Religion que d'après leurs ennemis, c'eſt une démonſtration de l'indifférence & de l'ignorance volontaire des anciens, de Tacite en particulier ſur l'hiſtoire & ſur la Religion des Peuples qu'ils regardoient comme barbares. Comment prouvera-t-on que Tacite eſt plus croyable quand il parle des Germains, que lorſqu'il parle des Juifs ? Si nous ne connoiſſions ces derniers que par les ouvrages de Tacite, en aurions-nous une juſte idée ? Or, ce n'eſt que par Tacite & par Céſar, qui doit encore avoir été moins inſtruit, que nous connoiſſons le ſyſtême religieux des Germains. Je laiſſe au Lecteur le ſoin de tirer la conſéquence.

2°. Lorſque les anciens nous diſent qu'un Peuple barbare adoroit telle ou telle Divinité Grecque ou Romaine, ces aſſertions peuvent induire en erreur. Il eſt bon de démêler l'équivoque & de ſavoir à quoi s'en tenir ſur cette identité des Dieux Grecs & des Dieux barbares. A meſure que les hommes perdirent de vue la tradition primitive ſur l'unité de la nature divine, ils ſe formerent inſenſiblement de fauſſes Religions. Les uns décompoſerent pour ainſi dire l'Etre ſuprême, & perſonifierent ſes attributs. Les autres lui donnerent des aſſociés. Ainſi toutes les Religions payennes ſe réuniſſoient en un point. Elles s'accordoient toutes à partager l'adminiſtration de l'univers entre pluſieurs divinités, ſoit dépendantes plus ou moins d'une Divinité ſupérieure, ſoit égales entr'elles, & totalement indépendantes.

L'eſſence du paganiſme étoit le *polythéiſme* c'eſt à-dire, la pluralité des Dieux. Le culte des êtres matériels qui s'y trouvoit joint, n'en étoit que l'acceſſoire. Chaque Dieu dans toute Religion polythéiſte avoit ſon diſtrict, ſes occupations, ſon caractere, &c. Le partage avoit été réglé ſur les paſſions & ſur les beſoins des hommes : & comme leurs paſſions & leurs beſoins ſont les mêmes par-tout, les départemens des Dieux barbares avoient néceſſairement du rapport avec ceux des Divinités de la Grece. Il falloit par-tout une intelligence qui gouvernât le Ciel & qui lançât le tonnerre. Il en falloit d'autres pour gouverner les élémens, pour préſider à la guerre, au commerce, à la paix &c. La conformité des emplois entraînoit une reſſemblance d'attributs: & c'étoit ſur ce fondement que les Grecs & les Romains donnoient les noms de leurs Dieux aux Divinités des Barbares. Mais on n'avoit pas tellement réglé de part & d'autre la diſtribution des emplois, ni fixé les limites des départemens que la puiſſance & les propriétés du Dieu Barbare répondiſſent toujours parfaitement à celles de la Divinité Grecque & Romaine. Tout cela varioit non-ſeulement entre les régions différentes, mais encore dans les branches d'une même religion.

Ce n'eſt pas tout. Les fables que les Barbares débitoient ſur la naiſſance & ſur les aventures de chaque Dieu, ne s'accordoient que rarement & par hazard avec les fables des Grecs & des Romains, parce que toutes les fictions de la gentilité, ouvrages de l'imagination & du fanatiſme, étoient relatives aux traditions hiſtoriques de chaque Peuple,

à ſes coutumes, à ſes préjugés, à ſon caractere, à la nature du pays qu'il habitoit. Les nations payennes n'avoient point eu de Docteur commun & ne penſerent jamais à convenir d'une mythologie uniforme.

Ces principes que j'emprunte de M. Freret, ſont lumineux & féconds. Eſſayons avec lui de les appliquer à la Divinité Germanique que les Romains prenoient pour Mercure. Cette divinité devoit être celle à qui les Germains donnoient le nom de *Wodan* ou *Godan*. Paul-Diacre (livre premier de l'hiſtoire des Lombards, c. 9.) dit expreſſément que Wodan adoré de toutes les nations Germaniques étoit Mercure; & Jonas, Ecrivain du ſeptieme ſiecle, l'avoit dit avant lui dans la vie de S. Colomban. Ajoutons pour fortifier leur témoignage, que dans les langues Germaniques le nom du jour que nous appellons *mercredi* ſe forme du nom de *Wodan* ou *Godan* plus ou moins défiguré, mais toujours reconnoiſſable. L'Hermès ou Mercure des Grecs & des Romains avoit une infinité de départemens. C'étoit le plus occupé de tous leurs Dieux. Wodan chez les Germains rempliſſoit ſans doute un ou pluſieurs des mêmes emplois. Mais il s'en falloit beaucoup que la reſſemblance fût entiere. Dans une très-ancienne fable Germanique rapportée par Paul Diacre, on voit que les Peuples Germains s'adreſſoient à Wodan pour lui demander la victoire, parce qu'il en diſpoſoit à ſon gré. Auſſi les Suédois, encore Payens dans le onzieme ſiecle, le confondoient avec le Dieu de la guerre, comme on le peut inférer d'un paſſage d'Adam de Breme, hiſtorien de ce tems-là. Pour les occupations

d'Hermès ou Mercure, elles furent toujours pacifiques. D'ailleurs Wodan n'étoit point fils de Jupiter & de Maïa. Wodan n'avoit point inventé la lyre ni tué Argus, &c. Mais les Germains lui donnoient pour femme la Déesse Fréa qui présidoit à l'union des deux sexes; & les Romains pouvoient encore être frappés de cette légere ressemblance de Wodan avec Mercure, qui selon la fable grecque avoit eu quelqu'intrigue avec Vénus. Concluons de tout ceci, que quand les Grecs ou les Romains disent qu'un Peuple barbare adoroit tel ou tel de leurs Dieux, il faut entendre que ce Peuple adoroit un Dieu dont les fonctions ou la fable avoient une conformité quelconque avec celle du Dieu Grec ou Romain.

(31) *Hercule & Mars sont appaisés par un sang moins précieux.* ] Le texte porte à la lettre, *par des animaux qu'il est permis d'immoler.* Par-tout où les Romains étoient les maîtres ils interdisoient les sacrifices humains, quoiqu'ils se les permissent à eux-mêmes en certaines occasions. Pline (l. xxx. 3.) nous apprend que jusqu'à l'an de Rome 657, il fut permis de sacrifier publiquement des hommes: & la défense que le Sénat en fit alors ne fut pas toujours observée. On voit dans Dion (l. 48) que du tems de César le Dictateur, deux hommes furent immolés au champ de Mars par les Pontifes & par le Chef des Prêtres Saliens. Pline (l. xxviii.) dit que de son tems on avoit encore enterré vivans un Grec & une Grecque: *Boario vero in foro Græcum Græcamque defossos, aut aliarum gentium cum quibus tum res esset, etiam nostra ætas vidit.*

Plutarque atteſte que peu d'années avant qu'il composât ſes queſtions Romaines on avoit auſſi exercé la même barbarie ſur un Gaulois. Vers l'an de J. C. 270 l'Empereur Aurélien demandant au Sénat qu'il fît conſulter les libres Sibyllins offre de fournir pour les ſacrifices des priſonniers de telle nation qu'on ſouhaiteroit, ( *Vopis. Aurel.* ) Après cela que l'homme vante ſa raiſon & diſe qu'il n'avoit pas beſoin d'une Religion révélée.

J'ai parlé de l'Hercule des Germains dans une des remarques précédentes. Quant à celui de leurs Dieux que Tacite appelle Mars, & qu'il place ici au-deſſous de leur Mercure & même de leur Hercule, il dit ailleurs ( *Hiſtor.* IV. 64. ) que c'étoit la principale Divinité des Germains. Aucun ancien Auteur ne nous en a conſervé le nom Germanique. M. Freret conjecture « qu'ils l'appelloient *Tir* du nom » d'une Divinité guerriere des Poéſies Runi» ques. Car c'eſt ſur le nom de *Tir*, qu'eſt » formé celui qu'on donne au Mardi dans tou» tes les dialectes Teutoniques. Les Suédois » prononcent *Tirſdag*, *Tiri-dies* Les autres » dialectes ont retranché la lettre R. & diſent » *Tiſſ*, *Tuſſ*, *Diſſ Diſſen.* » Les noms qu'on donne dans ces dialectes aux ſept jours de la ſemaine ſont des traductions ou plutôt des imitations du mot latin. A la Divinité Romaine on a ſubſtitué une Divinité Germanique.

( 32 ) *Une partie des Sueves adore Iſis ſous la forme d'un vaiſſeau.* ] IN MODUM LIBURNÆ. Les Romains nommoient *Liburna* une eſpèce de galere qu'ils avoient empruntée des Li-

burnes, Peuple de Dalmatie. Ces galeres Liburniennes servirent utilement Auguste à la bataille d'Actium ; & les Empereurs composerent depuis leur flotte de vaisseaux semblables. Les Suevès regardoient apparemment comme une Déesse la Divinité qu'ils honoroient sous le symbole d'un vaisseau. Isis passoit pour être l'inventrice de la navigation : c'étoit la Patronne des Navigateurs En falloit-il davantage pour faire dire aux Romains que les Sueves adoroient Isis ?

(33) *Selon les Germains, ce seroit dégrader la majesté des Dieux célestes, que..... de les représenter sous une figure humaine.* ] Supposé que notre Auteur ne se trompe pas & que ceci doive s'entendre de tous les Peuples Germains, il faut dire que dans les tems postérieurs à Tacite la contagion de l'idolâtrie Romaine pénétra du moins chez quelques-uns de ces Peuples. Les antiquaires ont découvert des statues de divinités du pays : & l'histoire des hommes apostoliques, qui travaillerent à la conversion de la Germanie dans les siecles VII. VIII. IX. & suivans, ne permet pas de douter qu'il ne s'y trouvât des temples & des idoles de figure humaine. Peut-être que les Germains, qui ne se permettoient pas de représenter ainsi les *Divinités célestes*, ni de *les emprisonner dans des édifices*, se donnoient plus de licence à l'égard des héros divinisés. On pourroit fonder cette distinction sur le texte même de Tacite. Ce qui paroît certain, c'est que par principe national ou faute d'Artistes, le polythéisme des Germains multiplioit beaucoup moins les représentations humaines de la di-

vinité que ne l'avoit fait celui des Grecs & des Romains.

Il eſt bon d'obſerver que les nations Germaniques, après avoir embraſſé le Chriſtianiſme, eurent peu de zele pour les ſaintes images, quelqu'éloignés que ſoient de l'idolâtrie les honneurs légitimes que leur rendent les Chrétiens. Tandis qu'en Orient les abus & les excès de quelques particuliers ſervoient de prétexte à l'héréſie des Iconoclaſtes, qui fut juſtement proſcrite par le ſecond Concile de Nicée; tandis que les Peuples de la Grece & des Cyclades outroient le zele pour les ſaintes images, juſqu'à vouloir détrôner l'Empereur Léon l'Iſaurien; en Germanie, ſans être Iconoclaſte, on rejettoit le ſecond concile de Nicée. Les livres Carolins compoſés par ordre de Charlemagne & le concile de Francfort décidoient que les images ne devoient être gardées dans les Egliſes que pour tenir lieu de livres aux ignorans. Souvent les nations, ſans le ſavoir elles-mêmes, conſervent une impreſſion de leurs coutumes primitives, dont le fonds eſt à l'épreuve de toute révolution temporelle ou ſpirituelle.

(34) *On coupe en pluſieurs morceaux une baguette d'arbre fruitier.* ] La loi des Friſons nous apprend que ce Peuple, quoique converti, n'avoit pas renoncé à la divination, dont parle Tacite. Seulement ils avoient prétendu la ſanctifier par des formules chrétiennes & par la croix dont ils marquoient les baguettes nommées *Teni: Tali de virgâ praciſâ, quos tenos vocant*, dit la loi. Comme *Tiene* en Allemand, *Tan* en Angloſaxon,

*Tain* dans Ulphilas, & *Tein* dans les monumens Runiques, ſignifie une jeune branche d'arbre, un ſion, il eſt vraiſemblable que la Déeſſe *Tan-fana*, dont les ſoldats de Germanicus, au rapport de Tacite (Annal. 1. 51.) détruiſirent le temple, c'eſt-à-dire, le bois ſacré, préſidoit aux baguettes divinatoires. *Fan* dans l'ancien gothique ſignifioit ſeigneur. Ainſi *Tan-fana* veut dire mot à mot *ſurculorum domina*, celle qui préſide aux baguettes.

(35) *Qu'elles n'aient été diſcutées par les Chefs.* ] Au lieu de PERTRACTENTUR, il eſt clair qu'il faut lire PRÆTRACTENTUR. Les Chefs examinoient, diſcutoient; & toute la cité décidoit. On devroit inſérer cette correction dans le texte.

(36) *Ils comptent par les nuits.* ] Dans les langues Germaniques on trouve encore des veſtiges de cette maniere de compter. En anglois *ſenigth*, abréviation de *ſeven nigths*, ſept nuits, ſignifie huit jours. *Fortnigth*, pour *Fourteen nigths*, quatorze nuits, veut dire quinze jours. En allemand *ſieben nachte*, *ſeven nachte*, ſept nuits, veut dire huit jours, la huitaine. Au titre 49 de la loi ſalique on voit que les délais pour comparoître en juſtice étoient de tel ou tel nombre de nuits. En pluſieurs endroits nos payſans pour dire *aujourd'hui* ſe ſervent du vieux mot *anuit* ou *anet* corrompu du latin *hâc nocte*. Les Gaulois ſelon Céſar comptoient par les nuits & non par les jours. C'eſt, dit-il, qu'ils croient tous être deſcendus de Pluton. *Omnes ſe à Dite*

*patre prognatos prædicant..... Ob eam causam spatia omnis temporis non numero dierum sed noctium computant. &c. l. v. de bell. gall.* Il y a grande apparence, que le *Dis* ou *Tis* des Gaulois n'avoit rien de commun qu'une ressemblance de nom avec le Pluton ou *Dis pater* des Romains : & quand les Gaulois eussent crû descendre de Pluton, il y a bien loin de cet antécédent à la conséquence. La vraie raison de l'usage des Gaulois & des Germains, c'est que toutes les nations qui se servoient comme eux de mois purement lunaires, comptoient leur jour civil du coucher du soleil & du tems où la lune paroît sur l'horizon.

(37) *Lorsqu'ils se voient en assez grand nombre.* ] Le texte porte : UT TURBÆ PLACUIT, c'est-à-dire, *lorsque la multitude le juge à propos.* Je lis avec Gronovius : UT TURBA PLACUIT.

(38) *Le Roi ou le Chef de la cité.* REX AUT PRINCEPS CIVITATIS. C'est un de ces passages que j'avois promis de remarquer, & qui prouve, ce me semble, que tous les Peuples Germains n'étoient pas gouvernés par des Rois. Tacite un peu plus bas parle d'amendes qui se payoient au profit du Roi ou de la cité. Cette alternative fait entendre, si je ne me trompe, que le gouvernement de quelques cités étoit entierement Républicain. Au reste, le mot *civitas* ne signifie pas une ville : il désigne un Etat, un Peuple, une totalité de Citoyens qui fait un corps politique.

(39) *Dans chaque canton & dans les villages qui en dépendent.* ] Les cités étoient divisées en cantons, *pagi*, & les cantons en villages, *vici*. Comme Tacite vient de dire (*n.* VI.) que chaque canton fournissoit cent soldats pour son contingent; & qu'il dit ici que l'on donnoit au Prince ou Chef de chaque *canton* cent Assesseurs choisis parmi le Peuple, & pris apparemment de chaque village, n'en pourroit-on pas conclure que dans les cités de Germanie, les *cantons* étoient ou avoient originairement été formés de cent villages ? Le partage des *Shires* ou Provinces d'Angleterre doit sans doute avoir quelque rapport à cette ancienne division Germanique. Nos savans vont chercher l'étymologie de notre mot françois *canton*, jusques dans la langue grecque. Il me paroîtroit assez naturel de le dériver du latin *centum*.

(40) *Un Germain ne paroît nulle part qu'il ne soit armé.* ] Delà vient dans tous les Etats formés par des Peuples Germaniques, l'usage de porter l'épée, si général en quelques-uns, par exemple en Espagne, qu'il s'étend jusqu'aux Artisans & aux Laboureurs. Cette coutume feroit croire aux Grecs & aux Romains, s'ils revenoient au monde, que nous sommes toujours en guerre. Mais elle ne prouve que la barbarie de notre origine. Si la magistrature & quelques autres professions honorables n'ont point cette distinction tudesque & gothique, c'est que dans les siecles d'ignorance elles furent exercées par les Clercs. Or, il ne fut jamais permis aux Clercs de porter les armes, 1°. parce que la douceur & la sainteté de leur état

leur

leur défend de s'en servir; 2°. parce que le Clergé conserva les mœurs des Romains, les cheveux courts, les habits longs, dont il n'a fait que changer la couleur, &c. On sait que les Romains ne portoient l'épée qu'à la guerre & en voyage.

(41) *Le jeune aspirant est introduit par un des Princes..... qui lui donne solemnellement la lance & le bouclier.* ] « A regarder » la Chevalerie comme une dignité qui don- » noit le premier rang dans l'ordre militaire, » il seroit difficile de la faire remonter au- » delà du onzieme siecle. Mais si l'on veut » uniquement la considérer comme une céré- » monie par laquelle les jeunes gens destinés » à la profession militaire recevoient les pre- » mieres armes qu'ils devoient porter, elle » étoit connue dès le tems de Charlemagne. » Il donna solemnellement l'épée.... au Prince » Louis son fils... On trouvera même de sem- » blables exemples sous la premiere race de » nos Rois, & dans des siecles beaucoup plus » reculés, puisque Tacite témoigne qu'un » pareil usage étoit établi chez les Germains » auxquels la nation françoise doit son origi- » ne ». *M. de la Curne*, II *mémoire sur l'ancienne Chevalerie.* Au rapport de Cluvier, la cérémonie dont parle Tacite est encore en usage dans les Cours d'Allemagne. Lorsqu'un jeune homme doit sortir de Page, le Prince ou Seigneur qu'il sert donne une fête, & pour l'ordinaire un grand repas. Le jeune homme habillé de neuf vient, en présence des convives, s'agenouiller aux pieds du Seigneur qui lui met l'épée au côté. Quelquefois, outre

l'épée, on lui donne un cheval avec une bourse pleine d'or ou d'argent. Avant cette cérémonie, qui s'appelle *donner le droit de porter les armes*, les jeunes gens sont nommés *jungen*, *buben & knaven*, c'est-à-dire enfans. Depuis ce jour on les nomme *karlen* ou *manner*, c'est-à-dire, hommes faits.

(42) *La jeune noblesse va servir ailleurs comme volontaire.* Selon César, elle faisoit souvent un usage moins légitime de sa valeur. « En Germanie, les brigandages n'ont » rien qui deshonore, pourvû qu'on ne les » commette point sur les terres de la cité dont » on est membre. C'est, disent-ils, le moyen » d'exercer la jeunesse & de la tenir en action. » Lorsque dans l'assemblée un des Chefs dit » qu'il a formé telle entreprise, & que si l'on » veut en être, on n'a qu'à le déclarer, ceux » qui goûtent & la proposition & le Chef, se » levent aussitôt & promettent de le suivre. » Quiconque manque à son engagement est » regardé comme un déserteur, comme un » traître, désormais indigne de toute confiance. » *César, guerre des Gaules, VI.*

(43) *Ils s'occupent peu de la chasse.*] Tacite paroît contredire César, qui nous assure que les Germains passoient leur vie à la chasse & dans les exercices de la guerre. Juste-Lipse corrige le texte de Tacite en retranchant la négation. D'autres prétendent que César ne parle que des Peuples de la Suabe, les seuls qu'il connut, au lieu que Tacite devoit connoître beaucoup d'autres Germains, dont les terres marécageuses & coupées de rivieres

n'étoient pas propres pour la chaſſe. Mais eſt-il néceſſaire de courir à ces expédiens ? Au ſujet d'un campagnard fainéant qui n'a d'autre exercice que la chaſſe, on peut ſouvent dire tout à la fois : *La chaſſe eſt ſon unique occupation ; il paſſe ſa vie à chaſſer, & le tems qu'il donne à la chaſſe eſt peu de choſe en comparaiſon de celui qu'il emploie à ne rien faire.*

(44) *Les Germains n'ont point de villes.* ] Ptolémée, qui écrivoit ſous Tite-Antonin environ un demi-ſiecle depuis Tacite, compte plus de quatre-vingt-dix villes en Germanie : mais il faut entendre par-là des villes ſemblables à celles de nos ſauvages Américains ; c'eſt-à-dire, des hameaux enfermés tout au plus d'une paliſſade & d'une haie. Ammien-Marcellin Auteur du quatrieme ſiecle, ne fait mention d'aucune ville habitée par les Germains. Au contraire, il dit que ces Peuples regardoient avec horreur les villes Romaines comme des priſons & des ſépulcres, & qu'ils les abandonnoient après les avoir priſes. *Oppida ut circumdata retiis buſta declinant. l. XVI. 2.* La Germanie n'a été civiliſée que par le chriſtianiſme, & c'eſt ſeulement depuis Charlemagne que l'on a commencé d'y bâtir des villes.

(45) *Du reſte ils ſont nuds.* ] Cluvier, dont je n'oſerois traduire ici le latin, dit que les payſans de Franconie & de Suabe portent un habit ſi juſte, & par-là tellement immodeſte, qu'il rappelle & conſtate la barbarie des anciens Germains.

(46) *Excepté qu'elles n'ont point de* manches. ] Ceci prouve que les hommes ſous leur *ſagum* ou ſayon, avoient, quoique Tacite ne le diſe pas, une eſpece de pourpoint fort court, mais dont les manches leur couvroient une partie du bras. Les Auteurs le nomment *reno*. Selon Cluvier, toutes les femmes en Saxe, en Pruſſe, en Livonie, & les payſannes dans le reſte de l'Allemagne, ont des chemiſes ſans manches, & la gorge découverte.

(47) *Voilà le lien ſacré de leur union, leurs myſtérieuſes cérémonies, &c.* ] On voit aſſez que l'Auteur compare & préfere intérieurement la noble ſimplicité des mariages germaniques, à la multitude prodigieuſe de cérémonies nuptiales uſitées chez les Romains.

(48) *De tels auſpices annoncent à la femme, qu'elle eſt appellée..... à montrer dans les combats une audace digne de lui.* On peut aſſurer que les femmes Germaines rempliſſoient leur vocation. A la bataille d'Aix en Provence, où Marius défit les Teutons & les Ambrons, leurs femmes pouſſant des cris terribles, donnoient à grands coups d'épée ou de hache ſur les vainqueurs & ſur les fuyards. Elles arrachoient aux Romains leurs boucliers, & ſaiſiſſoient à belles mains leurs épées nues. Après la défaite des Cimbres à la journée de Verceil, les femmes de ces barbares ſe défendirent dans les retranchemens avec une valeur incroyable. Elles offrirent enſuite de ſe rendre, à condition que leur honneur ſeroit à cou-

vert, & qu'elles ne pourroient être esclaves que des Vestales, dont elles promettoient d'embrasser & de garder l'institut. Comme on exigea qu'elles se rendissent à discrétion, elles aimerent mieux tuer leurs enfans & combattre à outrance les unes contre les autres. Il y en eut qui s'étranglerent. Les Romains en trouverent une qui s'étoit pendue au timon d'un charriot, ayant aux jambes ses deux enfans attachés & pendus.

(49) *Là, corrompre & succomber sont des crimes qu'on n'excuse pas en disant : tel est le siecle.*] Je voudrois que le lecteur eût le loisir de jetter les yeux sur l'éloquent parallele des mœurs Germaniques avec les mœurs Romaines, que fait Salvien Prêtre de Marseille, Auteur du cinquieme siecle. Ce parallele sert de commentaire & de supplément à Tacite. Une affreuse corruption regnoit dans tout l'Empire. Au contraire les Peuples Germains, qui le démembroient alors, sembloient ne le conquérir que pour le purifier par leur exemple & par leurs loix. « Rougissons, » dit Salvien, & soyons couverts d'une salu- » taire confusion. Par-tout où les Goths sont » les maîtres, on ne voit de désordre que chez » les anciens habitans. Ceux-ci même se sont » corrigés sous la domination des Vandales. » Evénement incroyable ! prodige inoui ! Le » zele des barbares pour la pureté des mœurs » & la sévérité de leur discipline ont rendu » chastes les Romains mêmes. *Jam apud Gothos impudici non sunt nisi Romani : jam apud Vandalos nec Romani. Tantùm apud illos profecit studium castimoniæ, tantùm severitas disciplinæ, non solùm quod ipsi casti sint, sed ut*

*rem dicamus novam, rem incredibilem, rem penè etiam inauditam, castos etiam Romanos esse fecerunt. Salviam. de gubernat. Dei, lib. VII.* Néanmoins ces éloges ne convenoient pas également à tous les Peuples germaniques, Les Hérules par exemple étoient de tems immémorial des monstres de débauche & d'infamie. Je n'oserois copier le tableau que Procope nous a laissé de leurs mœurs. Originaires de la Scandinavie ou des bords de la mer Baltique, ils conservèrent leurs vices abominables en différentes contrées de la Germanie qu'ils occupèrent successivement ; & même depuis leur prétendue conversion au christianisme, fixés sur les bords du Danube, ils scandalisoient les Romains. *Procop. hist. goth. l. I.* Tant il est vrai que les inclinations dominantes d'un Peuple ne sont pas toujours l'effet du climat.

(50) *Quelques cités plus sensées encore ne permettent pas aux femmes de se remarier.*] Du tems de Tacite, plusieurs Romaines abusoient scandaleusement de la liberté indéfinie qu'elles avoient de se remarier. A la faveur du divorce les femmes changeoient continuellement de maris, & vivoient ainsi dans un libertinage d'autant plus odieux qu'elles abusoient de la lettre de la loi pour aller impunément contre l'esprit de la loi. « En moins de trente jours, dit » Martial ( VI. 7. ) Théléfilie en est à son » dixieme époux. Tant de mariages ne sont » que des adulteres privilégiés. Je pardon- » nerois plus aisément une débauche tout » unie.

*Aut minùs aut certè non plus tricesima lux est,*
*Et nubit decimo jam Thelesilla viro.*
*Quæ nubit toties, non nubit; adultera lege est.*
*Offendor mœchâ simpliciore minùs.*

Tacite blessé de cette infamie paroît blâmer les secondes nôces. Quand on est frappé d'un excès, on est tenté quelquefois d'approuver l'excès contraire. Le relâchement inspire le rigorisme, & celui-ci le relâchement.

(51) *Là c'est une abomination de ne vouloir qu'un certain nombre d'enfans, ou d'en faire périr quelqu'un.* ] Les anciennes loix Romaines donnoient au pere le droit de tuer les enfans adultes, lorsqu'il les jugeoit criminels. Cette branche du pouvoir paternel fut restreinte avant le regne de l'Empereur Alexandre, & totalement détruite par Constantin, qui soumit à la peine du parricide les peres meurtriers de leurs enfans. Mais dans Tacite il ne s'agit point d'enfans adultes. La puissance publique chez les Romains prétendoit avoir pourvu à la conservation des enfans qui n'étoient pas encore nés. Pour quelque crime que ce fût, on n'exécutoit jamais une femme enceinte. Les loix condamnerent toujours les abominations qu'indique Tacite. Elles défendoient nommément d'ôter la vie aux enfans qui venoient de naître. Le fait est certain, quoi qu'en aient pensé quelques habiles jurisconsultes, trompés sans doute parce que ce crime ne fut puni de mort que de-

puis la loi de Valentinien I. & parce que l'ancienne défenſe étoit tellement mépriſée, qu'elle ſembloit ne pas exiſter. » Vous accuſez les » chrétiens de tuer des enfans, diſoit Tertul- » lien aux Payens, vous qui commettez tous » les jours ce crime au mépris des loix En » eſt-il qui ſoient plus impunément violées, » & dont on ſe joue plus effrontément ſous les » yeux du public ? *Infantes editos enecantes, legibus quidem prohibemini ; ſed nullæ magis leges tam impunè, tam ſecurè ſub omnium conſcientiâ..... eluduntur. Tertull. ad nationes* 1. 14.

Tacite en diſant à ce ſujet, que les bonnes mœurs ont plus de pouvoir ſur les barbares, que n'en ont les bonnes loix ſur les nations policées, atteſte, comme Tertullien, l'exiſtence de ces loix. Mais on les éludoit par un nouveau genre de cruauté. On expoſoit les enfans, dont les uns périſſoient tantôt de miſere, tantôt dévorés par les bêtes, & les autres n'échappoient à la mort, que pour tomber dans un état plus affreux que la mort même, puiſque d'ordinaire ces malheureux étoient eſclaves du premier occupant, ou devenoient les victimes de l'incontinence publique, & peut-être de la brutalité de ceux qui leur avoient donné le jour.

La loi de Conſtantin, qui mit au nombre des parricides le meurtre d'un fils, ne fut entendue que du meurtre d'un fils adulte. Il paroît que juſqu'à Valentinien I, il n'y eut point de peine de mort pour celui qui faiſoit mourir un enfant nouvellement né. Ce Prince même, en prononçant la peine capitale contre le meurtrier ou la meurtriere, ne les ſoumet pas à la

punition des parricides. Avant Juſtinien aucune loi ne défendit d'expoſer les enfans.

Quelle foule de réflexions à faire ſur la barbarie de ces Peuples civiliſés, qui prodiguoient ſi libéralement le nom de barbares à toutes les autres nations ! A combien d'égards l'inſtinct germanique n'étoit-il pas au-deſſus de cette raiſon cultivée, dont les Grecs & les Romains s'arrogeoient le privilege excluſif ! Il a fallu que la révélation & les loix impériales, dictées par l'eſprit du chriſtianiſme, les ramenaſſent à la pratique des premiers devoirs de l'humanité. La plûpart ne regardoient point un enfant comme un homme, juſqu'à ce qu'il eût pris quelque aliment. Etrange diſtinction ! A quoi ſervoit donc la philoſophie, ſi elle ne vouloit ou ne pouvoit remédier à de tels abus ! Les Chinois, cette nation ſi polie & ſi philoſophe, ſont auſſi dénaturés à cet égard, que le furent les Grecs & les Romains. Ils ſe croient permis de traiter leurs enfans comme nous traitons les petits des plus mépriſables animaux. Qu'après cela de prétendus raiſonneurs ſe déchaînent contre le chriſtianiſme, ſous prétexte qu'en condamnant le divorce, en honorant le célibat, il ne favoriſe pas aſſez la multiplication de notre eſpèce. Ces hommes injuſtes n'auront-ils pas au moins l'équité de mettre en compenſation la multitude incroyable de créatures humaines à qui le chriſtianiſme a conſervé & conſervera la vie. Tels incrédules, qui blaſphement aujourd'hui contre la religion, n'auroient peut-être jamais vû le jour ; peut-être ſeroient-ils péris en naiſſant, s'ils avoient reçu l'être dans

un pays où l'on n'eût eu pour Apôtres que des Philosophes.

(52) *Quelques-uns regardent la parenté de l'oncle maternel & du neveu comme le lien le plus sacré de tous, &c.* ] Pourquoi, dans quelques cités germaniques, le pere donnoit-il au fils de sa sœur la préférence sur ses propres enfans ? Seroit-ce parce qu'il est infiniment rare que la maternité soit incertaine, au lieu que la paternité n'est que trop souvent équivoque ? On ne s'étonne point que cette raison ait déterminé certains Peuples d'Asie & d'Afrique à ne compter la filiation que par les femmes, au moins dans la Famille Royale. Chez eux ce rafinement est la suite d'une juste défiance fondée sur leur extrême corruption. Mais après ce qu'a dit notre Auteur du respect des Germaines pour la sainteté du mariage, on ne s'attendoit pas à trouver en Germanie une façon de penser, qui suppose que leur vertu n'étoit pas à l'abri de tout soupçon. Cependant la contradiction disparoîtra, si l'on considere : 1°. Que toutes les nations germaniques ne méritoient pas au même dégré les louanges prodiguées par Tacite à la nation en général. 2°. Qu'apparemment il faut rabattre quelque chose de ces louanges, parce que Tacite flatte un peu le portrait des barbares, afin qu'il contraste mieux avec celui que son lecteur fait intérieurement des Romains.

(53) *En Germanie on ne gagne rien à se trouver sans enfans.* ] Comme parmi les Romains il n'étoit point odieux d'appeller à sa

succession des étrangers au préjudice de ses collatéraux, tout Citoyen riche & sans enfans se voyoit environné d'une foule de prétendus amis, qui par leurs assiduités & leurs flatteries s'efforçoient à l'envi de se faire nommer héritiers ou d'obtenir au moins une place dans le testament. C'étoit une espèce de Monarque à qui l'on payoit tribut. Ses flatteurs l'accabloient de présens, & se ruinoient à la poursuite d'un héritage incertain. La vieillesse qui d'ordinaire affoiblit toute autre domination, ne faisoit qu'affermir celle-ci, parce que la servitude & la bassesse redoubloient à mésure que l'on croyoit voir approcher l'instant décisif. Des Romains d'un nom & d'un rang illustre, riches eux-mêmes, ne rougissoient point de se faire les vils complaisans d'un vieillard sans naissance, dont le seul mérite étoit de posséder de grands biens, quelquefois acquis par des voies infâmes, & de n'avoir point d'enfans. La réunion de ces deux avantages donnoit tant de crédit & procuroit tant de douceurs, que, pour en jouir, quelques peres abdiquoient ou déshéritoient leurs enfans. La ville de Rome étoit, pour ainsi dire, partagée en deux classes, dont l'une s'occupoit à briguer les successions, & l'autre à les faire espérer. *Omnes aut captantur, aut captant.* Plusieurs même étoient enrôlés dans les deux classes, & faisoient à la fois les deux personnages. A cette cupidité sordide, à cet amour-propre dénaturé, Tacite oppose le desintéressement des Germains.

(54) *Les haines ne sont point implacables, Pour le meurtre même on compose, &c.* ] Nous

disons que le duel est un reste de la férocité germanique : mais ce n'est pas dire assez. Les Germains, du tems de Tacite, étoient moins féroces que nous. On ne connoissoit point chez eux cette brutale maxime, également proscrite par l'Evangile & par la raison. *Ce n'est que dans le sang qu'on lave un tel outrage.*

(55) *D'ordinaire ils se levent fort tard.* ] Avant ces mots, il y a dans l'original une phrase que je n'ai point traduite, parce qu'elle ne peut être de l'Auteur. Conçoit-on que Tacite, après avoir peint aussi fortement qu'il vient de faire l'hospitalité germanique, déshonore son tableau par cette addition plate & traînante ; VICTUS INTER HOSPITES COMIS, *ils traitent civilement leurs hôtes* ? Ceci n'est qu'une apostille mise par quelqu'un à la marge de son exemplaire, pour retrouver plus aisément l'endroit où Tacite parle de l'humanité des Germains envers leurs hôtes ; & cette remarque s'est glissée dans le texte.

(56) *Rien n'est si frugal que leur nourriture..... Aucun apprêt, aucun assaisonnement, &c.* ] César (*l. VI, de bell. gall.*) dit que les Germains mangeoient beaucoup de laitage & de viande, mais peu de pain. Aussi n'étoient-ils pas fort adonnés à l'agriculture. Ils mangeoient même la viande crue, s'il en faut croire Méla. Mais apparemment que cet usage n'étoit pas général, ou n'avoit lieu que dans leurs expéditions. Peut-être même cela ne doit-il s'entendre que de viandes ou boucannées, ou tellement pénétrées de sel, qu'elles n'avoient

pas besoin d'être cuites. Les Germains usoient de sel & savoient le faire. Tacite ( Annal. XIII. 57. ) indique la maniere dont ils le faisoient. Elle étoit très-différente de la nôtre. Tacite en parle à l'occasion d'une bataille entre les Cattes & les Hermondures qui se disputoient une riviere dont les eaux étoient propres à faire du sel. On a sujet de croire que c'est la riviere de Sala dans le Landgraviat de Thuringe.

( 57 ) *Après avoir joué tout ce qu'ils ont, ils finissent par se jouer eux-mêmes, &c.* ] Tout ce que dit Tacite de la fureur des Germains pour le jeu & du fanatisme de point d'honneur qui les rendoit fideles à des engagemens contraires à la nature, essentiellement nuls parce qu'ils n'avoient pas eu droit de les contracter, je me souviens de l'avoir lu mot à mot dans l'histoire des Negres de la côte de Juida, qu'on ne sauroit soupçonner d'avoir eu commerce avec les Germains. « Il seroit » utile, dit M. Freret, de rassembler les con- » formités qui se trouvent entre des nations » qu'on sait n'avoir jamais eu de commerce » ensemble. Ces exemples pourroient rendre » les critiques un peu moins hardis à suppo- » ser qu'une nation a emprunté certaines opi- » nions & certaines coutumes d'une autre na- » tion dont elle étoit séparée par une très- » grande distance, & avec qui l'on ne voit » point qu'elle ait jamais eu la moindre com- » munication. »

Cette réflexion est très-juste. Ces sortes de rapports montrent seulement que les mêmes passions produisent çà & là les mêmes symp-

tomes, & nullement que tel & tel Peuple aient une origine commune ou qu'ils aient eu quelque relation. Il faut néanmoins avouer que lorſque les relations qu'ont eu deux Peuples l'un avec l'autre, ou l'identité de leur origine ſont prouvées d'ailleurs, on peut tirer de ces reſſemblances des inductions raiſonnables. Par exemple, comme il eſt prouvé que les Francs étoient des Peuples de Germanie, nous avons droit d'en conclure, que ſi nous regardons les dettes du jeu comme les plus ſacrées de toutes, c'eſt un veſtige de l'ancienne exactitude des Germains à remplir ces ſortes d'engagemens. De là vient ſans doute notre expreſſion : *eſclave de ſa parole.*

(58) *Chaque ſerf a ſon habitation & ſon ménage.* ] En pluſieurs endroits d'Allemagne les payſans ſont encore aſſujétis à cette ancienne ſervitude germanique, dont il s'eſt conſervé des reſtes dans quelques-unes de nos Provinces. Les eſclaves chez les François, auſſi bien que chez les Germains, étoient moins des eſclaves que des fermiers. On les appelloit gens de poéte, *gentes poteſtatis*, attachés à la glebe, *addicti glebæ.*

(59) *Preſque jamais les affranchis ne jouent de rôle dans les familles, & jamais dans l'Etat, à moins que le Gouvernement ne ſoit monarchique.* ] Tacite a toujours un œil ſur les Romains. Il cenſure en cet endroit ces Princes foibles ou méchans, qui ſe laiſſerent gouverner par leurs affranchis & rappelle le deſpotiſme des Pallas, des Narciſſes, des Polyclè-

tes, des Icèles, &c. Il fait en même-tems l'éloge indirect de Trajan. Dire que la subordination des affranchis est une preuve de la liberté publique, c'est dire : les Romains sont enfin redevenus libres, puisque les affranchis du Prince n'ont point de part au gouvernement. On sait que Trajan & ses successeurs Hadrien, Tite-Antonin & M. Aurele, ainsi que les autres bons Empereurs, ne permirent jamais à leurs domestiques de s'immiscer dans les affaires de l'Etat, ni de s'élever au-dessus de leur condition. Hadrien voyant un de ses esclaves de confiance se promener gravement au milieu de deux Sénateurs, envoya lui donner un soufflet, & lui fit dire : « respectez ceux dont vous pouvez encore être » l'esclave.

(60) *Chaque communauté cultive tantôt un canton, tantôt un autre.* ] Sur cet article notre Auteur s'accorde avec César, qui nous apprend qu'il se faisoit tous les ans dans chaque cité une nouvelle distribution des terres par l'autorité du Magistrat; & qui détaille d'après les Germains eux-mêmes les raisons de politique sur lesquelles étoient fondées ces transmigrations annuelles. 1°. Ils craignoient que chacun ne s'affectionnât trop à son champ, & que le goût de propriété ne fît préférer au métier des armes les paisibles occupations de l'agriculture. 2°. Les établissemens une fois devenus fixes, les Grands auroient étendu leurs Domaines, & tôt ou tard le simple Peuple n'auroit eu ni feu ni lieu. 3°. Les propriétaires auroient bâti solidement : ils auroient pris des précautions contre le froid & contre le

chaud. Ce commencement de délicateſſe auroit bien-tôt amené la recherche des commodités, & par une ſuite néceſſaire, la paſſion pour l'argent avec tous les vices & les malheurs dont elle eſt la ſource. 4°. Cette fréquente diſtribution des terres proportionnée au beſoin de chaque famille entretenoit l'eſprit d'égalité. Elle prévenoit les murmures du Peuple, qui ſe voyoit auſſi-bien traité que les Grands.

(61) *Quant à l'automne, & ſon nom & ſes préſens leur ſont également inconnus.* ] L'automne n'a point de nom dans la langue angloſaxonne. Les Anglois ont emprunté le mot *autumn*. Le fonds de leur langue ne leur fournit qu'une périphraſe, *the fall of the leaf*, c'eſt-à-dire, la chûte des feuilles. Dans les dialectes Allemandes, on ſe ſert du mot *herbeſt*, *herbſt*, *herveſt*, qui ſignifie la moiſſon ou la récolte du blé.

(62) *Ces ſuperbes mauſolées dont la maſſe leur paroit accablante pour celui qu'ils veulent honorer.* ] Un Commentateur de la Germanie de Tacite eſt ſurpris de n'y pas trouver que les Germains croyoient une autre vie. Mais Tacite le fait entendre ſuffiſamment. Une nation perſuadée que les morts ſont ſenſibles au traitemenent qu'éprouvent leurs cendres, croit, ſinon l'immortalité, du moins la permanence des ames. D'ailleurs, la coutume de brûler ou d'enſevelir avec le mort les choſes qu'il avoit le plus aimées, ſes effets précieux, ſes eſclaves les plus chéris, &c. étoit fondée ſur ce qu'on imaginoit que tout cela lui ſe-

roit néceſſaire dans le pays qu'il alloit habiter. C'eſt l'unique raiſon que rendent encore de cet uſage tant de Peuples de l'ancien & du nouveau monde, qui le pratiquent juſqu'à ce jour. Or, en Germanie on jettoit dans le bûcher des guerriers leurs armes & leurs chevaux. On croyoit donc qu'ils paſſoient dans le pays des ames, pour y vivre à peu près comme ils avoient vécu ſur la terre. Dans le tombeau d'un Aſiatique plongé dans la molleſſe, eſclave de ſes plaiſirs, on enfermoit & l'on enferme encore aujourd'hui grand nombre de ſuperfluités. Quant à l'ame d'un Germain, il ne lui falloit que des armes & tout au plus un cheval pour être heureuſe dans ſon nouvel établiſſement. La croyance d'une autre vie a toujours été commune à tous les Peuples de la terre. Mais livrés à eux-mêmes & privés des lumieres de la révélation, ils ont défiguré ce dogme en l'ajuſtant chacun à ſes préjugés.

(63) *Céſar, le plus illuſtre des Auteurs, nous apprend que la puiſſance des Gaulois, &c.* ] Voyez la guerre des Gaules, l. VI. SUMMUS AUCTORUM DIVUS JULIUS. Cet éloge de Céſar, comme hiſtorien, fait naître une réflexion. Quand on eſtime beaucoup un Auteur, on ne l'abandonne pas légérement. Or, Tacite, plein d'eſtime pour les mémoires de Céſar, ne les ſuit pas toujours ſur ce qui concerne les Germains. Donc s'il le contredit quelquefois, c'eſt avec connoiſſance de cauſe: c'eſt parce qu'il ſe croit mieux inſtruit; c'eſt parce qu'en Germanie les choſes ont changé depuis le tems de Céſar, &c.

(64) *Les Helvétiens s'étendirent entre le Mein, le Rhin & la forêt Hercynie.* ] Tout le monde ſait que les Helvétiens habitoient le pays aujourd'hui connu ſous le nom de Suiſſe, & que la forêt noire eſt un reſte de l'ancienne forêt *Hercynia* ou *Orcinia*, qui couvroit preſque toute la Germanie. On ignore en quel tems la peuplade d'Helvétiens, dont parle Tacite, occupa ce que nous appellons la Suabe. Ptolémée y place *les déſerts des Helvétiens* vers les ſources du Necre & du Danube.

(65) *Les Boiens, autre Peuple Gaulois, pénétrerent plus loin.* ] Ce Peuple habitoient dans la Gaule le pays que nous appellons le Bourbonnois. On fixe au ſixieme ſiecle avant J. C. le paſſage des Boiens en Germanie. Pendant que Tarquin l'ancien régnoit à Rome, Ambigat, Roi de Berri & d'une grande partie de la Gaule, avancé en âge, & voyant ſes états ſurchargés d'une jeuneſſe nombreuſe, d'autant plus à craindre pour lui, qu'il avoit deux neveux pleins d'ambition & de courage, nommés Belloveſe & Sigoveſe, permit à ces deux Princes d'enrôler tous ceux qui voudroient les ſuivre, & d'aller chercher fortune dans les pays que le Ciel leur aſſigneroit. On conſulta le ſort. L'Italie échut à Belloveſe, & la forêt Hercynie à Sigoveſe ſon frere. Il ſortit de pluſieurs cantons de la Gaule des troupes d'aventuriers, qui ſe donnerent à l'un ou à l'autre des deux Chefs, & dont chacune conſerva le nom de ſa cité.

Nous connoiſſons moins diſtinctement les bandes qui ſuivirent Sigoveſe au-delà du Rhin, que celles qui paſſerent les Alpes avec Belloveſe, ou quelque-tems après lui. On compte des Boiens entre ces derniers. Mais il eſt fort probable qu'un autre eſſain de Boiens marcha ſous les drapeaux de Sigoveſe & s'établit dans la Bohême. Le mot germanique *Heim* ou *Haim* ſignifie demeure, habitation; & c'eſt de là que vient notre mot françois *Hameau* Ainſi BOIOHÆMUM ſignifie *la demeure, le ſéjour des Boiens.* Du tems d'Auguſte ils furent chaſſés de la Boheme par les Marcomans, & ſe retirerent dans le Norique, où nous trouvons *Boiodurum*, qu'on croit être la ville d'Innſtad en Baviere. Ils furent connus dans les ſiecles poſtérieurs ſous le nom de *Bajoarii*, *Baiobarii*, *Bajuvarii.*

(66) *Les Araviſques.... Les Oſes.* ] Ces deux Peuples ſont peu connus. Les premiers étoient dans la haute Hongrie, & les ſeconds dans la partie orientale de la Siléſie vers la ſource de la viſtule. On s'imagine appercevoir le nom d'*Oſes* dans celui d'Oſwieczin ville de Pologne au Palatinat de Cracovie.

(67) *Les Nerviens.* ] Ils occupoient la meilleure partie de la Flandre. On croit que *Camaracum* ou Cambrai étoit leur capitale.

(68) *Aux Vangiones, aux Triboques, aux Nemetes.* ] Les Vangiones habitoient le pays qui dépend de l'électorat de Mayence & de l'évêché de Wormes en deçà du Rhin. Les Triboques occupoient la partie ſeptentrionale

de l'Alsace. Les Németes habitoient la portion de l'évêché de Spire, qui est sur la rive gauche du Rhin.

(69) *Les Ubiens mêmes ne rougissent pas d'être Germains, quoiqu'ils aient mérité de devenir colonie romaine, &c.* ] Il manque dans l'original une négation que le sens exige. Si je ne m'étois fait une loi de n'inférer aucune correction dans le texte, j'aurois dû le corriger en cet endroit, d'autant plus que la premiere édition de Tacite porte NUBII QUIDEM. Cette leçon fautive rappelle la véritable : NE UBII QUIDEM.

Les autres Peuples germaniques dont Tacite vient de parler étoient établis en deçà du Rhin, avant que César vînt dans la Gaule. Pour les Ubiens, ils habitoient encore du tems de César la rive droite de ce fleuve. César les représente comme plus civilisés que le reste des Peuples Germains. La guerre cruelle que les Sueves leur faisoient, les obligea d'implorer la protection du Général Romain : & ce fut un des prétextes dont il se servit pour entrer en Germanie. Ce recours à une puissance étrangere ne fit que redoubler la haine & l'acharnement des Sueves contre les Ubiens. Ceux-ci demanderent une retraite sur les terres de l'Empire, qui leur fut accordée comme une récompense due à leur inviolable fidélité. Ils passerent le Rhin & furent placés par Agrippa dans le pays où est maintenant l'électorat de Cologne, & dans une partie du duché de Juliers.

On ne sait pas l'époque de cette transmigration; mais il faut la rapporter à l'un des

deux voyages que fit Agrippa dans les Gaules; le premier vers l'an de Rome 716, & le second vers l'an 735. Les Ubiens fonderent en deçà du Rhin une ville, dont on ignore le premier nom. Ce fut là que naquit Agrippine, fille de Germanicus & petitefille d'Agrippa. Cette Princeſſe devenue femme de l'Empereur Claude, y fit établir une colonie de vétérans ſous le nom de *colonia Agrippinenſis*, nom qui flattoit doublement les Ubiens, parce qu'il conſervoit celui de l'Impératrice leur compatriote, & rappelloit celui de ſon aïeul Agrippa, premier auteur de leur établiſſement.

(70) *Les Bataves occupent une iſle.* ] Cette iſle formée par le Rhin, par le Vahal qui en eſt un bras, & par l'Océan, étoit à l'extrémité de la Gaule Belgique. Les irruptions de la mer ont tellement dérangé le cours des rivieres, qu'il eſt difficile de déterminer exactement quelle portion des Provinces de Hollande, d'Utrecht & de Gueldre répond à l'ancienne iſle des Bataves.

(71) *Ils faiſoient autrefois partie des Cattes.* ] Les Cattes, dont notre Auteur parlera dans la ſuite, habitoient le Landgraviat de Heſſe. *Haſſi* & *Catti* ſont le même mot prononcé différemment. Dans la Province de Hollande, près de l'endroit où le Rhin ſe perd dans les ſables, eſt un bourg nommé Catwick, *Cattorum vicus*. On s'imagine appercevoir dans le Landgraviat de Heſſe quelques veſtiges des *Battes* ou *Bataves* dans les noms de *Battenberg* près de la riviere d'Eder, & de *Battenhau-*

*ſen* près de la Were. Mais il eſt plus probable que les Cattes qui ſe réfugierent dans l'iſle du Rhin furent alors appellés *Bataves*, c'eſt-à-dire, habitans d'un *mauvais pays*. Il y a encore aujourd'hui entre le Rhin & le Leck une contrée baſſe & marécageuſe qui porte le nom de *Betau*; & dans le voiſinage un autre canton moins humide & plus élevé, qu'on nomme *Velau*, c'eſt-à-dire, *bon pays*.

(72) *Les Mattiaques.* ] J'ai déjà dit ailleurs qu'ils habitoient la Wétéravie & une partie de la Heſſe.

(73) *La contrée dont les terres nous paient le dixieme.* ] DICUMATES AGROS. Ce pays renfermoit au moins le Duché de Wirtemberg & peut-être toute la Suabe. Lorſque les Romains conquirent les Gaules, il étoit occupé par les Marcomans. Du tems d'Auguſte, Maroboduus leur Roi, Prince guerrier, ambitieux & politique, ſentit qu'il ne pourroit commander en maître à ſes ſujets, ni donner la loi à ſes voiſins, tandis qu'il ne ſeroit ſéparé que par le Rhin, de la puiſſance Romaine. Les tranſmigrations ne coûtoient pas beaucoup aux Germains. Ils n'avoient ni places fortes, ni villes, ni maiſons bâties ſolidement, qui puſſent les fixer. Tout leur bien conſiſtoit en quelques troupeaux. Ainſi Maroboduus engagea ſans peine les Marcomans à quitter la Suabe pour aller ſe cantonner dans la Bohême. Ils en chaſſerent les Boiens.

Le pays qu'abandonnerent les Marcomans demeura quelque-tems déſert. Mais inſenſiblement il y paſſa des aventuriers Francomtois &

Alſaciens, attirés par la bonté du terroir. Nés ſujets de l'Empire, ils continuerent de reconnoître les Romains, dont la protection leur étoit abſolument néceſſaire : & les Romains n'exigeoient d'eux que le *dixieme* de leur récolte. C'étoit le tribut que payoient d'ordinaire les Provinces qui s'étoient données volontairement. Ainſi les Romains, ſans coup férir, ſe trouverent maîtres de cette vaſte contrée. Mais les nouveaux habitans n'auroient pû ſe ſoutenir au milieude tant de Peuples ennemis, ſans quelques forts avancés. Tacite dit clairement qu'ils en avoient lorſqu'il écrivoit ſous le deuxieme conſulat de Trajan. On ſait que ce Prince fit réparer tous les forts que Druſus & les autres Généraux Romains avoient conſtruits au-delà du Rhin. Il ſemble qu'Hadrien éleva ſur la frontiere de ce pays un retranchement d'arbres & de pieux. Ce retranchement ſubſiſta juſqu'au tems d'Aurélien. Alors les barbares le forcerent & coururent même toute la Gaule. Ils en furent chaſſés par Probus & repouſſés au-delà du rempart d'Hadrien. A la place d'un rempart de bois, Probus fit élever un mur de pierre.

Cet ouvrage, digne de la grandeur romaine, commençoit dans le Nordgau à Neuſtad, petite ville de la baſſe Baviere ſur le Danube, aſſez près de l'embouchure de l'Atmulh, s'étendoit au travers des colines, des vallées, des ruiſſeaux, des rivieres & des marais juſqu'à Wimpfen ſur le Necre, & finiſſoit au bord du Rhin. Sa longueur étoit de ſoixante lieues de France. C'eſt ſur-tout dans le Nordgau où l'on en voit des ruines, que le peuple appelle mur du diable, en allemand *Teufels maur*,

*Teufels Hecke*. On trouve dans le Wirtemberg beaucoup de médailles, d'inſcriptions & d'autres preuves du ſéjour qu'y firent les Romains. Il ne paroît pas que le pays *Décumate* ait jamais eu de Gouverneur particulier. C'étoit une annexe, une dépendance de quelque Province Romaine voiſine : *pars provinciæ habetur*, dit Tacite. On ne peut aſſurer ſi c'étoit de la haute Germanie ou de la Lionnoiſe.

Au commencement du IIIe ſiecle de J. C. pluſieurs Peuples de Germanie comprenant qu'ils ſeroient ſubjugués en détail, s'ils ne ſe réuniſſoient contre les Romains, formerent différentes ligues qui prirent en commun de nouveaux noms. Vers le bas Rhin ſe forma la ligue des Francs, c'eſt-à-dire, des *hommes libres*. Cette dénomination convenoit à des peuples qui ſe réuniſſoient pour défendre leur liberté. Sur le haut Rhin, les peuples voiſins du rempart qui couvroit les Décumates, ſe confédérerent ſous le nom d'*Allemands*. Ils prirent ce nom, ſoit pour ſignifier que leur ligue étoit compoſée de toutes ſortes de peuples, ſoit plutôt pour déclarer que tous les membres de cette confédération étoient des gens de cœur : *omnes viri*.

Quoi qu'il en ſoit, le nom d'*Alemanni* paroît pour la premiere fois ſous le regne de Caracalla. Du tems de Dioclétien & de Maximien, les barbares forcerent le mur de Probus, & s'emparerent du pays *Décumate*, auquel ils donnerent le nom *d'Alemannia* Depuis ce tems-là, tout ce que purent faire les Romains, ce fut d'y établir quelques forts de l'autre côté du Rhin & ſur le Necre. Je dois

la

la meilleure partie de cette remarque à M. Schœpfflin. V. *Alsatia illustrata.*

(74) *C'est un vœu qu'ils font à la vertu guerriere, &c.* ] Si toutes les histoires du monde ne fournissoient divers exemples de vœux pareils, & même d'engagemens beaucoup plus étranges, on pourroit regarder comme un reste de l'usage des Germains les pratiques pénibles, auxquelles s'assujettissoient volontairement nos anciens Chevaliers, pour se fixer d'une maniere irrévocable dans leurs résolutions. Ils vouoient à Dieu de ne jamais *dormir en lit, ne dépouiller ne de jour ne de nuit, &c.* qu'ils n'eussent exécuté tel ou tel projet. Voyez sur tout cela des particularités très-curieuses dans le III Mémoire de M. de la Curne, sur la Chevalerie.

Dans les Pays-Bas, vers la fin du seizieme siecle, après l'exécution des Comtes d'Horn & d'Egmond, quelques-uns firent l'ancien vœu germanique, promettant de ne point toucher à leurs cheveux, jusqu'à ce qu'on eût vengé ces deux illustres victimes de la cruauté du Duc d'Albe. Le Lecteur me permettra de copier à ce sujet un morceau des annales de Grotius, livre trop oublié, je le répete, & qui devroit être entre les mains de tout homme qui pense. *Hi duo viri omnium confessione eminentissimi, nec minus factis quàm stirpe illustres, Bruxellæ post sacra romano ritu peracta, loco publico cervices carnifici præbuêre. Capita aliquandiu suffixa palis, Belgarum oculis atrox spectaculum: & quanquam circumfusa arma vocibus ac propè vultibus imminebant; altiùs animis omnium miseratio, fortiorum etiam ultio, insedit, cùm incredibilis turbæ osculis & fletu sepulchra celebrarentur; alii verò &*

*comas promitterent, PRISCUM IN MOREM OBLIGATO ORIS HABITU, quem non mutarent nisi vindicato tam nobili sanguine. Hug. Grot. annal.* 11. *ad ann.* 1568.

(75) *Ils portent un anneau de fer.* ] « En » 1414, Jean de Bourbon, pour éviter l'oisi- » veté, acquérir de la gloire, & la bonne » grace de sa dame, fit vœu, lui avec seize » autres Chevaliers & Ecuyers de nom & » d'armes, de porter pendant deux ans tous » les dimanches à la jambe gauche un fer de » prisonnier, savoir en or pour les Cheva- » liers, & en argent pour les Ecuyers, jusqu'à » ce qu'ils eussent trouvé pareil nombre de » Chevaliers & d'Ecuyers pour les combattre. » *Mémoires sur la Chevalerie.*

Ces marques de captivité volontaire se nommoient *empriſes*, c'est-à-dire entrepriſes, parce qu'elles prouvoient que celui qui les portoit, avoit résolu de les garder, jusqu'à ce qu'il eût accompli le dessein qu'il avoit formé. Delà vient, si je ne me trompe, que notre mot françois *entrepris* signifie quelquefois *embarraſſé, perclus.*

(76) *Les Usipiens & les Tenctères.* ] Ce sont les Peuples de la Westphalie. On croit que les Usipiens occupoient le duché de Cleves au-delà du Rhin, & une partie de l'évêché de Munster. Il me paroît que les Tenctères devoient être vis-à-vis de Cologne, dans ce que nous appellons aujourd'hui le duché de Berg & le comté de la Mark, &c.

(77) *Placés le long du Rhin, dont le lit*

*eſt déſormais aſſez marqué pour ſervir de limites.* ] Ce paſſage eſt embarraſſant. On ne peut l'entendre de la largeur du Rhin, puiſqu'au moins dès ſa ſortie du lac de Conſtance, ce fleuve eſt aſſez large pour ſervir de limites. Irons-nous placer au deſſus du lac de Conſtance les Tencteres & les Uſipiens ? Ce ſeroit bouleverſer toute la Géographie, & contredire Tacite qui ſuit le cours du fleuve en deſcendant vers la mer, Ce qui me paroît vraiſemblable, c'eſt que notre Auteur par une de ces diſtractions, dont les meilleurs Auteurs ne ſont pas exempts, s'exprime comme s'il remontoit le Rhin. Ce fleuve depuis ſes embouchures, juſqu'à l'endroit où eſt maintenant le fort de Skink, ne pouvoit ſervir de limites Géographiques, parce qu'il étoit diviſé en trois bras. Par exemple, on pouvoit dire également, que les Bataves étoient endeçà du Rhin, & qu'ils étoient au-delà; & douter s'ils appartenoient à la Germanie ou à la Gaule. Ce n'eſt qu'à l'entrée du Pays de Cleves que le Rhin coule dans un ſeul canal. *Certum jam alveo Rhenum, quique terminus eſſe ſufficiat.*

(78) *Les Bructeres ... les Chamaves, les Angrivariens.* ] Les premiers étoient vers l'Overiſſel; les ſeconds le long de l'Ems proche de Lingen & d'Oſnabruk. Ceux-ci habitoient ſur le bord du Rhin au quatrieme ſiecle, puiſque le Céſar Julien leur accorda la paix, ne pouvant faire conduire malgré eux aux garniſons romaines les blés qu'on lui envoyoit de la Grande-Bretagne.

Les Angrivariens, nommés auſſi *Ampſiva-*

*riens*, *Anſivariens*, *Angrariens*, &c. étoient à la gauche de Véſer aux environs de la principauté de Minden.

(79) *Plus de ſoixante mille hommes ont péri..... pour nous ſervir de ſpectacle & d'amuſement.* ] L'homme, depuis ſa dégradation, eſt un animal féroce. Mais l'orgueil & l'ivreſſe de la proſpérité, redoubloient étrangement chez les Romains cette férocité naturelle. Accoutumés à faire de leur nation le centre de tout, familiariſés avec le ſang dès leur enfance par les combats de gladiateurs, ils regardoient le genre humain comme de vils animaux nés pour ſervir de jouet & de victimes au *Peuple Roi* de l'univers. Tacite, qui paroît avoir décrit les mœurs des Germains pour cenſurer ce qu'il croyoit repréhenſible dans les mœurs de ſa nation, loin de condamner cette barbarie romaine, fait ſentir qu'il l'a lui-même dans le cœur. *Plus de ſoixante mille hommes*, dit-il, *ont péri*, *non ſous l'effort des armes romaines; mais* (*ce qui eſt plus magnifique*) *pour nous ſervir de ſpectacle & d'amuſement.* Quelle horreur! Celui qui fut *homicide dès le commencement*, tiendroit-il un autre langage?

La politique de Rome étoit de mettre aux mains les nations étrangeres: le maſſacre des Bructeres pouvoit bien être l'effet de cette affreuſe politique. Tacite donne lieu de le croire. Vous diriez qu'il ſe baigne avec délices dans les flots de ſang qu'elle fait couler. Qu'il y a loin encore des vertus civiles aux vertus morales! En quelque dégré que Tacite & d'autres Romains aient poſſédé les premieres, cette

ſeule façon de penſer ne permet de leur accorder les ſecondes qu'avec de grandes reſtrictions.

Au reſte, le nom des Bructeres ne fut pas anéanti, puiſqu'on le trouve au quatrieme & cinquieme ſiecle parmi ceux des Peuples qui formoient la ligue franque.

(80) *Dans cet état de grandeur, &c.* ] Le texte porte URGENTIBUS IMPERII FATIS : ce qui me paroît fort obſcur. Juſte-Lipſe avoit trouvé dans un manuſcrit VERGENTIBUS. En traduiſant, j'ai préféré cette derniere leçon, qui ſeroit très-claire, ſi l'Auteur vouloit exprimer que l'Empire eſt ſur le retour, qu'il penche vers ſa ruine. Mais le déchet qu'il avoit ſouffert ſous Domitien, étoit réparé de jour en jour par la ſage adminiſtration de Trajan, qui rendit la république auſſi floriſſante, ſoit au dedans, ſoit au dehors, qu'elle l'avoit été ſous Auguſte même. Je crois donc en attendant une explication plus ſatisfaiſante, que Tacite par ces mots *vergentia Imperii fata*, entend le comble du bonheur & de la gloire, cet excès de proſpérité qui n'eſt plus ſuſceptible d'accroiſſement, & d'où l'on ne peut que déchoir.

(81) *Les Dulgibins, les Chaſuares.* ] Il eſt difficile de fixer préciſément la demeure de ces Peuples. Les Chaſuares paroiſſent être les mêmes que les *Cattuarii* ou *Attuarii*, qui entrerent dans la ligue des Francs.

(82) *La Friſe eſt diviſée en grande & petite.* ] Elle a conſervé ſon ancien nom : mais

autrefois elle comprenoit auſſi la principauté de Groningue. Les lacs de la Friſe étoient le *Flevus*, que traverſoit le bras ſeptentrional du Rhin, avant que de ſe jetter dans l'Océan, & d'autres lacs voiſins, qui depuis ont été comme le Flevus abſorbés par le golfe que l'on nomme *Zuiderzée*.

(83) *D'autres colomnes d'Hercule.* ] Ces colomnes étoient ſans doute les deux extrémités de l'iſle de Scanie & de celle de Zéland, où commence le détroit du Sond. La flotte romaine qu'envoya Druſus, pour faire des découvertes, ne s'avança que juſqu'à la pointe du Jutland.

(84) *Druſus le Germanique.* ] Druſus étoit fils de Livie & frère puîné de Tibere. L'hiſtoire lui attribue toutes les qualités aimables & toutes les vertus romaines. Il porta ſes armes victorieuſes juſqu'aux bords de l'Elbe, & mérita le ſurnom de Germanique. Malgré l'éducation qu'il avoit reçue à la Cour d'Auguſte, il étoit Républicain. On rapporte qu'il écrivit un jour à Tibere, qu'Auguſte jouoit trop long-tems la nation, en feignant ſans ceſſe de vouloir abdiquer l'Empire, pour ſe faire contraindre de le garder; & qu'il falloit déſormais prendre des meſures pour finir ce jeu. On ajoute que Tibere montra la lettre à Auguſte; & que le Public fut ſcandaliſé de voir bientôt après mourir Druſus, âgé de trente ans. Toutefois les Hiſtoriens ou déchargent Auguſte de ce crime, ou du moins ne l'en chargent pas. Druſus fut le pere de l'illuſtre Germanicus.

(85) *Qu'il étoit plus religieux & plus humble de croire les merveilles des Dieux, que de les approfondir.* ] Maxime que les anciens appliquoient mal à propos aux myſteres de la Nature, & que nous n'appliquons pas aſſez aux myſteres de la Religion.

(86) *Les Cauques.* ] Ils s'étendoient depuis l'Ems juſqu'à l'Elbe. Le Véſer les ſéparoit en deux cités, dont la moins conſidérable occupoit l'Ooſt-Friſe, & l'autre le duché de Breme. Pline le Naturaliſte (l. XVI.) repréſente les Cauques comme un Peuple très-miſérable, réduit à demeurer ſur des collines au milieu d'une plage qu'inonde le flux de l'Océan. « Ils » n'ont, dit-il, ni beſtiaux, ni laitage; point » de bois, pas même un arbriſſeau. Ils ne vi» vent que du poiſſon qu'ils prennent autour de » leurs chaumieres avec des filets de jonc, lorſ» que la mer ſe retire. Ils le cuiſent à un feu » de terre bourbeuſe qu'ils ont façonnée de » leurs propres mains, & fait ſécher au So» leil, ou, pour mieux dire au vent, &c. Mais » cette deſcription ne convenoit qu'aux habitans des iſles & de la côte, dont le terrein extrémement bas ſeroit encore livré comme autrefois à toute la fureur de la mer, ſi dans les tems poſtérieurs on n'avoit pris ſoin de le défendre par des digues, & de le couper par des canaux.

(87) *Les Chéruſques.* ] Ils étoient des deux côtés du Véſer au-deſſous des Cauques, c'eſt-à-dire, dans le dioceſe de Paderborn & dans le duché de Lunébourg. Du tems de Tacite, leur

pays étoit moins étendu, qu'il ne l'avoit été du tems d'Auguſte. Les Cauques les avoient aſſujettis ; & c'eſt peut-être pour cette raiſon que Tacite étend la demeure des premiers juſqu'au pays des Cattes ou Heſſois, ne comptant plus que pour un ſeul le Peuple vainqueur & le Peuple vaincu.

(88) *Les Foſes.* ] Il n'en eſt fait mention nulle part que dans ce paſſage de Tacite. Ce qui porte quelques ſavans à ſoupçonner que le mot FOSI eſt corrompu, & que Tacite avoit écrit SASI ou SAXI. En effet, Ptolémée place les *Saxons* au-delà des grands Cauques, qui s'étendoient juſqu'à l'Elbe. Cependant je crois que les Saxons de Ptolémée n'étoient pas les *Foſes* de Tacite. Selon ce Géographe, les Saxons habitoient à l'entrée de la Cherſonneſe cimbrique, c'eſt-à-dire dans le Holſtein : & Tacite met les *Foſes* dans le voiſinage des Chéruſques, qui certainement étoient en deçà de l'Elbe. Les Saxons ne ſont pas l'unique Peuple Germain que Tacite ne nomme pas.

(89) *Les Cimbres.* ] Ptolémée place au-deſſus des Saxons dans la Cherſonneſe cimbrique ( aujourd'hui le Jutland ) ſept Peuples, dont les ſix premiers ſont totalement inconnus, & les Cimbres qu'il met au nord de cette péninſule. Tacite comprend ſans doute ſous le nom de Cimbres tous les Peuples qui l'habitoient. Elle étoit devenue comme déſerte deux ſiecles auparavant par la migration, dont Tacite va parler, & n'étoit pas encore bien repeuplée lorſqu'il écrivoit.

(90) *Le bruit de l'armement des Cimbres.* ] Je ne m'arrêterai point à détailler les faits que notre Auteur accumule dans cet article, non plus qu'à tracer le portrait de tous les Romains dont il y fait mention. Mes remarques ne ſont déjà que trop multipliées, quoique je tâche de me borner à celles que je juge abſolument néceſſaires pour l'intelligence du texte, ou qui peuvent intéreſſer le plus grand nombre des lecteurs. Or, la plûpart ſavent ou croient ſavoir les événemens que Tacite indique en cet endroit. Peut-être même que quelques-uns ne me pardonneroient pas, ſi je paroiſſois ſuppoſer qu'ils les ignorent.

(91) *L'orient humilié par les victoires d'un Ventidius.* ] INFRA VENTIDIUM DEJECTUS ORIENS. Si je traduiſois ſimplement, *humilié par les victoires de Ventidius*, je n'entrerois pas aſſez dans l'eſprit de Tacite. Il veut rappeller, comme une circonſtance humiliante pour les Parthes, l'origine de leur vainqueur, homme de fortune, & qui n'étoit pas né Citoyen Romain.

Publius Ventidius Baſſus naquit dans le *Picenum* (c'eſt aujourd'hui la Marche d'Ancône) vers le tems où commença la révolte des Peuples d'Italie contre les Romains, connue ſous le nom de guerre ſociale. Dans ſa tendre enfance, il fut fait priſonnier avec ſa mere au ſac de la ville d'*Aſculum*, & mené en triomphe avec elle par le Général victorieux, Pompeius Strabo, pere du grand Pompée. On dit que Ventidius étoit d'une naiſſance & d'une condition très baſſes. Cependant, comme les Romains n'avoient pas cou-

tume de mener en triomphe les femmes & les enfans, cette distinction, si triste pour la mere & pour le fils, semble prouver que ce n'étoient pas des prisonniers du commun. Je soupçonne qu'ils appartenoient à Publius Ventidius, l'un de Chefs de la ligue Italienne. Mais celui-ci pouvoit être un homme nouveau, qui n'avoit eu d'autres recommandations que ses talens.

Le jeune Ventidius acheva son enfance dans la misere. Devenu Citoyen Romain, sans doute en vertu de la concession du droit de bourgeoisie que Rome fit généralement à tous les Italiens, il porta les armes comme simple soldat. Cette profession étoit plus lucrative chez les Romains, qu'elle ne l'est parmi nous. Ventidius trouva moyen de devenir fermier des mulets & des voitures que la République fournissoit aux Magistrats qu'elle envoyoit gouverner ses Provinces. Il s'enrichit, & fut assez heureux pour plaire à César, qui l'emmena dans les Gaules. Ventidius, homme actif, intelligent, ambitieux, y mérita l'estime de son protecteur, par les services qu'il lui rendit. Mais pendant la guerre civile, il le servit encore plus utilement. César passa de l'estime à l'amitié. Bientôt Rome vit avec étonnement Ventidius le muletier (car ses ennemis le nommoient ainsi) membre du Sénat, Tribun du Peuple, & Préteur désigné pour l'an de Rome 711.

La mort du Dictateur qui fut tué en 710 ne changea rien à cette destination. Ventidius, pendant sa préture, quitta Rome pour aller joindre Antoine, que le Sénat venoit de déclarer ennemi public. En partageant la dis-

grace de ſon nouveau Patron, il acquit des droits ſur ſa reconnoiſſance. Auſſi dès l'année 711, fameuſe par la proſcription triumvirale, Antoine le fit recevoir dans le college des Pontifes, & nommer, quoique ſa préture ne fût pas expirée, à une des deux places de Conſul, que la démiſſion du jeune Céſar & la mort de Pedius avoient laiſſées vacantes. Les regles défendoient expreſſément d'exercer deux Magiſtratures en un an. Mais dans un tems où l'on fouloit aux pieds toutes les loix, cette irrégularité bleſſa moins que le ſouvenir du premier emploi de Ventidius. Le Peuple affiſcha dans les carrefours cette eſpèce de vaudeville.

*Concurrite omnes augures, haruſpices:*
*Portentum inuſitatum conflatum eſt recens;*
*Nam mulos qui fricabat, Conſul factus eſt.*

Devins, accourez promptement;
Ce n'eſt point un cas ordinaire.
L'étrille (prodige étonnant!)
Se change en bâton conſulaire:
Le grand Muletier de l'Etat
Panſe le Peuple & le Sénat.

Deux ans après, il fut envoyé par Antoine contre les Parthes, qui profitant des guerres civiles s'étoient emparés de la Syrie, & menaçoient toutes les Provinces orientales. Ventidius s'acquitta de cette commiſſion avec autant de courage que d'habileté. Il battit les Parthes, & même Labiénus, grand Capitaine & déterminé Républicain, qui s'étoit réfugié

chez eux. Il gagna trois batailles. Dans la derniere action, Pacorus, héritier préſomptif & peut-être collegue du Roi Orodès ſon pere, reſta mort ſur la place.

Tant de ſuccès & ſur-tout cette derniere victoire remportée, dit-on, le même jour où quinze ans auparavant les Légions de Craſſus avoient été taillées en pièces par les troupes d'Orodès, exciterent la jalouſie d'Antoine contre Ventidius, qui fut aſſez bon politique pour ſe contenter de reconquérir ce que les Parthes avoient uſurpé. Antoine, impatient de ſe défaire d'un Général qui l'effaçoit, l'envoya promptement recevoir à Rome les honneurs que méritoit le premier vainqueur des Parthes & le vengeur de Craſſus. On le vit entrer ſur un char de triomphe dans cette même ville, où la premiere fois il étoit entré devant le char de Pompeius Strabo, comme étranger, comme captif entre les bras d'une mere chargée de fers. Depuis cet événement mémorable, l'hiſtoire ne parle de Ventidius, que pour nous apprendre qu'il vécut dans une très-grande conſidération, & que ſa pompe funebre ſe fit aux dépens de l'Etat.

(92) *Caïus Manlius.* ] Le texte le nomme *Marcus Manlius.* C'eſt une faute ou de l'Auteur ou des copiſtes. L'épitome de Tite-Live le nomme *Caïus.* En effet, depuis la condamnation prononcée contre le fameux M. Manlius Capitolinus, le prénom de *Marcus* étoit interdit à la famille Manlia.

(93) *Ils ont profité de nos troubles..... pour entreprendre la conquête des Gaules.* ]

A la faveur des troubles qui suivirent la mort de Néron, Claudius Civilis, Chef des Bataves, prit les armes, sous prétexte de soutenir le parti de Vespasien; mais en effet pour affranchir & sa patrie & la Gaule entiere du joug des Romains. C'étoit un grand homme de guerre, dont la politique mérite d'être comparée à celle de Guillaume de Nassau, le libérateur des Provinces-Unies. Civilis feignant toujours d'être ami de Vespasien dans le tems qu'il battoit ses Légions, fit alliance avec les Peuples d'au-delà du Rhin, les attira dans les Gaules, & montra par divers exploits qu'il avoit appris à l'école des Romains à vaincre ses maîtres. Peut-être auroit-il réussi dans une partie de son projet, si les Germains ne l'eussent abandonné. Il fut forcé de traiter avec les Romains (on ne sait à quelles conditions) & les Batav s rentrerent dans le devoir.

(94) *Nos victoires ont été moins réelles que la pompe de nos triomphes.* ] Ceci est relatif aux prétendues victoires de Domitien sur les Cattes, & à son ridicule triomphe dont il est fait mention dans la vie d'Agricola *n.* XXIX.

(95) *Parlons maintenant des Sueves.* ] C'étoit une ligue ancienne & puissante d'un très-grand nombre de Peuples Germains, qui croyoient avoir une origine commune. La Suévie comprenoit au moins la plupart des pays situés entre l'Elbe, la riviere de Sala, le Danube & l'Oder. Quelques-uns lui donnent beaucoup plus d'étendue. Peut-être seroit-il facile de s'accorder, si l'on considéroit, 1°. que

les Peuples Sueves, plus ambulans encore que les autres Germains*, abandonnoient quelquefois les pays qu'ils avoient occupés : temoin les Marcomans qui sortirent de la Suabe pour se retirer dans la Boheme ; & qu'ainsi les limites de l'ancienne Suévie durent varier plus d'une fois. 2°. Qu'en divers tems, tels ou tels Peuples purent accéder à la ligue suévique ou s'en détacher. 3°. Que certains Peuples sujets des Sueves, sans être associés à leur ligue, pouvoient être regardés comme étant Sueves & comme ne l'étant pas.

Je ne dois point entrer dans toutes ces discussions ; & je remarquerai seulement que la confédération nouvelle, qui se forma vers le III siecle de l'ere chrétienne, sous le nom d'*Alemanie*, étoit composée de Peuples suéviques. De-là vient que les Auteurs confondent souvent les noms d'*Alemanni* & de *Suevi* ; & que la contrée dont s'emparent les Allemands, après avoir forcé le mur de Probus, & qui devint le théâtre de la guerre entre les Barbares & les Romains, fut connue non-seulement sous le nom *Alemannia*, mais encore sous celui de *Suevia*, que l'on reconnoît aisément dans le mot de Suabe.

(96) *Les Semnones.* ] On ne peut déterminer les limites du vaste pays qu'ils occupoient. Il est certain qu'ils habitoient au moins la Marche de Brandebourg aux environs de Francfort sur l'Oder, la Lusace, une portion de la Siléſie, &c.

(97) *Toujours avec frayeur des mortels révérée.* ] Je tâche d'imiter le vers qui se trouve dans l'original :

*Auguriis patrum & priscâ formidine sacram.*

Ce vers est si harmonieux & si frappé, que je le prends pour une citation. A la vérité, la prose de notre Auteur est quelquefois un peu poétique; & l'on y trouve ce qu'Horace appelle *disjecti membra Poëtæ*. Mais il n'échappe pas à Tacite de vers entiers, ou s'il lui en échappe, ce sont de ces vers fortuits, qu'il faut scander pour les reconnoître, & que dans aucune langue, les bons Prosateurs ne sont tenus d'éviter. Telle est la premiere ligne des Annales.

*Urbem Romam à principio Reges habuêre.*

Quant à celui dont il s'agit, c'est, si je ne me trompe, le vers de Virgile,

*Relligione patrum & priscâ formidine sacram*,

que l'Auteur applique à la forêt sacrée des Semnones, avec un léger changement, parce qu'il le cite de mémoire.

(98) *Les Lombards.* ] On croit qu'ils habitoient en ce tems-là le Mittelmark, & la partie du duché de Magdebourg, qui est au-delà de l'Elbe. Ils passoient pour les plus féroces des Germains, *Longobardi, gens germana, ferocitate ferocior*, dit Patercule. Toute leur histoire prouve que cette réputation étoit fondée.

(99) *Les Reudignes, les Aviones, les Anglois, les Varins, les Eudoſes, les Suardones & les Nuithones.* ] De ces ſept Peuples, les trois derniers ſont entierement inconnus. Des quatre autres il n'y a que les Anglois, dont la demeure ſoit certaine. Elle étoit aux environs du Sleſwick ; & le pays ſe nomme encore *Anglen.* La ville de *Waren* dans le Meckelbourg ſemble indiquer l'ancien habitation des Varins. Ce qui paroît hors de doute, c'eſt que tous les Peuples ici mentionnés habitoient une portion de la Poméranie, le Meckelbourg, le Holſtein & une partie du Sleſwick.

(100) *Ils ſe réuniſſent dans le culte de la Déeſſe Herthe, c'eſt-à-dire la Terre.* ] Le texte porte HERTHUM VOCANT. Je penſe que les deux dernieres lettres du mot HERTHUM ne ſont qu'une terminaiſon latine, parce que Tacite en donne toujours une aux mots barbares, lorſque la phraſe l'exige. Apparemment que les Germains appelloient la terre ERDE ou plutôt HEARTH qu'ils prononçoient HERTH comme font les Anglois. Cela poſé, puiſqu'on faiſoit de la terre une Déeſſe, & non pas un Dieu, Tacite en latiniſant le mot *Hearth* ou *Herth*, aura plutôt dit *Hertha, Herthæ, que Hertus, Herti, ou Herthus, Herthûs.* Par conſéquent la véritable leçon paroît être HERTHAM VOCANT.

(101) *Dans une iſle de l'océan eſt un bois ſacré.* ] Cluvier juge que cette iſle eſt celle de Rugen. Il nous apprend qu'on y voit une forêt dans laquelle eſt un lac très-profond, qui ſ

toujours l'objet de la ſuperſtition des Peuples. Nous liſons dans la chronique des Slaves du Prêtre Helmoldus, Auteur du XII ſiecle, (*l.* 1. *c.* 5.) que l'iſle de Rugen étoit le centre du paganiſme dans tout le pays. Quelques Miſſionaires ayant converti les habitans de cette iſle, y bâtirent une Egliſe ſous l'invocation d'un ſaint Martyr, nommé Vitus. Mais les inſulaires retombés dans leurs anciennes erreurs chaſſerent les Prêtres Chrétiens, firent de l'Egliſe un Temple, & du Martyr un faux-Dieu, qu'ils adoroient ſous le nom de *Zwanthe With*. Cette nouvelle Divinité rendoit des oracles. On venoit la conſulter de toutes parts, & chaque ánnée on lui ſacrifioit un Chrétien.

Ce qui peut faire douter ſi Tacite parle de l'iſle de Rugen, c'eſt qu'il nommera bientôt les Ruges, & qu'il ne les compte pas ici entre les Peuples dévoués au culte de la Déeſſe *Hertha*. On devroit donc, ce ſemble, chercher le bois ſacré de la Déeſſe, non dans le pays des Ruges, mais chez quelqu'un des autres Peuples qui faiſoient profeſſion de l'honorer. Cependant il eſt facile de répondre que les Ruges, dont Tacite fera mention, habitoient alors dans le continent, & n'étoient pas encore maîtres de l'iſle qui porte leur nom, parce qu'ils s'en emparerent depuis.

(102) *Les Hermondures.*] Leur pays étoit immenſe. Il comprenoit la partie de la principauté d'Anhalt & du duché de Saxe qui eſt entre l'Elbe & le Sala, preſque toute la Miſnie, le Voigtland, une portion du duché de Coburg, l'évêché de Bamberg, le Marquiſat

de Cullembach, le territoire du Nuremberg & une partie du Palatinat de Baviere.

(103) *Ce Peuple a le privilege de venir trafiquer dans la colonie floriſſante que nous avons en Rhétie.* ] La Rhétie proprement dite eſt le pays des Griſons Ainſi l'on pourroit penſer que la ville de *Curia* ( maintenant Coire ) eſt la colonie où les Hermondures alloient commercer. Mais la Vindélicie, ( c'eſt-à-dire à peu-près la haute Baviere avec une partie de la Suabe juſqu'aux environs du lac de Conſtance, ) étoit ſouvent compriſe ſous le nom de Rhétie, parce que l'une & l'autre ne faiſoient qu'un même Gouvernement. Il eſt donc naturel de croire que la colonie en queſtion étoit plutôt *Auguſta Vindelicorum* ( Augsbourg ) qui ſe trouvoit à portée des Hermondures.

(104) *L'Elbe prend ſa ſource dans leur pays.* ] Tacite ſe trompe. Les ſources de l'Elbe ſont dans les montagnes qui ſéparent la Boheme & la Siléſie. Tacite aura pris pour la ſource de ce fleuve celle de quelqu'une des rivieres qui s'y jettent; par exemple, l'Eger qui paſſe à Egra, & dont la ſource eſt dans le Marquiſat de Cullembach : erreur d'autant plus excuſable, que depuis Auguſte, les Romains ne connoiſſoient l'Elbe que de nom; & que même du tems d'Auguſte ils n'avoient point pénétré juſqu'à ſes ſources.

(105) *Les Nariſques, les Marcomans & les Quades.* ] Les Nariſques habitoient entre la Boheme & le Danube vis-à-vis de Ratis-

bonne & de Paſſau. Les Marcomans étoient, comme je l'ai dit ailleurs, les nouveaux habitans de la Boheme Ils s'étendoient juſqu'au Danube vis-à-vis de Lintz,&c. Les Quades occupoient la Moravie & s'étendoient auſſi juſqu'au Danube. Dans la ſuite, ils poſſéderent encore une portion de la haute Hongrie.

(106) *Maroboduus & Tuder.* ] J'ai déjà parlé de Maroboduus dans la remarque 73. Pour Tuder ou Tudrus, je crois qu'il eſt entierement inconnu.

(107) *Des Peuples moins puiſſans, les Marſignes, les Gothins, les Oſes & les Bures.* ] Le texte porte, NEC MINUS VALENT. En traduiſant, j'ai ſupprimé la négation qui paroît s'accorder mal avec la ſuite. Les quatre Peuples ici nommés, dont il eſt impoſſible de marquer les limites, & qui peut-être n'en eurent jamais de certaines, étoient vers les ſources de la Morava & & de l'Oder, entre l'Oder & la Varta, & vers les ſources de la Viſtule.

(108) *Les Gothins qui parlent la langue gauloiſe .... ont la lâcheté de payer tribut aux Sarmates.* ] Les Gothins étoient apparemment un reſte des Boiens Gaulois, chaſſés de la Boheme par les Marcomans. Les Sarmates, nation vagabonde, habitoient, ou, pour mieux dire, erroient dans les immenſes contrées qui ſont entre le Don, le Niéper & le Volga. Mais ces fleuves ne leur ſervoient pas tellement de barrieres, qu'ils ne les franchiſſent. Les Peuples Sarmatiques couroient juſqu'à la Viſtule, tandis que les Peuples Germaniques s'avançoient

jusqu'au Pont-Euxin & au Palus Méotides. De là le mêlange des deux nations, & l'incertitude où se trouvoient quelquefois les anciens, lorsqu'il s'agissoit de décider si tel Peuple étoit Germain ou Sarmate.

(109) *Les Lygiens qui sont très-étendus & divisés en plusieurs cités . . . savoir, les Aries, les Helvécones, &c.* ] La nation des Lygiens, ou Logiones, & les Peuples dont elle étoit composée, doivent être placés entre la Varta & la Vistule, dans le coude que fait ce fleuve du côté de l'est.

(110) *Les Gothones . . . . les Ruges, les Lémoves.* ] Les Gothones habitoient vers les embouchures de la Vistule, dans le pays que nous appellons la Pomerelle, & dont la Ville de Dantzic est la capitale. Ils étoient une peuplade de cette nation célebre, originaire de la Scandinavie, qui détruisit l'Empire Romain en occident. *Gothi* & *Gothones*, sont le même nom. On disoit indifféremment, *Logii* & *Logiones*, *Frisii* & *Frisiones*, *Franci* & *Francones*, &c. Les Ruges & les Lémoves habitoient, ce semble, la Poméranie. On retrouve le nom des premiers dans ceux de la Ville de *Rugenwald* sur le Wiper, & de la riviere de *Ruga*, qui passe à Treptou.

(111) *Les Peuples Suéones environnés de l'océan.* Je n'ai pas besoin d'avertir que les Suéones, ou Suiones, sont les Suédois. Tacite, comme les autres anciens, suppose que la Scandinavie est une isle. Au reste, cette erreur n'étoit pas sans fondement. Jornandès

dit qu'à l'orient de la Scandinavie, eſt un vaſte lac, d'où ſort le fleuve Vagi, pour ſe jetter dans l'océan, c'eſt-à-dire, dans la mer de Finlande. Ce lac eſt le Ladoga, qui communique avec le lac Onega, par un canal naturel. Or, il n'y a pas loin de l'Onega juſqu'à la mer Blanche; donc il s'en faut peu que la Scandinavie ne ſoit une iſle.

(112) *Les Suéones, auſſi bien que nous, honorent les richeſſes : ce qui les a fait tomber ſous la domination d'un ſeul.* On lit dans le texte : EST APUD ILLOS ET OPIBUS HONOR. Je crois qu'il faut lire, EST ET APUD ILLOS OPIBUS HONOR. La premiere leçon ne ſignifie pas grand choſe; mais la ſeconde préſente un ſens digne de Tacite, qui ſe rappelle, en écrivant ceci, la chûte de l'ancienne République Romaine, & la principale cauſe de cette révolution, c'eſt-à-dire, l'eſtime de l'argent ſubſtituée à celle de la vertu.

(113) *Ce n'eſt plus une Monarchie tempérée .... c'eſt le pur deſpotiſme.* ] Les choſes ont bien changé. Les Suédois, ce Peuple, de tous les Germains autrefois le ſeul eſclave, ſont devenus, de nos jours, le plus libre des Peuples qui ont des Rois.

(114) *La crédulité populaire ajoute que l'on ... voit ſes courſiers immortels, &c .... Ce qui ſe publie avec plus de vérité, c'eſt que là finit l'univers.* ] L'un n'eſt pas plus vrai que l'autre. Cet endroit prouve ce que j'ai dit ailleurs de l'ignorance des Romains en matiere de phyſique. Tacite en donne encore des preuves dans la vie d'Agricola.

Le texte porte FORMASQUE DEORUM. J'ai suivi la conjecture de plusieurs Critiques, qui proposent de lire FORMAS EQUORUM.

(115) *Je reviens à la mer Suévique*]. Tacite nomme ainsi la mer Baltique, parce que ses côtes méridionales étoient habitées par des Peuples Sueves.

(116) *Les Estyens*] On ne peut douter que ce ne soient les habitans de la Prusse Ducale, nommés autrefois *Æstyæi* ou *Æstyi*, c'est-à-dire, Orientaux, parce qu'ils sont à *l'est* de la Germanie.

(117) *L'ambre qu'on ne ramasse que dans leur pays.*] Le succin, ou ambre jaune, se trouve dans beaucoup d'autres pays; mais nulle part en aussi grande quantité que vers les embouchures de la Vistule, dans l'isle de Narung, & dans celle qui est formée par les deux bras de ce fleuve. Ce sont les isles *Electrides* des anciens.

(118) *Ils lui donnent le nom de glès.* En allemand, *gleſſ*, & *glaſſ* en anglois, signifie le *verre*. La transparence, qui est commune à l'ambre & au verre, peut bien avoir déterminé les Germains à désigner l'ouvrage de l'art, par le même nom qu'ils donnoient à l'ouvrage de la nature. Notre mot françois *glace* (de miroir), qu'on feroit mieux d'écrire *glasse*, semble venir du mot *glas*, à moins qu'on ne le dérive du latin *glacies*. Mais le mot *glacies* ne viendroit-il pas lui-même de *glas*? Il y a dans le latin beaucoup de termes qui ne

dérivent point du grec, & qui tirent apparemment leur origine des langues celtique & germanique, répandues dans l'Europe avant que la langue latine se formât.

(119) *Ils le regardoient comme un vil excrément de la mer.* ] Au rapport de Pythéas, qui avoit voyagé dans le nord, trois siecles avant l'ere chrétienne, ils brûloient l'ambre, en guise de bois. Voyez Pline, livre XXXVII. 2. Blaeu, dans son Atlas, dit que les Prussiens appellent l'ambre, *Bern-stein*, c'est-à-dire, pierre à brûler.

(120) *Avant que notre luxe le mît à la mode.* ] Les Auteurs les plus anciens qui parlent de l'ambre, sont Eschyle & Hérodote. Les Romains en faisoient toutes sortes de bijoux, qui leur réjouissoient également & l'odorat & la vue. Chez eux, un morceau d'ambre remarquable par sa grosseur, ou par quelqu'accident singulier, n'avoit point de prix. La Pannonie étoit l'entrepôt du commerce de l'ambre. Les Germains l'apportoient sur-tout à Carnunte, qu'on croit être aujourd'hui la petite Ville de Haimbourg dans la basse Autriche, sur la rive gauche du Danube. On le transportoit de-là dans le pays des Vénetes, sur les bords de la mer Adriatique, d'où il passoit dans les parties méridionales de l'Europe. Du temps de Pline, l'ambre étoit si commun dans la portion de l'Italie, qui est en-deçà du Pô, par rapport à nous, que les paysannes mêmes en portoient des colliers, à titre non-seulement de parure, mais aussi de préservatif ou de remede contre le goître & les

maux de gorge, qui furent toujours fort communs en ce pays-là, à cause de la froideur des eaux.

Les Grecs, qui tiroient l'ambre de ces contrées, entendant publier que c'étoit le suc résineux de quelque arbre, & qu'on le recueilloit dans les eaux, en inférerent, que la nature le produisoit sur les bords de l'Eridan ou du Pô; & leurs Poëtes imaginerent que c'étoient les larmes des sœurs de Phaéton métamorphosées en peupliers. Le concours singulier des deux autres circonstances pouvoit causer de la mépriſe sur le pays d'où venoit l'ambre. 1°. Les Estyéens, chez qui on le pêchoit, avoient pour voisins les *Vénedes*, c'est-à-dire, les habitans de la Samogitie & de la Curlande. Le golfe de Dantzic s'appelloit le golfe vénédique, *sinus venedicus*. 2°. une petite riviere, nommée *Rodaune*, *Raddaune*, *Reddune*, se jette dans la Vistule à Dantzic. On pêche l'ambre, encore à présent, aux environs de cette riviere. La confusion que faisoit naître la ressemblance des noms de *Vénedes* & de *Vénetes*, de *Raddaune* & d'Eridan, étoit plus qu'il n'en falloit, pour faire croire à des Grecs qui ne connoissoient point le nord de l'Europe, & qui recevoient l'ambre des Vénetes (ou Vénitiens), que cette marchandise venoit de la Vénétie & des bords du Pô.

(121) *L'ambre est le suc résineux de quelque arbre.* ] L'opinion de ceux qui regardent l'ambre comme un fossile, a prévalu, & paroît la mieux fondée, quoiqu'elle ne soit pas exempte de difficultés. Celle des anciens n'est pas encore totalement abandonnée. Voyez l'Encyclopédie, article *Ambre*. (122)

(122) *Les Sitones obéiſſent à une femme.* ] Les Sitones ſont les habitans de la Norvege. Ici l'Auteur fait ſentir énergiquement combien la domination des femmes déplaiſoit aux Romains. L'ancienne maxime étoit qu'elles ne devoient avoir aucune part au gouvernement. Une femme étoit toute ſa vie ſous la tutele de ſon pere, de ſon mari, de ſes freres. Depuis l'expulſion des Rois, les Romains ne donnerent jamais aux femmes de titre relatif aux emplois de leurs maris. Le latin n'a pas de mot pour dire une *Sénatrice*, ni même, à proprement parler, une *Impératrice*: car le mot d'*Auguſta* n'étoit point un titre de dignité. Lorſque Tibere diſoit dans le Sénat, qu'il ne falloit pas prodiguer les honneurs aux femmes, *moderandos féminarum honores*, c'étoit autant pour afficher la maxime des vieux Romains, que par mauvaiſe humeur contre Livie, ſa mere. Freinshémius, qui, dans ſes ſupplémens de Tite-Live (l. CIV, donne une deſcription de la Germanie, s'emporte avec amertume contre Tacite & contre les Romains. Il obſerve que, dans le temps même où Tacite écrivoit, des héroïnes norvégiennes & ſuédoiſes ſe ſignaloient par leurs exploits. Remarquons, en paſſant, que les ſupplémens de Tite-Live ſont dédiés à la Reine Chriſtine.

(123) *Les Peucins, les Vénedes & les Fennes.* ] Je viens de parler des Vénedes. Les Peucins étoient une partie des Germains orientaux qui s'étendoient juſqu'au Pont-Euxin, ſous le nom général de Baſtarnes. Tacite balance à les mettre au rang des Germains; mais il convient que leurs coutumes, leurs mœurs &

leur langue ſont germaniques ; & c'eſt ce qui doit décider. Le nom de Peucins étoit propre à ceux des Baſtarnes qui habitoient les iſles que forme le Danube à ſes embouchures. Quelques Auteurs confondent les noms de Baſtarnes & de Peucins, & comprennent, ſous ce dernier, tous les Baſtarnes. Les *Fennes* ſont les Finlandois. Pline nomme leur pays *Finingia*.

(124) *Des Oxiones & des Helluſes, qu'on dit avoir la tête d'homme & le corps de bête.* ] Vraiſemblablement cette fable étoit fondée, ſur ce qu'ils portoient des habits de peaux, le poil en dehors, comme font encore les Samoïedes & d'autres nations ſauvages. On ne ſait où placer les Oxiones & les Helluſes. Peut-être que Tacite ne le ſavoit pas plus que nous.

FIN.

## *APPROBATION.*

J'AI lu par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, la *Traduction de la vie d'Agricola, & des mœurs des Germains*, par feu M. l'Abbé de la Bletterie. Le mérite de cette Traduction est assez connu; & l'on ne peut qu'applaudir au dessein d'en donner une nouvelle édition. A Paris, le 3 Août 1776. TOUCHER.

## *PRIVILEGE DU ROI.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos ames & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé le sieur MOUTARD, Libraire, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public, *un Ouvrage qui a pour titre, Traduction de la vie d'Agricola & des mœurs des Germains, par la Bletterie*: s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere, dans aucun lieu de notre obéissance: A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier &

beaux caracteres, que l'Impétrant se conformera en tout aux Régl. de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. à peine de déchéance de la présente Permission; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur HUE DE MIROMENIL; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MEAUPEOU; & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMENIL, le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir led. Exposant, & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande, & lettres à ce contraires: Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le onzieme jour du mois de Septembre, l'an de grace mil sept cent soixante-seize, & de notre regne le troisieme. Par le Roi en son Conseil. LE BEGUE.

*Registré sur le Registre XX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 756, fol. 224, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 17 Septembre* 1776. LAMBERT, *Adjoint.*

# CATALOGUE

## DE LIVRES NOUVEAUX,

*Qui se trouvent à Paris, chez* MOUTARD, *Libraire de la Reine, Quai des Augustins.*

HISTOIRE de Tacite, trad. en François, avec le Latin à côté, par M. Dotteville, 2 vol. *in*-12. 6 liv.

Les six premiers Livres des Annales de Tacite, traduit en François, par l'Abbé de la Bletterie, 3 vol. *in*-12. 9 liv.

Les six derniers Livres des Annales de Tacite, trad. en François par M. Dotteville, 2 vol. *in*-12. 6 liv.

La Vie d'Agricola & les mœurs des Germains, trad. de Tacite, par l'Abbé de la Bletterie, *in*-12. 3 liv.

Théorie de l'éducation, par M. Grivel, 3 vol. *in*-12. *fig.* 9 liv.

Les Sermons du Pere de Neuville, 8 vol. *in*-12. seconde édition, 24 liv.

Le Comte de Valmont, ou les égaremens de la Raison, 3 vol. *in*-12. *fig.* troisième édit. 9 liv.

Lettres de quelques Juifs Portugais & Allemands, à M. de Voltaire, quatrième édit. 3 vol. *in*-12. 9 liv.

Lettres à M. de Voltaire, par M. Clément, 9 tomes, en 3 vol. *in*-8°. reliés, 21 liv.

*Chaque Lettre se vend séparément.*

Voltaire parmi les Ombres, *in*-12. 2 liv. 10 s.

La Jéruſalem délivrée, trad. du Taſſe, 1775. 2 vol. *in*-12. 6 liv.

La même, avec *figures*, 2 vol. *in*-8. pap. de France. 30 liv.

La même, 2 vol. *in*-8. pap. d'Holl. 39 liv.

La même, 2 vol. *in*-4. 54 liv.

Traité de la Teinture des Fils & Etoffes de coton, avec un Traité de la culture de la Garance. *Paris*, 1776, *in*-12. 3 liv.

Traité de Vénerie & de chaſſe, par M. Goury, de Champgrand, 1776, *in*-4. *fig.* 12 liv.

Hiſt. naturelle de la Province de Languedoc, par M. de Genſſanne, *in*-8. *fig. br.* 3 l. 12 ſ.

Géographie élémentaire de la France, avec *carte*, par M. Maſſon, 2 vol. *in*-12. 5 liv.

Géographie élémentaire d'Italie, par M. Maſſon, *in*-12., avec *carte*, 2 liv. 10 ſ.

Géographie élémentaire d'Eſpagne & de Portugal, par M. Maſſon, *in*-12. avec *carte*, 3 liv.

Les Siécles Chrétiens, ou Hiſt. du Chriſtianiſme, depuis Jeſus-Chriſt, par M. l'Abbé Ducreux, 9 vol. *in*-12. 27 liv.

*Les ſix premiers volumes paroiſſent, & les trois derniers paroîtront en Janvier prochain.*

Dictionnaire géographique, hyſtorique & mythologique, par M. Furgault, à l'uſage de l'Univerſité, *in*-8. 5 liv.

Les Devoirs du Prince, ou Diſcours ſur la Juſtice. Dédié au Roi, par M. Moreau, *in*-8. *br.* 4 liv. 4 ſ.

Leçons de Morale, de Politique & de Droit Public, *ou* Nouveau Plan d'Etude d'Hiſtoire de France, par M. Moreau, *in*-8. *broché*, 2 liv. 8 ſ.

Mémoires de Mlle de Sternheim, 2 vol. *in*-12. 5 liv.
Mémoire sur la maniere de faire le Vin, par M. l'Abbé Rosier, *in*-8. *fig. br.* 3 l. 12 s.
De la Fermentation des Vins, par le même, *in*-8. *fig. br.* 3 liv.
Voyages d'Espagne, par le Pere Livoy, Barnabite, 2 vol. *in*-12. 5 liv.
Voyage aux Indes, *in*-12. 2 liv. 10 s.
Commentaires sur Polybe, par Follard, 3 vol. *in*-4. *fig.* 36 liv.

*Livres venans de l'Etranger.*

Le Chrétien Catholique, inviolablement attaché à sa Religion, *Turin*, 1771, 3 tom. 2 vol. *in*-8. *fig.* 7 liv. 10 s.
Les droits de la Grande Bretagne établis contre les prétentions des Américains. *La Haye*, 1776, *in*-8. 1 liv. 4 s.
Observations & Lettres de M. Pinto, sur les troubles de l'Amérique septentrionale, 1776. 5 part. *in*-8. 5 liv.
Les fondemens de la Jurisprudence naturelle, par M. Pestel, traduits du Latin. *Utrecht*, *in*-8. *br.* 4 liv.
Introduct. à l'Hist. des Juifs, depuis le déluge jusqu'à la fin du Gouvernement de Moyse, par Cleyton. *Leyde*, 1752, *in*-4. 10 liv.
Leçons de Morale de Gellert, traduites de l'Allemand. *Utrecht*, 1775. 3 vol. *in*-8. *br.* 8 liv.
Vie & Lettres de Gellert, traduites de l'Allemand, par M. de D. L. F.***, *Utrecht*, 1775. 3 vol. *in*-8 *br.* 9 liv.
Voyage en Arabie & en d'autres pays circonvoisins, par C. Niebuhr, trad. de l'Alle-

mand. *Utrecht*, 1776, *in*-4. 30 l.

Description de l'Arabie, par Carsten Niebuhr, *in* 4. *Utrecht*, 1774. 30 liv.

Papillons exotiques des trois parties du Monde, l'Asie, l'Afrique & l'Amérique, rassemblés & décrits, par M. Pierre Cramer. *Utrecht*, 7 cahiers, *in*-4. *fig.* chaque cahier 18 liv.

*Livres sous presse & qui paroîtront incessamment.*

Histoire abrégée des Papes, depuis St. Pierre jusqu'à Clément XIV 2 vol. *in*-12. 6 liv.

Nouvelle Histoire de France, *ou* Leçons de Morale, de Politique & de Droit Public, par M. Moreau, 3 vol. *in*-8. sous presse.

Dict. des Origines, 3 vol. *in*-8.

Dict. Historique de la Ville de Paris & de ses environs, 4 v. *in*-8, avec *cartes*.

Traité de l'abus de Fevret, 2 vol. *in*-4.

*Livres annoncés par Souscription, & dont on distribue le Prospectus.*

Traité des Substitutions fidéi-commissaire, par M. Thevenot Dessaule, *in*-4.

Nouvelle Histoire de Provence, par la R. P. Papon, de l'Oratoire, 5 vol. *in*-4. *proposés par souscription.*

Le premier volume paroîtra à Pâques prochain.

Le Cosmographe, *ou* Description historique & politique du Monde connu, par une Société de Gens de Lettres, 30 vol. *in*-12.

Bibliothèque historique de la France, du P. Lelong, revue & augmentée, par M. Fontette, 4 vol. *in fol.* 120 liv.

Le cinquième est sous presse.

*On délivre chez le même Libraire les Volumes aux Souscripteurs.*